

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE



FRIBOURG (SUISSE)

FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

PRIX : 1 FR. 70



## BANQUE POPULAIRE SUISSE

**FRIBOURG**

Bulle  
Châtel-St Denis  
Domdidier  
Estavayer-le-lac  
Moral  
Romont  
Rue  
Villargiroud

*Son principe d'avoir toujours  
pris soin des intérêts de sa  
clientèle et de la contenter  
dans la mesure du possible a  
fait sa force et sa prospérité*

FONDÉE EN 1869

TOUTES OPÉRATIONS  
DE BANQUE

BUREAU DE VOYAGES  
CHANGE

NOUVELLES  
**ÉTRENNES**  
FRIBOURGEOISES  
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES  
**1934**

fondées par L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

**SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
DE FRIBOURG

RÉDACTION :  
GEORGES CORPATAUX

~~~~~  
**Soixante-septième année**  
~~~~~



**FRIBOURG**  
FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

## PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

### et calculs du temps pour l'an de grâce 1934

#### *Comput ecclésiastique.*

Nombre d'or . . . . .	16		Lettre dominicale	G
Cycle solaire . . . . .	11		Indiction romaine	2
Epacte . . . . .	14		Lettre du martyrologe	p

#### *Fêtes mobiles.*

Septuagésime, le 28 janvier. Les Cendres, le 14 février. Pâques, le 1 <sup>er</sup> avril. Rogations, 7, 8 et 9 mai. Ascension, le 10 mai.		Pentecôte, le 20 mai. Trinité, le 27 mai. Fête-Dieu, le 31 mai. Premier dimanche de l'A- vent, le 2 décembre.
--	--	---


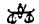















#### *Commencement des quatre saisons.*

Printemps, le 21 mars, à 8 h. 28.	Bélier.
Été, le 22 juin, à 3 h. 48.	Ecrevisse.
Automne, le 23 septembre, à 6 h. 45.	Balance.
Hiver, le 22 décembre, à 7 h. 58.	Capricorne.

#### *Quatre-Temps.*

21, 23 et 24 février. 23, 25 et 26 mai.		19, 21 et 22 septembre. 19, 21 et 22 décembre.
--	--	---

#### *Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.*

Bélier		Balance		Poissons	
Taureau		Scorpion		Nouvelle lune	
Gémeaux		Sagittaire		Premier quartier	
Ecrevisse		Capricorne		Pleine lune	
Lion  Vierge 		Verseau		Dernier quartier	

**Un Remède Simple mais Merveilleux**  
contre le

# RHUMATISME



**Essai gratuit**

On nous écrit :

*Boudry, le 12 oct. 33.*

*Après avoir essayé toutes les frictions et beaucoup de drogues pour me guérir des maux de reins et de la sciatique, sans aucun succès, j'ai eu recours à votre Hervea.*

*Aujourd'hui, je vous dois tous mes remerciements et ma reconnaissance, car je me sens soulagé de ce vilain mal et il n'est pas exagéré de dire que l'HERVEA est une plante merveilleuse qui rend la santé, c'est-à-dire le bon fonctionnement de tout l'organisme.*

*Avec mes remerciements, daignez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.*

*E. D. Viticulteur.*

**Un paquet d'essai ne vous coûtera rien.**

Si vous êtes atteint de RHUMATISMES ou d'une maladie analogue (Sciatique, Goutte, Névrite, Mal aux reins), essayez cette nouvelle cure, sans frais et sans obligation.

Mon agent exclusif pour la Suisse se fera un plaisir de vous envoyer un échantillon d'HERVEA sur votre simple demande. Si après l'essai vous sentez que l'HERVEA vous fait du bien, une nouvelle quantité vous sera fournie à un prix raisonnable et sous **garantie définitive de soulagement**. Dans votre propre intérêt, envoyez une carte postale aujourd'hui même à :

**M. le D<sup>r</sup> A. a Marca, pharmacien, (Rayon 28)**

Pharmacie de la Gare — FRIBOURG

Agent exclusif pour toute la Suisse de H.-J. LEE.  
(Importateur et exportateur de Produits Coloniaux,  
à Londres.)

Janvier



31 jours.

1.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
1.		
Lundi	1 <b>CIRCONCISION.</b> s. Odilon.	☾
Mardi	2 s. Adélar, s. Macaire, a.	
Mercr.	3 ste Geneviève, v., s. Florent.	
Jeudi	4 s. Rigobert, év., s. Prisque.	
Vendr.	5 s. Téléphore, s. Emilien.	
Samedi	6 <b>EPIPHANIE.</b> s Gasp. CARN.	
2.	Premier dimanche ap. l'Epiphanie	
DIM.	7 s. Valentin, év.	☾
Lundi	8 ste Gudul, v.	
Mardi	9 s. Cyriaque.	
Mercr.	10 s. Agathon s. Guillaume, év.	
Jeudi	11 s. Hygin, s. Théodose.	
Vendr.	12 s. Arcade, ste Tatienne	
Sam-di	13 s. Léonce, s. Hermyle, m.	Dern. quart. le 8, à 22 h. 36
3.	Deuxième dimanche ap. l'Epiphanie	
DIM.	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	☾
Lundi	15 s. Paul, er., s. Maur, a.	
Mardi	16 s. Marcel, p., ste Priscille.	
Mercr.	17 s. Antoine, a., s. Sulpice.	
Jeudi	18 Chaire de s. Pierre à Rome	
Vendr.	19 Grégoire X, ss. Maire et c.	
Samedi	20 ss. Fabien et Sébastien.	Nouv. lune le 15, à 14 h. 37
4.	Troisième dimanche ap. l'Epiphanie	
DIM.	21 ste Agnès, s. Meinrad.	☾
Lundi	22 ss. Vincent et Anastase.	
Mardi	23 s. Raymond de Pennafort.	
Mercr.	24 s. Timothée, év.	
Jeudi	25 <b>CONVERSION DE S. PAUL.</b>	
Vendr.	26 s. Polycarpe, év. m.	
Samedi	27 s. Jean Chrysostome.	Prem. quart. le 22, à 12 h. 50
5.	Dimanche de la Septuagésime.	
DIM.	28 <b>SEPT.</b> ste Agnès s. Cyrille.	☾
Lundi	29 s. François de Sales.	
Mardi	30 ste Martine, ste Hyacinthe.	
Mercr.	31 s. P. Nolasque.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 56 minutes.

Février



28 jours.

2.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi	1 s. Ignace, ste Brigitte.	
Vendr.	2 <b>PURIFICATION.</b> s. Fortuné.	
Samedi	3 s. Blaise, Auschaire.	
6.	Dimanche de la Sexagésime.	<p style="text-align: center;">☾</p> <p>Dern. quart. le 7, à 10 h. 22</p>
DIM.	4 <b>SEX.</b> s. André Corsini.	
Lundi	5 ste Agathe, v. m.	
Mardi	6 s. Tite, ste Dorothée.	
Mercr.	7 s. Romuald,	
Jeudi	8 s. Jean de Matha.	
Vendr.	9 s. Cyrille d'Alexandrie.	<p style="text-align: center;">☉</p> <p>Nouv. lune le 14, à 1 h. 43</p>
Samedi	10 ste Scholastique.	
7.	Dimanche de la Quinquagésime.	
DIM.	11 <b>QUINQ.</b> s. Adolphe.	
Lundi	12 ste Eulalie, s. Cand.	
Mardi	13 ste Cather. de Ricci.	
Mercr.	14 <b>CENDR.</b> s. Valentin.	
Jeudi	15 s. Faustin et Jovite.	<p style="text-align: center;">☽</p> <p>Prem. quart. le 21, à 7 h. 45</p>
Vendr.	16 ste Julienne, v m.	
Samedi	17 s. Poly. hrone, m.	
8.	Premier dimanche du carême.	
DIM.	18 <b>QUADR</b> s. Siméon.	
Lundi	19 s. Boniface, évêque.	
Mardi	20 s. Eucher, s. Sadoth.	
Mercr.	21 Q.-T. s. Germain.	
Jeudi	22 s. Pierre à Antioche.	
Vendr.	23 Q.-T. <i>Viz de S. Mathias.</i>	
Samedi	24 Q.-T. s. <b>MATHIAS</b> , ap.	
9.	Deuxième dimanche du carême.	
DIM.	25 <b>REMINIS.</b> s. Césaire.	
Lundi	26 s. Porphyre.	
Mardi	27 s. Léandre, év.	
Mercr.	28 s. Romain.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 89 minutes.

*Abréviations au calendrier des saints:* a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; — pr. — prêtre; r. — roi; ri. — reine; s. — soldat; v. — vierge; vv. — veuve.

Mars



31 jours.

3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi	1 s. Albin.	☉ Pleine lune le 1, à 11 h. 26
Vendr.	2 s. Simplicie, Janvier.	
Samedi	3 <sup>ste</sup> Cunégonde.	
10.	Troisième dimanche du carême.	
DIM.	4 OCULI s. Casimir.	☾ Dern. quart. le 8, à 19 h. 06
Lundi	5 s. Théophile, év.	
Mardi	6 <sup>ste</sup> Perpétue.	
Mercur.	7 s. Thomas d'Aquin.	
Jeudi	8 s. Jean de Dieu, c.	
Vendr.	9 <sup>ste</sup> Françoise R.	
Samedi	10 Les 40 martyrs.	
11.	Quatrième dimanche du carême.	
DIM.	11 LÉTARE. s. Euloge, év.	☉ Nouv. lune le 15, à 13 h. 08
Lundi	12 s. Grégoire I <sup>er</sup> , p.	
Mardi	13 s. Humbert.	
Mercur.	14 <sup>ste</sup> Mathilde.	
Jeudi	15 s. Longin.	
Vendr.	16 s. Julien.	
Samedi	17 Patrice, <sup>ste</sup> Gertrude.	
12.	Dimanche de la Passion.	
DIM.	18 PASSION. s. Cyrille de Jér.	☾ Prem. quart. le 23, à 2 h. 45
Lundi	19 s. JOSEPH.	
Mardi	20 s. Vulfran.	
Mercur.	21 s. Benoît, a., s. Béril.	
Jeudi	22 B. Nicolas de Flue.	
Vendr.	23 <sup>ste</sup> Pélagie, m.	
Samedi	24 s. Gabriel, s. Siméon.	
13.	Dimanche des Rameaux.	
DIM.	25 RAMEAUX. - Annonciation.	☉ Pleine lune le 31, à 2 h. 15
Lundi	26 s. Emmanuel.	
Mardi	27 s. Jean Damascène.	
Mercur.	28 s. Jean de Capristan.	
Jeudi	29 s. Eustase.	
Vendr.	30 B. Amédée IX.	
Samedi	31 <b>Semaine-Sainte</b> s. Guy, a.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 43 minutes.



Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
14.	Dimanche de Pâques.	
DIM.	1 PAQUES. s. Hugues.	
Lundi	2 s. François de P.	
Mardi	3 ste Agape, s. Richard	
Mercr.	4 s. Isidore, s. Zosime.	
Jeu	5 s. Vincent Ferrier.	
Vendr.	6 Bse Julienne Mt Cornillon	
Samedi	7 s. Saturnin.	
15.	Dimanche de Quasimodo.	
DIM.	8 QUAS. s. Amance.	
Lundi	9 ste Marie l'Egyp.	
Mardi	10 Mechtilde, Térance.	
Mercr.	11 s. Léon, p.	
Jeu	12 s. Jules.	
Vendr.	13 s. Herménégilde,	
Samedi	14 s. Justin, s. Tiburce.	
16.	Deuxième dimanche après Pâques.	
DIM.	15 ste Anastasie.	
Lundi	16 s. Benoît Labre,	
Mardi	17 s. Rodolphe, Anicet.	
Mercr.	18 s. Apollone, s. Parfait.	
Jeu	19 s. Léon IX, p., s. Ursmar.	
Vendr.	20 s. Théotime, s. Thd.	
Samedi	21 s. Anselme, s. Usthasat.	
17.	Troisième dimanche après Pâques.	
DIM.	22 Patronage de s. Joseph.	
Lundi	23 s. Georges, s. Adalb.	
Mardi	24 s. Fidèle, s. Honoré.	
Mercr.	25 s. MARC, év., s. Floribert.	
Jeu	26 ss. Clet et Marcellin.	
Vendr.	27 s. Pierre Canisius, ste Zite.	
Samedi	28 s. Paul de la Croix, s. Vital	
18.	Quatrième dimanche après Pâques.	
DIM.	29 s. Pierre, m., s. Robert, a.	
Lundi	30 ste Catherine de S., Sophie	
		Dern. quart. le 7, à 1 h. 49
		Nouv. lune le 14, à 0 h. 57
		Prem. quart. le 21, à 22 h. 20
		☽ Pleine lune le 29, à 13 h. 45

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 34 minutes.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 ss. PHILIPPE ET JACQUES. 2 s. Athanase; 3 s. Joseph. patron de l'Egl. 4 Inv. STE CROIX. s. Alexand. 5 s. Pie V.	
19. DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	Cinquième dimanche après Pâques. 6 s. Jeand. P. lat. 7 ROGATIONS. s. Stanislas. 8 APPARITION SAINT MICHEL 9 s. Grég. de Nazianze. 10 <b>ASCENSION.</b> s. Antonin. 11 s. Mamert. 12 ss. Nérée et c., Pancrace.	<p style="text-align: center;">☾</p> Dern. quart. le 6, à 7 h. 41
20. DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	Sixième dimanche après Pâques. 13 s. Sigismond, Servatius. 14 s. Boniface. 15 s. Jean-Baptiste de la Salle. 16 s. Jean Népom. s. Adalbert 17 s. Pascal Bayl. 18 s. Venant. 19 s. Pierre Célestin.	<p style="text-align: center;">☽</p> Nouvelle lune le 13, à 13 h. 30
21 DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	Dimanche de la Pentecôte. 20 <b>PENTECOTE.</b> s. Bernardin S. 21 s. Hosp ce. 22 -te Julie. 23 Q.-T. s. Didier s. Florent. 24 N.-D. Auxilatrice. 25 Q.-T. s. Grégoire VII. 26 Q.-T. s. Philippe Néri.	<p style="text-align: center;">☾</p> Prem. quart. le 21, à 16 h. 20
22. DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi	Dimanche de la Trinité. 27 <b>TRINITE.</b> s. Béd-. c. d. 28 s. Augustin de Cant. 29 ste Madeleine de Pazzi. 30 ste Jeanne d'Arc. 31 <b>FETE-DIEU.</b> ste Angèle.	<p style="text-align: center;">☽</p> Pleine lune le 28, à 22 h. 41

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 12 minutes.

Juin



30 jours.

6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr. Samedi	1 s. Fortunat, s. 2 s. Eugène.	
23.	Deuxième dimanche après Pentecôte	
DIM.	3 <sup>e</sup> ste Clotilde.	
Lundi	4 s. François Ca.	☾
Mardi	5 s. Boniface.	
Mercr.	6 s. Claude, s. Norbert.	Dern. quart. le 4, à 13 h. 53
Jeudi	7 s. Paul. év.	
Vendr.	8 S.-C. JÉSUS. s. Médard.	
Samedi	9 s. Amant et comp.	
24.	Troisième dimanche après Pentecôte	
DIM.	10 <sup>e</sup> ste Marguerite.	
Lundi	11 s. BARNABÉ, ap.	
Mardi	12 s. Jean de S-Facond.	☉
Mercr.	13 s. Antoine Pad ue.	Nouvelle lune le 12, à 3 h. 12
Jeudi	14 s. Basile-le-Grand.	
Vendr.	15 OCTAVE DU SACRÉ-CŒUR.	
Samedi	16 s. Ferréol et Ferjeux.	
25.	Quatrième dimanche après Pentecôte	
DIM.	17 s Rainier, s. Laure.	
Lundi	18 s. Ephrem, diacr.	
Mardi	19 <sup>e</sup> ste Julienne de Falconieri.	☾
Mercr.	20 s. Silvère, ste Florentine.	Prem. quart. le 20, à 7 h. 37
Jeudi	21 s. Louis de Gonzague.	
Vendr.	22 s. Paulin, évêque.	
Samedi	23 <sup>e</sup> ste Agrippine, ste Audrie.	
26.	Cinquième dimanche après Pentecôte	
DIM.	24 s. JEAN-BAPT.	
Lundi	25 s. Guillaume, s. Prosper.	
Mardi	26 ss. Jean et Paul, mm.	☉
Mercr.	27 s. Ladislas.	Pleine lune le 27, à 6 h. 08
Jeudi	28 s. Irénée év. ap.	
Vendr.	29 ss. PIERRE ET PAUL, ap.	
Samedi	30 Comm. s. Paul, s. Martial.	

Les jours crois. de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 3 m. du 22 au 30.

Juillet



31 jours.

7.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
<p>27.</p> <p>DIM. 1 s. Théobald, s. Rumold. Lundi 2 VISITATION. s. Otto, év. Mardi 3 s. Léon, d., s. Héliodore. Mercr. 4 ste Berthe, s. Udalric. Jeudi 5 s. Antoine Zaccaria. Vendr. 6 s. Isaïe, ste Dominique. Samedi 7 ss. Cyrille et Méthode.</p>	<p>Sixième dimanche après Pentecôte</p>	<p>☾</p> <p>Dern. quart. le 3, à 21 h. 28</p>
<p>28.</p> <p>DIM. 8 ste Elisabeth, s. Kilien. Lundi 9 ste Véronique, ste Anatolie Mardi 10 7 frères mart., ste Rufine. Mercr. 11 s. Pie I p., s. Ulric c. Jeudi 12 s. Jean-Gualbert, s. Nabor. Vendr. 13 s. Analet, p., ste Muritte. Samedi 14 s. Bonaventure, év., s. Cyr.</p>	<p>Septième dimanche après Pentecôte</p>	<p>☽</p> <p>Nouvelle lune le 11, à 18 h. 06</p>
<p>29.</p> <p>DIM. 15 s. Henri, ste Bonose. Lundi 16 SCAP. Reinelde, s. Faustin. Mardi 17 s. Alexis, Marcelline. Mercr. 18 s. Camille, s. Frédéric. Jeudi 19 s. Vincent de Paul. Vendr. 20 s. Jérôme, ste Marguerite. Samedi 21 ste Prax., s. Daniel.</p>	<p>Huitième dimanche après Pentecôte</p>	<p>☽</p> <p>Prem. quart. le 19, à 19 h. 53</p>
<p>30.</p> <p>DIM. 22 ste Marie-Madeleine. Lundi 23 s. Apollinaire, s. Liboire. Mardi 24 Christine, Louise de Sav. Mercr. 25 s. JACQUES, ap., s. Christop. Jeudi 26 ste ANNE, s. Eraste. Vendr. 27 s. Pantaléon, ste Nathalie. Samedi 28 ss. Nazaire et Celse, Victor</p>	<p>Neuvième dimanche après Pentecôte</p>	<p>☽</p> <p>Pleine lune le 26, à 13 h. 09</p>
<p>31.</p> <p>DIM. 29 ste Marthe, s. Loup, év. Lundi 30 ss. Abdon et Sennen, mm. Mardi 31 s. Ignace Loyola, Germain.</p>	<p>Dixième dimanche après Pentecôte</p>	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 52 m.

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. PIERRE AUX L. Ethelwold 2 PORTIONC. s. Alphonse Lig. 3 INVENT. s. ETIENNE. Lydie. 4 s. Dominique, s. Tertulien.	☾ Dern. quart. le 2, à 7 h. 27
32. DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	Onzième dimanche après Pentecôte 5 N.-D. DES NEIGES. Oswald 6 TRANSFIGURATION. s. Sixte 7 s. Gaétan, c., s. Albert, c. 8 Cyriaque, B. Pierre Faber 9 s. Romain, s. Secondin. 10 s. LAURENT, m., ste Astérie 11 ste Suzanne, Philomène.	☽ Nouvelle lune le 10, à 9 h. 46
33. DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	Douzième dimanche après Pentecôte 12 ste Claire, ste Economie. 13 ss. Hippolyte et Cassien. 14 s. Eusèbe, ste Athanasie. 15 ASSOMPTION. Tarcisius. 16 s. Joachim, s. Théodule. 17 s. Hyacinth., s. Libérat, m. 18 ste Hélène, imp.	☽ Prem. quart. le 18, à 5 h. 33
34. DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	Treizième dimanche après Pentecôte 19 ste Claire de Montefalco. 20 s. Bernard, a. d., Philibert 21 ste Jeanne de Chantal. 22 s. Symphorien, Timothée 23 s. Philippe-Béniti, Sidoine 24 s. BARTHÉLEMY, ste Aure. 25 s. Louis, roi, ste Patrice.	☽ Pleine lune, le 24, à 20 h. 37
35. DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr.	Quatorzième dimanche ap. Pentecôte 26 s. Zéphirin, p., s. Samuel. 27 s. Amédée, év. de Lauzanne 28 DÉB. St-Nic. s. Augustin. 29 Décolation de s. Jean. 30 ste Rose de Lima. 31 s. Raymond, ste Isabelle.	☾ Dern. quart. le 31, à 20 h. 40

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 30 minutes.

Septembre



30 jours.

9.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 <sup>ste</sup> Vèrène, v., s. Gilles, a.	
36.	Quinzième dimanche apr. Pentecôte	
DIM.	2 s. Etienne, r., ste Maxime	
Lundi	3 <sup>ste</sup> Sérapie, s. Guarin, év.	
Mardi	4 ss. Anges gar. ste Rosalie.	
Mercur.	5 s. Laurent Just., s. Victorin	
Jeudi	6 s. Eleuthère, s. Magne.	
Vendr.	7 <sup>ste</sup> Reine, s. Grat, év.	
Samedi	8 NATIVITÉ NOTRE-DAME.	
37.	Seizième dimanche apr. Pentecôte	
DIM.	9 s. Gorgon, s. Rufin.	
Lundi	10 s. Nicolas de Tolentin.	
Mardi	11 s. Félix et Régule. Prothus	
Mercur.	12 s. Guy, c., s. Serdat, év.	
Jeudi	13 s. Aimé, év., s. Euloge.	
Vendr.	14 Ex. s. CROIX., s. Materne	
Samedi	15 N.-D. 7 Doul. s. Nicodème.	
38.	Dix-septième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	16 Fête féd. d'actions de grâces	
Lundi	17 Stigmates de s. Franç. d'As.	
Mardi	18 s. Joseph de Cupertino, c.	
Mercur.	19 Q.-T. s. Janvier.	
Jeudi	20 s. Eustac., s. Cand.	
Vendr.	21 Q.-T. s. MATTHIEU, ap.	
Samedi	22 Q.-T. s. Maurice, martyr.	
39.	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	23 s. Lin, ste Thècle.	
Lundi	24 N.-D. DE LA MERCI.	
Mardi	25 Firmin, Thomas Villen.	
Mercur.	26 ss. Valérien et comp.	
Jeudi	27 ss. Côme et Damien, mm.	
Vendr.	28 s. Venceslas, s. Exupère.	
Samedi	29 s. MICHEL, arch., Ludwin.	
40.	Dix-neuf. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	30 s. Jérôme, Ours et Victor.	
		Nouvelle lune le 9, à 1 h. 20
		Prem. quart. le 16, à 13 h. 26
		Pleine lune le 23, à 5 h. 09
		à 13 h. 29

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 37 m.

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Remi, s. Bavon. 2 s. Léger, s. Guérin. 3 s. Candide, s. Ewalde. 4 s. François d'Assises. 5 ss. Placide et compag. 6 s. Bruno, f. ste Foi.	☾
41.	Vingtième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	7 ROSAIRE. s. Serge. 8 ste Brigitte, ste Laurence. 9 s. Denis, s. Candide. 10 s. François de Borgia, c. 11 s. Louis Bertrand. 12 s. Maximilien, ste Herlinde 13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	☽ Nouvelle lune le 8, à 16 h. 05
42.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	14 s. Callixte, p., s. Burcard. 15 ste Thérèse, s. Roger. 16 s. Gall, ab., s. Florentin. 17 B. Marg.-Marie Alacoque. 18 s. Luc, évang, s. Athénodor. 19 s. Pierre d'Alc., ste Fréwisse 20 s. Jean de Kanty.	☽ Prem. quart. le 15, à 21 h. 29
43.	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	21 s. Hilarion, ste Ursule. 22 ste Alodie, ste Cordule. 23 s. Pierre Pascal. 24 s. Magloire. 25 s. Chrysanthe. s. Crépin. 26 s. Evariste, 27 s. Didier, év.	☽ Pleine lune le 22, à 16 h. 01
44.	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur.	28 CHRIST-ROI. ste Eusébie. 29 s. SIMON, ap. 30 s. Alphonse Rodriguez, c. 31 ste Lucille., s. Loup, év.	☽ Dern. quart. le 30, à 9 h. 22

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 40 m.

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Judi	1 <b>LA TOUSSAINT.</b> s. Amable.	
Vendr.	2 <b>COMM. DES TRÉPAS.</b> s. Tobie	
Samedi	3 s. Hubert.	
45.	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte	☾ Nouvelle lune le 7, à 5 h. 44
DIM.	4 s. Charles Borromée, card.	
Lundi	5 ss. Zacharie et Elisabeth.	
Mardi	6 s. Protais, év., s. Léonard.	
Mercur.	7 s. Ernest, a., s. Engelbert.	
Jeudi	8 Les 4 couronnés, Godefroi.	
Vendr.	9 s. Théodore, m., s. Oreste.	
Samedi	10 s. André Avel., ste Florenc <sup>e</sup>	☽ Prem. quart. le 14, à 3 h. 39
46.	Vingt-cinq. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	11 s. Martin, év., s. Véran.	
Lundi	12 s. Martin, p., s. Imier.	
Mardi	13 Stanistas Kostka, Didace.	
Mercur.	14 s. Josaphat, ste Vénérande	
Jeudi	15 ste Gertrude, Albert-le-Gr.	
Vendr.	16 s. Othmar, s. Fidence.	
Samedi	17 s. Grégoire le Thaumatur.	☽ Pleine lune le 21, à 5 h. 26
47.	Vingt-six dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	18 <b>DÉD. BASIL. SS. PIER. ET P.</b>	
Lundi	19 ste Elisabeth, s. Pontien.	
Mardi	20 s. Félix de Valois, Edmond	
Mercur.	21 <b>PRÉSENTATION N.-D.</b>	
Jeudi	22 ste Cécile, s. Philémon.	
Vendr.	23 s. Clément, ste Félicité.	
Samedi	24 s. Jean de la Croix, Flore.	☾ Dern. quart. le 29, à 6 h. 39
48.	Vingt-sept. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	25 ste Catherine, ste Juconde.	
Lundi	26 Silvestre, ab., Léon. P.-M.	
Mardi	27 s. Colomban.	
Mercur.	28 s. Sosthène, s. Hortulan.	
Jeudi	29 s. Saturnin.	
Vendr.	30 s. <b>ANDRÉ, ap., s<sup>te</sup> Max.</b>	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 14 m.



Décembre



31 jours.

12.		FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1	s. Eloi, s. Diodore.	☾
49.		Premier dimanche de l'Avent.	
DIM.	2	<b>AVENT.</b> ste Bibiane.	☽
Lundi	3	s. François-Xavier.	
Mardi	4	ste Barbe, s. Osmond.	
Mercur.	5	s. Pierre Chrysol., év.	
Jeudi	6	s. NICOLAS, ste Denyse.	
Vendr.	7	s. Ambroise, ste Fare.	
Samedi	8	<b>IMMACULEE-CONCEPTION.</b>	
50.		Deuxième dimanche de l'Avent.	☾
DIM.	9	ste Léocadie, s. Syr.	
Lundi	10	Transl. ste Maison Lorette.	
Mardi	11	s. Damase, p., s. Sabin.	
Mercur.	12	s. Synèse, m.	
Jeudi	13	ste Lucie, s. Josse.	
Vendr.	14	ss. Eutropie, Berthold	
Samedi	15	ste Chrétienne, s. Célien.	
51.		Troisième dimanche de l'Avent.	☽
DIM.	16	ste Adélaïde.	
Lundi	17	s. Lazare.	
Mardi	18	s. Gratiën.	
Mercur.	19	Q.-T. s. Némèse. s. Darius	
Jeudi	20	s. Ursanne.	
Vendr.	21	Q.-T. s. THOMAS, s. Festus.	
Samedi	22	Q.-T. s. Pierre Canisius.	
52.		Quatrième dimanche de l'Avent.	☽
DIM.	23	ste Victoire.	
Lundi	24	s. Delphin, ste Irmine.	
Mardi	25	<b>NOEL.</b> ste Eugénie, Anastas.	
Mercur.	26	s. ETIENNE, diacre m.	
Jeudi	27	s. JEAN, ap., s. Théophane.	
Vendr.	28	ss. INNOCENTS, s. Abel.	
Samedi	29	s. Thomas Cant., ste Eléon	
53.			☽
DIM.	30	s. Libère, év., s. Sabin, év.	
Lundi	31	s. Maire, év., s. SYLVESTRE	

Nouvelle lune le 6, à 18 h. 25

Prem. quart. le 13, à 11 h. 52

Pleine lune le 20, à 21 h. 53

Dern. quart. le 29, à 3 h. 08

Les jours décroissent de 20 minutes du 1<sup>er</sup> au 21, et croissent de 4 minutes du 22 au 31.

**COMBUSTIBLES**  
**A. MENOUD & SIEBER**  
**FRIBOURG** TELEPHONE N°3.06

ENTREPÔTS  
 TOUR HENRI  
 4

HOUILLES, COKES, ANTHRACITES  
 BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS  
 BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

BUREAU  
 Rue du Temple  
 N°1



*Grands Magasins  
 de Chaussures  
 VENDANT BON  
 ET BON MARCHÉ*

***Dossenbach***

*FRIBOURG - MORAT*

**VINS EN GROS**

**JULES GEX, Rue du Tir, BULLE, Tél. 66**

Assortiment complet  
 en vins vaudois  
 et valaisans

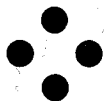
Vins rouges étrangers  
 ouverts et  
 en bouteilles

Un beau mobilier  
à bon compte, s'achète  
à la fabrique de meubles

**Paul Leipzig**

**Fribourg**

**Grand'Places, 26 Tél. 5.58**



Visitez ses vastes salles  
d'exposition



Maison de confiance  
et faisant toujours mieux

# POMPES FUNÈBRES CATHOLIQUES

## A. MURITH

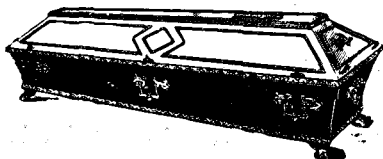
(SOCIÉTÉ ANONYME)

Rue des Chaudronniers, 16 **GENÈVE** Téléphone 50.288

*Seul bureau autorisé par MM. les Curés de Genève  
à régler au point de vue religieux les ensevelissements  
catholiques romains.*

FABRIQUE DE CERCUEILS

FABRIQUE DE COURONNES



*L'Administration se charge, sans aucun déplacement  
pour les familles, de toutes les démarches et formalités  
relatives aux*

**INHUMATIONS-EXHUMATIONS**

**TRANSPORTS**

*dans n'importe quelle localité*

**AUTOMOBILES FUNÉRAIRES**

Matériel spécial pour catafalques, tentures, chapelles ardentes

CONFECTION DE DRAPS MORTUAIRES

### Succursale à **FRIBOURG**

MAGASINS ET BUREAUX, Rue de Romont, 20

Téléphone 1.43

**CIERGES, ENCENS BRAISE-ENCENS**

**HUILE POUR LE SANCTUAIRE**

**MÈCHES, RAT DE CAVE, FLEURS ARTIFICIELLES**

**FLEURS NATURELLES**

### REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES:

BULIE, Louis Pasquier.

ROMONT, Camille Comte.

CHATEL-ST-DENIS, Jos. Millason.

SION, Vve O. Mariethod, 1.81.

SIERRE, H. Vicarini, tél. 2.71.

MONTANA, R. Métrailler, tél. 2.02.

FULLY, R. Taramarcz, tél. 32.

MARTIGNY, M. Moullinet, tél. 225.

MONTHÉY, Barlathey-Galletti, tél. 65.

ORSIERES, Troillet, frères.

BIENNE, Murith & C<sup>ie</sup>, Aarbergstrasse, tél. 5.106.

DELÉMONT, J. Ory-Nappez. — TAVANNES, A. Gigandet.

**Tarifs très modérés.**

**CONFÉDÉRATION SUISSE**  
**SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT**

---

AUTORITÉS FÉDÉRALES  
BUNDESBEHÖRDEN

**CONSEIL FÉDÉRAL — BUNDESRAT**

*Membres — Mitglieder*

Pilet, Marcel, de Château-d'Œx (Vaud), prés. pour 1934.		
Minger, Rodolphe, de Mülchi (Berne), vice-prés. pour 1934.		
Motta, Joseph, d'Airolo (Tessin),	conseiller fédéral.	
Musy, Jean, d'Albeuve (Fribourg),	»	»
Häberlin, Henri, de Frauenfeld (Thurgovie),	»	»
Meyer, Albert, de Fällanden (Zurich),	»	»
Schulthess, Edmond, de Brugg (Argovie),	»	»

*Chancellerie fédérale — Bundeskanzlei*

Käslin, Robert, chancelier — Bundeskanzler.  
Leimgruber, Oscar, vice-chancelier — Vizekanzler.  
Bovet, Georges, vice-chancelier — Vizekanzler.

**Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales**  
**Freiburgische Abgeordnete in den eidgenössischen Räten**

CONSEIL NATIONAL — NATIONALRAT

Aeby, Pierre, Fribourg — Boschung, Franz, Ueberstorf —  
Benninger, Pierre, Salvagny — Cailler, Alexandre-F.-Louis,  
Broc — Chassot, Charles, Fribourg — Delatena, Joseph,  
Bulle — Grand, Eugène, Romont.

CONSEIL DES ÉTATS — STÄNDERAT

Savoy, Emile, Fribourg. — Weck, Bernard, Fribourg.

**TRIBUNAL FÉDÉRAL — BUNDESGERICHT**

*Membres — Mitglieder*

*Président*: Thélin, Henri, de Bioley-Orjulaz (Vaud) — *Vice-président*: Couchepin, Arthur, de Martigny (Valais) — Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin) — Jäger, Charles, de Pfäfers (St-Gall) — Honegger, Henri, de Zurich — Ursprung, Albert, de Ueken et Zurzach — Merz, Victor, de Hägendorf (Soleure, et Thouné — Weiss, Théodore, de Zurich — Kirchner,

Emile, de Schaffhouse — Strebél, Joseph, de Muri (Argovie) — Fazy, Robert, de Genève — Robert, Léon, de La Chaux-de-Fonds — Engeler, Hans, de St-Gall — Steiner, Hans, d'Ingenbohl (Schwyz) — Bolla, Plinio, de Castro (Tessin) — Leuch, Georges, de Berne — Blocher, Eugène de Bâle — Hablützel, Jacob, de Beuken (Zurich) — Andermatt, Joseph, de Cham (Zoug) — Affolter, Hans, de Niedergerlafingen et Soleure — von Arx, Adrien, d'Oltén. — Studer, Frédéric, de Winterthur — Rossel, Jean, de Tramelan-dessus — Guex, Robert, de Lausanne — Python, Louis, de Portalban — Nägeli, Walter, de Zurich.

*Suppléants — Ersatzmänner*

Gabuzzi, Etienne à Bellinzzone — Göttisheim, Emile, à Bâle-Ville — Dubuis, Alphonse, à Lausanne — Becker, Hermann, à St-Gall — Klöti, Emile, à Zurich — Lorétan, Raymond, à Sion — Bäschlin, Hans, à Berne — Lanz, Otto, à Baden — Ernst, Walter, à Berne.

*Greffiers — Gerichtsschreiber*

Pedrazzini, Guillaume, de Locarno — Thilo, Emile, de Lausanne — Ziegler, Adolf, de Zuchwil — Geering, Walter, de Bâle — Kind, Paul, de Coire.

**TRIBUNAL FÉDÉRAL DES ASSURANCES**

**EIDGENÖSSISCHES VERSICHERUNGSGERICHT**

*Membres — Mitglieder*

Piccard, Paul, de Lutry et Villars-Ste-Croix, président — Lauber, Werner, de Marbach (Lucerne), vice-président — Segesser, Louis, de Lucerne — Pedrini, Ferdinando, d'Osco. Kistler, Hermann, d'Aarberg.

*Suppléants — Ersatzmänner*

Koch, Charles, à Wohlen (Argovie) — Gabus, Charles, à Neuchâtel — Kistler, Hermann, à Bienne — Buri, Frédéric, à Fraubrunnen — Prod'hom, Louis, à Lausanne. — Lang, Otto, à Zurich.

*Chancellerie — Kanzlei*

Graven, Jean, de Zermatt, greffier.

**CANTON DE FRIBOURG**  
**KANTON FREIBURG**

**POUVOIR LÉGISLATIF**  
**GESETZGEBENDE GEWALT**

**GRAND CONSEIL — GROSSER RAT**

Elections du 6 décembre 1931 - Wahlen vom 6. Dezember 1931

BUREAU

<i>Président.</i>	Benninger, Pierre, Salvagny.
<i>1<sup>er</sup> Vice-présid.</i>	Grand, Eugène, Romont.
<i>2<sup>me</sup> »</i>	Delabays, Léopold, Bulle.
<i>Scrutateurs.</i>	Chassot, Victor, Bussy.
	Cosandey, Louis, Sivririez.
	Kramer, Fritz, Lourtens.
	Sturny, Jean, St-Antoine.
<i>1<sup>er</sup> Secrétaire.</i>	Binz, René, chancelier d'Etat, Fribourg.
<i>2<sup>me</sup> »</i>	Chassot, Raymond, Fribourg.

NOMS DES DÉPUTÉS PAR CERCLES ÉLECTORAUX  
VERZEICHNIS DER ABGEORDNETEN NACH WAHLKREISEN

CERCLE DE LA SARINE — 33 députés  
WAHLKREIS SAANE — 33 Abgeordnete

		Année de nais. Geburtsjahr
1. Aeby, Pierre,	Fribourg.	1884 C
2. Bardy, Henri,	Fribourg.	1897 R
3. Barras, Frédéric,	Lossy.	1874 C
4. Bartsch, Wilhelm,	Fribourg.	1873 R
5. Bays, Séverin,	Fribourg.	1885 C
6. Boccard, Roger,	Le Claruz (Pierrafort).	1878 C
7. Bovet, François,	Autigny.	1874 C
8. Buchs, Henri,	Froideville (Posieux)	1856 R
9. Chatagny, Henri,	Corserey.	C
10. Clément, Gustave,	Fribourg.	1868 C
11. Clément, Joseph,	Fribourg.	1870 C
12. Clément, Philippe,	Ependes	1863 C
13. Dafflon, Joseph,	Neyruz.	1890 C
14. Despont, Adrien,	Corminbœuf.	1861 C
15. Despont, Auguste,	Fribourg.	1882 C
16. Dubey, Arthur,	Fribourg.	1879 C
17. Ducrest, Joseph,	Rossens.	1864 C

C = Conservateurs - Konservative.

R = Radicaux - Radikale.

P = Paysans - Bauernpartei.

		Année de nais. Geburtsjahr
18. Fragnière, Antoine,	Fribourg.	1878 C
19. Gobet, François,	Noréaz.	1863 C
20. Gumy, Ernest,	Avry-sur-Matran.	1880 C
21. Jaquet, Isidore,	Grolley.	1861 C
22. Kistler, Emile,	Fribourg.	1893 C
23. Lippacher, Hippolyte,	Fribourg.	1876 R
24. Magnin, Joseph,	Posieux.	1885 C
25. Mottas, Léonard,	Ponthaux.	1884 R
26. Oberson, Pierre,	Fribourg.	1891 C
27. Peiry, Pierre-Maxime,	Treyvaux.	1860 C
28. Piccand, Casimir,	Farvagny.	1875 C
29. Quartenoud, Maxime,	Fribourg.	1897 C
30. Roubaty, Aimé,	Villars-sur-Glâne.	1875 C
31. Schoenenberger, Ant.,	Fribourg.	1884 C
32. Spicher, Armand,	Fribourg.	1903 C
33. Weck, Robert,	Fribourg.	1868 C

## CERCLE DE LA SINGINE — 19 députés

## WAHLKREIS SENSE — 19 Abgeordnete

1. Affolter, Ernest,	Konradshaus (St-Ant.).	1873 C
2. Auderset, Albert,	Fribourg.	1876 C
3. Blanchard, Joseph,	Tavel.	1883 C
4. Boschung, Franz,	Ueberstorf.	1868 C
5. Brugger, Alphonse,	Guin.	1890 C
6. Brulhart, Amédée,	Guin.	1900 C
7. Diesbach, Henri,	Balterswil (St-Ours).	1880 C
8. Fasel, Edouard,	Bœsingen.	1888 C
9. Horner, Alphonse,	Tützenb. (Schmitten).	1869 C
10. Marbach, Fritz,	Grossried (Ueberstorf).	1874 C
11. Muller, Franz,	Schmitten.	1885 C
12. Offner, Pierre,	Planfayon.	1860 C
13. Passer, Joseph,	Tavel.	1894 C
14. Perler, Joseph,	Wünnewil.	1861 C
15. Piller, Jost,	Oberschrot.	1877 C
16. Riedo, Louis,	Planfayon.	1886 C
17. Roggo, Pius,	Fillistorf.	1880 C
18. Schwartz, Jean,	Chevilles.	1861 C
19. Sturny, Jean,	St-Antoine.	1881 C

## CERCLE DE LA GRUYÈRE — 21 députés

## WAHLKREIS GREYERZ — 21 Abgeordnete

1. Ackermann, Joseph,	Bulle.	1901 C
2. Ayer, Jules,	Sorens.	1877 C
3. Blanc, Jules,	Bulle.	1875 R
4. Brodard, Joseph,	La-Roche.	1867 C
5. Buchs, Siegfried,	Bellegarde.	1879 C
6. Cailler, Alexandre,	Broc.	1866 R
7. Charrière, Marcellin,	Cerniat.	1883 R
8. Delabays, Léopold,	Bulle.	1880 C



		Année de naiss. Geburtsjahr
9. Despond, Lucien,	Bulle.	1869 R
10. Dupasquier, Emile,	La Tour-de-Trême.	1863 R
11. Dupasquier, Gustave,	Vuadens.	1880 R
12. Droux, François,	Bulle.	1874 C
13. Fracheboud, Pierre,	Lessoc.	1863 C
14. Glasson, James,	Bulle.	1878 R
15. Glasson, Félix,	Bulle.	1871 R
16. Masset, Edmond,	Vaulruz.	1890 R
17. Murith, Auguste,	Epagny.	1885 C
18. Overney, Calybite,	Charmey.	1870 C
19. Pasquier, Jean,	Sâles.	1859 C
20. Pernet, Emile,	Montbovon.	1891 C
21. Pittet, Alphonse,	Romanens.	1876 C

CERCLE DU LAC — 13 députés

WAHLKREIS SEE — 13 Abgeordnete

1. Audergon, Louis,	Cournillens.	1864 C
2. Benninger, Pierre,	Salvagny.	1879 C
3. Derron, Emile,	Praz.	1870 C
4. Derron, Henri,	Morat.	1883 C
5. Derron, Henri,	Nant.	1872 R
6. Feller, Albert,	Courtaman.	1892 R
7. Gutknecht, Samuel,	Morat.	1889 R
8. Hayoz, Joseph,	Liebistorf.	1877 C
9. Hurni, Fritz,	Fräschels.	1877 R
10. Kramer, Fritz,	Lourtens.	1876 R
11. Mæder, Jacob,	Ried.	1890 R
12. Monney, Léon,	Misery.	1883 C
13. Perrottet, Jules,	Cormérod.	1886 R

CERCLE DE LA GLANE — 13 députés

WAHLKREIS GLANE — 13 Abgeordnete

1. Ayer, Emile,	Romont.	1867 C
2. Berset, Léon,	Villarsiviriaux	1879 C
3. Cosandey, Louis,	Siviriez.	1876 C
4. Criblet, Gustave,	Romont.	1874 R
5. Deschenaux, Joseph,	Ursy.	1872 C
6. Débieux, Paul,	Châtonnaye.	1895 C
7. Dutoit, Joseph,	Prez.	1865 C
8. Grand, Eugène,	Romont.	1870 C
9. Jaccoud, Joseph,	Promasens.	1880 C
10. Menoud, Joseph,	Vuisternens.	1869 C
11. Oberson, Jean,	Romont.	1894 C
12. Page, Louis,	Orsonnens.	1890 C
13. Sallin, Henri,	Villaz-St-Pierre.	1877 C

CERCLE DE LA BROYE — 12 députés

WAHLKREIS BROYE — 12 Abgeordnete

1. Bourqui, Albert,	Murist.	1881 R
2. Chassot, Charles,	Fribourg.	1885 C

		Année de naiss. Geburtsjahr
3. Chassot, Victor,	Bussy.	1871 C
4. Chuard, Gustave,	Nuvilly.	1879 C
5. Corminbœuf, Oscar,	Domdidier.	1872 R
6. Curty, Louis,	Cousset.	1859 C
7. Dessibourg, Paul,	Estavayer-le-Lac.	1866 C
8. Dubey, Edouard,	Domdidier.	1873 C
9. Moret, Eloi,	Ménières.	1858 C
10. Pillonel, Ernest,	Seiry.	1875 R
11. Pochon, Marc,	Vesin.	1883 R
12. Torche, Fernand,	Estavayer-le-Lac.	1866 C

CERCLE DE LA VEVEYSE — 7 députés  
WAHLKREIS VIVISBACH — 7 Abgeordnete

1. Colliard, Robert,	Châtel-St-Denis.	1887 P
2. Esseiva, Paul,	Fiaugères.	1876 C
3. Gaudard, Joseph,	Semsaies.	1878 C
4. Kælin, Joseph,	Châtel-St-Denis.	1883 C
5. Pilloud, Sylvestre,	Châtel-St-Denis.	1890 C
6. Savoy, Paul,	Attalens.	1883 C
7. Vial, Hilaire,	St-Martin.	1885 P

COMMISSIONS PERMANENTES  
STÄNDIGE KOMMISSIONEN

*Commission d'économie publique*  
*Staatswirtschaftskommission*

Chassot, Charles — Benninger, Pierre — Delabays, Léopold — Kælin, Joseph — Oberson, Jean — Despond, Lucien — Gutknecht, Samuel — Muller, Frantz — Bays, Séverin.

*Commission des pétitions*  
*Petitionskommission*

Blanchard, Joseph — Derron, Henri — Dessibourg, Paul — Ackermann, Joseph — Débieux, Paul — Savoy, Paul — Gross, Emile.

*Commission des grâces*  
*Begnadigungskommission*

Curty, Louis — Hayoz, Joseph — Piller, Jost — Esseiva Paul — Weck, Robert — Fracheboud, Pierre — Criblet, Gustave.

*Commission des naturalisations*

*Einbürgerungskommission*

Audergon, Louis — Pasquier, Jean — Pilloud, Sylvestre  
 — Sallin, Henri — Brügger, Alphonse — Corminbœuf, Oscar  
 — Quartenoud, Maxime.

*Commission de validation*

*Wahlprüfungskommission*

Dutoit, Joseph — Murith, Auguste — Horner, Alphonse  
 — Dubey, Edouard — Gaudard, Joseph — Monney, Léon  
 Bardy, Henri.

POUVOIR EXÉCUTIF

VOLLZIEHENDE GEWALT

CONSEIL D'ETAT — STAATSRAT

	Né en Geburtsjahr	Elu en Gewählt
Vonderweid, Marcel, <i>président</i> .	1866	1914
Buchs, Victor, <i>vice-président</i> .	1866	1919
Savoy, Emile, conseiller d'Etat.	1877	1913
Chatton, Romain, »	1876	1919
Weck, Bernard, »	1890	1919
Bovet, Jules, »	1887	1927
Piller, Joseph, »	1890	1933

CHANCELLERIE D'ÉTAT — STAATSKANZLEI

<i>Chancelier :</i>	Binz, René.
<i>Kanzler :</i>	
<i>Suppléant du Chancelier :</i>	Wuilleret, Rodolphe, chef de
<i>Stellvertreter des Kanzlers :</i>	service à l'Intérieur.
<i>Econome-registrateur :</i>	Brülhart, Pierre.
<i>Materialverwalter-Registrator :</i>	
<i>Commis-dactylographe :</i>	Tercier, Pauline.
<i>Huissiers d'Etat :</i> }	Bossy, François.
<i>Staatsweibel :</i> }	Geinoz, Justin.

**DIRECTION DEL'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES ARCHIVES  
ERZIEHUNGSDIREKTION UND ARCHIVE**

*Directeur* : Piller, Joseph, conseiller d'Etat.  
*Suppléant* : Weck, Bernard, »

**I. Département de l'Instruction publique  
Erziehungsdepartement**

*Chefs de service* : Gremaud, Emile,  
Barbey, Firmin.

*Commission des études — Studienkommission*  
*Président* : Le directeur de l'Instruction publique.

*Section française — Französische Abteilung*

*Membres* : Mgr Quartenoud, Jean, R<sup>m</sup>e Prévôt, Fribourg  
— Charrière, François, professeur — Castella, Gaston, professeur à l'Université, Fribourg.

*Section allemande — Deutsche Abteilung*

*Membres* : Zurkinden, Jean, rév. curé, Tavel. — Weber, Léonard, professeur à l'Université, Fribourg.

*Section technique — Technische Abteilung*

*Membres* : Bays, Séverin, professeur à l'Université, Fribourg — Renevey, Louis, préfet, Fribourg.

*Section de Moral — Abteilung Murten*

*Vice-président* : Meyer, Jacob, préfet, Morat — Métraux, Jean-René, pasteur, Môtier (Vuilly) — Rowedder, Fritz, Chiètres — Helfer, Gottlieb, anc. instituteur, Fribourg — von Känel, Maurice, pasteur, Morat. — *Secrétaire* : Gutknecht, Ernest, Morat.

**Bibliothèque cantonale et Universitaire  
Kantons- und Universitätsbibliothek**

a) *Commission — Kommission*

*Président* : Buman, Henri, juge de paix — *Membres* : Ræmy, Tobie, archiviste — Schorderet, Auguste, direct. — Lampert, Ulrich, professeur à l'Université — Girardin, Paul, professeur à l'Université — Jordan, Joseph, professeur — Schnürer, Gustave, professeur à l'Université.

b) *Personnel — Personal*

<i>Directeur :</i>	Castella, Gaston.
<i>Bibliothécaire-administrateur :</i>	Handrick, François.
<i>Sous-bibliothécaire :</i>	Dietrich, Joseph.
<i>Aides-bibliothécaires :</i>	Longchamp, Julien. Stajessi, Mathilde. Meyer, Lucienne.
<i>Adjoint :</i>	Sattler, Paul.
<i>Concierge :</i>	Clément, Henri.

**Musées — Museen****I. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE  
NATURHISTORISCHES MUSEUM**a) *Commission — Kommission*

*Président :* Mgr Savoy, Hubert, recteur. — *Membres :* Erhard, Hubert — Girard, Raymond — Ursprung, Alfred — Weber, Léonard, professeurs à l'Université — Aebischer, Pierre-Joseph, ancien professeur, Fribourg — Gottrau, Tobie, rentier, Léchelles — Cuony, Jean, pharmacien, Fribourg. — *Secrétaire :* Buchi, Othmar, Fribourg.

b) *Personnel — Personal*

<i>Conservateur :</i>	Buchi, Othmar.
<i>Préparateur :</i>	Noth, Bernard.
<i>Concierge :</i>	Jonin, Alphonse.

**II. MUSÉE ARTISTIQUE ET HISTORIQUE  
KUNSTHISTORISCHES MUSEUM***Personnel — Personal*

<i>Conservateur des Musées :</i>	Broillet, Henri.
<i>Archéologue cantonal :</i>	Peissard, Nicolas.
<i>Conservateur du Médailler :</i>	Jordan, Joseph.
<i>Concierge :</i>	Kessler, Arthur.

*Commission des monuments  
Kommission für Denkmalpflege*

*Président :* Le directeur de l'Instruction publique. — *Membres :* Reiners, Héribert, prof. à l'Université — Schaller, Romain, prof., président de la Société des Amis des Beaux-Arts — Mgr Quartenoud, Jean, R<sup>me</sup> Prévôt — Mgr Savoy, Hubert, recteur, Fribourg — Mgr Currat, Léonard, vic. général honor., Besencens — Reichlen, François — Peissard, Nicolas, archéologue cantonal — Bourgnicht, Arnold,

pharmacien — Lateltin, Edmond, intendant des bâtiments de l'Etat — Jordan, Joseph, professeur, Fribourg — Demierre, Eug., capitaine, Romont.

*Sous-commission des monuments et édifices*  
*Unter-Kommission der Denkmäler und Gebäude*

*Président*: Schaller, Romain, professeur. — *Membres*: Peissard, Nicolas, archéologue cantonal — Mgr Quartenoud, Jean, R<sup>m</sup>e Prévôt — Reiners, Héribert, professeur — Lateltin, Edmond, intendant des bâtiments — *Secrétaire*: Broillet, Henri, conservateur, Fribourg.

**ENSEIGNEMENT — ERZIEHUNGSWESEN**

**INSTRUCTION SUPÉRIEURE**  
**HÖHERER UNTERRICHT**

**Université de Fribourg — Universität**

<i>Recteur</i> :	Diesbach, Henri.
<i>Vice-Recteur</i> :	Oehl, Wilhelm.
<i>Doyen de la Faculté de théologie</i> :	van den Ondenrijn, Marc.
<i>Doyen de la Faculté de droit</i> :	Liesker, Gerhard.
<i>Doyen de la Faculté des lettres</i> :	Newald, Richard.
<i>Doyen de la Faculté des sciences</i> :	Dhéré, Charles.
<i>Chancelier de l'Université</i> :	Weyrich, Nicolas.

*Professeurs — Lehrkörper*

FACULTÉ DE THÉOLOGIE - THEOLOGISCHE FAKULTÄT

Mgr Kirsch, Jean-Pierre, professeur honoraire.  
Perler, Othmar. (Patrologie et archéologie chrétienne.)  
Horvath, Antoine. (Dogmatique spéculative.)  
Jacquin, Mannès. (Histoire ecclésiastique.)  
Beck, Joseph. (Pastorale et liturgie.)  
Van den Oudenrijn, Marc-Antoine. (Exégèse de l'Ancien Testament.)  
Ramirez, Santiago. (Morale spéculative.)  
Häfele, Gallus. (Apologétique.)  
Manser, Gallus. (Philosophie.)  
Morard, Meinrad. (Critériologie et théodicée; histoire de la philosophie ancienne.)  
Tonneau, Raphaël. (Exégèse du Nouveau Testament.)  
Knar, Maurus. (Histoire de l'Eglise.)  
Lavaud, Benoît. (Morale pratique.)  
Gigon, André. (Dogmatique positive.)  
Berutti, Christophe. (Droit canon.)  
Allo, Bernard. (Histoire des religions.)  
Skehan, R. P. Paul-Augustin. (Droit canon.)

## FACULTÉ DE DROIT - JURISTISCHE FAKULTÄT

- Fietta, Paul, professeur honoraire.  
 Hauptmann, Félix, professeur honoraire.  
 Favre Antoine. (Droit pénal, procédure pénale, droit international public, poursuites pour dettes et faillites.  
 . . . . . (Economie politique.)  
 . . . . . (Droit privé allemand; histoire du droit.)  
 Lampert, Ulrich. (Droit ecclésiastique, droit public général et droit des gens; philosophie du droit.)  
 Liesker, Gerhard-Johann. (Philosophie du droit; économie politique.)  
 Schorer, Jean. (Statistique et science financière.)  
 Turmann, Max. (Sciences commerciales.)  
 von Overbeck, Alfred. (Droit pénal, procédure civile et pénale.)  
 Legras, Henri. (Droit civil français et droit romain.)  
 Siegwart, Alfred. (Droit civil suisse et cantonal.)  
 Aeby, Pierre. (Droit civil suisse.)  
 Comte, Louis. (Médecine légale.)  
 Schonenberger, Guillaume. (Droit romain; droit international privé et comparé.)  
 Trezzini, Célestin. (Droit ecclésiastique et Droit naturel.)  
 . . . . . (Droit public général et suisse; droit administratif.)  
 Lorenz, Jacob, chargé de cours. (Problèmes suisses d'économie politique appliquée.)  
 Oswald, Wilhelm, privat-docent. (Droit public et philosophie du droit.)  
 Schwarzfischer, Joseph, privat-docent. (Economie privée.)  
 Renevey, Louis, } assistants pour la section des sciences  
 Descloux, Louis, } commerciales.

## FACULTÉ DES LETTRES - PHILOSOPHISCHE FAKULTÄT

- Foerster, Hans. (Paléographie, diplomatique.)  
 Schnürer, Gustave. (Histoire générale du moyen âge et des temps modernes.)  
 Rohner, Antoine. (Phil. morale, histoire de la phil. moderne.)  
 Piccardt, Antoine. (Philologie et archéologie classique.)  
 Giraud, Victor (en congé).  
 Fellerer, Karl. (Science et histoire de la musique.)  
 Arcari, Paolo. (Littérature italienne.)  
 Fabre, Pierre. (Langue et littérature latines.)  
 Moreau, Pierre. (Littérature française.)  
 Benett, Francis. (Littérature anglaise.)  
 Reiners, Héribert. (Histoire de l'art.)  
 Migliorini, Bruno. (Langue et littérature romanes.)  
 de Munnynck, Marc. (Cosmologie et psychologie.)  
 Barrault, Serge. (Histoire ancienne et médiévale.)  
 Castella, Gaston. (Histoire suisse et histoire générale moderne)

- Dévaud, Eugène. (Pédagogie.)  
 Oehl, Wilhelm. (Philologie allem. ancienne.)  
 Newald, Richard. (Littérature allemande moderne.)  
 Max, prince de Saxe (Langues et littératures slaves ;  
 langues et littératures orientales), en congé.  
 Reynold, Gonzague. (Histoire de la civilisation à l'époque  
 moderne et histoire littéraire de la Suisse romande.)  
 Vasella, Oscar. (Histoire suisse.)  
 Aebischer, Paul, privat-docent. (Philologie romane.)  
 Penido, Maurillo, privat-docent. (Philosophie contemporaine.)  
 Spieler, Joseph, privat-docent. (Pédagogie.)  
 Cros, Edouard, privat-docent. (Langues et littérature slaves.)  
 Henzen, Walter, privat-docent. (Littérature germanique.)
- |  |   |                                |
|--|---|--------------------------------|
| <i>Lecteurs :</i><br><i>Lektoren :</i> | } | Girardin, Joseph. (Français.)  |
|  |   | Lombriser, Joseph. (Allemand.) |
|  |   | Benett, Francis. (Anglais.)    |
|  |   | Duloit, Ernest. (Latin.)       |
|  |   | Laini, Giovanni. (Italien.)    |
|  |   | Antognini, Luigi. (Grec.)      |

INSTITUT DE FRANÇAIS MODERNE

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| <i>Directeur :</i>        | Prof. Moreau.  |
| <i>Secrétaire :</i>       | Cherix, Robert.  |
| <i>Corps enseignant :</i> | Barrault, Benett, Cherix, Girardin, M <sup>lle</sup> Perrier, Robert Paul. |

FACULTÉ DES SCIENCES  
 NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

- Joye, Paul, professeur honoraire.  
 Gandolfi-Hornyold, professeur honoraire.  
 Dhéré, Charles. (Physiologie, chimie physiologique et microbologie.)  
 Bistrzycki, Augustin. (Chimie analytique et organique.)  
 Girard, Raymond. (Géologie et paléontologie.)  
 Ursprung, Alfred. } (Botanique.)  
 Blum, Gebhard. }  
 Girardin, Paul. (Géographie physique et géographie appliquée.)  
 Diesbach, Henri. (Chimie générale et inorganique.)  
 Glücksmann, Sigismund. (Hygiène et bactériologie.)  
 Schmid, Eric. (Physique.)  
 Bays, Séverin. (Mathématiques pures.)  
 Erhard, Hubert. (Zoologie et anatomie comparée.)  
 Huber, Ant. (Mathématiques appliquées et physique mathématique.)  
 Weber, Léonard. (Minéralogie.)  
 Chardonnens, Louis, chargé de cours. (Chimie. Physique.)  
 Kälin, Joseph, chargé de cours. (Anthropologie.)  
 Lambosy, Paul, privat-docent. (Mathématiques.)  
 Rahm, Gilbert, » (Zoologie.)  
 Brasey, Edmond, » (Physique.)



*Lecteurs* : Wahl, Antonin. (Cours péd. des sc. nat.)  
Gerber, Paul. (Géométrie pratique et géodésie.)

*Assistants* : Krause, Gerhard — Schneider, Amédée —  
Staffelbach, Fritz — Rubli, Fritz — Giovannini, Edgard —  
Boas, Walter — de Bie, Edouard — Ernst, Otto.

*Appariteurs* : Binz, Gaspard — Bovey, Louis — Chatton,  
Maxime — Dénervaud, Pierre — Dougoud, François —  
Egger, Louis — Lugin, Edouard — Nicolet, Louis.

*Mécanicien* : Renevey, Charles.

*Concierge* : Jonin, Alphonse.

### Collège St-Michel — Kollegium St. Michael

<i>Recteur</i> :	Savoy, Hubert.
<i>Préfet du Collège</i> :	Pillonel, Marcel.
<i>Secrét. de l'École de commerce</i> :	Michel, Gaston.
<i>Préfet de l'Intern. St-Michel</i> :	Pasquier, Joseph.
» <i>du Pens. du P. Girard</i> :	Tschan, P. Ange.
» <i>du » St-Jean</i> :	de Courten, Pierre.
<i>Surveillant du Collège</i> :	Kælin, Michel.

#### I. COURS ACADÉMIQUES DU LYCÉE — LYZEUM

Esthétique et hist. de l'art.	Savoy, Hubert.
Philosophie et apologetique.	Gremaud, Joseph.
Philosophie.	Gétaz, Matthieu, O. P.
Littérature française.	Dutoit, Ernest.
Littérature allemande.	Vonlanthen, Adolphe.
Langue latine	Pittet, Armand.
Langue grecque.	Girardin, Joseph.
»	Dutoit, Ernest.
»	Emmenegger, Pius.
Histoire.	Bondallaz, Jules.
Langue allemande.	Lombriser, Joseph.
»	Bielmann, Joseph.
Langue française.	Pillonel, Marcel.
Langue anglaise.	Ingram, Wilfred.
Langue et littér. italiennes.	Laini, Giovanni.
Mathématiques.	Descloux, Louis.
Géographie physique.	Michel, Gaston.
Chimie et histoire naturelle.	
Physique et chimie.	Michel, Ernest.

#### 2. GYMNASSE FRANÇAIS — FRANZÖSISCHES GYMNASIUM

6 <sup>me</sup> classe.	Dusseiller, Emile.
	Dutoit, Ernest.
5 <sup>me</sup> »	Morand, Elie.
	Pittet, Armand.
4 <sup>me</sup> »	Sausser, Léon.

3 <sup>me</sup> classe.	Crausaz, Antonin.
2 <sup>me</sup> »	Longchamp, François.
1 <sup>re</sup> »	Rossel, Etienne.
Religion.	Savoy, Hubert.
Histoire.	Bondallaz, Jules.
»	Jordan, Joseph.
Mathématiques.	Descloux, Louis.
Langue grecque.	Girardin, Joseph.
Langue allemande.	Lombriser, Joseph.
»	Bielmann, Joseph.
Langue anglaise.	Ingram, Wilfred.
Langue italienne.	Laini, Giovanni.
Dessin.	Reichlen, Eugène.
Géographie.	Rossel, Etienne.
Histoire naturelle.	. . . . .

## 3. GYMNASÉ ALLEMAND — DEUTSCHES GYMNASIUM

6 <sup>me</sup> classe.	Emmenegger, Pius.
5 <sup>me</sup> »	Vonlanthen, Adolphe.
4 <sup>me</sup> »	Geser, P. Gallus.
3 <sup>me</sup> »	Schwarzwälder, P. Valentin.
2 <sup>me</sup> »	Locher, P. Fidelis.
1 <sup>re</sup> »	Fischer, P. Jean.
Mathématiques.	Hug, Albert.
Géographie.	Locher, P. Fidelis.
Histoire.	Lombriser, Jos.
Langue française.	Girardin, Joseph.
Histoire naturelle.	Büchi, Othmar.
Dessin.	Reichlen, Eugène.

## 4. ÉCOLE COMMERCIALE — HANDELSCHULE

Sciences commerciales.	Devevey, Hubert.
»	Gottrau, Paul.
Langue française.	Maillard, Edouard.
»	Wiest, Alfred.
»	Clerc, Albert.
Langue allemande.	Henzen, Walter.
»	Bielmann, Joseph.
Langue anglaise	Ingram, Wilfred.
Langue et littér. italiennes.	Laini, Giovanni.
Littérature française.	Pillonel, Marcel.
Religion.	Wæber, Louis.
»	Pillonel, Marcel.
Géographie et économ. polit.	Michel, Gaston.
Chimie et vérification des marchandises.	Evéquo, Adrien.

Histoire.	Peissard, Nicolas.
»	Jordan, Joseph.
Sténo-dactylographie.	Ducry, Oscar.
»	Annen, Jean.
Histoire naturelle.	.....
Géographie administrative.	Ducry, Oscar.
Dessin.	Reichlen, Eugène.
Droit commercial.	Pauchard, Louis.

## 5. SECTION TECHNIQUE — TECHNISCHE ABTEILUNG

Mathématiques.	Weck, Alphonse.
»	Descoux, Louis.
»	Michel, Ernest.
Mécanique.	Weck, Alphonse.
Géométrie descriptive.	Michel, Ernest.
Dessin technique.	Meneghelli, Pierre.
Chimie.	Michel, Ernest.

*Maîtres attachés à l'établissement — Hilfslehrer*

Instruction religieuse pour les élèves réformés.	Loosli, Hans, pasteur.
Dessin artistique.	Ritter, Fernand-Louis.
Dessin technique.	Meneghelli, Pierre.
Musique vocale.	Gogniat, Joseph.
Musique instrumentale.	Sauteur, Louis.
»	Stœcklin, Léon.
»	Rody, Auguste.
Gymnastique.	Wicht, Séraphin.
»	Aeby, Pierre.
»	Dousse, Jean.
Escrime.	Ottoz, Emile.
Préparateur.	Kolly, Maxime.

**Lycée cantonal de jeunes filles****Kantonales Mädchengymnasium***Corps enseignant — Lehrkörper*

*Directeur* : Mgr. Beck, Joseph. — *Professeurs* : R.P. Fischer, Columban, O.F.M. — R.P. Hübscher, Ignaz, O.S.B. — R.P. Morard, Meinrad, O.P. — Brühlmann, Léontine — Ebner, Hiltburg — Edelmann, M.-Augustine — Galli, Valéria — Gehler, M.-Gabrielle — Güntensperger, Bertha. — Hofstetter, Ida-M. — Hover, Helena — Jeanbourquin,

Louise-M. — Yerly, Anne-Thérèse — Jud, Hildegarde — Jungo, Andrée — Kuner, Johanna — Leuthi, Aloysia — Müller, Rachel — Sanial, Louis. — Thürler, Noëlle — Zingg, Rosa.

**INSTRUCTION SECONDAIRE  
MITTELSCHULEN**

**Technicum (Ecole des arts et métiers)  
Technikum-Gewerbeshule**

*Commission de surveillance  
Aufsichtskommission*

*Président* : Le Directeur de l'Instruction publique. — *Membres* : Schaller, Romain, professeur — Weber, Edmond, conseiller communal — Bardy, Henri, conseiller communal — Broillet, Joseph, conseiller communal — Joye, Paul, directeur — Clément, Jules, ingénieur — Lateltin, Edmond, intendant des bâtiments, Fribourg — Dumas, Fernand, architecte, Romont. — *Secrétaire* : Gremaud, Emile, chef de service, Fribourg.

*Personnel enseignant — Lehrkörper*

*Directeur* : Brasey, Edmond. — *Secrétaire* : Castella, Ernest. — *Aumônier et directeur de l'internat* : Baselgia, Paul. — *Professeurs* : Barone, Henri — Berchier, Jean — Berther Jean — Cattani, Oscar — Delley, Edmond — Gerber, Paul — Haering, Fernand — Lambossy, Paul — Lang, Ernest — Pilloud, Oswald — Robert, Henri — Troller, Joseph. — *Professeurs auxiliaires* : Cuony, Albert — Demont, Paul — Delabays, Fidèle — Gicot, Henri — Aeby, Théo — Joye Joseph — Schmid, Max. — Rivier, Th. — *Chefs d'ateliers* : Blanc, Georges — Andrey, Charles.

**Musée des Arts et Métiers — Gewerbemuseum**

*Commission — Kommission*

Lorson Ernest, avocat — Berchier, Jean, professeur au Technicum — Reichlen Eugène, prof. à l'Ecole professionnelle — Clément, Jules, ingénieur — Hertling Léon, architecte, Fribourg.

*Personnel — Personal*

*Directeur* : Roggo, Alphonse — *Secrétaire* : Page Marie. — *Bibliothécaire* : Ems, Jeanne.

**Conservatoire de Musique (Académie de musique)  
Musikkonservatorium**

*Conseil d'administration — Verwaltungsrat*

*Président*: Bovet, Joseph, profes., Fribourg. — *Membres*: Droux, Paul, juge cant., Fribourg — Helfer, Gottl., anc. inst., Fribourg — Lombriser, Joseph, prof., Fribourg — Aeby, Pierre, prof., Fribourg — Schorderet, Auguste, prof., Fribourg — Vonderweid, Paul, rév. curé, Fribourg — Ryncki, Paul, médecin, Fribourg.

*Directeur*: Haas, Paul, Fribourg.

*Comité des professeurs — Lehrkörper*

Haas, Paul, Fribourg. — Lombriser-Stœcklin, M<sup>me</sup> — Bovet, Joseph — Brulhart, Lydie — Hegetschweiler, Rodolphe — Stœcklin, Léon — Villard, Ida — Lombriser, Francis — Kathriner, Léon — Rody, Auguste — Gogniat, Joseph — Robert, Paul — Canivez, Georges — Python, Marcel — Gaimard, Louis — Reyff, Antoinette — Schmid Ernest — Meyer, Graziella — Heumann, Max — Wirz, Edith.

**Ecole normale d'Hauterive — Lehrerseminar Altenryf**

*Directeur*: Fragnière, Denis. — *Professeurs*: Aeby, Alphonse — Barbey, Léon — Berchier, Jean — Berset, Maxime — Both, Casimir — Bovet, Joseph — Chavaillaz, Canisius — Dévaud, Eugène — Emmenegger, Pie — Kathriner, Léon — Muller, Alphonse — Overney, Auguste — Plancherel, Lucien — Wicht, Séraphin.

**Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles**

**Höhere Töchterhandelsschule**

*Directeur*: Aeby, Pierre, professeur à l'Université. — *Professeurs*: Siegwart, Alfred — Gottrau, Paul — Trezzini, Célestin — Morand, Elie — Devevey, Hubert — Evéquo, Adrien — Michel, Gaston — Castella, Gaston — R. P. de Munnynck, Marc, O. P. — Widmer, Julie — Deschenaux, Stéphanie — Dupraz, Marie — Les Révérendes Sœurs Ursulines.

**Inspection des Ecoles secondaires  
Inspektor der Sekundarschulen**

Barbey, Firmin, chef de service, Fribourg.

**Ecole secondaire professionnelle de la Ville de Fribourg**  
**Sekundarschule der Stadt Freiburg**

*Directeur*: Delabays, Fidèle. — *Professeurs*: Schaller, Romain — Wæber, Louis — Buman, René — Caille, Fernand — Plancherel, Louis — Cathomen, Adolphe — Zollet, Pius. — Progin, Raymond.

**Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg**  
**Mädchensekundarschule der Stadt Freiburg**

*Directrice*: Dupraz, Laure. — *Secrétaire-économe*: Schorderet, Madeleine — SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL: Wæber, Louis; Zurkinder, Joseph (religion) — Perrier, Germaine — Niquille, Marie — Pilloud, Julia — Kaiser, Louise — Hug, Anna (mathématiques et sciences) — Weck, Alphonse (physique) — Wirz-Stoffel (allemand) — Tercier, Jeanne (sténographie et dactylographie) — Meyer, Graziella (chant) — Noth, Marcelle (gymnastique) — Rio, Rina (dessin).

SECTION PROFESSIONNELLE: *Cours de coupe et confection*: Neumeyer, Marie — Hayoz, Louise — *Ecole de lingerie*: Torche, Hélène — Chatton, Marie — Baeriswyl, Marie. — *Ecole de modes*: Sermoud, Elisa — Barras, Alice, maîtresse auxiliaire. — *Ecole de cuisine*: Nouveau, Simone — Galley, Marguerite — Berset, Marie-Thérèse.

**Ecole secondaire de Tavel — Sekundarschule Tafers**

*Directeur*: Zurkinder, Jean. — *Professeurs*: Thurler, Léonard — Rappo, Bernard.

**Ecole secondaire de Bulle — Sekundarschule Boll**

*Directeur*: Beaud, Amédée. — *Professeurs*: Barras, André — Borcard, Alexandre — Monnard, Romain — Noël, François.

**Ecole secondaire de Morat — Sekundarschule Murten**

*Directeur*: von Känel, Maurice. — *Professeurs*: von Känel, Maurice — Auer, Samuel — Thiébaud-Vœgtlin, Louis — Flückiger, Ernest — Fürst, Fritz — Helfer, Hans — *Maîtres spéciaux*: Jacky, Théodore — Ellenberger, Hermann.

**Ecole secondaire de Chiètres — Sekundarschule Kerzers**

*Directeur*: Rowedder, Fritz. — *Professeur*: Hänni, Auguste.

**Ecole secondaire de la Glâne — Sekundarschule der Glâne**

*Directeur*: Tissot, Cyprien — *Professeurs*: Pasquier, Léon — Chatton, Auguste — Roulin, Maurice — Oberson, Octave — Parmentier, Gaston — Page Louis.

**Ecole secondaire des jeunes filles de la Glâne**  
**Mädchensekundarschule der Glâne**

*Institutrice* : Buob, M.-Valentine, institutrice.

**Ecole secondaire de la Broye — Sekundarschule der Broye**

*Directeur* : Maudonnet, Jules. — *Professeurs* : Loup, Robert  
— Plancherel, Hilaire — Brodard, Xavier.

**Ecole secondaire de la Veveysse**  
**Sekundarschule des Vivisbachbezirkes**

*Directeur* : Fischer, Conrad. — *Professeur* : Robadey, Louis.

**Inspecteurs scolaires — Schulinspektoren**

- 1<sup>er</sup> arrondissement : Savoy, André, à Fribourg, pour les  
écoles françaises;  
Schönenberger, Fridolin, à Fribourg,  
pour les écoles allemandes.
- 2<sup>me</sup> arrondissement : Rosset, Arthur, Fribourg.
- 3<sup>me</sup> » » Schuwey, Aloys, Fribourg.
- 4<sup>me</sup> » » Berset, Marcellin, Fribourg.
- 5<sup>me</sup> » » Maillard, Louis, Bulle.
- 6<sup>me</sup> » » Gutknecht, Ernest, Morat.
- 7<sup>me</sup> » » Crausaz, Joseph, Lussy.
- 8<sup>me</sup> » » Crausaz, Léon, Estavayer-le-Lac.
- 9<sup>me</sup> » » Barbey, Jules, Vuadens.

**Inspectrices de l'enseignement des ouvrages manuels**

**Inspektorinnen für Handarbeitsunterricht**

- 1<sup>er</sup> arrondissement : Daguët, Jeanne, Fribourg.
- 2<sup>me</sup> » » Plancherel, Jeanne, Fribourg.
- 3<sup>me</sup> » » Koller, Maria, Fribourg.
- 4<sup>me</sup> » » Grand, Maria, Romont.

**Ecole régionale de Courtion**

*Maître* : Loup, Arthur.

**Ecole régionale de Cormondes — Regionalschule Gurmels**

*Maître* : Kolly, Aloys.

**Ecole régionale de Guin — Regionalschule Düringen**

*Maître* : Aëby, Pierre.

**Ecole régionale de Planfayon — Regionalschule Plaffeyen**

*Maître* : Meuwly, Rodolphe.

**Ecole régionale de Chevrières — Regionalschule Giffers***Maître*: Hayoz, Joseph.**Ecole régionale d'Alterswil — Regionalschule Alterswil***Maître*: Bertschy, Albin.**Ecole régionale d'Attalens***Maître*: Macheret, Emile.**Ecole régionale de Domdidier***Maître*: Collomb, Marcel.**Ecole régionale de Gruyères***Maître*: Dessarzin, Léon.**Caisse de retraite du corps enseignant  
Lehrerversicherungskasse***Président*: Dessarzin, Philippe, instituteur retraité, Villarlod.*Caissier*: Bondallaz, Antonin, institut., Fribourg.*Secrétaire*: Lanthmann, Pierre, instituteur retraité, Neirivue.*Membres*: Helfer, Max, instituteur, Fribourg.

Thurler, Léonard, maître secondaire, Guin.

**Dépôt scolaire central de Fribourg  
Lehrmittelverlag***Commission — Kommission**Membres*: Gremaud Emile, chef de service — Schuwey, Aloys, inspecteur scolaire — Rosset, Arthur, inspecteur scolaire.*Administration — Verwaltung**Section A**Gérant*: Verdon, Isidore.*Aide*:*Emballeur*: Mulhauser, Henri.*Section B**Gérante*: Bonnabry, Cécile.**II. Département des Archives — Archivdepartement***Archiviste — Staatsarchivar*: Ræmy, Tobie.*Archiviste-adjoint*: Corpataux, Georges.*Assistante*: Niquille, Jeanne.



DIRECTION DE LA JUSTICE, DES CULTES  
DES COMMUNES ET PAROISSES

JUSTIZ-, KULTUS-, GEMEINDEN- UND  
PFARREIEN-DIREKTION

*Directeur* : Weck, Bernard, conseiller d'Etat.

*Suppléant* : Savoy, Emile, » »

**I. Département de la Justice — Justizdepartement**

*Chef de service* : Savoy, Amédée.

*Secrétaire* : Corpataux, Edouard.

1. COMMISSIONS RELEVANT DU DÉPARTEMENT

1. KOMMISSIONEN DES DEPARTEMENTES

a) *Commission examinatrice des aspirants au Barreau*  
*Prüfungskommission für Anwälte*

*Président* : Weck, Bernard, conseiller d'Etat. — *Membres* : Weck, Robert, juge cantonal — Aeby, Pierre, professeur de droit — Bourgknecht, Louis, avocat — Droux, Paul, juge cantonal — Bartsch, Wilhelm, avocat — *Secrétaire* : Savoy, Amédée. — *Suppléants* : Berset, Maurice, receveur — Schuh, Rodolphe, juge cantonal — Merz, Alfred, juge cantonal — Piller, Joseph, conseiller d'Etat.

b) *Commission examinatrice des aspirants au notariat*  
*Prüfungskommission für Notare*

*Président* : Weck, Bernard, conseiller d'Etat. — *Membres* : Droux, Paul, juge cantonal — Aeby, Pierre, professeur de droit — Meyer Charles, notaire — *Secrétaire* : Savoy, Amédée. — *Suppléants* : Kälin, Joseph, président — Emery, Jules, notaire — Piller, Joseph, conseiller d'Etat — Ræmy, Jules, notaire — Schuh, Rodolphe, juge cantonal — Spycher, Franz, notaire — Savoy, Louis, notaire, Romont.

2. REGISTRE DU COMMERCE  
 REGISTRE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX  
 OFFICES DES POURSUITES ET OFFICES DES  
 FAILLITES

2. HANDELSREGISTER  
 GÜTERRECHTSREGISTER, BETREIBUNGS-  
 UND KONKURSÄMTER

A. AUTORITÉ INFÉRIEURE DE SURVEILLANCE  
 UNTERE AUFSICHTSBEHÖRDE

Les présidents des tribunaux d'arrondissement.  
 Die Gerichtspräsidenten.

B. PRÉPOSÉS — VORSTEHER

I. *Registres du commerce et des Régimes matrimoniaux*  
*Handels- und Güterrechtsregister*

*Sarine*: Brasey, Alfred, greffier, Fribourg.  
*Singine*: Meuwly, Augustin, greffier, Tavel.  
*Gruyère*: Pfulg, Louis, greffier, Bulle.  
*Lac*: Bise, Louis, greffier, Morat.  
*Glâne*: Magnin, Louis, greffier, Romont.  
*Broye*: Huguet, Edouard, greffier, Estavayer-le-Lac.  
*Veveyse*: Chaperon, Auguste, greffier, Châtel.

II. *Offices des Poursuites — Betreibungsämter*

*Sarine*: Meyer, Louis, Fribourg.  
*Singine*: Blanchard, Philippe, Tavel.  
*Gruyère*: Ayer, Aloys, Bulle.  
*Lac*: Bise, Louis, Morat.  
*Glâne*: Magnin, Louis, Romont.  
*Broye*: Marmy, Emile, Estavayer-le-Lac.  
*Veveyse*: Chaperon, Auguste, Châtel-St-Denis.

III. *Offices des Faillites — Konkursämter*

*Sarine*: Brasey, Alfred, greffier, Fribourg.  
*Singine*: Meuwly, Augustin, greffier, Tavel.  
*Gruyère*: Pfulg, Louis, greffier, Bulle.  
*Lac*: Bise, Louis, greffier, Morat.  
*Glâne*: Magnin, Louis, greffier, Romont.  
*Broye*: Huguet, Edouard, greffier, Estavayer-le-Lac.  
*Veveyse*: Chaperon, Auguste, greffier, Châtel-St-Denis.

## 3. ÉTAT CIVIL — ZIVILSTANDSDIENST

## A. AUTORITÉ CANTONALE DE SUEVILLANCE

## A. KANTONALE AUFSICHTSBEHÖRDE

La Direction de la Justice.

Die Justizdirektion.

## B. AUTORITÉ INFÉRIEURE DE SURVEILLANCE

## B. UNTERE AUFSICHTSBEHÖRDE

Les présidents des tribunaux d'arrondissement.

Die Gerichtspräsidenten.

## C. OFFICIERS DE L'ÉTAT CIVIL — ZIVILSTANDSBEAMTE

*District de la Sarine — Saanebezirk*

Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Fribourg	Gross, Emile	Blanc, Paul.
Villars-s.-Glâne	Roubaty, Emile	Dreyer, Joseph.
Matran	Corpataux, Léon	Corpataux, Henri.
Neyruz	Dafflon, Joseph	Mettraux, Louis.
Ecuvillens	Chavaillaz, Eug.	Galley, Antoine.
Autigny	Bovet, François	Cudré-Mauroux, Ern.
Lentigny	Chappuis, Jos.	Chappuis, Pierre.
Onnens	Berger, Louis	Barras, Jean.
Prez	Rosset, Charles.	Chollet, Pierre.
Grolley	Page, Emile,	Pilloud, Casimir.
Belfaux	Limat, Joseph	Gremaud, Joseph.
Givisiez	Bulliard, Alph.	Limat, Louis.
Marly	Wicht, César	.....
Praroman	Kolly, Alphonse	Horner, Raphaël.
Ependes	Clément, Alfred	.....
Arconciel	Kolly, Joseph	Trinchan, Maurice.
Treyvaux	Philipona, Louis	Guillet, François.
Rossens	Moulet, Emile.	Ducrest, Marcel.
Farvagny-le-Gr.	Jolion, Marcel	Rey, Louis.
Estavayer-le-Gi.	Clerc, Franç.	Michel, Albert.
Vuistern.-en-Og.	Bovigny, Léon	Marchon, Const.
Ponthaux	Jaquat, Eugène	Mottas, Gustave.
Corserrey	Chatagny, Eug.	Vuarnoz, Charles.
Bonnefontaine	Bæriswyl, Simon	Piller, Léon.
Corpataux	Clerc, François	Sallin, Raymond.
Villarod	Perritaz, Emile	Perritaz, Jules.

*District de la Singine — Sensebezirk*

Tavel	Aeby, Jean	Wæber, Albin.
Guin	Zurkinden, Arn.	Jenni, Joseph.
Bœsingen	Schneuwly, Nic.	Schmutz, Edouard.
Wünnewil	Brügger, Domin.	Boschung, J.-J.
Ueberstorf	Schmutz, J.-Jos.	Boschung, Franç.
Heitenried	Aebischer, Joseph	Perler, Nicolas.
Dirlaret	Bielmann, Robert	Zbinden, Félix.

Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Chevrières	Schwarz, Jean	Aeby, Franz.
St-Sylvestre	Buntschu, Can.	Jelk, Pierre.
Plasselb	Ruffieux, Jean	Ruffieux, Al.-Jean.
Planfayon	Thalmann, Pierre	Brügger, Hippolyte.
St-Antoine	Jenny, Jacob	Sturny, Jean.
Alterswil	Stritt, Rodolphe	Bertschy, Albin.
St-Ours	Jungo, Joseph	Zosso, Ludgerus.
Schmitten	Zollet, Meinrad	Lehmann, Joseph.

*District de la Gruyère — Greyerzbezirk*

Bulle	Demierre, Stéphane	Rappo, Marcel.
Riaz	Duding, Michel	Gremaud, Aloys.
Echarlens	Gremaud, Pierre	Pugin, François.
Vuippens	Philipona, Firmin	Philipona, Henri.
Sorens	Villoz, Philippe	Tornare, Fabien.
Avry-dev.-Pont	Bovigny, Léon	Bossens, Octave.
Pont-la-Ville	Rigolet, Simon	Yerly, Symphor.
La Roche	Brodard, Joseph	Brodard, Alphonse.
Hauteville	Schouwey, Eloi	Passaplan, Eloi.
Corbières	Blanc, Alfred	Blanc, Paul.
Villarvolard	Repond, César	Jaquet, Joseph.
Botterens	Delatena, Ed.	Thomet, Ferréol.
Crésuz	Ruffieux, Alph.	Ruffieux, Firmin.
Cerniat	Charrière, Louis	Bourret, Laurent.
Charmey	Rime, Gustave	Overney, Const.
Bellegarde	Buchs, Siegfried	Buchs, Robert.
Broc	Mossu, Louis	Corboz, Jules.
Gruyères	Dafflon, Victor	Rime, Emile.
Estavannens	Jaquet, Charles	Caille, Jean.
Grandvillard	Raboud, Henri	Currat, François.
Villars-s.-Mont	Thorin, Casimir	Ecoffey, Louis.
Neirivue	Geinoz, Félicien	Castella, Joseph.
Albeuve	Pythoud, Henri	Beaud, Augustin.
Lessoc	Fragnière, Maurice	Both, Marc.
Montbovon	Gillet, Louis	Pernet, Emile.
Morlon	Gremaud, Constant	Brasey, Auguste.
Tour-de-Trême	Ruffieux, Cyprien	Caille, Paul.
Vuadens	Despond, Pierre	Moret, François.
Vaulruz	Borcard, Phil.	Chollet, Louis.
Sâles	Pasquier, Albert.	Oberson, Léon.
Le Pâquier	Gillet, Joseph	Morand, Louis.

*District du Lac — Seebezirk*

Morat	Mesey, Hans	Fasnacht N.-Robert.
Meyriez	Gander, René,	Steiner, Gottfried.
Môtier	Chautems-Risold, Jul.	Javet-Guillod, J.
Chiètres	Johner, Jacob	Schwab, Frédéric.
Buchillon	Bandelier, Jean	Mæder, Fritz

Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Villarepos	Pauchard, François	Folly, André.
Courtion	Humbert, Félix	Progin, Firmin.
Barberêche	Folly, Arsène	Michel, Marcel.
Cormondes	Hayoz, Joseph	Käser Pierre.
Cressier	Bise, Adolphe	Muller, Ernest.

*District de la Glâne — Glanebezirk*

Romont	Stajessi, Georges	Ayer, Antoine.
Middes	Péclat, Adrien	Dougoud, Aug.
Torny-le-Grand	Dougoud, Jules	Bugnon, Charles
Châtônay	Vaucher, Paul	Page, Léon.
Villarimboud	Renevey, Louis	Curty, Pierre.
Villaz-St-Pierre	Sallin, Pierre	Gobet, Joseph.
Orsonnens	Page, Pierre	Chassot, Pierre.
Villarsviriaux	Berset, Pierre	Berset, Léon.
Massonnens	Rey, Joseph	Menetrey, Joseph.
Berlens	Perroud, Alfred	Perroud, Henri.
Châtelard	Delabays, Casimir	Uldry, Edmond.
Grangettes	Python, Louis	Pittet, Marcel.
Vuistern.-dv.-R.	Oberson, Joseph	Menoud, Joseph.
Villaraboud	Mauron, Ernest	Gremaud, Léonard.
Mézières	Dénervaud, Cal.	Demierre, Léon
Billens	Sugnaux, Cyrille	Sugnaux, Victor.
Siviriez	Conus, Théodore	Zaza, Ferdinand.
Ursy	Deschenaux, Jules	Deschenaux, Henri.
Rue	Conus, Louis	Prélaz, Joseph.
Promasens	Jaccoud, Joseph	Guillaume, Emile.
La Joux	Pittet, Adrien	Menoud, Joseph.
Chapelle	Rossier, Léon	Crausaz, Léon.

*District de la Broye — Broyebezirk*

Estavayer	Bourqui, Antonin	Bonny, Laurent.
Montbrelloz	Plancherel, Jér.	Ducarroz, Octave.
Rueyres-les-Prés	Dubey, Emile	Chaney, Joseph.
Bussy	Chassot, Jules	Chassot, Paul.
Cugy	Grandgirard, Henri	Bersier, François.
Montet	Rey, Antonin	Bersier, Henri.
Fétigny	Goumaz, Albert	Renevey, Armand.
Ménières	Moret, Eloi	Moret, Jules.
Nuvilly	Bondallaz, Jos.	Broye, Ernest.
Murist	Delamadeleine, J.-B.	Bourqui, Charles.
Cheyres	Rapo, Jules	Brasey, Henri.
Font	Brasey, Isidore	Brasey, Joseph.
Lully	Lambert, Etienne.	Banderet, Hippolyte
Surpierre	Thierrin, Placide	Dessarzin, Aloys.
Vuissens	Fasel, Emile	Noël, Léon.

Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Mannens	Joye, Louis	Stern, Arthur.
Montagny-les-M.	Berset, Pierre	Joye, Ernest-Philippe.
Léchelles	Progin, Léon	Ducotterd, Charles.
Dompierre	Ducry, Charles	Musy, Narcisse.
Domdidier	Dubey, Edouard	Besson, Ignace.
St-Aubin	Perriard, Louis	Favre, Antoine.
Carignan	Tétard, Charles	Ballaman, Joseph
Gletterens	Dubey, Léon	Dubey, Raymond.
Delley	Delley, Jean	Collomb, Georges.
Aumont	Volery, Justin	Volery, Fortuné.
Seiry	Bise, Joseph-Julien	Bise, Raymond.
Forel	Duc, Eugène	Dévaud, Xavier.

*District de la Veveyse — Vivisbachbezirk*

Châtel-St-Denis	Genoud-Repond, J.	Cardinaux, Alphonse.
Attalens	Savoy, Paul	Savoy, Arthur.
Remaufens	Vauthey, Denis	Genoud, Louis.
Semsales	Grivet, Albert	Grand, Amédée.
St-Martin	Molleyres, Jos.	Demierre, Henri.
Porsel	Dévaud, Nicolas	Vienny, Auguste.
Le Crêt	Pfulg, Calybite	Currat, Jules.
Progens	Bochud, Louis	Suard, André.

**II. Département des Cultes, des Communes et Paroisses**  
**Kultus-, Gemeinden- u. Pfarreiendepartement**

<i>Chef de service :</i>	Vonderweid, Aloys.
<i>Vérificateur des comptes :</i>	.....
<i>Adjoint :</i>	Barbey, François.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR  
DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE

DIREKTION DES INNERN  
DER LANDWIRT., DER INDUSTRIE  
UND DES HANDELS

*Directeur*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat.

*Suppléant*: Chatton, Romain, conseiller d'Etat.

**I. Département de l'Intérieur**  
**Departement des Innern**

*Chef de service*: Wuilleret, Rodolphe.

*Dactylographe*: Cardinaux, Emilie.

SERVICE DE L'ASSISTANCE ET DU CHOMAGE  
ARMEN- UND ARBEITSLOSENWESEN

*Chef de service*: Dietrich, Ulrich.

**Asile des aliénés de Marsens — Irrenanstalt Marsens**

*Commission administrative — Verwaltungskommission*

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Raboud, Marc, rév. doyen, Vuisternens-dev.-Romont — Boschung, Franz, cons. national, Ueberstorf — Oberson, Denis, médecin, Fribourg — Curty, Louis, député, Cousset — Notz, Fritz, Chiètres — Fracheboud, Pierre, député, Les-soc — Berset, Maurice, receveur, Fribourg — Collaud, Bêat, chef de service, Fribourg.

*Personnel — Personal*

*Directeur*: Woitachewsky, Pierre.

*1<sup>er</sup> médecin-adjoint*: Lauber, Paul.

*Aumônier*: Kessler, Henri.

*Administrateur*: Morard, Antoine.

*Secrét.-comptable*: Dumont, Charles.

**Curatorium d'Humillimont — Anstalt Humillimont**

*Médecin-chef*: Jordan, Auguste.

## OFFICE DU TRAVAIL — ARBEITSAMT

a) *Commission — Kommission*

*Président*: Roggo, Alphonse, Fribourg. — *Membres*: Schœnenberger, Antoine, boulanger, Fribourg — Vonlanthen, Canisius, menuisier, Fribourg — Gougain, Ferdinand, serrurier, Fribourg — Kaiser, Rita, Fribourg — Kistler, Emile, député, Fribourg — Hartmann-Dreyer, Anna (M<sup>me</sup>), Fribourg — Bonvin, Ernest, manoeuvre, Fribourg — Muller, Victor, serrurier, Fribourg — Chatton, Marie, lingère, Fribourg — Collaud, Anna, téléphoniste, Fribourg.

b) *Personnel — Personal*

OFFICE DU TRAVAIL POUR HOMMES — MÄNNLICHE ABTEILUNG

*Administrateur*: Zimmermann, Jules.

*Adjoint*: Menétrey, Alexandre.

OFFICE DU TRAVAIL POUR FEMMES — WEIBLICHE ABTEILUNG

*Gérante*: Auderset, Lina.

*Secrétaire*: Fasel, Cécile.

## VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES

## EICHMEISTER

I<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT — I. KREIS

(Sarine, Singine, Lac et Broye)

1<sup>er</sup> sous-arrond. (Sarine et Singine). Wolhauser, Louis, Frib.

2<sup>me</sup> » (Broye). Rey, Lucien, Estavayer-le-Lac.

3<sup>me</sup> » (Lac). Maurer, Oswald, ferbl., Morat.

II<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT — II. KREIS

(Gruyère, Glâne et Veveysse)

4<sup>me</sup> sous-arrond. (Gruyère et Veveysse). Perrin, Jos., Bulle.

5<sup>me</sup> » (Glâne). Conus, Louis, Romont.

## Préfectures — Oberämter

*Sarine — Saane*

*Préfet*: Renevey, Louis.

*Lieutenant de préfet*: Meyer, Léo.

1<sup>er</sup> *secrétaire*: Dorthe, Alphonse.

2<sup>me</sup> » Cardinaux, Joseph.



*Singine — Sense*

*Préfet — Oberamtmann* : Bæriswyl, Aloys.  
*Lieutenant de préfet — Stellvertreter* : Passer, Joseph.  
*Secrétaire — Oberamtsschreiber* : Aeby, Jean.

*Grugère — Gregerz*

*Préfet* : Gaudard, Pierre.  
*Lieutenant de préfet* : Pfulg, Louis.  
*Secrétaire* : Ruffieux, Fernand.

*Lac — See*

*Préfet — Oberamtmann* : Meyer, Jacob.  
*Lieutenant de préfet — Stellvertreter* : Derron, Henri.  
*Secrétaire — Oberamtsschreiber* : Mæder, Fritz.

*Glâne*

*Préfet* : Bondallaz, Paul.  
*Lieutenant de préfet* : Ayer, Alphonse.  
*Secrétaire* : Butty, François.

*Broye*

*Préfet* : Duruz, Léonce.  
*Lieutenant de préfet* : Jemmely, Henri.  
*Secrétaire* : Bise, Fernand.

*Veveyse — Vivisbach*

*Préfet* : Renevey, Marcel.  
*Lieutenant de préfet* : Perrin, Adrien.  
*Secrétaire* : Genoud, Emile.

**II. Département de l'Agriculture****Landwirtschaftsdepartement**

*Chef de service* : Collaud, Bêat.  
*Secrétaire* : Bosson, Louis.  
*Commis* : Renevey, Albert.  
*Dactylographe* : Neuhaus, Emma.  
*Marqueur officiel* : Dévaud, Louis, Fribourg.

**Institut agricole de Fribourg à Grangeneuve**  
**Landwirtschaftliches Institut von Freiburg in Grangeneuve**

*Commission de surveillance de l'Institut agricole*  
*Aufsichtskommission des landw. Institutes*

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Moret, Eloi, Ménières — Chatton, Eugène, Romont — Boschung, François, Ueberstorf — Peiry, Pierre-Maxime, Treyvaux — Dupasquier, Gustave, Vuadens — Leicht, Fritz, Salvagny — Grivet, Albert, Semsales. — Dafflon, Joseph, Neyruz. — *Secrétaire*: Collaud, Bêat, Fribourg.

*Commission pour l'étude des questions relatives à*  
*l'enseignement agricole*

*Kommission zum Studium von Fragen betr.*  
*landw. Unterricht*

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Moret, Eloi, dép., Ménières — Dévaud, Eugène, prof., Fribourg — Schuwey, Aloïs, inspecteur scol., Fribourg — Chatton, Eugène, anc. dép., Romont — . . . . .  
*Secrétaire*: Collaud, Bêat, Fribourg.

*Direction — Direktion.*

*Directeur*: Collaud, Jules.  
*Sous-directeur*: Walter, Antoine.  
*Sous-directrice*: Favre, Marie-Victor.  
*Secrétaire-comptable*: Aebischer, Adolphe.

**1. ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE**  
**PRAKTISCHE ACKERBAUSCHULE**

*Corps enseignant — Lehrkörper.*

*Professeurs*: Walter, Antoine — Grillot, Alfred — Demougin, Jules — Antoine, Alexandre — Dannemuller, Joseph, — Rong, Maurice — Lemaire, Jean-Marie. — *Aumônier*: Lebon, Pierre. — *Professeurs spéciaux*: Collaud, Jules — Devevey, Bernard — Collaud, Bêat — Wicky, Antoine — Charonnens, Jules.

**2. ÉCOLE D'AGRICULTURE D'HIVER ET ÉCOLE**  
**NORMALE AGRICOLE**

**LANDWIRTSCHAFTLICHE WINTERSCHULE**  
**UND LANDWIRTSCHAFTLICHER NORMALKURS**

*Corps enseignant — Lehrkörper*

*Professeurs*: Collaud, Jules — Wirz, Jacob — Benninger, Jacob — Philipona, Eusèbe — Clément, Henri. — *Aumônier*:

Vienne, André. — *Pasteurs*: Joseph, J. — Rivier, Th. — *Professeurs spéciaux*: Collaud, Bêat — Aebischer, Adolphe — Chardonnens, Auguste — Devevey, Bernard — Wicky, Antoine — Techtermann, Léon — Anthoine, Alexandre — Schwaller, Albin — Demougin, Jules — Annen, Hans. — *Surveillants*: Mæder, Aloïs — Grœhl, Auguste.

### 3. ÉCOLE MÉNAGÈRE AGRICOLE LANDWIRTSCHAFTLICHE HAUSHALTUNGSSCHULE

*Corps enseignant — Lehrkörper*

*Professeurs*: Favre, Marie-Victor — Emmenegger, Berthe — Winkel, Camille — Mauron, Victoire — Valloton, Marthe — Clément Henri. — *Aumônier*: Vienne, André. — *Pasteur*: Joseph, J. — *Professeurs spéciaux*: Collaud, Jules Perrier, Henri — Philipona, Eusèbe — Chardonnens, Auguste — Devevey, Bernard — Barbey, Firmin.

### 4. STATION DE ZOOTECHNIE INSTITUT FÜR TIERZUCHT

*Chef de la station*: Collaud, Jules.  
*Adjoint*: Rong, Maurice.

### 5. STATION CANTONALE DE CULTURES ET DE PHYTOPATHOLOGIE KANTONALE STATION FÜR PFLANZENBAU UND PHYTOPATHOLOGIE

*Chef de la station*: Benninger, Jacob.  
*Adjoint*: Lemaire, Jean-Marie.

### 6. STATION CANTONALE D'ARBORICULTURE ET D'HORTICULTURE KANTONALE STATION FÜR OBST- UND GARTENBAU

*Chef de la station*: Clément, Henri.

### **Ecole fribourgeoise de laiterie à Grangeneuve Freiburgische Molkereischule in Grangeneuve**

*Corps enseignant — Lehrkörper*

*Directeur*: Chardonnens, Jules. — *Directeur du Pensionnat*: Collaud, Jules. — *Professeurs*: Chardonnens, Auguste — Progin, Paul. — *Maître-fromager*: Andrey, Edouard. — *Maître-beurrier*: Pasquier, Jules. — *Maître-porcher*: Gummy, Jacques.

**STATION LAITIÈRE CANTONALE**  
**KANTONALE STATION FÜR MOLKEREIWESEN**

*Chef de la Station*: Chardonnens, Jules, directeur. — *Chef du laboratoire*: Demont, Paul. — *Inspecteur général des laiteries*: Chardonnens, Auguste, professeur. — *Conseiller technique*: Macheret, François. — *Inspecteur des laiteries*: Progin, Paul, professeur — Rouiller, Léon — Boschung, Edouard.

**COMMISSION CANTONALE POUR L'AMÉLIORATION**  
**DE LA RACE CHEVALINE**

**KANTONALE KOMMISSION**  
**FÜR DIE VERBESSERUNG DER PFERDERASSE**

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Rey, Louis, St-Aubin — Broillet, Louis, Prez-vers-Noréaz — Notz, Emile, Chiètres. — *Suppléants*: Surchat, Léonard, Blessens — Badoud, Jules, Vuippens. — *Secrétaire*: Collaud, Béat, Fribourg.

**COMMISSION CANTONALE POUR L'AMÉLIORATION**  
**DE LA RACE BOVINE**

**KANTONALE KOMMISSION FÜR DIE VEREDLUNG**  
**DES RINDVIEHS**

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Chatton, Eugène, Romont — Gremaud, Casimir, anc. député, Echarlens — Brulhart, Charles, éleveur, Givisiez — Reynold, Jean, Nonan — Mossu, Louis, anc. député, Broc — Wirz, Jacob, prof., Fribourg — Roggo, Pius, député, Schmitten — Yerly, Joseph, Treyvaux — Dubey, Maurice, éleveur, Domidier — Gaudard, Joseph, député, Semsales — Stoll, Fritz, Salvagny. — *Secrétaire*: Collaud, Béat, Fribourg.

**COMMISSION CANTONALE POUR L'AMÉLIORATION**  
**DU PETIT BÉTAIL**

**KANTONALE KOMMISSION ZUR FÜRDERUNG DER**  
**KLEINVIEHZUCHT**

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Chatton, Eugène, Romont — Monnard, Emile, secrétaire, Attalens — Chardonnens, Auguste, professeur, Fribourg — Horner, Alphonse, député, Tützenberg — Bächler, Albert, Vallon — Garin, Jules, Bulle — Mæder, Fritz, Champagny. — *Secrétaire*: Collaud, Béat, Fribourg.

COMMISSION CANTONALE DE VITICULTURE  
KANTONALE WEINBAUKOMMISSION

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Derron-Derron, Emile, député, Praz — Brasey, Isidore, commissaire cantonal, Font — Chautems, Jules, Môtier. — *Secrétaire*: Collaud, Bêat, Fribourg.

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES  
REBLAUS-KOMMISSIONEN

*Broye*

Brasey, Isidore, commiss. cantonal, Font — Pillonel, Antonin, Cheyres — Pillonel, Léon, Cheyres.

*Lac — See*

Derron-Derron, Emile, député, Praz — Chervet, Louis, Praz — Johner, Gottlieb, Môtier — Pellet-Schmutz, Auguste, Nant — Javet, Paul, Lugnorre.

COMMISSION DES PATENTES DE MARCHANDS  
DE BESTIAUX

KOMMISSION FUR VIEHHANDELPATENTE

*Président*: Muller, Emile, chef de serv., Fribourg. — *Membres*: Benninger, Pierre, cons. nat., Salvagny — Bussey, Louis, marchand de bétail, Posieux. — *Suppléants*: Chatton, Eugène, Romont — Droux, François, député, Bulle. — *Secrétaire*: Collaud, Bêat, Fribourg.

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS POUR LES  
PATENTES DE COMMERCE DE BESTIAUX

KANTONALE REKURSKOMMISSION FUR VIEH-  
HANDELPATENTE

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*: Clément, Joseph, député, Fribourg. — Droux, François, Bulle. — *Suppléant*: Auguet, Joseph, Romont. — *Secrétaire*: Collaud, Bêat, Fribourg.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CAISSE  
D'ASSURANCE DU BÉTAIL

VERWALTUNGSKOMMISSION DER RINDVIEH-  
VERSICHERUNGSKASSE

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*:  
Esseiva, Paul, député, Fiaugères — Dupasquier, Gustave,  
député, Vuadens — Reynold, Jean, expert, Nonan — Roggo,  
Pius, député, Filistorf — Etter, Ernest, Champagny —  
Grandgirard, Alphonse, syndic, Cugy — Chatton, Eugène,  
Romont — Wicky, Ant., vétérinaire cantonal, Le Mouret.  
— *Secrétaire*: Collaud, Bétat, chef de service, Fribourg.

COMMISSIONS DE TAXATION DU BÉTAIL  
VIEHSCHATZUNGSKOMMISSIONEN

*Sarine — Saane*

Wæber, Aloys, Estavayer-le-Gibloux — Yerly, Fabien,  
Treyvaux — . . . . .

*Singine — Sense*

Reidy, Jean, Lanthen — Oberson, Alphonse, Maggenberg  
(Tavel). — Mulhauser, Jean, Planfayon.

*Gruyère — Greyerz*

Morard, Antoine, Marsens — Liard, Séraphin, Avry-dev.-  
Pont — Brodard, Emile, La Roche.

*Lac — See*

Monney, Léon, Misery — Derron-Derron, Emile, Praz —  
Etter, Jacob, Ried.

*Glâne*

Progin, Louis, Billens — Blanc, Jules, Villaz-St-Pierre —  
Surchat, Firmin, Blessens.

*Broye*

Noël, Léon, Vuissens. — Volery, Justin, Aumont. —  
— Fornerod, Louis, Domdidier.

*Veveyse — Vivisbach*

Chaperon, Henri, Fruence — Suard, Alphonse, Progens  
— Monnard, Emile, Vuarat.

## VÉTÉRINAIRE CANTONAL — KANTONSTIERARZT

Wicky, Antoine, Le Mouret.

## CANTONNEMENTS DE VÉTÉRINAIRES

## TIERARZTKREISE

<i>Sarine.</i>	1 <sup>er</sup>	cantonnem.:	Oberson, Pierre, Fribourg. Wicky, Antoine, Le Mouret, suppl.
»	2 <sup>me</sup>	»	Wicky, Antoine, Le Mouret. Oberson, Pierre, Fribourg, suppl.
»	3 <sup>me</sup>	»	Eichenberger, Armin, Givisiez. Mauroux, Frang., Farvagny, sup.
»	4 <sup>me</sup>	»	Mauroux, François, Farvagny. Eichenberger, A., Givisiez, sup. lp
<i>Singine.</i>	1 <sup>er</sup>	cantonnem.:	Kiener, Walter, Planfayon. ....., suppl.
»	2 <sup>me</sup>	»	Weber, Aloys, Schmitten. Jendly, Auguste, Guin, suppléant.
»	3 <sup>me</sup>	»	Jendly, Auguste, Guin. Weber, Al., Schmitten, suppléant.
»	4 <sup>me</sup>	»	Flury, Walter, Tavel. Jendly, Auguste, Guin, suppléant.
<i>Gruyère.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Gapany, Henri, Bulle. Lorétan, Ferd., Bulle, suppléant.
»	2 <sup>me</sup>	»	Lorétan, Ferdinand, Bulle. Gapany, Henri, Bulle, suppléant.
»	3 <sup>me</sup>	»	Cottier, Joseph, Charmey. ....., suppl.
<i>Lac.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Ludwig, Hans, Morat. Imhof, Jacob, Chiètres, suppléant.
»	2 <sup>me</sup>	»	Deslarzes, Gabriel, Courtepin. Ludwig, Hans, Morat, suppléant.
»	3 <sup>me</sup>	»	Imhof, Jacob, Chiètres. Möhl, Ernest, Chiètres, suppléant.
<i>Glâne.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Criblet, Alfred, Romont. Thévenoz, Louis, Romont, suppl.
»	2 <sup>me</sup>	»	Thévenoz, Louis, Romont. Criblet, Alfred, Romont, suppl.
<i>Broye.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Michaud, Charles, Estavayer-le-L. Cantin, Joseph, Vallon, suppléant.
»	2 <sup>me</sup>	»	Cantin, Joseph, Vallon. Michaud, C., Estavayer, suppl.
<i>Veveysse.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Jungo, Hubert, Châtel-St-Denis. Hitter, Louis, Châtel-St-D., suppl.

## INSPECTEURS DU BÉTAIL — VIEHINSPEKTOREN

*District de la Sarine — Saanebezirk*

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Arconciel	Dousse, Raphaël	Trinchan, Nicolas.
Autafond	Litzistorf, Nicol.	Litzistorf, Ernest.
Autigny	Huguenot, Jules	Sapin, Firmin.
Avry-s.-Matran	Gumy, Ernest	Gumy, Aloys.
Belfaux	Mouret, Henri	Audergon, Henri.
Bonnefontaine-M.	Bærismwyl, Honoré	Clerc, Jean.
Chénens	Lutzelschwab, M.	Défferrard, Théoph.
Chésalles	Horner, Félix	Dousse, Henri.
Chésopelloz	Litzistorf, Henri.	Telley, Théodore
Corjolens	Roulin, François	Dorand, Raymond.
Cormagens	Bapst, Joseph	Bersier, Louis.
Corminbœuf	Despond, Adr.	Angéloz, Auguste.
Corpataux	Barras, Joseph	Clerc, Eugène.
Corserey	Chatagny, Pierre	Vuarnoz, Louis.
Cottens	Repond, Eugène	Margueron, Pierre
Cutterwyl	Schenewey, Nic.	Delley, Félix.
Ecuwillens	Galley, Antoine	Chenaux, Eugène.
Ependes	Bongard, Auguste.	Clément, Alfred.
Essert	Guillet, Const.	Kolly, Louis.
Estavayer-le-G.	Wæber, Aloys	Ducrest, Jules.
Farvagny-le-Gr.	Oberson, Joseph	Ducrest, Clément.
Farvagny-le-Pet.	Rolle, Victor	Glannaz, Patrice.
Ferpicloz	Horner, Jacques	Jutzi, Henri.
Formangueires	Corpataux, Oscar	Chassot, Paul.
Fribourg	Renevey, Emile	Folly, Jacques.
Givisiez	Gaillard, Emile	Egger, Joseph.
Granges-Paccot	Rudaz, Joseph	Ræmy, Michel.
Grenilles	Donzallaz, Ans.	Roulin, Pierre.
Grolley	Cuennet, Félix	Jaquet, Oscar.
La Corbaz	Baudet, Etienne	Chatton, Alexandre.
Lentigny	Morel, Alphonse	Morel, Emile.
Lovens	Codourey, Léonard	Yerly, P.-Joseph.
Lossy	Schroeter, Alph.	Kæch, François.
Magnedens	Chenaux, Jean	Chenaux, Pacifique.
Marly-le-Grand	Sturny, Martin	Bærismwyl, Jules.
Marly-le-Petit	Biland, Vincent	Meyer, Pierre.
Matran	Page, Casimir	Gumy, Flavien.
Montévraz	Brunisholz, Robert	Wicht, Oscar.
Neyruz	Mettraux, Alph.	Dafflon, Jean.
Nierlet	Buchs, Wendelin	Cuennet, Gorgon.
Noréaz	Crausaz, Joseph	Julmy, Léon.
Oberried	Gremaud, Jos.	Thoos, Pierre.
Onnens	Berger, Louis	Bæchler, Joseph.
Pierrafortscha	Oberson, Jacques	Portmann, Pierre.



Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Posat	Reynaud, Joseph	Reynaud, Olivier.
Posieux	Pasquier, Eugène	Gevisiez, Paul.
Ponthaux	Jaquat, Léon	Mottas, Gustave.
Praroman	Eggertswyler, F.	Kolly, Alphonse.
Prez	Chollet, Pierre	Chatagny, Adrien.
Rössens	Clerc, Olivier	Bulliard, Joseph.
Rueyres-St-Laur.	Clerc, Anselme	Moulet, Edouard.
Sales	Bongard, Alfred	Clément, Jérôme.
Senèdes	Bays, Hilaire	Perler, Casimir.
Treyvaux	Wæber, Jacques	Bourguet, Jos.
Villarlod	Perritaz, Léon	Perritaz, Louis.
Villarsel-le-Gibl.	Michel, François	Gobet, Adrien.
Villarsel-s.-Marl.	Henguely, César	Henguely, Philippe.
Villars-s.-Glâne	Mauron, Anton.	Dousse, Joseph.
Vuistern.-en-Ogoz	Villet, Arthur	Stoll, Placide.
Zénauva	Wicht, Louis	Wicht, Julien.

*District de la Singine — Sensebezirk*

Alterswil (vill.)	Birbaum, Jean-J.	Bæriswyl, François.
Galtern	Aerschmann, J.	Sturny, Théodore.
Bœsingen (vill.)	Schmutz, Ed.	Schneuwly, Nic.
Ammerswil	Riedo, Canisius	Käser, Pierre.
Uttewil	Grossrieder, Jos.	Wæber, Meinrad.
Brunisried	Zbinden, Emile	Piller, Félix.
Chevrilles	Vonlanthen, Jac.	Schwarz, Félix.
Dirlaret	Huber, Othmar	Andrey, Adolphe.
Guin (village)	Zumwald, Mart.	Jenny, Joseph.
Bundtels	Roggo, Robert.	Schaller, Alfons.
Schmiten	Wæber, Pierre	Lehmann, Joseph.
St-Loup	Gross, Emile	Ruffieux, Louis.
Angstorf	Perroulaz, Jacob	Schwaller, Joseph.
Heitenried	Jungo, Pierre	Zahno, Max.
Neuhaus	Hayoz, Aloys	Neuhaus, Dominique.
Oberschrot	Purro, Louis	Piller, Siegfried.
Planfayon	Remy, Jean	Thalmann, Pierre.
Plasselb	Ruffieux, Aloys	Ruffieux, Victor.
St-Antoine (vill.)	Nœsperger, Jos.	Jenny, Jacques.
Balbersmatt	Aerschmann, J.	Aeby, Christophe.
St-Sylvestre	Rotzetter, Meinr.	Buntschu, Canis.
St-Ours (village)	Jungo, Joseph	Stritt, François.
Balletswil	Fasel, Canisius	Bertschy, Victor.
Tavel	Blanchard, Alph.	Blanchard, Jos.
Tinterin	Jenny, Pierre	Corpataux, Louis.
Ueberstorf (vill.)	Spicher, Paul	Roux, Jacob.
Obermettlen	Spicher, Pierre	Roux, Joseph.
Wünnewil (vill.)	Gobet, Emile	Bertschy, Pius.
Flamatt	Boschung, J.-J.	Durret, Joseph.
Zumholz	Zbinden, Alphonse	Baula, Dominique.

*District de la Grugère — Greyerbezirk*

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Albeuve	Castella, Denis	Pythoud, Alexis.
Sciernes d'Alb.	Comba, Isidore	Delacombaz, Franç.
Avry-dev.-Pont	Grivel, Adolphe	Liard, Séraphin.
Allières	Jordan, Alfred	Genoud, Pierre
Bellegarde	Buchs, Pierre	Buchs, Othmar.
Botterens	Gillard, Adolphe	Peiry, Olivier.
Broc	Mossu, François	Mossu, Henri.
Bulle	Pittet, Louis	Colliard, Joseph.
Cerniat	Andrey, Joseph	Meyer, Louis.
Charmey	Répond, Oscar	Overney, Calyb.
Châtel-s.-Monts.	Barras, Emile	Barras, Auguste.
Corbières	Blanc, Paul	Blanc, Joseph.
Crésuz	Ruffieux, Firmin	Ruffieux, Alph.
Echarlens	Gremaud, Jos.	Gapany, Alfred.
Enney	Gremion, Gustave	Geinoz, Louis.
Estavannens	Jaquet, Charles	Jaquet, Charles, f. Jos.
Grandvillard	Pillamet, Jacques	Tena, Boniface.
Gruyères	Gachet, Jules	Murith, Joseph.
Gumefens	Dupré, Martin	Dupré, Paul.
Hauteville	Schouwey, Jos.	Schouwey, Eloi.
La Roche	Brodard, Emile	Rigolet, Joseph.
La Tour-de-Trême	Caille, Paul	Menoud, Ernest.
Le Pâquier	Morand, Jules	Morand, Louis.
Lessoc	Fragnière, Aurél.	Fragnière, André
Marsens	Gapany, Firmin	Dey, Firmin.
Mauls	Oberson, L. de Léon	Pasquier, Vincent.
Montbovon	Jolliet, Henri	Grangier, Marc.
Morlon	Sciboz, Lucien	Sciboz, Aimé.
Neirivue	Geinoz, Etienne	Geinoz, Constant.
Pont-en-Ogoz	Meyer, Cyprien	Bertschy, Louis.
Pont-la-Ville	Maradan, Alph.	Kolly, Louis.
Riaz	Gremaud, Ed.	Duding, Michel.
Romanens	Berset, Maxime	Descloux, Calixte.
Rueyres-Treyf.	Blanchard, And.	Monney, Pierre.
Sâles	Menoud, Pierre.	Oberson, Léon.
Sorens	Romanens, Marc.	Gobet, Jules.
Vaulruz	Borcard, Henri	Borcard, Philippe.
Villarbeney	Peiry, Jean	Thomet, Ferréol.
Villars-d'Avry	Pidoux, Pierre	Fragnière, Jules.
Villars-s.-Mont	Ecoffey, Louis	Thorin, Casimir.
Villarvolard	Publio, Louis	Repond, Raym.
Vuadens	Gremaud, Nicol.	Déforel, Pierre.
Vuippens	Philipona, Firm.	Philipona, Henri.

## District du Lac — Seebezirk

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Agrimoine	Scheurer, Fritz	Mæder, Emile.
Altavilla	Vogel, Frédéric	Lehmann, Fritz.
Barberèche, Breil.	Bourqui, Oscar	Chatton, Charles.
Villaret	Baudet, Tobie	Michel, Joseph.
Grimoine	Gaillard, Pierre	Werro, Alphonse.
Bellechasse	Jendly, Joseph	Murith, Léonard.
Bœsingen-le-Petit	Hayoz, Canisius	Herzog, Fritz.
Buchillon	Lehmann, Sam.	Aebi, Alfred.
Burg	Burla, Jean	Merz, Jean.
Chandossel	Genilloud, Sér.	Perriard, Julien.
Champagny	Steinmann, Jean	Meyer, Ernest.
Chiètres	Pfister-Johner, Jac.	Schwab, Adalbert.
Cordast	Burgy, Alphonse	Rigolet, Adalbert.
Cormérod	Berset, François	Berset, Fidèle.
Cormondes-le-Gr.	Meuwly, Ferdinand	Heiter, Joseph.
Cormondes-le-P.		
Corsalettes	Rohrbasser, Jos.	Rohrbasser, Mar.
Courgevaux	Fontana, Antoine	Wuillemin, René.
Courlevon	Liniger, Edouard	Liniger, Fritz.
Cournillens	Minguely, Jules	Monney, Alexis.
Courtaman	Folly, Jacques	Egger, Pierre.
Courtepin	Michel, Marcel	Meuwly, Ernest.
Courtion	Progin, Firmin	Humbert, Félix.
Cressier	Hayoz, Louis	Auderset, Alph.
Fräschels	Kramer, Gottl.	Kramer, Samuel.
Galmiz	Schwab, Alfred	Bongni, Charles.
Guschelmuth	Egger, Philippe	Burgy, Jean.
Jentes	Benninger, Fritz	Benninger, H. E.
Liebistorf	Meuwly, Jean	Schorro, Alois.
Lourtens	Mæder, Fritz	Herren, Fritz.
Meyriez et Greng	Moccand, Emile	Käser, Hans.
Misery	Progin, Alfred	Progin, Emile.
Monterschu	Haas, Laurent	Haas, Nicolas.
Montillier	Bächler, Emile	Fasnacht, Aug.
Morat	Götschi, Emile	Gutknecht, Emile.
Ormev	Meyer, Jean	Ryser, Jacob.
Ried	Etter, Samuel	Gutknecht, Hans.
Salvagny	Mæder, Jacob	Benninger, Edouard.
Villarepos	Humbert, Aug.	Folly, Julien.
Lugnorre	Perrottet, Louis	Chervet, Edouard.
Môtier	Chautems-Risold, J.	Chautems, Paul.
Praz	Derron, Jean	Javet, Jules.
Nant	Pellet-Chervet, A.	Javet, Samuel.
Sugiez	Bardet-Guillot	Chervet, Emile.
Wallenbuch	Siffert-Kilchoer, Pier.	Siffert-Auderset, P.
Wallenried	Blanchard, Jean	Stöhr, Alexandre.

*District de la Glâne — Glanebezirk*

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Auboranges	Bovet, Hilaire	Crausaz, François.
Berlens	Perroud, Jules	Perroud, Henri.
Billens	Sugnaux, Pierre	Jorand, Pierre.
Bionnens	Gavillet, Martin	Vaucher, Louis.
Blessens	Surchat, Léonard	Conus, Louis.
Chapelle	Auguet, Pierre	Crausaz, Auguste.
Châtelard	Delabays, Alph.	Roch, Elie.
Châtonnaye	Péclat, Raymond	Vaucher, Nestor.
Chavannes-les-F.	Dématraz, Mar.	Barras, Ulysse.
Chav. s.-Orson.	Chammartin, Jos.	Chammartin, Pie.
Ecasseys (Les)	Esseiva, Joseph	Papaux, Jules.
Ecublens	Deschenaux, Fr.	Pache, Henri.
Eschiens	Conus, Joseph	Jaquier, Antonin.
Esmonts	Gavillet, Eugène	Gavillet, Alph.
Estévenens	Oberson, Marcel	Oberson, Emile
Fuyens	Pittet, Fernand	Débieux Léon.
Gillarens	Dorthe, Emile	Périsset, Aimé.
Glânes (Les)	Jaquet, Julien	Progin, Adrien.
Grangettes	Python, Louis	Pittet, Marcel.
Hennens	Mugny, Marius	Maillard, Aimé.
La Joux	Menoud, François	Pittet, Adrien.
Lieffrens	Girard Oscar.	Girard, Gaston.
Lussy	Rhône, Pierre	Bulliard, Jules.
La Magne	Menoud, Joseph	Dumas, Henri.
Macconnens	Kern, André	Jonin, Lucien.
Massonnens	Menétrey, Joseph	Gobet, Eugène.
Mézières	Oddin, Joseph	Dénervaud, Cal.
Middes	Péclat, Adrien.	Toffel, Pierre.
Montet	Demierre, Anton.	Demierre, Pierre.
Morlens	Magne, François	Moulet, Henri.
Mossel	Currat, Aloys	Monney, Henri.
Neirigue (La)	Perroud, Louis	Raboud, Emile.
Orsonnens	Chassot, Louis	Chassot, Gabriel.
Prez	Dutoit, Joseph	Cosandey, Flor.
Promasens	Pache, Irénée	Ducrest, Alph.
Romont	Menétrey, Cypr.	Python, Robert.
Rue	Prélaz, Joseph	Bosson, Albin.
Saulgy	Conus, Ernest	Maillard, Fernand.
Siviriez	Maillard, Auguste	Maillard, Emile.
Sommentier	Rouiller, Louis	Rouiller, Max.
Torny-le-Grand	Bugnon, Simon	Bugnon, Joseph,
Ursy	Deschenaux, Jos.	Deschenaux, Louis.
Vauderens	Richoz, André	Gachet, Albert.
Villageaux	Dénervaud, H.	Godel, Pierre.
Villaraboud	Clerc, Jonas	Dumas, Meinrad.
Villaranon	Giroud, Louis	Carrard, Louis.

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Villargiroud	Berset, Emile	Berset, Antoine.
Villariaz	Vaucher, Clément	Monney, Pierre.
Villarimboud	Pittet, Gustave	Papaux, Marcel.
Villarsiviriaux	Berset, Eugène	Berset, Léon.
Villaz-St-Pierre	Sallin, Léon	Gobet, Joseph.
Vuarmarens	Dutoit, Jules	Conus, Victor.
Vuistern.-dev.-R.	Chassot, Clément	Clerc, François.

*District de la Broye — Broyebzirk*

Aumont	Volery, Fortuné	Volery, Ernest.
Aufavaux	Marmy, Charles	Marmy, Raymond.
Bollion	Monney, Louis	Pillonel, Raymond.
Bussy	Chassot, Michel	Chassot, Louis.
Châbles	Oulevey, Marc	Chanez, Joseph.
Chandon	Barras, Simon	Christan, François.
Chapelle	Jauquier, Casimir	Torche, Henri.
Châtillon	Lambert, Etienne	Monney, Lucien.
Cheiry	Torche, Max	Torche, François.
Cheyres	Noble, Alfred	Rapo, Alphonse.
Cousset	Francey, Pierre	Curdy, Louis.
Cugy	Grandgirard, G.	Bersier, Florentin.
Delley,	Delley, Joseph	Chambettaz, Cés.
Domdidier	Chardonnens, A.	Dubey, Edouard.
Dompierre	Musy, Louis	Mottas, Vincent.
Estavayer	Jaquat, Joseph	Duc, Antonin.
Fétigny	Vorlet, Paul	Fontaine, Emile.
Font	Brasey, Joseph	Brasey, Sulpice.
Forel	Duc, Robert	Duc, Eugène.
Les Planches	Marmy, Raymond	Marmy, Emile.
Franex	Thorimbert, Léon	Bossy, Joseph.
Frasses	Michaud, Arthur	Mændly, Raymond.
Friques (Les)	Collomb, Henri	Guerry, Albert.
Gletterens	Dubey, René	Borgognon, Louis.
Grandsivaz	Rossier, Jean	Stern, Arthur.
Granges-de-Ves.	Rey, Numa	Rey, Martin.
Léchelles	Ribotel, Casimir	Ducotterd, Charles.
Lully	Duc, Pierre	Evard, Charles.
Mannens	Renevey, Maurice	Joye, Léon.
Ménières	Corminbœuf, Art.	Moret, Edmond.
Montagny-la-Ville	Pidoud, Fernand	Gendre, Alphonse.
Montagny-les-M.	Rossier, Lucien	Bavaud, Charles.
Montborget	Marguet, Raymond	Marguet, Adrien.
Montbrelloz	Marmy, Fernand	Bourdilloud, Eugène.
Montet	Chaney, Amédée	Rey, Robert.
Morens	Berchier, Louis	Hugnet, Antonin.
Murist	Burgisser, Adrien	Krattinger, Robert.
Nuvilly	Ding, Ernest	Ding, Léon.

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Portalban	Collomb, Georges	Dejardin, Sylvain.
Prarataud	Torche, Ernest	Thierrin, Louis.
Prévondavaux	Andrey, Antonin	Krieger, Jules.
Rueyres-les-Prés	Chaney, Joseph	Roulin, Paul.
Russy	Pauchard, Denis	Pauchard, Narcisse.
St-Aubin	Dessibourg, Den.	Collaud, Joseph.
Seiry	Bise, Raymond	Colliard, François.
Sévaz	Dubey, Joseph	Losey Fernand
Surpierre	Dessarzin, Luc.	Thierrin, Florentin.
Vallion	Bächler, Louis	Cantin, Emile.
Vesin	Ansermet, Marcel	Bersier, Louis.
Villeneuve	Ballif, Maurice	Jacob, Emile.
La Younaise	Losey, Arthur	Michaud, Georges.
Vuissens	Noël, Joseph	Fasel, Auguste.

*District de la Veveyse — Vivisbachbezirk*

Attalens (vill.)	Savoy, Pierre	Colliard, Amédée.
Vuarat	Monnard, Raymond	Monnard, Alfred.
Corcelles	Perroud, Emile	Dévaud, Fernand.
Tatroz	Emonet, Aloys	Savoy, Joseph.
Besencens	Vial, Joseph	Maillard, Albert.
Bossonnens	Cottet, François	Pesse, Ernest.
Bouloz	Vienny, Auguste	Dénervaud, Jos.
Châtel-St-D. (vil.)	Colliard, Auguste.	Liaudat, Casimir.
Fruence	Pilloud, Aloys	Liaudat, Jules.
Prayoud	Liaudat, Henri.	Perroud, Hubert
Fiaugères	Currat, François	Mesot, Martin.
Granges (vill.)	Gabriel, Alexandre	Vienne, Cyrille.
Champ-la-Dona	Gabriel, Léon	Vienne, Léonard.
Grattavache	Esseiva, Pierre	Gachet, Alphonse.
La Rougève	Sonney, Louis	Sonney, Jean.
Le Crêt	Grandjean, Charles	Favre, Pierre.
Pont	Pichonnaz, Louis	Gachoud, Auxence.
Porsel	Dévaud, Raymond	Dévaud, Victor.
Progens	Suard, Robert	Gobet, Pierre.
Remaufens	Tâche, Irénée	Déglise, Léon.
St-Martin	Bossel, Ignace	Currat, Martin.
Semsaies	Robin, Emile	Suchet, Amédée.

INSPECTEURS DES RUCHERS  
BIENENSTANDINSPEKTOREN

Districts	Inspecteurs
Sarine	Joye-Rossier, Henri, Prez-vers-Noréaz.
Singine	Dousse, Xavier, Mariahilf.
Gruyère	Gillet, Louis, Montbovon.

Districts	Inspecteurs
Lac	Haas, Edouard, Cormondes.
Glâne	Chatton, Victor, Romont.
Broye	Vorlet, Henri, Domdidier.
Veveyse	Vial, Alexandre, Le Crêt.

GÉNIE AGRICOLE — KULTURINGENIEUR-BUREAU

*Ingénieur agricole*: Hausammann, Philippe.  
*Adj. à l'Ingénieur*: Techtermann, Léon.  
*Personnel*: Bossailler, Marcel, technicien.  
 Widder, Max, technicien.  
 Egger, Paul, dessinateur.

**III. Département de l'Industrie et du Commerce**  
**Industrie- und Handelsdepartement**

APPRENTISSAGES — LEHRLINGSWESEN

FONDATION DEL SOTO — STIFTUNG DEL SOTO

*Commission administrative* — *Verwaltungskommission*

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*:  
 Schönenberger, Fridolin, Fribourg — Schuwey, Aloys, Fribourg — Poffet, Joseph, Fribourg — Staub, Fritz, Morat — Clément, Athénaïs, Fribourg — Remy, Adolphe, Fribourg — Spicher, Armand, Fribourg. — *Secrétaire*: Muller-Chiffelle, Ernest.

OFFICE CENTRAL DES APPRENTISSAGES  
 ORIENTATION PROFESSIONNELLE — SERVICE DE PLACEMENT  
 D'APPRENTIS

LEHRLINGSAMT — BERUFSBERATUNG  
 LEHRSTELLENVERMITTLUNG

*Inspecteur des apprentissages*: Muller-Chiffelle, Ernest.  
*Secrétaire*: Monnard, Marie.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
 GEWERBLICHER UNTERRICHT

1. *Commissions* — *Kommissionen*

a) *Section pour l'Industrie* — *Industrieabteilung*

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Membres*:  
 Gougain, Ferdinand, maître-serrurier — Delabays, Fidèle,  
 directeur — Clément, Jules, ingénieur — Vonlanthen,  
 Canisius, maître-menuisier — Zimmermann, Jules, admi-

nistrateur — Erlebach, Rodolphe. — Dubey, Arthur, député, Fribourg — Bochud, André, anc. député, Bulle — Pilloud, Sylvestre, député, Châtel-St-Denis — Dinichert, Constant, industriel, Morat — Butty, Henri, syndic, Estavayer-le-Lac — Roggo, Alphonse, directeur, Fribourg.

b) Section pour le commerce — Handelsabteilung

*Président*: Savoy, Emile, conseiller d'Etat. — *Vice-président*: Muller-Chiffelle, Ernest, directeur des cours. — *Secrétaire*: Grandgirard, Louis, professeur. — *Membres*: Bardy, Henri, conseiller communal — Bertschy, Vladimir, administrateur postal — Buchs, Henri, fils, industriel — . . . . . — Hayoz, Henri, directeur — Lombriser, Joseph, professeur — Michel, Gaston, professeur — Schenker-Hammer, Emile, rentier, à Fribourg — Rappo, Marcel, agent de banque, Bulle.

2. Personnel — Personal

*Directeur des cours*: Muller-Chiffelle, Ernest.

*Professeurs*: { Hœring, Fernand.  
Page, Urbain.  
Grangirard, Louis.

INSPECTORAT DES FABRIQUES  
FABRIKINSPEKTORAT

*Inspecteur cantonal*: Muller-Chiffelle, Ernest.

OFFICE DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE  
EINIGUNGSAMT UND SCHIEDSGERICHT

*Président*: Schorderet, Auguste, directeur, Fribourg. — *Membres*: Steinauer, Romain, nég., Fribourg — Buchs, Henri, industriel, Froideville (Posieux) — Sesti, Marcel, Fribourg. — *Suppléant*: Weck, Robert, juge cantonal, Fribourg. — *Secrétaire*: Muller-Chiffelle, Ernest, Fribourg.

---



**DIRECTION  
DE LA POLICE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
POLIZEI- UND SANITÄTSDIREKTION**

*Directeur* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat.  
*Suppléant* : Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat.  
*Chef de service* : Cottier, Ernest.  
*Secrétaire* : Marguet, Joseph.

**I. Département de la Police -- Polizeidepartement**

**CONTROLE DES AUTOMOBILES**

*Chef de service* : Cottier, Ernest.  
*Secrétaires* : { Vorlet, Armand.  
                   { Macheret, Henri.  
*Expert cantonal* : Delley, Albert.  
 » *adjoint* : Crotti, Eugène.

**POLICE CENTRALE -- ZENTRALPOLIZEI**

*Chef de service-secrétaire* : Haymoz, François.  
*Chef du service de police* : Gauthier, Louis.  
*Secrétaires* : { Galley, Nicolas.  
                   { Curty, Eugène, sergent.

**COMMANDANT DE LA GENDARMERIE  
KOMMANDANT DES POLIZEIKORPS**

Brulhart, Laurent, capitaine.

**CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ  
CHEF DER SICHERHEITSPOLIZEI**

Marro, Louis.

**GEOLIERIS DE DISTRICTS -- GEFÄNGNISWÄRTER**

A Fribourg, Tavel, Bulle, Morat, Romont, Estavayer,  
 Châtel-St-Denis, la gendarmerie.

**PÉNITENCIER CANTONAL DE BELLECHASSE  
KANTONALE STRAFANSTALT BELLECHASSE**

*Commission administrative -- Verwaltungskommission*

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat. -- *Membres* :  
 Spycher, Franz, président du tribunal, Fribourg -- Von-

derweid, Aloïs, chef de service, Fribourg — Kælin, Joseph, président du tribunal, Châtel-St-Denis — Rytz, Fritz-Gottlieb, anc. député, Chiètres — Audergon, Louis, député, Cournillens — Chassot, Victor, député, Bussy — Dupasquier, Gustave, député, Vuadens — Oberson, Jean, président, Romont.

*Personnel — Personal*

*Directeur* : Grêt, Camille.  
*Secrétaire-comptable* : Jendly, Joseph.  
*Médecin* : Oberson, Denis.  
*Aumônier catholique* : R. P. Roulin, Adolphe.  
*Aumônier réformé* : von Kænel, Maurice, Morat.

PRISON CENTRALE DE FRIBOURG  
 ZENTRALGEFÄNGNIS FREIBURG

*Directeur* : Remy, Adolphe.  
*Médecin* : Oberson, Denis.  
*Aumôniers catholiques* : Philipona, Alphonse, chanoine, Schönenberger, Fridolin, chanoine.  
*Aumônier réformé* : Loosli, Hans, pasteur.

INSTITUT ST-NICOLAS A DROGNENS  
 INSTITUT ST. NIKOLAUS, DROGNENS

*Commission administrative — Verwaltungskommission*

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat. — *Membres* : Bondallaz, Paul, préfet de la Glâne, Romont — Mgr Beck, Joseph, professeur à l'Université — Chatton, Eugène, contrôleur des routes, Romont — Morard, Antoine, administr., Marsens — Reidy, Jean, Lanthen (Schmitten) — Grêt, Camille, directeur, Bellechasse — *Secrétaire* : Buchs, Germain.

*Personnel — Personal*

*Directeur* : Frère Edouard.  
*Secrétaire-comptable* : Buchs, Germain  
*Aumônier catholique* : R. P. Grempfer, Chrysostôme O.S.B.  
*Aumônier réformé* : Decker, Emile, pasteur, Bulle.

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
 CONTRE L'INCENDIE  
 KANTONALE BRANDVERSICHERUNGSANSTALT

I. COMMISSION CANTONALE DE LA POLICE DU FEU ET DES  
 ASSURANCES CONTRE LES INCENDIES

KANT. FEUERPOLIZEI- U. BRANDVERSICHERUNGSKOMMISSION

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat. — *Membres* : Andrey, Jos., ancien commissaire général — Dubey, Arthur,

entrepreneur — Cuony, Albert, architecte — Auderset, Albert, avocat, Fribourg. — *Secrétaire*: Macherel, Paul.

2. ADMINISTRATION — VERWALTUNG

*Secrétaire*: Macherel, Paul.

3. INSPECTORAT DU FEU ET DES CONSTRUCTIONS  
FEUER- UND BAUINSPEKTORAT

*Inspecteur*: Lateltin, Edmond, intendant des bâtiments.  
*Adjoint*: Dreyer, Joseph technicien.

4. INSPECTORAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES  
INTÉRIEURES

KONTROLLSTELLE FÜR ELEKTRISCHE HAUSINSTALLATIONEN

*Inspecteur*: Monney, Alfred, ingénieur.

COMMISSIONS DES TAXES DES BATIMENTS  
GEBÄUDE-SCHATZUNGSKOMMISSIONEN

*Arrondissement de la Sarine — Kreis Saane*

*Taxateur d'arrond.*: Weck, Paul, géom., Fribourg.  
*Suppléant*: Tercier, Auguste, géomètre, Fribourg.  
*Taxateurs de district*: Thalmann, Barthélemy, entrepr. Frib.  
Pittet, Jos., entrepr.-maçon, Corpataux  
*Suppléants*: Grand, Antonin, charp., Vuisternens-  
en-Ogoz.  
Yerly, Louis, Treyvaux.  
Schaller, Jean, architecte, Fribourg.

*Arrondissement de la Singine — Kreis Sense*

*Taxateur d'arrond.*: Müller, Franz, géomètre, Schmitten.  
*Suppléant*: Ackermann, Jos., arch., Schmitten.  
*Taxateurs de district*: Perler, Jos., entrepreneur-bâtimENTS,  
Wünnewil.  
Piller, Joseph, charp., Oberschrot.  
*Suppléants*: Vonlanthen, J.-J., maçon, Schmitten.  
Delmonico, Jean, entrepr. Heitenried.

*Arrondissement de la Gruyère — Kreis Greyerz*

*Taxateur d'arrond.*: Pochon, E., géom., La Tour.  
*Suppléant*: Ansermot, Jean, géomètre, Gruyères.  
*Taxateurs de district*: Mossu, François, hôtelier, Broc.  
Ducrest, Louis, Riaz.  
*Suppléants*: Bochud, André, méc., Bulle.  
Gachet, Arthur, Gruyères.  
Ruffieux, Marcellin, Charmey.  
Morand, Xavier, Bulle.

*Arrondissement du Lac — Kreis See*

*Taxateur d'arrond.* : Petitpierre, H., architecte, Morat.  
*Suppléant* : Spinelli, Mario, entrepr.-maçon, Morat.  
*Taxateurs de district* : Humbert, J., entrepr., à Courtion.  
 Kaltenrieder, Gottl., charron, Chiètres.  
*Suppléants* : Malcotti, Jos., entrepr., Cressier.  
 Derron-Derron, Emile, agric., Praz.  
 Dürr, Walter, Morat.

*Arrondissement de la Glâne — Kreis Glane*

*Taxateur d'arrond.* : Dumas, Fernand, architecte, Romont.  
*Suppléant* : Mauron, Ernest, entrep., Villaraboud.  
*Taxateurs de district* : Jæger, Adr., menuis., Romont.  
 Bosson, Antoine, agr., Ursy.  
*Suppléants* : Sallin, Ern., charp., Villaz-St-Pierre.  
 Franc, Alfred, meun., Massonnens.  
 Mauron, Ernest, entrep., Villaraboud.

*Arrondissement de la Broye — Kreis Broye*

*Taxateur d'arrond.* : Pillonel, Gustave, géom., Châbles.  
*Suppléant* : Despond, Ami, à Domdidier.  
*Taxateurs de district* : Curty, Louis, député, Cousset.  
 Marmy, H., entrepr., Estavayer.  
*Suppléants* : Corboud, Elie, La Vounaise.  
 Chaupond, A., Montagny-les-Monts.  
 Ducrot, Marcel, St-Aubin.  
 Périsset, Célestin, Estavayer-le-Lac.

*Arrondissement de la Veveyse — Kreis Vivisbach*

*Taxateur d'arrond.* : Chaperon, Auguste, Châtel-St-Denis.  
*Suppléant* : Pesse, Joseph, Attalens.  
*Taxateurs de district* : Cardinaux, Hilaire, Châtel-St-Denis.  
 Vuichard, Jean, Semsales.  
*Suppléants* : Genoud, Germain, Châtel-St-Denis.  
 Genoud, Auguste, Attalens.  
 Vuichard, Théophile, Semsales.  
 Pauli, Antoine, maçon, Progens.

## II. Département de la Santé publique

### Sanitätsdepartement

## COMMISSION DE SANTÉ — SANITÄTSKOMMISSION

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat. — *Membres* :  
 Treyer, Adolphe, médecin — Dhéré, Charles, professeur —  
 Buman, Edouard, médecin — Glücksmann, Sigismund, pro-  
 fesseur, Fribourg. — *Secrétaire* : Cottier, Ernest.

INSTITUT D'HYGIÈNE ET DE BACTÉRIOLOGIE  
HYGIENISCHES UND BAKTERIOLOGISCHES  
INSTITUT

*Directeur* : Glücksmann, Sigismond.

*Assistant* : . . . . .

LABORATOIRE CANTONAL D'ANALYSES  
KANTONALES CHEMISCHES LABORATORIUM

*Chef* : Evéquo, Adrien, chimiste cantonal.

*Assistant* : Burdel, Albert, chimiste.

*Garçon de laboratoire* : Kæser, Ernest.

INSPECTEUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES  
LEBENSMITTELINSPEKTOR

Barras, Adolphe, Fribourg.

HOPITAL CANTONAL — KANTONSSPITAL

*Conseil d'administration — Verwaltungsrat*

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat.

*Membres* : Brasey, Gustave, chanoine — Gremaud, Louis  
économiste — Buman, Henri, juge de paix — Zurkinden, Jo-  
seph, chanoine — Weck, Romain, directeur — Reymond,  
Henri, médecin — Chassot, Charles, cons. nat. Fribourg —  
Blanchard, Joseph, député, Tavel — Pasquier, Jean, député,  
Sâles (Gruyère). — Criblet, Gustave, député, Romont.

*Commission de direction — Verwaltungskommission*

*Président* : Buman, Henri. — *Membres* : Gremaud, Louis  
— Chassot, Charles.

*Chefs de service — Abteilungsvorsteher*

Clément Gustave, chirurgie.

Fietta, Pierre, ophtalmologie.

Treyer, Adolphe, diagnostic et observation.

Buman, Edouard, maternité.

Perrier, Henri, pédiatrie.

Bise, Emmanuel, polyclinique antivénérienne.

Bonifazi, Alex., adjoint maternité et pédiatrie.

Niquille, Ch., adjoint chirurgie et radiologie.

Morard, Casimir, adjoint oto-rhino-laryngologie.

SANATORIUM CANTONAL POUR TUBERCULEUX  
A CRÉSUZ

KANTONALES LUNGENSANATORIUM IN CRÉSUZ

*Commission préconsultative — Studienkommission*

*Présidence* : Le Directeur de la Police et de la Santé publique. — *Membres* : Cailler, Alexandre, conseiller national, Broc — Buchs, Henri, député, Froideville — Goumaz, Pierre, médecin, Bulle — Treyer, Adolphe — Buman, Edouard — Weck, Paul — Meyer, Pius — Clément, Gustave — Fietta, Pierre — Perrier, Henri, médecin, Fribourg — Thurler, Louis, médecin, Estavayer-le-Lac — Lateltin, Edmond, architecte cantonal — ainsi que les membres du Conseil d'administration de l'Hôpital cantonal. — *Secrétaire* : Cottier, Ernest.

---

DIRECTION DES FINANCES  
FINANZDIREKTION

*Directeur* : Chatton, Romain, conseiller d'Etat.  
*Suppléant* : Buchs, Victor, conseiller d'Etat.  
*Chef de service* : Genoud, Louis.

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS  
KANTONALE STEUERVERWALTUNG

*Chef de service* : Muller, Emile.  
*Commissaires* : Arnoux, Constant.  
Fasnacht, Georges.  
*Secrétaires* : Schouwey, Robert.  
Blanc, Félix.  
\* Tarchini, Charles.  
Magnin, Félix.  
Cardinaux, Firmin.  
Brugger, Canisius.  
Rattaz, Marius.  
Baudère, Louis.

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN  
MATIÈRE D'IMPOT

KANTONALE REKURSKOMMISSION  
IN STEUERSACHEN

*Président* : Chatton, Romain, conseiller d'Etat. — *Membres* Buman, Henri, juge de paix — Droux, Paul, juge cantonal, Fribourg — Nussbaumer, Antoine — Glasson, Alphonse, Fribourg.

## TRÉSORERIE D'ÉTAT — STAATSBUCHHALTEREI

*Trésorier* : Emery, Emile.  
*Receveur général* : Oberlin, Jean.  
*1<sup>er</sup> secrétaire-comptable* : Pauchard, Cyprien.  
*2<sup>me</sup> secrétaire-comptable* : Renevey, Louis.  
*Secrétaire* : Gobet, Paul.

## RECETTES D'ÉTAT — STAATSEINNEHMEREIEN

Sarine.	Berset, Maurice,	Fribourg.
Singine.	Agence de la Banque de l'Etat,	Tavel.
Gruyère.	Demierre, André,	Bulle.
Lac.	Agence de la Banque de l'Etat,	Morat.
Glâne.	Agence de la Banque de l'Etat,	Romont.
Broye, 1 <sup>er</sup> arrond.	Butty, Henri,	Estavayer.
» 2 <sup>me</sup> »	Agence de la Banque de l'Etat,	Domdidier.
Veveysse.	Agence de la Banque de l'Etat,	Châtel-St-D.

SERVICE DE L'ENREGISTREMENT  
EINREGISTRIERUNGSAMT

*Chef de l'enregistrement* : Muller, Emile.  
*Secrétaire* : Bächler, Joseph.

## COMMISSARIAT GÉNÉRAL — KANTONSGEOMETER

*Commissaire général* : Joye, Joseph.  
*Adjoint* : Villard, Sévère.  
*Secrétaire* : Rouiller, Joachim.

COMMISSION CANTONALE DE SURVEILLANCE  
DU REGISTRE FONCIER  
KANTONALE AUFSICHTSKOMMISSION  
DES GRUNDBUCHES

*Président* : Andrey, Joseph, ancien commissaire général.  
*Membre* : Berset, Maurice, receveur.  
*Secrétaire* : Aeby, Pierre, professeur.

CONSERVATEURS DU REGISTRE FONCIER ET  
PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT  
GRUNDBUCHVERWALTER  
UND EINREGISTRIERUNGSBEAMTE*District de la Sarine*1<sup>er</sup> ET II<sup>me</sup> ARRONDISSEMENTS (FRIBOURG)

Justices de paix des 2<sup>me</sup> cercle (Prez), 3<sup>me</sup> cercle (Belfaux), 4<sup>me</sup> cercle (Fribourg) 5<sup>me</sup> cercle (Le Mouret).

*Conservateur* : Mauroux, Adrien, à Fribourg.  
*Substitut* : Gendre, Louis.

III<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (FARVAGNY)Justice de paix du 1<sup>er</sup> cercle (Farvagny)

Bureau desservi, provisoirement, par le bureau de Fribourg.

*District de la Singine -- Sensebezirk*IV<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (TAVEL) — IV. KREIS (TAFERS)

(comprenant tout le territoire de la Singine)

(für den ganzen Bezirk)

*Conservateur* : Fasel, Conrad.*Substitut temporaire* : Meuwly, Augustin.*District de la Gruyère*V<sup>m</sup>e ET VI<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENTS (BULLE)

(comprenant tout le territoire du district de la Gruyère)

*Conservateur* : Ody, Albert.*Substitut temporaire* : . . . . .*District du Lac -- Seebesirk*VII<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (MORAT) VII. KREIS (MURTEN)

(comprenant tout le territoire du district du Lac)

(für den ganzen Bezirk)

*Conservateur* : Tschachtli, Adrien, Morat.*Substitut temporaire* : Bossy, Auguste, Morat.*District de la Glâne*VIII<sup>m</sup>e ET IX<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (ROMONT)

(comprenant tout le territoire du district de la Glâne).

*Conservateur* : Ayer, Alphonse, Romont.*Substitut temporaire* : Ayer, Georges.*District de la Broye*X<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (DOMDIDIER)Justice de paix du 1<sup>er</sup> cercle (Domdierre)*Conservateur* : Crausaz, Pascal, Domdidier.*Substitut* : . . . . .XI<sup>m</sup>e ET XII<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENTS (ESTAVAYER)Justices de paix des 2<sup>m</sup>e cercle (Estavayer), 3<sup>m</sup>e cercle (Cugy)et 4<sup>m</sup>e cercle (Surpierre).*Conservateur* : Crausaz, Pascal.*Substitut* : . . . . .



*District de la Veveysse*XIII<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (CHATEL-ST-DENIS)

(comprenant tout le territoire du district de la Veveysse)

**Contrôleur :** Genoud, Hubert**Substitut temporaire :** Savoy, Albert, Châtel-St-Denis.

*N.-B.* — La nomenclature des communes dont se composent les cercles de justices de paix est donnée plus loin, dans la partie de l'annuaire qui est consacrée aux autorités judiciaires.

## COMMISSIONS DES ZONES — ZONENKOMMISSIONEN

**Président :** Moret, Eloi, Ménières.**Vice-Président :** Muller, Franz, Schmitten.*Zone intermédiaire — Zwischenzone*

**Membres :** Muller, Franz, Schmitten — Bosson, Antoine, Ursy. — **Suppléants :** Chatton, Eugène, Romont — . . . . . — Ecoffey, Jean Rueyres-Treyfayes — Bersier, Adrien, Granges-Paccot — Page, Henri, Rueyres-St-Laurent — Roggo, Pius, Fillistorf (Schmitten) — Bärswyl, Franz, Alterswil — Gremaud, Nicolas, Vuadens — Liard, Séraphin, Avry-dev.-Pont.

*Zone de la Broye — Zone der Broye*

**Membres :** Volery, Placide, Aumont — . . . . .  
**Suppléants :** Corminbœuf, André, Domdidier — Monney, Léon, Misery — Benninger, Ernest, Jentes.

*Zone Alpestre — Gebirgszone*

**Membres :** Borcard, Marc, Grandvillard — Murith, Auguste, Gruyères. — **Suppléants :** Mossu, Louis, Broc — Rigolet, Joseph, La Roche — Gaudard, Joseph, Semsales — Rauber, Alexis, Bellegarde — Remy, Maxime, Planfayon.

*Zone vinicole — Reblandzone*

**Membres :** Guillod, Louis, Praz — Guillod, Henri, Nant.  
**Suppléants :** Pillonel, Antonin, feu Marc, Cheyres — Brasey, Ernest, Font.

## INTENDANCE DES SELS ET BOISSONS

## SALZ- UND ALKOHOLVERWALTUNG

**Intendant :** Chassot, Raymond.

## FACTEURS DES SELS — SALZFAKTOREN

Fribourg.	Anthonioz, James.
Morat.	Mæder, Fritz.
Romont.	Comte, Camille.
Bulle.	.....
Estavayer.	Rossier, Henri.

## STATISTIQUE — STATISTIK

*Secrétaire*: Bossy, Raymond.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES FONCTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

## FÜRSORGEKASSE

## DER BEAMTEN UND ANGESTELLTEN DES STAATES

*Président*: Chatton, Romain, conseiller d'Etat. — *Membres*: Barbey, Firmin, chef de service — Aeby, Bernard, adjoint à l'ingénieur cantonal — Müller, Emile, chef de service — Gauthier, Louis, chef de service. — *Secrétaire*: Wuilleret, Rodolphe, chef de service. — *Suppléants*: Joye, Joseph, commissaire général — Oberlin, Jean, receveur général.

DIRECTION MILITAIRE, DES FORÊTS,  
VIGNES ET DOMAINESDIREKTION DES MILITÄRWESENS,  
DER FORSTEN, WEINBERGE u. DOMÄNEN

*Directeur*: Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat.  
*Suppléant*: Piller, Joseph, conseiller d'Etat.

**I. Département militaire — Militärdepartement**

*Secrétaire*: Ottoz, Emile, major.

## CONTROLES — KONTROLLWESEN

*Chef de bureau*: Stemmer, Conrad.  
*Secrétaire*: Dénervaud, Paul.

COMMANDANT D'ARRONDISSEMENT  
KREISKOMMANDO

*Commandant d'arrond.*: Zosso, Maurice.  
*Secrétaires*: Barras, François.  
Corminbœuf, Raymond.

TAXES MILITAIRES — MILITÄRPFLICHTERSATZ

1. COMMISSION CANTONALE DE RECOURS  
KANTONALE REKURSKOMMISSION

*Président*: Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat, — *Membres*: Meyer, Louis, préposé — Bardy, Henri, secrétaire — Butty, Louis, Fribourg, secrétaire.

2. ADMINISTRATION — VERWALTUNG

*Chef de service*: Butty, Louis.  
*Secrétaires*: Hayoz, Robert.  
Piller, Daniel.

COMMISSARIAT DES GUERRES ET INSPECTION  
DES ARSENAUX

KRIEGSKOMMISSARIAT  
UND ZEUGHAUSVERWALTUNG

*Commissaire*: Weck, Maurice.  
*Adjoint*: Bulliard, Fernand.  
*Secrétaire-comptable*: Rohrbasser, Pierre.  
*Casernier — Kasernenverwalter*: Thalmann, Jean.

MÉDECIN DE PLACE DE FRIBOURG  
PLATZARZT VON FREIBURG

Perrier, Henri, lieutenant-col.

MUSIQUE DE LANDWEHR

*Officier de musique*: Gaimard, Louis.

COMMISSAIRES CIVILS DE CAMPAGNE  
FELDKOMMISSÄRE

*Commissaires*: Boschung, Franz, cons. nat. Ueberstorf.  
Berset, Joseph, Cormérod.  
*Suppléants*: Sturny, Jean, député, St-Antoine.  
.....

CHEFS DE SECTIONS — SEKTIONSCHIEFS

Section	Chef	Domicile — Wohnort
Praroman	Kolly, Alphonse	Praroman.
Marly-le-Grand	Studmann, Pierre	Marly-le-Gr.
Treyvaux	Pasquier, Ignace	Treyvaux.
Ecuwillens	Pittet, Jean	Magnedens.
Vuisternens-en-Ogoz	Page, Henri	Rueyres-St-L.

Section	Chef	Domicile — Wonhort
Fribourg	com. d'arrond.	Fribourg.
Marsens	Morard, Félix	Gumefens.
Sâles (Gruyère)	Pasquier, Paul	Romanens.
Corbières	Brodard, Joseph	La Roche.
Charmey	Overney, Eugène	Charmey.
Bellegarde (Jaun)	Rauber, Alphonse	Bellegarde (Jaun)
Bulle	Bosson, Jules	Bulle.
Gruyères	Murith, Henri	Epagny.
Albeuve	Beaud, Augustin	Albeuve.
Châtel-St-Denis	Genoud, Emile	Châtel-St-Denis.
Attalens	Monnard, Joseph	Attalens
St-Martin	Molleyres, Joseph	St-Martin.
Rue	Surchat, Léonard	Blessens
Siviriez	Dutoit, Joseph	Prez-v.-Siviriez.
Romont	Dénervaud, Ernest	Romont.
Vuistern.dev.Romont	Menoud, Joseph	Vuistern.-d.-R.
Massonnens	Chammartin, Cés.	Chavannes.
Villarimboud	Pittet, Gustave	Villarimboud.
St-Aubin	Collaud, Etienne	St-Aubin.
Surpierre	Torche, Louis	Surpierre.
Montet (Broye)	Broye, Louis	Nuvilly.
Châbles	Michel, Gustave	Cheyres.
Estavayer-le-Lac	Bourqui, Antonin	Estavayer.
Montagny-la-Ville	Wicht, Séraphin	Léchelles.
Cottens	Chappuis, Joseph	Lentigny.
Corminbœuf	Gumy, Ernest	Avry-s.-Matran.
Belfaux	Jaquet, Isidore	Grolley
Prez (Sarine)	Rosset, Charles	Prez-v.-Noréaz.
Courtion	Rohrbasser, Firmin	Corsalettes.
Morat (Murten)	Fasnacht, Robert	Morat.
Haut-Vuilly	Chervet, Emile	Sugiez.
Ried (Lac)	Schwab, Frédéric	Chiètres (Kerzers)
Lourtens (Lurtigen)	Mæder, Jacob	Salvagny.
Cormondes (Gurmels)	Rotzetter, Alph.	Cormondes.
Courtaman	Egger, Pierre	Courtaman.
Guin (Düdingen)	Brügger, Louis	Guin (Düding.).
Bœsingen	Jungo, Robert	Fen dringen.
Wünnewil	Boschung, J.-Jos.	Wünnewil.
Ueberstorf	Hayoz, Félix	Ueberstorf.
St-Antoine	Stritt, Arnold	St-Antoine.
Tavel (Tafers)	Riedo, Daniel	Tavel (Tafers).
Dirlaret (Rechthalten)	Corpataux, Christ.	Tinterin.
Planfayon (Plaffeien)	Offner, Pierre	Planfayon.

## II. Département des Forêts, Vignes et Domaines Departement der Forsten, Weinberge u. Domänen

*Inspecteur en chef des forêts :* . . . . .  
*Secrétaire :* . . . . .

Boccard, Henri.

## INSPECTEURS DES FORÊTS — FORSTINSPEKTOREN

1 <sup>er</sup> arrondiss.	Vonderweid, François, Fribourg.
2 <sup>me</sup> »	Jungo, Joseph, Fribourg.
3 <sup>me</sup> »	Remy, Alfred, Bulle.
4 <sup>me</sup> »	Roggen, Oscar, Morat.
5 <sup>me</sup> »	Gottrau, Raphaël, Fribourg.
6 <sup>me</sup> »	Darbellay, Jules, Estavayer-le-Lac.
7 <sup>me</sup> »	Fierz, Walter, Châtel-St-Denis.

## FORESTIERS-CHEFS — OBER-BANNWARTE

*1<sup>er</sup> arrondissement*

1 <sup>er</sup> triage.	Ottet, Albert, Corminbœuf.
2 <sup>me</sup> »	Bongard, Calyb., Posieux.
3 <sup>me</sup> »	Richard, Hippolyte, Zénaufa.
4 <sup>me</sup> »	Risse, Alphonse, La Roche.

*2<sup>me</sup> arrondissement*

5 <sup>me</sup> triage.	Piller, Alphonse, Belfaux.
6 <sup>me</sup> »	Riedo, Franz, Ueberstorf.
7 <sup>me</sup> »	Remy, Maxime, Planfayon.
8 <sup>me</sup> »	Egger, Dietrich, Alterswil.

*3<sup>me</sup> arrondissement*

9 <sup>me</sup> triage.	Overney, Aloys, Charmey.
10 <sup>me</sup> »	Perroud, Alphonse, La Tour-de-Trême.
11 <sup>me</sup> »	Rime, Emile, Gruyères.
12 <sup>me</sup> »	Pasquier, Auguste, Le Pâquier.

*4<sup>me</sup> arrondissement*

13 <sup>me</sup> triage.	Rotzetter, A., Cormondes.
14 <sup>me</sup> »	Meyer, Alfred, Ormeu.
15 <sup>me</sup> »	Michel, Louis, Léchelles.

*5<sup>me</sup> arrondissement*

16 <sup>me</sup> triage.	a) Grivel, Adolphe, Avry-dev.-Pont.
16 <sup>me</sup> »	b) Ducrest, Am., Rossens.
17 <sup>me</sup> »	Uldry, Albert, Le Châtelard.
18 <sup>me</sup> »	Jordan, Eugène, Lussy.

*6<sup>me</sup> arrondissement*

19 <sup>me</sup> triage.	Joye, Eugène, Montagny-la-Ville.
20 <sup>me</sup> »	Bersier, François, Cugy.

*7<sup>me</sup> arrondissement*

21 <sup>me</sup> triage.	Gavillet, Martin, Bionnens.
22 <sup>me</sup> »	Robin, Joseph, Semsales.
23 <sup>me</sup> »	
24 <sup>me</sup> »	Savoy, Séraphin, Attalens.

ADMINISTRATION DES VIGNES ET DOMAINES  
 VERWALTUNG DER WEINBERGE UND DOMÄNEN

*Administrateur :*

*Surveillants des vignes :* Palaz, Gustave, Riez.  
 Petter, Jules, Lugnorre.

CHASSE ET PÊCHE — JAGD UND FISCHEREI

*Gardes-chasse :* Mooser, Emile, Bellegarde — Müller, Auguste, Motélon — Braillard, Robert, Les Sciernes d'Albeuve — Riedo, Victor, Planfayon. — *Aides :* Currat, Irénée, Grandvillard — Ducry, Aimé, Charmey.

*Gardes-pêche :* Bossy, Séraphin, Chenaleyres — Fasel, Edouard, Alterswil — Michel, Romain, Maules — Fasnacht, Samuel, Montilier — Baumgartner, Jules, Romont — Chatton, Aloys, Villeneuve - Sansonnens, Auguste, Portalban - Schmutz, Arthur, Montagny-la-Ville — Bochud, Jean, Bossonnens.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
 BAUDIREKTION

*Directeur :* Buchs, Victor, conseiller d'Etat.

*Suppléant :* Bovet, Jules, conseiller d'Etat.

*Secrétaire :* Risse, Jean.

I. Département des ponts et chaussées  
 Departement der Strassen- und Brückenverwaltung

*Ingénieur cantonal :* Rossier, Aimé.

*Adjoint à l'ing. cantonal :* Aeby, Bernard.

*Chefs de service :* Meuwly, Aloys.

Droux, Louis.

*Techniciens :* Dreyer, Joseph.

Badoud, Sylvain.

Kolly, Edmond.

Brügger, Georges.

Wantz, Willy.

*Secrétaires :* Peter, Charles.

Käser, Max.

*Conducteurs des travaux :* Käser, Joseph.

Galley, Joseph.

*Chef de chantier :* Monney, Antonin.

*Service du cylindrage :* Guyer, Emile, mécanicien-chef.

Poffet, Jean, chef de chantier.

Knuchel, Ernest, chauffeur.

## CONTRÔLEURS DES ROUTES — STRASSENKONTROLLEURE

Sarine.	Chappuis, Léon, Fribourg.
Singine.	Bächler, Léon, Alterswil.
Gruyère.	Pasquier, Paul, Le Pâquier.
Lac	Bongard, Vincent, Courtepin.
Glâne.	Chatton, Eugène, Romont.
Broye.	Vorlet, Elie, Fétigny.
Veveysse.	Genoud, Pierre, Châtel-St-Denis.

COMMISSION CANTONALE D'ENDIGUEMENT  
KANTONALE VERBAUUNGSKOMMISSION

*Président*: Le Directeur des Travaux publics. — *Membres*: Théraulaz, Joseph, syndic, La Roche — Barras, Ernest, conseiller communal, Bulle — Musy, Alphonse, Dompierre — Sallin, Henri, député, Villaz-St-Pierre — Pasquier, Paul, syndic, Le Pâquier — Rime, Paul, ancien député, Gruyères — Rime Oscar, syndic, Charmey — Grandjean, Louis, syndic, Enney — Bovet, Henri, syndic, Haut-Vully — Gaudard, Joseph, syndic, Semsales — Gremaud, Raymond, syndic, Riaz — Pythoud, Alexis, Albeuve — Chervet, Louis, syndic, Bas-Vully — Schorro, Aloïs, syndic, Liebistof — Repond, André, syndic, Villarvolard — Weber, Edmond, président de la Commission de l'Edilité, Fribourg — Ducrest, Alphonse, Promasens — Genoud, Célestin, Vuadens — Kramer, Emile, syndic, Montilier — Staub, Fritz, syndic, Morat — Renevey, Alfred, feu Joseph, Fétigny — Pilloud, Sylvestre, vice-syndic, Châtel-St-Denis — Sudan, Alfred, syndic, Broc — Brulhart, Laurent, syndic, Bonnefontaine — Bächler, Léon, contrôleur des routes, Alterswil — Keller, H., Chiètres. — *Secrétaire*: L'ingénieur cantonal.

## II. Département des bâtiments

## Departement der Gebäudeverwaltung

<i>Architecte cantonal</i> :	Lateltin, Edmond.
<i>Adjoint</i> :	Jæger, Emile.
<i>Assistants techniques</i> :	Savoy, Louis.
	Aeby, Roger.
<i>Secrétaires</i> :	Stœcklin, Alphonse.
	Wuillemin, Adrien.
<i>Maître-ouvrier</i> :	Clerc, Jacob.

## CONCIERGES — HAUSWARTE

<i>Chancellerie d'Etat.</i>	Bossy, François.
<i>Bâtiment, 26, Grand'rue.</i>	Geinoz, Justin.
<i>Bâtiment, 29, Grand'rue.</i>	Cudry, Vve de Laurent.
<i>Hôtel cantonal.</i>	Bersier, caporal.
<i>Bâtiment de la Grenette:</i>	Clerc, Jacob.
<i>Archives d'Etat.</i>	Pittet, caporal.
<i>Préfecture de la Sarine:</i>	Bourqui, Céline.
<i>Police des étrangers:</i>	Brulhart, Hedwige.

### III. Département des chemins de fer Eisenbahndepartement

*Secrétaire* : Risse, Jean.

#### COMMISSION INTERCANTONALE DE NAVIGATION SUR LES LACS DE NEUCHÂTEL, BIENNE ET MORAT INTERKANTONALE SCHIFFFAHRTSKOMMISSION DES NEUENBURGER-, BIELER- UND MURTENSEES

*Président* : Guinchard, Alfred, cons. d'Etat, Neuchâtel.

*Membres* : Bœsiger, Walter, conseiller d'Etat, Berne.  
Fazan, Edouard, conseiller d'Etat, Lausanne.  
Buchs, Victor, conseiller d'Etat, Fribourg.

*Suppléants* : Renaud, Edgar, conseiller d'Etat, Neuchâtel.  
Stauffer, Alfred, conseiller d'Etat, Berne.  
Dufour, Jules, conseiller d'Etat, Lausanne.  
Bovet, Jules, conseiller d'Etat, Fribourg.

*Secrétaire* : Fischer, René, 1<sup>er</sup> secrétaire du Département  
des Travaux publics, à Neuchâtel.

*Inspecteur des bateaux* : Borel, Frédéric, à Neuchâtel.

### POUVOIR JUDICIAIRE GERICHTSBEHÖRDEN

#### TRIBUNAL CANTONAL — KANTONGERICHT

*Président* : Merz, Alfred, de Burg.

*Vice-présid.* : Droux, Paul, des Ecasseyes.

*Membres* : Weck, Robert, de Fribourg.  
Vacheron, Max, de Mur (Vuilly).  
Schuh, Rodolphe, de Fribourg.  
Gaudard, Emile, de Semsales.

*Suppléants* : Gardian, Marcel, d'Estavayer-le-Lac.  
Spycher, Franz, président, Fribourg.  
Kælin, Joseph, président, Châtel-St-Denis.  
Ems, Emile, président, Morat.  
Delatena, Joseph, président, Bulle.  
Meyer, Charles, notaire, Guin.  
Pasquier, Joseph, notaire, Bulle.  
Oberson, Jean, président, Romont.  
Berset, Maurice, receveur, Fribourg.  
Reichlen, Marcel, président, Estavayer-le-Lac.  
Meuwly, Augustin, greffier, Tavel.  
Friolet, Max, notaire, Morat.  
Monnard, Alfred, Bulle.  
Descloux, Joseph, notaire, Romont.  
Meyer, Louis, préposé, Fribourg.



*Greffe cantonal — Kantonsgerichtschreiberei*

*Greffier*: Meyer, Francis.  
*Greffier-adjoint*: Berchier, André.  
*Secrétaire*: Blanc, Louis.  
*Huissier copiste*: Spielmann, Joseph.

Séances le lundi, le mardi et le mercredi.  
 Séances de la Chambre d'accusation, le samedi.

**Cours d'appel — Appellationshof**

*Président*: M. Merz.

*Membres*: MM. Droux, Weck, Vacheron, Schuh, Gaudard, Gardian.

**Cours de cassation civile et pénale  
Kassationshof für Zivil- und Strafsachen**

*Président*: M. Merz.

*Membres*: 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> trim.: MM. Droux, Vacheron, Schuh, Gaudard.  
 3<sup>me</sup> » Weck, Schuh, Gaudard, Gardian.  
 4<sup>me</sup> » Droux, Weck, Gaudard, Gardian.

**Chambre d'accusation — Anklagekammer**

1<sup>er</sup> trimestre: MM. Droux, Gaudard, Gardian.  
 2<sup>me</sup> » Gaudard, Gardian, Weck.  
 3<sup>me</sup> » Gardian, Weck, Vacheron.  
 4<sup>me</sup> » Weck, Vacheron, Schuh.

**Chambre des assurances — Versicherungskammer**

*Président*: M. Merz.  
*Membres*: MM. Schuh et Gaudard.  
*Suppléants*: MM. Droux et Gardian.

**Chambre des poursuites et faillites  
Betreibungs- und Konkurskammer**

*Président*: M. Weck.  
*Membres*: MM. Vacheron et Gardian.  
*Suppléants*: MM. Droux et Schuh.

**COMMISSION DE MODÉRATION SUPÉRIEURE  
KOSTENFESTSETZUNGSKOMMISSION**

MM. Droux, Schuh et Gardian.

COMMISSION DES COMPTES  
RECHNUNGSPRÜFUNGSKOMMISSION

MM. Gaudard, Weck et Vacheron.

**Ministère public — Staatsanwaltschaft**

*Procureur général* : Weck, Pierre.  
*Substitut* : Pochon, Roger.  
*Secrétaire* : Schaller, Antonin.

**TRIBUNAL MILITAIRE CANTONAL  
KANTONALER MILITÄRGERICHTSHOF**

*Grand juge* : Weck, Robert, Fribourg.  
*Suppléant* : Renevey, Louis, Fribourg.  
*Juges* : Helfer, Max, Fribourg.  
Gauthier, Louis, Fribourg.  
Bersier, Martin, Fribourg.  
*Suppléants* : Kælin, Joseph, Châtel.  
» Python, Louis, Fribourg.  
» Ziegenbalg, Charles, Fribourg.  
» Murith, Léonard, Bellechasse.  
*Auditeur* :  
*Juge d'instruction* : Dupraz, Louis, Fribourg.  
*Greffier* : Bise, Louis, Morat.

**TRIBUNAUX D'ARRONDISSEMENTS  
BEZIRKSGERICHTE**

**I. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DE LA SARINE**

**AMTSGERICHT DER SAANE**

*Président* : Neuhaus, Xavier, Fribourg.  
*Vice-Présid.* : Quartenoud, Maxime, Fribourg.  
*Juges* : Bersier, Adrien, Granges-Paccot.  
Weck, Guillaume, Fribourg.  
*Suppléants* : Comte, Joseph, Fribourg.  
Schenker, Emile, Fribourg.  
Roulin, Pierre, Grenilles.  
Rosset, Paul, Prez-vers-Noréaz.  
*Greffier* : Brasey, Alfred, Fribourg.  
*Huissier* : Poffet, Célestin, Fribourg.

Affaires civiles: tous les jeudis.

pénales: tous les mercredis.

Les audiences du président ont lieu tous les samedis.

II. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DE LA SINGINE

AMTSGERICHT DER SENSE

- Président :* Spycher, Franz, Fribourg.  
*Vice-présid. :* Meyer, Charles, Guin.  
*Juges :* Lauper, Christophe, Plasselb.  
 Piller, Jean, St-Ours.
- Suppléants :* Grossrieder, Joseph, Bœsingen-le-Grand.  
 Sturny, Jean, St-Antoine.  
 Wicky, Nicolas, Guin.  
 Wæber, Albin, Tavel.
- Greffier :* Meuwly, Augustin, Tavel.  
*Huissiers :* Blanchard, Nicolas, Tavel.  
 Jungo, Pierre, Lanthen.  
 Vaucher, Alphonse, Bennewil.

Affaires civiles: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mardis du mois.  
 • pénales: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.  
 Audiences du président: le vendredi.

III. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DE LA GRUYÈRE

AMTSGERICHT DES GREYERZBEZIRKS

- Président :* Delatena, Joseph, Bulle.  
*Vice-présid. :* Bovet, Marie-Alex., Bulle.  
*Juges :* Gremion, Jean, Gruyères.  
 Monnard, Alfred, Bulle.  
 Pasquier, Jean, Sâles.
- Suppléants :* Delabays, Léopold, Bulle.  
 Blanc, Louis, Bulle.  
 Ayer, Aloys, Bulle.  
 Pasquier, Louis, Bulle.
- Greffier :* Pfulg, Louis, Bulle.  
*Huissier :* Barras, Lucien, Bulle.

Affaires civiles: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> samedis.  
 • pénales: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis.  
 Audiences du président: le lundi.

IV. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DU LAC

AMTSGERICHT DES SEEBEZIRKS

- Président :* Ems, Emile, Morat.  
*Vice-présid. :* Folly, Arsène, Courtaman.  
*Juges :* Fasnacht, Samuel, Montilier.  
 Schorro, Aloys, Liebistorf  
 Schwab, Gottlieb, Chiètres.

**Suppléants :** Staub, Fritz, Morat.  
Schmutz, Auguste, Praz.  
Chervet, Alfred, Praz.  
Genilloud, Lucien, Chandossel.

**Greffier :** Bise, Louis, Morat.

**Huissiers :** Vogt, Gottlieb, Morat.  
Fontana, Antoine, Courgevaux.

Affaires civiles: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> vendredis.

» pénales: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis.

Audiences du président: le samedi.

## V. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LA *GLANE*

### AMTSGERICHT DER *GLANE*

**Président :** Oberson, Jean, Romont.  
**Juges :** Deillon, Ernest, Vuisternens.  
Sallin, Henri, Villaz-St-Pierre.  
Chatton, Eugène, Romont.  
Ayer, Emile, Romont.

**Suppléants :** Cosandey, Louis, Sviriez.  
Demierre, Louis, à Rue,  
Schmidt, Jean-Louis, à Romont.  
Jaccoud, Joseph, Promasens.

**Greffier :** Magnin, Louis, Romont.

**Huissier :** Jæger, Adrien, Romont.

Affaires civiles: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> lundis.

» pénales: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis.

Audiences du président: le vendredi.

## VI. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LA *BROYE*

### AMTSGERICHT DER *BROYE*

**Président :** Reichlen, Marcel, Estavayer.  
**Vice-présid. :** Vorlet, Elie, Fétigny.  
**Juges :** Dubey, Auguste, Gletterens.  
Rey, Louis, St-Aubin.  
Volery, Oswald, Aumont.

**Suppléants :** Corminbœuf, André, Domdidier.  
Marmy, Emile, Estavayer.  
Gendre, Gustave, Cheiry.  
Bise, Vincent-Antonin, Murist.

**Greffier :** Huguët, Edouard, Estavayer.

**Huissier :** Majeux, Maurice, Estavayer.

Affaires civiles: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis.

» pénales: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> vendredis.

Audiences du président: le mercredi.

VII. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT  
JUDICIAIRE DE LA VEVEYSE  
AMTSGERICHT DES VIVISBACHBEZIRKS

*Président* : Kælin, Joseph, Châtel-St-Denis.  
*Vice-Présid.* : Savoy, Paul, Attalens.  
*Juges* : Suard, Alphonse, Progens.  
 Perroud, Louis, Châtel-St-Denis.  
 Gaudard, Joseph, Semsales.  
*Suppléants* : Villard, Emile, Châtel-St-Denis.  
 Vial, Louis, St-Martin.  
 Tâche, Tobie, Remaufens.  
 Vauthey, Maurice, Fruence.  
*Greffier* : Chaperon, Auguste, Châtel.  
*Huissiers* : Millasson, Oscar, Châtel.  
 Millasson, Joseph, Châtel.

Affaires civiles: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mercredis.

» pénales: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis.

Audiences du président: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> samedis.

Cours d'assises — Schwurgerichte

1<sup>er</sup> Ressort

*Président* : Delatena, Joseph, Bulle.  
*1<sup>er</sup> assesseur* : Kælin, Joseph, Châtel-St-Denis.  
 2<sup>me</sup> » .....  
*1<sup>er</sup> suppléant* : Oberson, Jean, Romont.  
 2<sup>me</sup> » Bovet, M.-A., Bulle.

2<sup>me</sup> Ressort

*Président* : Neuhaus, Xavier, Fribourg.  
*1<sup>er</sup> assesseur* : Reichlen, Marcel, Estavayer-le-Lac.  
 2<sup>me</sup> » Folly, Arsène, Courtaman.  
*1<sup>er</sup> suppléant* : .....  
 2<sup>me</sup> » Vorlet, Elie, Fétigny.

3<sup>me</sup> Ressort

*Président* : Spycher, Franz, Fribourg.  
*1<sup>er</sup> assesseur* : Ems, Emile, Fribourg.  
 2<sup>me</sup> » Meyer, Charles, Guin.  
*1<sup>er</sup> suppléant* : Lauper, Christophe, Plasselb.  
 2<sup>me</sup> » Fasnacht, Samuel, Montilier.

**Justices de paix — Friedensgerichte**ARRONDISSEMENT DE *LA SARINE*: 40 320 HABITANTS**1<sup>er</sup> cercle. 4237 habit. Chef-lieu: FARVAGNY**

(Communes de Corpataux, Ecuwillens, Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Grenilles, Illens, Magnedens, Posat, Posieux, Rossens, Rueyres-St-Laurent, Villarlod, Villarsel-le-Gibloux, Vuisternens-en-Ogoz.)

**Juge de paix:** Ducrest, Joseph, Rossens.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Jolion, Marcel, Farvagny.  
**2<sup>me</sup> »:** Page, Henri, Rueyres-St-Laurent.  
**Suppléants:** Galley, Ernest, Ecuwillens.  
 Michel, Louis, Villarlod.  
**Greffier:** Chavaillaz, Eugène, Ecuwillens.  
**Huissier:** Chappuis, Joseph, Estavayer-le-Gibloux.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois;  
 Séance de la justice de paix: 1<sup>er</sup> mercredi du mois.

**2<sup>me</sup> cercle. 5072 habitants. Chef-lieu: PREZ**

(Communes d'Autigny, Avry-sur-Matran, Chénens, Corjolens, Corserey, Cottens, Lentigny, Lovens, Neyruz, Nierlet, Noréaz, Onnens, Ponthaux, Prez.)

**Juge de paix:** Gobet, François, Noréaz.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Buchs, Wendelin, Nierlet.  
**2<sup>me</sup> »:** Bovet, François, Autigny.  
**Suppléants:** Morel, Alphonse, Lentigny.  
 Dafflon, Joseph, Neyruz.  
**Greffier:** Gumy, Ernest, Avry-sur-Matran.  
**Huissier:** Cuennet, Edouard, Cottens.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mardis de chaque mois.  
 Séance de la justice de paix:

**3<sup>me</sup> cercle. 4702 habit. Chef-lieu: BELFAUX**

(Communes d'Autafond, Belfaux, Chésopelloz, La Corbaz, Cormagens, Corminbœuf, Cutterwil, Formangeires, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, Lossy, Matran, Villars-sur-Glâne.)

**Juge de paix:** Jaquet, Isidore, Grolley.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Chatton, Etienne, La Corbaz.  
**2<sup>me</sup> »:** Roubaty, Aimé, Villars-s.-Glâne.  
**Suppléants:** Despont, Adrien, Corminbœuf.  
 Barras, Frédéric, Lossy.  
**Greffier:** Gremaud, Joseph, Belfaux.  
**Huissier:** Bächler, Joseph, Belfaux.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

4<sup>me</sup> cercle. 21 557 habitants. Chef-lieu: **FRIBOURG**

(Commune de Fribourg)

**Juge de paix:** Buman, Henri, Fribourg.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Esseiva, Pierre, Fribourg.  
**2<sup>me</sup> »:** Richard, Emile, Fribourg.  
**1<sup>er</sup> suppléant:** Gremaud, Louis, Fribourg.  
**2<sup>me</sup> »:** Poffet, Joseph, Fribourg.  
**Greffier:** Blanc, Paul, Fribourg.  
**Huissier:** Poffet, Célestin, Fribourg.  
 . . . . .

Audience du juge de paix: tous les lundis avant midi.

Séances de la justice de paix:

- a) affaires civiles: chaque vendredi avant midi;
- b) affaires pupillaires: chaque lundi après midi.

5<sup>me</sup> cercle. 4752 habit. Chef-lieu: **LE MOURET**

(Communes d'Arconciel, Bonnefontaine, Chésalles, Ependes, Essert, Ferpicloz, Marly-le-Grand, Marly-le-Petit, Montécu, Montévraz, Oberried, Pierrafortscha, Praroman, Sales, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly, Zénauva.)

**Juge de paix:** Peiry, P.-Maxime, Treyvaux.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Gross, Alphonse, Arconciel.  
**2<sup>me</sup> »:** Brulhart, Laurent, Bonnefontaine.  
**Suppléants:** Bongard, Félix, Essert.  
 Bocard, Roger, Pierrafortscha.  
**Greffier:** Schorderet, Pierre, Montévraz.  
**Huissier:** Clément, Auguste, Montévraz.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

ARRONDISSEMENT DE LA **SINGINE**: 22 801 HABITANTS

KREIS SENSE: 22 801 EINWOHNER

1<sup>er</sup> cercle. 6111 habit. Chef-lieu: **DIRLARET**

**RECHTHALTEN**

(Communes de Brunisried, Chevilles, Dirlaret, Neuhaus, Oberschrot, Planfayon, Plasselb, St-Sylvestre, Tinterin, Zumholz.)

**Juge de paix:** Schwartz, Jean, Chevilles.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Tinguely, Edouard, Dirlaret.  
**2<sup>me</sup> »:** Offner, Pierre, Planfayon.  
**Suppléants:** Piller, Jost, Oberschrot.

**Greffier :** Stritt, Maurice, Tavel.  
**Huissier :** Vaucher, Alphonse, Bennewil.

Audience du juge de paix: 4<sup>me</sup> lundi du mois.  
 Séance de la justice de paix: 4. *Montag des Monats.*

2<sup>me</sup> cercle. 6442 habit. *Chef-lieu : TAVEL — TAFERS*

(Communes de Alterswil, Heitenried, St-Antoine, St-Ours, Tavel.)

**Juge de paix :** Vogelsang, Joseph, Alterswil.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Blanchard, Joseph, Tavel.  
**2<sup>me</sup> » :** Jenny, Jacques, St-Antoine.  
**Suppléants :** Aebischer, Pierre, Menziswil.  
 Stritt, Franz, St-Ours.  
**Greffier :** Meyer, Charles, Guin.  
**Huissiers :** Blanchard, Nicolas, Tavel.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> jeudi du mois.  
 Séance de la justice de paix: 2. *Donnerstag des Monats.*

3<sup>me</sup> cercle. 10 248 habit. *Chef-lieu : SCHMITTEN*

(Communes de Bœsingen, Guin, Schmitten, Ueberstorf, Wünnewil.)

**Juge de paix :** Boschung, Fr., Ueberstorf.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Perler, Joseph, Wünnewil.  
**2<sup>me</sup> » :** Roggo, Jean, Bundtels.  
**Suppléants :** Roggo, Pius, Schmitten.  
 Käser, Arnold, Fendingen-Bœsingen.  
**Greffier :** Zurkinden, Arnold, Guin.  
**Huissier :** Jungo, Pierre, Lanthen.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois.  
 Séance de la justice de paix: 1. und 3. *Mittwoch des Monats.*

ARRONDISSEMENT DE LA GRUYÈRE : 25 530 HABITANTS

1<sup>er</sup> cercle. 4338 habit. *Chef-lieu : GRUYÈRES*

(Communes de Broc, Enney, Estavannens, Gruyères, Le Pâquier.)

**Juge de paix :** Morand, Louis, Le Pâquier.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Geinoz, Clément, Gruyères.  
**2<sup>me</sup> » :** Murith, Auguste, Gruyères.  
**Suppléants :** Sudan, François, Broc.  
 Jaquet, Charles, Estavannens.  
**Greffier :** Mossu, Louis, Broc.  
**Huissier :** Doutaz, Tobie, Gruyères.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> vendredi du mois.  
 Séance de la justice de paix:



**2<sup>me</sup> cercle. 2976 habit. Chef-lieu: CHARMEY**

(Communes de Bellegarde, Cerniat, Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz.)

**Juge de paix :** Ruffieux, Alphonse, Crésuz.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Cottier, Joseph, Charmey.  
**2<sup>me</sup> » :** Chappalley, François, Charmey.  
**Suppléants :** Rime, Gustave, Charmey.  
 Charrière, Auguste, Cerniat.  
**Greffier :** Chappalley, Aug., Charmey.  
**Huissier :** La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**3<sup>me</sup> cercle. 6691 habit. Chef-lieu: BULLE**

(Communes de Bulle, La Tour-de-Trême, Morlon, Riaz.)

**Juge de paix :** Barras, Ernest, Bulle.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Grandjean, Alex., Morlon.  
**2<sup>me</sup> » :** Dupasquier, Louis, La Tour-de-Trême.  
**Suppléants :** Repond, Jules, Bulle.  
 Gremaud, Raymond, Riaz.  
**Greffier :** Ruffieux, Cyprien, La Tour-de-Trême.  
**Huissiers :** Barras, Lucien, Bulle.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**4<sup>me</sup> cercle. 3410 habit. Chef-lieu: VUIPPENS**

(Communes d'Avry-devant-Pont, Echarlens, Gumefens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sorens, Villars-d'Avry, Vuippens.)

**Juge de paix :** Philipona, Firmin, Vuippens.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Gremaud, Joseph, Echarlens.  
**2<sup>me</sup> » :** Dupré, Martin, Gumefens.  
**Suppléants :** Romanens, Emile, Sorens.  
 Bovigny, Théodore, Avry-devant-Pont.  
**Greffier :** Dévaud, Pierre, Marsens.  
**Huissier :** Romanens, François, Sorens.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mercredis de chaque mois  
 Séance de la justice de paix: (de juin à octobre: 2<sup>me</sup> mercredi).

**5<sup>me</sup> cercle. 2664 habit. Chef-lieu: LA ROCHE**

(Communes de Botterens, Corbières, Hauteville, La Roche, Pont-la-Ville, Villarbenedy, Villarvolard.)

**Juge de paix :** Brodard, Joseph, La Roche.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Ruffieux, Célestin, Corbières.  
**2<sup>me</sup> » :** Rigolet, Simon, Pont-la-Ville.

**Suppléants** Schouwey, Joseph, Hauteville.  
Repond, César, Villarvolard.  
**Greffier :** Brodard, Joseph, La Roche.  
**Huissier :** La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mardis du mois.  
Séance de la justice de paix:

6<sup>me</sup> cercle. 3158 habit. *Chef-lieu : VAULRUZ*

(Communes de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes, Sâles, Vaulruz, Vuadens.)

**Juge de paix :** Seydoux, Louis, Vaulruz.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Pittet, Alphonse, Romanens.  
**2<sup>me</sup> » :** Gremaud, Arsène, Vuadens.  
**Suppléants :** Monney, Alphonse, Rueyres-Treyfayes.  
Seydoux, Xavier, Vaulruz.  
**Greffier :** Chollet, Léon, Vaulruz.  
**Huissier :** La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois, après-midi.  
Séance de la justice de paix: 1<sup>er</sup> mercredi du mois, après-midi,

7<sup>me</sup> cercle. 2293 habit. *Chef-lieu : ALBEUVE*

(Communes d'Albeuve, Grandvillard, Lessoc, Montbovon, Neirivue Villars-sous-Mont.)

**Juge de paix :** Fracheboud, Pierre, Lessoc.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Geinoz, Félicien, Neirivue.  
**2<sup>me</sup> » :** Gillet, Louis, Montbovon.  
**Suppléants :** Borcard, Marc, Grandvillard.  
Beaud, Augustin, Albeuve.  
**Greffier :** . . . . .  
**Huissier :** La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois  
Séance de la justice de paix: (de mai à octobre: premier mardi).

ARRONDISSEMENT DU LAC 15 782 HABITANTS

1<sup>er</sup> cercle. 2511 habit. *Chef-lieu : COURNILLENS*

(Communes de Chandossel, Cormérod, Corsalettes, Cournillens, Courtepin, Courtion, Cressier, Misery, Villarepos, Wallenried.)

**Juge de paix :** Audergon, Louis, Cournillens.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Müller, Ernest, Cressier.  
**2<sup>me</sup> » :** Rohrbasser, Joseph, Corsalettes.  
**Suppléants :** Genilloud, Lucien, Chandossel.  
Berset, Fidèle, Cormérod.  
**Greffier :** Meuwly, Alphonse, Cressier.  
**Huissier :** Minguely, Jules, Cournillens.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> mardi du mois.  
Séance de la justice de paix:

**2<sup>me</sup> cercle. 5164 habit. Chef-lieu: MORAT**

(Communes de Altavilla, Burg, Courgevoux, Courlevon, Coussiberlé, Galmiz, Greng, Jentes, Lourtens, Meyriez, Montilier, Morat, Salvagny.)

**Juge de paix:** Benninger, Pierre, Salvagny.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Merz-Riesenmey, Ed., Morat.  
**2<sup>me</sup> »** Schwab, Alfred, Galmiz.  
**Suppléants:** Herren, Fritz, Lourtens.  
 Hänni, Kurt, Morat.  
**Greffier:** Fasnacht, Robert, Morat.  
**Huissiers:** Vogt, Gottlieb, Morat.  
 Fontana, Antoine, Courgevoux.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> jeudis du mois.  
 Séance de la justice de paix: 1. und 3. Donnerstag des Monats.

**3<sup>me</sup> cercle. 3271 habit. Chef-lieu: CHIÈTRES**

(Communes de Agrimoine, Buchillon, Champagny, Chiètres, Fræchels, Ormev, Ried.)

**Juge de paix:** Gutknecht, Jean, Chiètres.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Etter, Emile, Ormev.  
**2<sup>me</sup> »** Lehmann, Samuel, Buchillon.  
**Suppléants:** Kaltenrieder, Jacob, Chiètres.  
 Gutknecht, Jacob, Ried.  
**Greffier:** Kramer, Gottlieb, Fræchels  
**Huissier:** Beyeler, Fritz, Chiètres.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis du mois.  
 Séance de la justice de paix: 2. und 4. Samstag des Monats.

**4<sup>me</sup> cercle. 1694 habit. Chef-lieu: PRAZ**

(Communes du Bas-Vuilly et du Haut-Vuilly.)

**Juge de paix:** Javet, Samuel, Nant.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Javet-Gaillet, Em., Joressant.  
**2<sup>me</sup> »** Noyer, Auguste, Nant.  
**Suppléants:** Perrottet-Vacheron, Louis, Lugnorre.  
 Chautems-Cressier, Samuel, Lugnorre.  
**Greffier:** Guillod, Henri, fils d'Henri, Nant.  
**Huissier:** Pantillon, Eugène, Sugiez.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> samedis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**5<sup>me</sup> cercle. 2872 habit. Chef-lieu: CORMONDES (Gurmels)**

(Communes de Barberèche, Boesingen-le-Petit, Cordast, Cormondes-le-Grand, Cormondes-le-Petit, Courtaman, Guschelmuth-le-Grand, Guschelmuth-le-Petit, Liebistorf, Monterschu, Wallenbuch.)

**Juge de paix:** Burgy, Edouard, Cordast.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Egger, Jean, Guschelmuth.  
**2<sup>me</sup> »** Rappo, Charles, Pensier.

**Suppléants :** Meuwly, Peter, Liebistorf.  
 Meuwly, Ferdinand, Cormondes.  
**Greffier :** Schneuwly, Adolphe, Liebistorf.  
**Huissier :** Käser, Pierre, Cormondes.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.  
 Séance de la justice de paix: 2. und 4. Montag des Monats.

ARRONDISSEMENT DE LA *GLANE*: 15 258 HABITANTS

1<sup>er</sup> cercle. 4382 habit. Chef-lieu: *VILLAZ-ST-PIERRE*

(Communes de Berliens, Châtonnaye, Chavannes-sous-Orsonnens, Fuyens, Les Glânes, Lussy, Macconnens, Massonnens, Middles, Orsonnens, Torny-le-Grand, Torny-le-Petit, Villargiroud, Villarimboud, Villarsiviriaux, Villaz-St-Pierre.)

**Juge de paix :** Sallin, Pierre, Villaz-St-Pierre.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Gillon, Henri, Châtonnaye.  
**2<sup>me</sup> » :** Curty, Pierre, Villarimboud.  
**Suppléants :** Berset, Antoine, Villarsiviriaux.  
 Ménétrey, Jos., Massonnens.  
**Greffier :** Chammartin, Césaire, Chavannes-s.-Orsonn.  
**Huissier :** Dévaud, Emile, Fuyens.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois  
 Séance de la justice de paix:  
 (de mai à novembre: 1<sup>er</sup> mercredi).

2<sup>me</sup> cercle. 7156 habit. Chef-lieu: *ROMONT*

(Communes de Billens, Châtelard, Chavannes-les-Forts, Estévenens, Grangettes, Hennens, La Joux, La Magne, La Neirigue, Lieffrens, Mézières, Romont, Siviriez, Sommentier, Villaraboud, Villaranon, Villariaz, Vuisternens-devant-Romont.)

**Juge de paix :** Conus, Théodore, Siviriez.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Menoud, Joseph, Vuisternens.  
**2<sup>me</sup> » :** Dupraz, François, Romont.  
**Suppléants :** Python, Louis, Grangettes.  
 Dematraz, Auguste, à Chavannes-les-Forts.  
**Greffier :** Ayer, Théodore, Romont.  
**Huissier :** Jäger, Adrien, Romont.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis du mois, à 14 heures.  
 Séance de la justice de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mercredis du mois, à 14 heures.

3<sup>me</sup> cercle. 3720 habit. Chef-lieu: *RUE*

(Communes de Auboranges, Bionnens, Blessens, Chapelle, Ecublens, Eschiens, Esmonts, Gillarens, Les Ecasseys, Le Saulgy, Montet, Morlens, Mossel, Prez, Promasens, Rue, Ursy, Vauderens, Villangeaux, Vuarmarens.)

**Juge de paix :** Dutoit, Jos., Prez-v.-Siviriez.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Gavillet, Jules, Esmonts.  
**2<sup>me</sup> » :** Gachet, Joseph, Vauderens.

**Suppléants :** Surchat, Léonard, à Blessens.  
Deschenaux, François, à Ecublens.  
**Greffier :** Conus, Louis, Rue.  
**Huissier :** Prélaz, Joseph, Rue.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> jeudis du mois

Séance de la justice de paix:  
(de juin à octobre: 4<sup>me</sup> jeudi).

ARRONDISSEMENT DE LA **BROYE**: 15 104 HABITANTS

1<sup>er</sup> cercle. 5602 habit. *Chef-lieu*: **DOMPIERRE**

(Communes de Chandon, Delley, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Les Friques, Mannens-Grandsivaz, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Portalban, Russy, St-Aubin, Vallon.)

**Juge de paix :** Ducry, Julien, Dompierre.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Chardonnens, André, Domdidier.  
**2<sup>me</sup> » :** Collomb, Georges, Portalban.

**Suppléants :** Joye, Pierre, Mannens.  
Pidoux, F., Montagny-la-Ville.

**Greffier :** Curty, Louis, Cousset.  
**Huissiers :** Chaupond, Louis, Montagny-les-Monts.  
Perriard, Max, Vallon.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.

Séance de la justice de paix:

2<sup>me</sup> cercle. 4550 habit. *Chef-lieu*: **ESTAVAYER**

(Communes de Autavaux, Bollion, Bussy, Châbles, Châtillon, Cheyres, Estavayer, Font, Forel, Lully, Montbrelloz, Morens, Rueyres-les-Prés, Sévaz.)

**Juge de paix :** Bovet, Baptiste, Estavayer.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Jemmely, Henri, Estavayer.  
**2<sup>me</sup> » :** Chassot, Victor, Bussy.

**Suppléants :** Duc, Henri, Forel.  
Oulevey, Marc, Châbles.

**Greffier :** Holz, Ernest, Estavayer-le-Lac.  
**Huissier :** Majeux, M., Estavayer-le-Lac.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> lundis du mois.

Séance de la justice de paix:

3<sup>me</sup> cercle. habit. 3722 *Chef-lieu*: **CUGY**

(Communes de Aumont, Cugy, Fétigny, Franex, Frasses, Granges-de-Vesin, La Vounaise, Ménières, Montborget, Montet, Murist, Nuvilly, Seiry, Vesin.)

**Juge de paix :** Moret, Eloi, Ménières.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Bersier, Amédée, Cugy.  
**2<sup>me</sup> » :** Volery, Placide, Aumont.  
**Suppléants :** Bourqui, Charles, Murist.  
Catillaz, Charles, Cugy.

**Greffier :** Chuard, Gustave, Nuvilly.  
**Huissier :** Ansermet, Marcel, Vesin.

Audience du juge de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.  
 Séance de la justice de paix :

**4<sup>me</sup> cercle. 1230 habit. Chef-lieu : SURPIERRE**

(Communes de Chapelle, Cheiry, Praratoud, Prévondavaux, Surpierre, Villeneuve, Vuissens.)

**Juge de paix :** Andrey, Cyprien, Coumin.

**1<sup>er</sup> assesseur :** Thierrin, Louis, Surpierre.

2<sup>me</sup> » Noël, Joseph, Vuissens.

**Suppléants :** Baillif, Aloys, Villeneuve.

Torche, François, Cheiry.

**Greffier :** Dessarzin, Xavier, Surpierre.

**Huissier :** Cattilaz, Eugène, Villeneuve.

Audience du juge de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis du mois.  
 Séance de la justice de paix :

**ARRONDISSEMENT DE LA VEVEYSE : 8435 HABITANTS**

**1<sup>er</sup> cercle. 3444 habit. Chef-lieu : SEMSALES**

(Communes de Besencens, Bouloz, Fiaugères, Grattavache, La Rougeve, Le Crêt, Pont, Porsel, Progens, Semsales, St-Martin.)

**Juge de paix :** Molleyres, Joseph, St-Martin.

**1<sup>er</sup> assesseur :** Dévaud, Nicolas, Porsel.

2<sup>me</sup> » Suard, Amédée, Progens.

**Suppléants :** Esseiva, Pierre, Grattavache.

Richoz, Louis, Semsales.

**Greffier :** Grivet, Albert, Semsales.

**Huissier :** Robin, Emile, Semsales.

Audience du juge de paix : 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis de chaque mois  
 Séance de la justice de paix :  
 (de mai à décembre : premier vendredi).

**2<sup>me</sup> cercle. 4991 habit. Chef-lieu : CHATEL-ST-DENIS**

(Communes d'Attalens, Bossonnens, Châtel-St-Denis, Granges, Remaufens.)

**Juge de paix :** Genoud, Pierre, Châtel-St-Denis.

**1<sup>er</sup> assesseur :** Villard, Célestin, Châtel-St-Denis.

2<sup>me</sup> » Vauthey, Denis, Remaufens.

**Suppléants :** Monnard, Raymond, Attalens.

Cottet, Charles, Bossonnens.

**Greffier :** Villard, Léon, Châtel-St-Denis.

**Huissier :** Millasson, Oscar, Châtel-St-Denis.

Millasson, Joseph, Châtel-St-Denis.

Audience du juge de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis du mois, à 14 heures.  
 Séance de la justice de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis, avant midi.

PROFESSIONS PATENTÉES  
PATENTIERTE BERUFSARTEN

BARREAU — ANWALTSSTAND

A. Avocats en exercice — Praktizierende Anwälte

	Date de la patente Patentierung
Gottrau, Georges, Fribourg	1889
Grand, Eugène, Romont	1897
Deschenaux, Eugène, Fribourg	1900
Bourgknecht, Louis, Fribourg	1901
Auderset, Albert, Fribourg	1903
Wohlhauser, Franz, Fribourg	1904
Bartsch, Wilhelm, Fribourg	1904
Friolet, Max, Morat	1906
Magne, Victor, Fribourg	1907
Villars, Albert, Fribourg	1917
Savoy, Louis, Romont	1918
Devevey, Bernard, Fribourg	1921
Passer, Joseph, Tavel	1922
Richter, Max, Fribourg	1922
Ruffieux, Léon, Bulle	1922
Dupraz, Louis, Fribourg	1923
Peter, Ernest, Fribourg	1924
Gottrau, François, Fribourg	1924
Depuoz, Joseph, Fribourg	1925
Lorson, Ernest, Fribourg	1926
Bourgknecht, Jean, Fribourg	1928
Droux, Henri, Fribourg	1929
Ackermann, Joseph, Bulle	1930
Willenegger, Fritz, Morat	1930
Michel, Alfred, Fribourg	1931
Nicolet, Georges, Guin	1931
Meyer, Henri, Fribourg	1931

*Sont autorisés à pratiquer dans le canton :*

Häberli, Otto-Alexandre, Bienne	1927
Brunner, Théodore, Berne	1927
Däpp, Hans, Bümpliz	1929
Ott, Arthur, Schwarzenburg	1930
Hügli, Werner, Berne	1931
Oesch, Werner, Berne	1932

B. Licenciés en droit en stage  
Rechtslizenziaten im Praktikum

Aebischer, Joseph (étude Auderset).  
Marmier, Jean (étude Bartsch).  
Deschenaux, Henri (étude Eug. Deschenaux).

Esseiva, François (étude Bartsch).  
 Poffet, Stéphane (étude Lorson).  
 Reyff, Jean (étude Lorson).  
 Gœldlin, René (étude Lorson).  
 Pauchard, Louis (étude Bartsch).  
 Wuilleret, René (étude François Gottrau).  
 Uldry, Raymond (étude Lorson).  
 Techtermann, Pierre (étude Deschenaux).  
 Pillonel, Alfred (étude Villars).  
 Buman, Ernest (étude Deschenaux).  
 Noël, Henri (étude Devevey).  
 Nordmann, Pierre (étude Bartsch).  
 Ducry, René (étude Lorson).  
 Currai, André (étude Ruffieux, Bulle).

**C. Avocats revêtant des fonctions incompatibles  
 ou n'exerçant pas**

**Nichtpraktizierende Anwälte**

	Date de la patente Patentierung
Weck, Frédéric, Fribourg	1876
Cosandey, Joseph, Paris	1884
Dupraz, Emmanuel, Fribourg	1893
Berset, Maurice, Fribourg	1894
Buman, Henri, Fribourg	1897
Delatena, Joseph, Bulle	1897
Weck, Robert, Fribourg	1899
Gross, Emile, Fribourg	1900
Vacheron, Max, Fribourg	1903
Musy, Jean, Berne	1906
Gaudard, Emile, Fribourg.	1907
Perrier, Ernest, La Pierre-qui-vire (France)	1908
Schuh, Rodolphe, Fribourg	1909
Ems, Emile, Fribourg	1910
Aeny, Pierre, Fribourg	1911
Chassot, Aloys, Paris	1912
Dunand, Louis, Machelen (Belgique)	1912
Broye, Eugène, Berne	1913
Bovet, Jules, Fribourg	1916
Duriaux, Oscar, Genève	1917
Piller, Joseph, Fribourg	1918
Python, Louis, Lausanne	1920
Maillardoz, Henri, Rome	1924
Zwimpfer, Dagobert, Fribourg	1925
Python, José, Fillistorf	1930



## NOTARIAT

## A. Cantonnements des Notaires. — Notariatskeise.

## DISTRICT DE LA SARINE — SAANEBEZIRK

	Date de la patente Patentierung
Ræmy, Jules, Fribourg	1891
Emery, Jules, Fribourg	1901
Spycher, Franz, Fribourg	1907
Blanc, Paul, Fribourg	1918
Quartenoud, Maxime, Fribourg	1924
Grandjean, Anselme, Fribourg	1924
Gottrau, Othmar, Fribourg	1927

## DISTRICT DE LA SINGINE — SENSEBEZIRK

Meyer, Charles, Guin	1901
Wohlhauser, Franz, Fribourg	1911
Auderset, Albert, Fribourg	1925
Zollet, Joseph, Schmitten	1928
Stritt, Maurice, Tavel	1928

## DISTRICT DE LA GRUYÈRE — GREYERZBEZIRK

Pasquier, Joseph, Bulle	1907
Pasquier, Louis, Bulle	1925
Dousse, Robert, Bulle	1927
Yerly, André, Bulle	1929
Dupraz, Louis, Fribourg	1933
Blanc, Louis, Bulle	1933

## DISTRICT DU LAC — SEEBEZIRK

Friolet, Max, Morat	1907
Derron, Henri, Morat	1911
Ems, Emile, Fribourg	1916
Hartmann, Henri, Fribourg	1928

## DISTRICT DE LA GLANE — GLANEBEZIRK

Savoy, Louis, Romont	1920
Dupraz, François, Romont	1923
Descloux, Joseph, Romont	1928
Ayer, Théodore, Romont	1933

## DISTRICT DE LA BROYE — BROYEBEZIRK

Torche, Fernand, Estavayer	1898
Corminbœuf, Eloi, Domdidier	1913
Reichlen, Marcel, Estavayer	1925
Holz, Ernest, Estavayer	1928

## DISTRICT DE LA VEVEYSE — VIVISBACHBEZIRK

Kælin, Joseph, Châtel-St-Denis	1913
Tâche Jules, Châtel-St-Denis	1916
Perrin, Adrien, Semsales	1933

**B. Chambre des Notaires. — Notarenkammer.**

<i>Président:</i>	Spycher, Franz
<i>Vice-président:</i>	Kælin, Joseph
<i>Secrétaire:</i>	Gottrau, Othmar
<i>Caissier:</i>	Blanc, Paul
<i>Membres:</i>	Ems, Emile
	Wolhauser, Franz
	Savoy, Louis
	Corminbœuf, Eloi
	Pasquier, Louis

**C) Notaires revêtant des fonctions incompatibles ou n'exerçant pas.****Nicht praktizierende Notare.**

Droux, Paul, à Fribourg	1892
Meyer, Louis, à Fribourg	1899
Chatton, Romain, à Fribourg	1903
Gaudard, Emile, à Fribourg	1924
Meyer, Jean, à Fribourg	1932

**AGENT D'AFFAIRES -- GESCHÄFTSAGENTEN**

Reichlen, François, Fribourg.

**COMMISSAIRES-GÉOMÈTRES -- GEOMETER**

Andrey, Jos., Fribourg -- Weck, Paul, Fribourg -- Bise, Arthur, La Tour-de-Peilz (Vaud) -- Gendre, Louis, Fribourg -- Chassot, Charles, Fribourg -- Villard, Sévère, Fribourg -- Pochon, Emile, La Tour-de-Trême -- Joye, Joseph, Fribourg -- Fasel, Conrad, Guin -- Tercier, Auguste, Fribourg -- Curty, Edouard, Montagny-les-Ments -- Crausaz, Pascal, Domdidier -- Genoud, Louis, Châtel-St-Denis -- Grivel, Joseph -- Pillonel, Gustave, Châbles -- Corminbœuf, Julien, Romont -- Ansermot, Jean, Gruyères -- Müller, Franz, Schmitten -- Weck, Ignace, Fribourg -- Pasquier, Louis, Bulle -- Pfanner, Henri, Berne. -- Kuriger, Auguste, Morat.

**MÉDECINS ET CHIRURGIENS -- ÄRZTE**

*Sarine*: Clément, Gustave -- Oberson Denis -- Comte, Louis -- Treyer, Adolphe -- Buman, Edouard -- Favre, Charles -- Reymond, Henri, Fribourg -- Pittet, Léon, Givisiez -- Perrier, Henri -- Bonifazi, Alexandre, Fribourg -- Schouwey, Jules, Le Mouret -- Müller, Bernard -- Meyer, Pius -- Plancherel, Charles, Fribourg -- Page, Raymond, Cottens -- Gruner, Aimé -- Ryncki, Paul -- Brunschwig, Sylvain -- Weissenbäch, James -- Fietta, Pierre -- Niquille, Charles -- Muller, Aloys -- Déglise, Charles -- Glasson, Henri -- Bise, Emmanuel -- Morard, Casimir -- Mændly, Camille -- Jordan, Auguste -- Michel, Walter-Pierre, Fribourg -- Garnier, Paul, Berne.

*Singine*: Troxler, Joseph, Planfayon -- Borsinger, Gaspard, Tavel -- Gruber, Aloïs, Planfayon -- Steiert, Antoine, Guin.

*Gruyère*: Goumaz, Pierre -- Allemann, Ernest, Bulle -- Herzog, Louis, Broc -- Woitachewski, Pierre -- Jordan, Auguste -- Lauber, Paul, Marsens -- Perroulaz, Louis -- Pasquier, Joseph -- Junod, Fernand -- Pasquier, Romain, Bulle.

*Lac*: Otz, Hans-Victor -- Schmalz, Hans, Chiètres -- Peillon, Georges-Louis -- Amberg, Emmanuel -- Marchand, Charles, Morat.

*Glâne*: Jambé, Auguste -- Fasel, Léon -- Boitzi, Alphonse -- Fraschina, Alfred, Romont -- Charrière, Paul, Rue.

*Broye*: Thurler, Louis — Devevey, Henri — Thürler, Jean.  
*Veveyse*: Nicod, Rodolphe — Chaperon, Louis — Nicod, Paul, Châtel-St-Denis.

### DENTISTES — ZAHNÄRZTE

*Sarine*: Broillet, Charles — Bullet, Max — Lippacher, Hippolyte — Andrey, Joseph — Nouveau, Georges — Martin Robert — Ryssel, Charles — Favez, Georges — Grobéty, Lucien — Müller, Joseph — Descombes, Emmanuel. — Muller, Joseph-Eugène, Fribourg.

*Singine*: . . . . .

*Gruyère*: Dousse, Henri — Demierre, Charles — Peyraud, Raymond — Berset, Jules — Dousse, Georges, Bulle

*Lac*: Barbezat, Frank, Morat.

*Glâne*: Briod, Henri, Michaud, Gaston, Walter, André, Romont.

*Broye*: Charbonnier, William, Lausanne.

*Veveyse*: Vœlin, Joseph, Châtel-St-Denis.

### PHARMACIENS — APOTHEKER

*Sarine*: Cuony, Jean-Auguste — Bourgnonecht, Arnold — Gottrau, Charles — Esseiva, Edith — Pharmacie Lapp, (gérant: Bullet, Pierre) — Wuilleret, Romain — a Marca, Auguste — Roussy, Henriette — Gottrau, Gabriel — Gross, Paul, Fribourg.

*Gruyère*: Barras, Auguste — Strebél, Albert — Rime, Robert — Remy, Charles, Bulle — Marmillod, Hilaire, Broc.

*Lac*: Roggen, Hugo, Morat.

*Glâne*: Robadey, Léon — Frey, Otto — Gottofrey, Henri, Romont.

*Broye*: Bullet, Georges, Estavayer.

*Veveyse*: Berthoud, Marcel — Oberson, Paul, Châtel-St-Denis.

### VÉTÉRINAIRES — TIERÄRZTE

*Sarine*: Mændly, Raymond, Fribourg — Eichenberger, Armin, Givisiez — Wicky, Antoine, Le Mouret — Mauroux, François, Farvagny — Oberson, Pierre, Fribourg.

*Singine*: Kiener, Walter, Planfayon — Weber, Aloys, Schmitten — Jendly, Auguste, Guin — Bertschy, Nicolas, Guin — Hauser, Hans, Planfayon — Flury, Walter, Tavel.

*Grugère*: Cottier, Joseph, Charmey — Gapany, Henri, Vuippens — Lorétan, Ferdinand, Bulle.

*Lac*: Ludwig, Hans, Morat — Möhl, Ernest, Chiètres — Imhof, Jacob, Chiètres — Deslarzes, Gabriel, Courtepin.

*Glâne*: Criblet, Alfred, Thévenoz, Louis, Romont.

*Broye*: Michaud, Charles, Estavayer-le-Lac — Cantin, Joseph, Vallon.

*Veveyse*: Jungo, Hubert — Hitter, Louis, Châtel-St-Denis.

## DIVERS — VARIA

### Syndics et secrétaires communaux

### Ammänner und Gemeindegeschreiber

#### DISTRICT DE LA SARINE — SAANEBEZIRK

(Population de résidence ordinaire — Ansässige Bevölkerung: 40 320).

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindegeschreiber
Arconciel	423	Nasel, Joseph	Trinchan, Maurice
Autafond	107	Bapst, Alexandre	Gumy, Paul
Autigny	627	Mauroux, Alfred	Bovet, François
Avry-s.-Matran	388	Rossier, Alphonse	Gumy, Ernest
Belfaux	732	Quiot, Jean	Gremaud, Joseph
Bonnefontaine- Montécu	242	Brulhart, Laurent	Bæriswyl, Simon.
Chénens	328	Defferard, Théoph.	Lutzelschwab, M.
Chésalles	78	Horner, Félix	Dousse, Henri
Chésopelloz	143	Litzistorf, Emile	Cuennet, Victor
La Corbaz	188		
Cormagens	99	Chatton, Etienne	Baudet, Etienne
Corjolens	81	Roulin, Christophe	Dorand, Raym.
Corminbœuf	409	Angeloz, Auguste	Ottet, Albert
Corpataux	397	Clerc, Louis	Sallin, Raymond
Corserey	243	Chatagny, Henri	Maradan, Ernest
Cottens	417	Repond, Eugène	Dubey, Marcel
Cutterwyl	89	Delley, Félix	Fragnière, Pierre
Ecuvillens	600	Galley, Ernest	Galley, Antoine
Ependes	310	Bongard, Auguste	Eggertswyler, Er.
Essert	190	Guillet, Constant	Etienne, Simon
Estav.-le-Gibl.	293	Fillistorf, Vincent	Clerc, Fernand
Farvagny-le-Gr.	389	Oberson, François	Rey, Louis
Farvagny-Petit	138	Picand, Casimir	Vesin, Francis
Ferpicloz	128	Kolly, Denis	Cuennet, Louis
Fribourg	21 557	Aeby, Pierre	Reyff, Bertrand
Givisiez	385	Pittet, Léon	Bulliard, Alph.

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Granges-Paccot	354	Delley, Joseph	Jaquet, Fernand
Grenilles	131	Rolle, François	Rey, Louis
Grolley	414	Cuennet, Félix	Cuennet, Jean
Lentigny	448	Cretin, Louis	Chappuis, Adolphe
Lossy-	169		
Formangueires	64	Barras, Frédéric	Bavaud, Jonas
Lovens	195	Yerly, Paul	Rossier, Paul
Magnedens	107	Chappuis, Etienne	Chenaux, Jean
Marly-le-Grand	591	Mæder, Gottfried	Collaud, Vincent
Marly-le-Petit	153	Brugger, Pierre	Gottrau, Charles
Matran	315	Corpataux, Franç.	Sudan, Louis
Montécu	96	Brulhart, Laurent	Vial, Paul
Montévraz	254	Bertschy, Joseph	Brunisholz, Rob.
Neyruz	584	Mettraux, Alphonse	Chardonness, J.
Nierlet	138	Buchs, Raymond	Cuennet, Ernest
Noréaz	565	Corminbœuf, Luc	Gobet, Léon
Oberried	234	Bæriswyl, Pierre	Gremaud, Joseph
Onnens	245	Berger, Louis	Barras, Jean
Pierrafortscha	260	Boccard, Roger	Gumy, Hippolyte
Ponthaux	243	Mottaz, Léonard	Chassot, René
Posat	87	Reynaud, Joseph	Reynaud, Olivier
Posieux	528	Pasquier, Eugène	Chassot, Eugène
Praroman	417	Clément, Pierre	Clément, Fernand
Prez	570	Corminbœuf, Louis	Robatel, Joseph
Rossens-Illens	381	Ayer, François	Ducrest, Fernand
Rueyres-St- Laurent	230	Page, Henri	Maillard, Sylvain
Sâles	175	Zimmermann, Henri	Bersier, Joseph
Senèdes	78	Perler, Casimir	Bays, Pierre
Treyvaux	950	Yerly, Fabien	Guillet, François
Villarlod	218	Perritaz, Casimir	Perritaz, Emile
Villarsel-le- Gibloux	180	Gobet, Robert	Michel, Albert
Villarsel-s.-Marly	83	Gendre, Henri	Gendre, Pierre
Villars-s.-Glâne	1234	Roubaty, Aimé	Thierrin, Florian
Vuistern.-en-Og.	558	Marchon, François	Volery, Victor
Zénauva	91	Schorderet, Jean	Wicht, Albert

## DISTRICT DE LA SINGINE — SENSEBEZIRK (22 801)

Alterswil	1560	Haimoz, Victor	Stritt, Rodolphe
Bösingen	1876	Fasel, Edouard	Schmutz, Edouard
Brünisried	438	Piller, Alfons	Rüffieux, Albert
Düdingen	3259	Zurkinder, Aug.	Jenny, Josef
Giffers	690	Aeby, Xaver	Aeby, Franz
Heitenried	758	Bæriswyl, Joseph	Schneuwly, Felix
Oberschrot	707	Piller, Jost	Pürro, Ludwig
Plaffeien	1367	Piller, Vinzenz	Thalmann, Peter

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Plasselb-Neuh.	518	Brügger, Kanisius	Klaus, Philipp
Rechthalten	1080	Köstinger, Alois	Zbinden, Felix
Schmitten	1461	Reidy, Johann	Lehmann, Josef
St. Antoni	1615	Vonlanthen, Franz	Jenny, Jakob
St. Sylvester	660	Buntschu, Kanisius	Jelk, Peter
St. Ursen	1073	Stritt, Franz	Jungo, Josef
Tafers	1436	Blanchard, Josef	Wæber, Albin
Tentlingen	376	Zbinden, Bernhard	Kolly, Josef
Ueberstorf	1688	Boschung, Franz	Schmutz, J.-Josef
Wünnewil	1964	Perler, Josef	Boschung, J.-Jos.
Zumholz	275	Baula, Dominik	Zbinden, Alfons

## DISTRICT DE LA GRUYÈRE – GREYERZBEZIRK (25530)

Albeuve	622	Pythoud, Alexis	Beaud, Louis
Avry-dev.-Pont	376	Liard, Séraphin	Emaulaz, Alph.
Bellegarde	751	Buchs, Siegfried	Aebischer, Steph.
Botterens	204	Gillard, Adolphe	Thorimbert, Dom.
Broc	1784	Sudan, Alfred	Sudan, Noël
Bulle	4110	Glasson, James	Sansonnens, Jos.
Cerniat	696	Meyer, Louis	Robadey, Auguste
Charmey	1240	Rime, Oscar	Overney, Pierre
Châtel-s.-Monts.	155	Barras, Alfred	Barras, Henri
Corbières	247	Blanc, Gustave	Barras, Gabriel
Crésuz	134	Albinati, Emile	Ruffieux, Louis
Echarlens	421	Gremaud, Paul	Descloux, Emile
Enney	324	Grandjean, Louis	Grandjean, Gust.
Estavannens	329	Pharisa, Irénée	Jaquet, Charles
Grandvillard	484	Curat, François	Andrey, Maxime
Gruyères	1465	Murith, Auguste	Murith, Louis
Gumefens	385	Fragnière, Amédée	Morard, Martin
Hauteville	491	Clerc, François	Passaplan, Eloi
Lessoc	284	Fracheboud, Pierre	Fragnière, Maur.
Marsens	899	Dafflon, Emile	Dafflon, Raymond
Maules	227	Michel, Joseph	Pasquier, Vincent
Montbovon	537	Pernet, Emile	Thorimbert, Jos.
Morlon	359	Grandjean, Robert	Barbey, Joseph
Neirivue	237	Geimoz, Félicien	Lanthmann, P.
Le Pâquier	436	Pasquier, Paul	Morand, Alphonse
Pont-en-Ogoz	214	Bertschy, Léon	Grandjean, Louis
Pont-la-Ville	329	Tinguely, Louis	Yerly, Symphor.
Riaz	702	Gremaud, Raymond	Vauthey, Gustave
La Roche	1079	Théraulaz, Joseph	Scherly, Alex.
Romanens	248	Pittet, Alphonse	Descloux, Jean
Rueyres-			
Treyfayes	184	Monney, Pierre	Yerly, Paul
Sâles	512	Pasquier, Albert	Pasquier, Louis
Sorens	758	Ayer, Jules	Ropraz, Joseph

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Tour-de-Trême	1520	Dupasquier, Emile	Dupasquier, Jos.
Vaulruz	813	Borcard, Henri	Dunand, Joseph
Villarbeney	86	Gillard, Adolphe	Thorimbert, Dom.
Villars-d'Avry	74	Gachoud, François	Fragnière, Joseph
Villars-s.-Mont	129	Thorin, Léon	Vial, Félicien
Villarvolard	228	Repond, André	Jaquet, Joseph
Vuadens	1174	Moret, Pierre	Tercier, Paul
Vuippens	283	Philipona, Philippe	Philipona, Paul

## DISTRICT DU LAC — SEEBEZIRK (15 782)

Agriswil (Agrimoine)	128	Gutknecht, Johann	Eugster, Gottlieb
Altavilla (Hauteville)	114	Pfister, Samuel	Gaberell, Werner
Barberèche (Bærfischen)	636	Rappo, Charles	Blanc, Willy
Bœsingen-Petit Buchillon	239	Schorro, Aloïs	Kuster, Joseph
(Büchslen)	134	Lehmann, Emile	Mæder, Fritz
Burg (Châtel)	216	Merz, Hans	Burla, Emile
Champagny (Champenach)	201	Mœri, Samuel, fils	Etter, Ernst
Chandossel	135	Genilloud, Candide	Sudan, Cyprien
Chiètres (Kerzers)	1647	Pfister, Jakob	Schwab, Gottlieb
Cordast	374	Bürgy, Edouard	Bürgy, Philippe
Cormérod	218	Perrottet, Joseph	Berset, Jules
Cormondes-le-Gr. (Gr. Gurmels)	529	Kilchœr, Johann	Repond, Aloïs
Cormondes-le-Pet. (Kl. Gurmels)	106	Kilchœr, Johann	Repond, Aloïs
Corsalettes	68	Singy, Louis	Kæser, Joseph
Courgevaux (Gurwolf)	414	Wuillemin, Alfred	Wuillemin, Fritz
Courlevon	202	Helfer, Gottlieb	Liniger, Louis
Cournillens	328	Monney, Alexis	Gumy, Oscar
Courtaman	252	Meyer, Emile	Egger, Jean
Courtepin	338	Jemmely, Victor	Chassot, Henri
Courtion	251	Progin, Edouard	Ratzé, Paul
Coussiberlé	59	Helfer, Gottlieb	Liniger, Louis
Cressier	370	Auderset, Léon	Meuwly, Alph.
Fräschels	318	Hurni, Fritz	Hurni, Ernst
Galmiz	439	Bongni, Johann	Götschi, Johann
Greng	88	Patthey, Oscar	Moccard, Auguste
Guschelmu- le-Grand	135	Egger, Philippe	Egger, Pierre
Guschelmu- le-Petit	107	Egger, Philippe	Egger, Pierre



Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Jentes (Jeuss)	247	Benninger-Flühm.	Hans, Emile
Liebistorf	323	Schorro, Aloïs	Kuster, Joseph
Lurtigen (Lourtens)	172	Herren, Fritz	Herren, Fritz
Meyriez (Merlach)	203	Patthey, Oscar	Moccand, Aug.
Misery	257	Monney, Léon	Schuwey, Louis
Monterschu	117	Kilchœr, Johann	Repond, Aloïs
Montilier	413	Kramer, Emile	Werro, Werner
Morat (Murten)	2240	Staub, Fritz	Gaberell, Hans
Ormev (Ulmiz)	321	Meyer, Alfred	Meyer, Hans
Ried	522	Etter, Emile	Gutknecht, Jacob
Salvagny (Salvenach)	357	Leicht, Fritz	Stoll, Walter
Villarepos	289	Folly, André	Sudan, Cyprien
Vuilly-le-Bas	1344	Chervet, Louis	Chervet, Emile
Vuilly-le-Haut	620	Bovet, Henri	Guilland, Aug.
Wallenbuch <sup>1</sup>	54	Siffert, Peter	Kuster, Joseph
Wallenried	257	Stöhr, Alexandre	Etter, Alfred

## DISTRICT DE LA GLANE — GLANEBEZIRK (15 258)

Auboranges	193	Bovet, Hilaire	Crausaz, Alfred
Berlens	152	Python, Gustave	Perroud, Henri
Billens	420	Jorand, Pierre	Rotzetter, Pierre
Bionnens	68	Vaucher, Louis	Richoz, Fernand
Blessens	163	Perriard, Victor	Seydoux, Louis
Chapelle	146	Auguet, Pierre	Monney, Denis
Le Châtelard	440	Roch, Marcel	Monney, Louis
Châtonnaye	398	Débieux, Paul	Péclat, Justin
Chav.-les-Forts	334	Dématraz, Auguste	Descloux, Etienne
Chav.-s.-Orson.	300	Defferard, Jules	Chammartin, Alph.
Les Ecasseys	83	Papaux, Raymond	Droux, Alfred
Ecublens-Eschens-			
Villageaux	309	Deschenaux, Franç.	Monney, Jean
Esmonts	199	Gavillet, Jules	Gavillet, Alph.
Estévenens	198	Uldry, Maurice	Oherson, Joseph
Fuyens	102	Fragnière, Emile	Pittet, Henri
Gillarens	228	Dorthe, Emile	Crausaz, Léon
Les Glânes	119	Jaquet, Eugène	Joye, Pierre
Grangettes	178	Pittet, Marcel	Perroud, Maurice
Hennens	162	Mugny, Léon	Maillard, Paul
La Joux	437	Borcard, Jules	Pittet, Adrien
Lieffrens	115	Bossel, Denis	Thiéry, Félix
Lussy	365	Jordan, Jules	Jordan, Eugène
La Magne	64	Menoud, Joseph	Dumas, Emile

<sup>1</sup> Administration extraordinaire. — Ausserordentliche Verwaltung.

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Macconnens	78	Kern, Firmin	Kern, Joseph
Massonnens	421	Rey, Joseph	Menétréy, Joseph
Mézières	453	Python, Charles	Pittet, Pierre
Middes	342	Toffel, Pierre	Dubey, Henri
Montet	127	Demierre, Antonin	Demierre, Henri
Morlens	68	Magne, Albert	Moulet, Henri
Mossel	218	Monney, François	Dévaud, Emile
La Neirigue	82	Oberson, Louis	Perroud, Joseph
Orsonnens	446	Page, Louis	Mottet, Félix
Prez-v.-Siviriez	341	Dutoit, Jos., juge	Dutoit, Charles
Promasens	266	Jaccoud, Joseph	Bovet, Joseph
Romont	2260	Ayer, Emile	Comte, Charles
Rue	441	Prélaz, Joseph	Prélaz, Joseph
Le Saulgy	88	Conus, Joseph	Conus, Ernest
Siviriez	567	Maillard, Auguste	Carrel, Alfred
Sommentier	318	Dumas, François	Aubry, François
Torny-le-Grand	339	Dougoud, Louis	Bugnon, Auguste
Ursy	235	Deschenaux, Joseph	Rey, Arthur
Vauderens	317	Gachet, Joseph	Richoz, Aimé
Villaraboud	320	Mauron, Ernest	Guillaume, Aimé
Villaranon	116	Maillard, Jules	Giroud, Pierre
Villargiroud	243	Berset, Antoine	Berset, Emile
Villariaz	253	Vaucher, Clément	Gobet, Pierre
Villarimboud	374	Papaux, Jacques	Nicolet, François
Villarsiviriaux	219	Berset, Léon	Berset, Pierre
Villaz-St-Pierre	484	Sallin, Pierre	Sallin, François
Vuarmarens	230	Conus, Vincent	Roggo, Louis
Vuisternens- dev.-Romont	439	Oberson, Jules	Chassot, Alexis

## DISTRICT DE LA BROYE — BROYEBEZIRK (15 104)

Aumont	435	Volery, Oswald	Berchier, R.
Autavaux	143	Sansonnens, Louis	Monney, Jules
Bollion	121	Pillonel, Raymond	Rey, Alfred
Bussy	281	Chassot, Victor	Joye, Louis
Châbles	288	Chanez, Joseph	Bérard, Maxime
Chandon	187	Chassot, Pierre	Christan, Franç.
Chapelle	109	Jauquier, Casimir	Torche, Henri
Châtillon	136	Lambert, Etienne	Chardonnes, M.
Cheiry	219	Torche, François	Rosset, Henri
Cheyres	389	Noble, Alfred	Ducrot, André
Cugy	633	Grangirard, Alph.	Bugnon, Camille
Delley	318	Sturny, Aloys	Delley, Jean
Domdidier	980	Dubey, Edouard	Despond, Ami
Dompierre	565	Musy, Louis	Musy, Narcisse
Estavayer-Lac	2021	Butty, Henri	Bonny, Laurent
Fétigny	413	Vorlet, Elie	Renevey, Adolphe
Font	208	Brasey, Isidore	Brasey, Joseph

Communes Gemeinden	Pop. Bevök.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Forel	199	Duc, Louis	Sansonens, C.
Franex	119	Demierre, Xavier	Bosy, Joseph
Frasses	121	Mændly, Raymond	Pillonel, R.
Les-Friques	69	Bovet, Albert	Collomb, Henri
Gletterens	265	Dubey, René	Dubey, Bertrand
Granges-de-Vesin	126	Rey, Numa	Volery, Numa
Léchelles	314	Pauchard, Maurice	Marmy, Emile
Lully	122	Martin, François	Banderet, Hip.
Mannens- Grandsivaz	469	Joye, Pierre	Goumaz, Gérard
Ménières	286	Corminboeuf, Paul	Marguet, L.
Montagny-Ville	434	Pidoux, Fernand	Joye, A.
Montagny-Monts	802	Curty, Louis	Bugnon, Maurice
Montborget	121	Marguet, Raymond	Bise, Paul
Montbrelloz	164	Bourdilloud, Hubert	Ducarroz, Edm.
Montet	339	Chuard, Oscar	Tinguely, Joseph
Morens	169	Huguet, Ernest	.....
Murist	269	Pillonel, Gustave	Bourqui, Antonin
Nuvilly	341	Ding, Emile	Bondallaz, A.
Portalban	169	Collomb, Joseph,	Pillonel, Robert
Praratoud	82	Thierrin, Louis	Andrey, Fernand
Prévondavaux	94	Badoud, Alfred	Andrey, Charles
Rueyres-les-Prés	213	Cantin, François	Roulin, Henri
Russy	222	Pauchard, Philippe	Pauchard, Narcis.
St-Aubin	614	Collaud, Albin	Collaud, Joseph
Seiry,	139	Pillonel, Gustave	Pillonel, Nestor
Sévaz	96	Losey, Fernand	Dubey, F.
Surpierre	224	Dessarzin, Lucien	Maradan, Alexis
Vallon	194	Bæchler, Albert	Cantin, Emile
Vesin	248	Ansermet, Philippe	Ansermet, Marcel.
Villeneuve	250	Ballif, Aloys	Jacob, E.
La Vounaise	132	Fivaz, Louis	Collaud, Robert
Vuissens	252	Noël, Léon	Noël, Auguste

## DISTRICT DE LA VEVEYSE — VIVISBACHBEZIRK (8435)

Attalens	1173	Savoy, Paul	Monnard, Michel
Besencens	154	Vial, Joseph	Sauteur, Franç.
Bossonens	436	Cottet, Alexis	Bochud, Emile
Bouloz	261	Dénervaud, Clément	Dénervaud, Jos.
Châtel-St-Denis	2553	Colliard, Robert	Cardinaux, Alph.
Fiaugères	266	Jaccoud, Joseph	Curat, François
Granges	355	Gabriel, François	Gabriel, Léon
Grattavache	174	Esseiva, Pierre	Grandjean, Félix
La Rougève	69	Maillard, Léon	Sonney, Jean
Le Crêt	458	Favre, Alfred	Favre, Pierre
Pont	165	Ducrest, Louis	Favre, Alfred
Porsel	382	Dévaud, Joseph	Colliard, Louis

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Progens	221	Suard, Ernest	Pichonnaz, Louis
Remaufens	474	Tâche, Tobie	Tâche, Irénée
Semsaies	832	Gaudard, Joseph	Grand, Armand
St-Martin	432	Cochard, Hubert	Vial, Louis

## ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC KREDITINSTITUTE

### Banque de l'Etat de Fribourg — Staatsbank

#### *Conseil d'administration — Verwaltungsrat*

<i>Président :</i>	Daguet, Léon, directeur, Fribourg.
<i>Vice-président :</i>	Chatton, Romain, conseiller d'Etat.
<i>Membres :</i>	Boschung, François, cons. nat., Ueberstorf. Cailler, Alexandre, cons. nat., Broc. Chassot, Charles, cons. nat., Fribourg. Diesbach, Roger, colonel-div., La Schürra. Dinichert, Constant, directeur, Montilier. Esseiva, Paul, député, Fiaugères. Grand, Eugène, cons. nat., Romont. Morard, Antoine, administrateur, Marsens. Vonderweid, Aloys, chef de service, Fribourg

#### *Commission de Banque — Bankkommission*

<i>Président :</i>	Daguet, Léon, directeur.
<i>Membres :</i>	Weissenbach, Auguste, colonel, Fribourg. Bourgknecht, Louis, avocat, Fribourg.
<i>Suppléant :</i>	Merz, Alfred, juge cant., Fribourg.

#### *Censeurs — Zensoren*

Bartsch, Wilhelm, député, Fribourg.
Delabays, Léopold, député, Bulle.
<i>Suppléant :</i> Fragnière, Antoine, député, Fribourg.

#### *Direction — Direktion*

<i>Directeur :</i>	Macherel, Ernest.
<i>Sous-directeurs :</i>	Bullet, Albert. Kramer, Paul.

#### *Contrôleur — Kontrolleur*

Desbiolles, Anselme, Fribourg.
--------------------------------

*Fondés de pouvoirs — Prokuristen*

Corpataux, Joseph — Desbiolles, Anselme — Dorthe, André — Duc, Léon — Gremaud, Pierre — Kolly, Pierre — Ruffieux, Aloys — Schneider, Charles — Zehntner, Emile.

*Agents — Agenten*

Bulle: Rappo Marcel.  
 Châtel-St-Denis: Kælin, Joseph.  
 Chiètres: Schwab, Gottlieb.  
 Domdidier: Corminbœuf, Eloi.  
 Estavayer-le-Lac: Holz, Ernest.  
 Farvagny-le-Grand: Jolion, Marcel.  
 Fribourg, St-Pierre: . . . . .  
 Morat: Michaud, Charles.  
 Romont: Donzallaz, François.  
 Tavel: Meyer, Louis.

**Caisse hypothécaire — Hypothekarkasse***Conseil de surveillance*

*Président*: Weissenbach, Aug., Fribourg. — *Vice-président*: Chatton, Romain, conseiller d'Etat. — *Membres*: Hertling, Léon — Emery, Emile — Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat — Schorderet, Auguste — Maillardoz, Albert — Dupraz, Emmanuel, Fribourg — Fasel, Conrad, Guin — Kramer, Fritz, Lourtens — Bourgknecht, Louis, Fribourg — Barras, Aug., Bulle — Peiry, Pierre-Maxime, Treyvaux — . . . . . — Esseiva, Pierre, Fribourg.

*Direction*

*Directeur*: Weck, Romain.  
*Directeur-adjoint*: Favre, Oscar.  
*Administrateurs*: Glasson, Aloys. . . . .  
*Administrateurs suppléants*: Blancpain, Paul.  
*Caissier*: Kaiser, Charles.

**Entreprises électriques — Freiburgische Elektrizitätswerke***Conseil d'administration — Verwaltungsrat*

*Président*: Le Directeur des Travaux publics. — *Vice-président*: Blancpain, Paul, Fribourg. — *Membres*: Berset, Maurice, Fribourg — Chatton, Romain, conseiller d'Etat — Delatena, Joseph, Bulle — Jaccoud, Joseph, Promasens — Leicht Fritz, Salvagny — Blanchard, Joseph, Tavel — Ryncki, Victor, anc. directeur, Fribourg — Chassot, Victor, Bussy — Piller, Joseph, conseiller d'Etat, Fribourg.

*Comité de direction — Direktionskomitee*

*Président*: Le Directeur des Travaux publics. — *Membres*: Berset, Maurice — Blancpain, Paul. — *Suppléant*: Ryncki, Victor.

*Contrôleurs — Rechnungsrevisoren*

Emery, Emile, trésorier d'Etat, Fribourg.  
Gränicher, Fritz, Fribourg.

*Direction — Direktion*

*Directeur*: Joye, Paul, Fribourg.

*Ingénieur en chef — Obergeringieur*

Muller, Emile, Fribourg.

*Secrétaire général — Generalsekretär*

Python, José, Fillistorf.

**CULTES — KULTUSWESEN****Eglise catholique romaine — Römisch-katholische Kirche****a) ÉVÊCHÉ — BISTUM**

S. Exc. Monseigneur Marius Besson, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Mgr Ems, Louis, R<sup>me</sup> Vicaire général — Chan. Petit, Henri, R<sup>me</sup> Vicaire général, Genève — Chan. Arni, Joseph, chancelier épiscopal.

**b) CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE ST-NICOLAS****DOMKAPITEL VON ST. NIKLAUS**

CHANOINES RÉSIDENTS (COLLÈGE DE ST-NICOLAS)  
RESIDIERENDE DOMHEREN (ST. NIKLAUSKOLLEG)

Mgr Quartenoud, Jean, R<sup>me</sup> Prévôt.  
MM. Brasey, Gustave, R<sup>d</sup> Doyen.  
Wæber, Louis, R<sup>d</sup> Grand Chantre  
Bossens, Lucien, R<sup>d</sup> Chanoine.  
Schönenberger, Fridolin, »  
Morel, Jérémie, »  
Vonderweid, Paul, curé de ville.  
Pasquier, Joseph, chanoine  
Zurkinden, Joseph »  
Philipona, Alphonse »

CHANOINES NON RÉSIDENTS  
NICTRESIDIERENDE DOMHERREN

Mgr Ems, Louis, Vicaire général, à Fribourg.  
Mgr Petite, Eugène, Genève.  
M.M. Ruhe, Etienne, Vicaire génér. honor., Genève.  
Pahud, Auguste, curé, Montreux.  
Dalbard, Marc, supérieur du Séminaire, Fribourg.  
Mgr Savoy, Hubert, recteur du Collège St-Michel, Fribourg.  
Mgr Cottier, Athanase, curé-doyen, La Chaux-de-Fonds.  
M.M. Charrière, François, R<sup>me</sup> Official du diocèse, Fribourg.  
Longchamps, Louis, curé-doyen, Echallens.  
Petit, Henri, R<sup>me</sup> vicaire général, Genève.

ADMINISTRATEUR DE LA CAISSE DES BATIMENTS  
DU CHAPITRE DE ST-NICOLAS

M. Weck, Albéric, Fribourg.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES BIENS DU  
CLERGÉ CATHOLIQUE

AUFSICHTSKOMMISSION DES VERMÖGENS  
DES KATHOLISCHEN KLERUS

*Président* : Weck, Bernard, conseiller d'Etat. — *Membres* :  
Mgr Ems, Louis, R<sup>me</sup> Vicaire général, Fribourg — Charrière,  
François, professeur, Fribourg — Aeby, Pierre, professeur,  
Fribourg. — *Secrétaire* : Vonderweid, Aloys.

ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ  
VERWALTUNG DER BISTUMS-STIFTUNGEN

Bureau, rue des Alpes 49, Fribourg

Vonderweid, René, receveur, Fribourg.

Eglise réformée — Evangelisch Reformierte Kirche

COMMISSION SYNODALE RÉFORMÉE  
REFORMIERTE SYNODALKOMMISSION

*Président* : Benninger, Jacob, professeur, Fribourg.  
*Vice-président* : von Känel, pasteur, Morat.  
*Secrét.-Caissier* : Lüdi, pasteur, Chiètres.  
*Membres* : Schnyder, H., agriculteur, Schiffenen.  
Gutknecht, J., juge de paix Chiètres.,  
Pellet, Auguste, agric., Nant (Vuilly).  
Loosli, Hans, pasteur, Fribourg.  
Meyer, Em., directeur, Morat.

---

**COMMUNE DE FRIBOURG****Conseil communal, élu le 16 mars 1930**

	Né en	Elu en
MM. Aëby, Pierre, syndic-président.	1884	1922
Folly, Fritz, vice-président.	1865	1907
Meuwly, Charles, conseiller.	1884	1922
Gottrau, François »	1896	1926
Weber, Edmond »	1886	1926
Bardy, Henri »	1897	1928
Broillet, Joseph, »	1867	1929
Spicher, Armand »	1903	1930
Bays, Séverin, »	1885	1932

**Secrétariat communal**

- MM. Reyff, Bertrand, secrétaire de ville.  
 Thurler, Gabriel-E., secrétaire de ville-adjt.  
 Sutorius, Joseph, employé.  
 . . . . ., huissier.

**Bureau de recensement**

- MM. Schœnenweid, Jules, préposé.  
 Perroulaz, Antoine, employé.

**Commission des finances**

- MM. Gottrau, François, président.  
 Bardy, Henri, vice-président.  
 Bays, Séverin, membre  
 Muller, Max, secrétaire.

**Commission de l'impôt**

- MM. Broillet, Joseph, président.  
 Folly, Fritz, vice-président.  
 Delley, Gaston, membre.  
 Claraz, Fernand, »  
 Delpech, Ignace, »  
 Bæchler, Jean, secrétaire.

**Employés**

- MM. Muller, Max, chef de service.  
 Chassol, Fernand, caissier de ville.  
 Bæchler, Jean, préposé à l'impôt.  
 Mettraux, Edouard, préposé du contentieux.  
 Jordan, Robert, comptable.  
 Mændly, Alfred, employé au contentieux.  
 Muller, Alfred, employé à l'impôt.  
 Weber, Max, »  
 M<sup>me</sup> Fornerod, Marguerite, employée aux finances.



**Inspecteur des forêts communales**

M. Vonderweid, Pierre, inspecteur.

**Commission des écoles**

MM. Æby, Pierre, président.  
 Broillet, Joseph, vice-président.  
 Lampert, Ulrich, D<sup>r</sup> professeur, 2<sup>me</sup> vice-président.  
 Delaspre, Louis, imprimeur.  
 Esseiva, Max, négociant.  
 Hug, Albert, directeur.  
 Bonifazi, Alexandre, D<sup>r</sup> médecin.  
 Delabays, Fidèle, D<sup>r</sup> directeur.  
 Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.  
 Zurkinden, Joseph, Rd chanoine.  
 Lippacher, Hippolyte, dentiste.  
 Schönenberger, Fridolin, Rd chanoine.  
 Philipona, Alphonse, Rd. chanoine.  
 M<sup>lle</sup> Sormani, Alexandrine, secrétaire.

**Médecin des écoles**

M. Favre, Charles, D<sup>r</sup> médecin.

**Secrétariat scolaire**

M. . . . . secrétaire, préposé au matériel scolaire.  
 M<sup>lles</sup> Berset, Maria, aide-secrétaire (au matériel scolaire).  
 Sormani, Alexandrine, » (au Secrétariat scol.).

**Commission d'hygiène scolaire**

MM. Æby, Pierre, président.  
 Broillet, Joseph, conseiller communal.  
 Schönenberger, Frid., Rd chanoine, inspect. scol.  
 Savoy, André, D<sup>r</sup>, inspecteur scolaire.  
 Favre, Charles, docteur, médecin scolaire.  
 Cardinaux, Ferdinand, directeur des travaux.  
 . . . . .

**Mutualité scolaire**

MM. Æby, Pierre, président.  
 Muller, Max, caissier.

**Direction de police et des cimetières**

MM. Spicher, Armand, directeur.  
 Folly, Fritz, suppléant.

*Employés*

- MM. Bæriswyl, Pius, secrétaire.  
 Renevey, Louis, employé.  
 Ding, Ernest, sergent-planton.

**Sergents de ville**

- MM. Schaller, Félix.  
 Jungo, Louis.  
 Folly, Joseph.  
 Ding, Ernest, concierge de la Maison de Ville.

**Contrôle des assurances mobilières**

- MM. Meuwly, Charles, préposé.  
 Bays, Séverin, suppléant.

**Commission de santé**

- MM. Spicher, Armand, président.  
 Buman, Edouard, D<sup>r</sup> médecin.  
 . . . . .

**Physiciens de ville**

- MM. Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
 Glasson, Henri, D<sup>r</sup> médecin.

**Sages-femmes pensionnées**

- M<sup>mes</sup> Vonlanthen, Louise, née Page.  
 Trezzini, Mathilde.  
 Piantino, Joséphine.  
 M<sup>lle</sup> Schœnenweid, Elisa.

**Surveillant du cimetière**

- M. Fasel, Bernard, Saint-Léonard.

**Commission de l'édilité et du feu**

- MM. Weber, Edmond, président.  
 Bardy, Henri, vice-président.  
 Bays, Séverin, membre.  
 Blanc, Jean, secrétaire.

*Employés*

- MM. Cardinaux, Ferdinand, architecte, dir. des trav.  
 Baillifard, Alfr., chef de la section du génie civil.  
 Brohy, Léon, chef de la section bâtiments.  
 Blanc, Jean, secrétaire de l'édilité.  
 Zamoling, Robert, technicien.  
 Chassot, Henri, chef de la section de la voirie.  
 Sieber, Vincent, comptable.  
 Jonin, Pierre, aide-secrétaire.

**Tutelles et curatelles**

- MM. Gottrau, François, préposé.  
Meuwly, Charles, suppléant.

**Commission examinatrice des comptes de la ville**

- MM. Blanc, Léon, comptable.  
Renevey, Louis, comptable.  
Wassmer, Edouard, négociant.  
Sieber, Arnold, fonctionnaire postal.  
Hogg, Georges, entrepreneur.

**Affichage**

- Société générale d'affichage, Genève.  
M. Vonderweid, Léon, rue de Lausanne.

**Commissionnaires**

- MM. Zurkinden, Pierre.  
Lauper, Jean-Joseph.  
Hayoz, Armand.

**Commission de la caisse d'épargne**

- MM. Gottrau, François, président.  
Broillet, Joseph, suppléant.  
Schönenberger, Antoine, boulanger.  
Weck, Albéric, banquier.  
Zellweger, Robert, négociant.  
Gauthier, Louis, chef de service.  
.....

**Employés**

- MM. Ræmy, Jules, notaire, caissier.  
Hartmann, Edmond, secrétaire.

**Officiers du corps des sapeurs-pompiers**

- MM. Claraz, Fernand, major, commandant.  
Dubey, Arthur, capitaine-adjutant.  
Widder, Joseph, capitaine, quartier-maître.  
Weck, Paul, capitaine-médecin.  
Comte, Louis, capitaine-médecin.  
Dubey, Jean, capitaine, 1<sup>re</sup> compagnie.  
Zillweger, Edouard, 1<sup>er</sup> lieutenant, 2<sup>e</sup> compagnie.  
Ducrest, Charles, capitaine, 3<sup>e</sup> compagnie.  
Lauper, Joseph, sergent-major, 4<sup>me</sup> compagnie.  
Kolly, Edmond, 1<sup>er</sup> lieutenant, 5<sup>e</sup> compagnie.  
Claraz, Henri, capitaine, comp. de sauvetage.  
Rappo, Cyprien, lieutenant, subdivision techn.  
Blanc, Léon, commandant du corps de sûreté.  
Widmer, Edouard, adjudant du corps de sûreté.  
Aebischer, Alphonse, adjudant-sous-off. magasinier.

**Service du gaz***A. Commission administrative*

- MM. Folly, Fritz, président.  
 Broillet, Joseph, vice-président.  
 Spicher, Armand.  
 Clément, Jules, ingénieur.  
 Mœhr, Paul, chef de bureau.  
 Thalmann, Xavier, agent d'affaires.  
 Evéquo, Adrien, chimiste cantonal.  
 Hartmann, Edmond, secrétaire.

*B. Comité directeur*

- MM. Folly, Fritz, président.  
 Clément, Jules, ingénieur.  
 Mœhr, Paul, chef de bureau.

*C. Commission des censeurs*

- MM. Spicher, Armand, président.  
 Thalmann, Xavier.  
 Evéquo, Adrien.

*D. Personnel*

- MM. Vauthey, Félix, directeur.  
 Cacciami, Léon, chef-comptable.  
 Schneuwly, Henri, comptable-encaisseur.

**Caisse de prévoyance du personnel  
de l'administration communale**

- MM. Eby, Pierre, président.  
 Folly, Fritz, vice-président.  
 Muller, Max, secrétaire-caissier.

**Commission générale des secours**

- MM. Eby, Pierre, syndic, président.  
 Esseiva, Max, vice-président et président de la  
 Commission de l'Intérieur de l'Hôpital.  
 Brunisholz, Léon, président de la Commission  
 des finances.  
 Meuwly, Charles, conseiller communal.  
 Spicher, Armand, conseiller communal.  
 Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
 Sieber, Albert, négociant.  
 Techtermann, Léon, ingénieur.  
 Weck, Antonin, industriel.  
 Gendre, Ernest, économiste, secrétaire.

*Employés*

- MM. Gottrau, Georges, receveur.  
 Vonderweid, Pierre, inspecteur des forêts et administrateur des vignes et domaines.  
 Gendre, Ernest, secrétaire.

**Direction de la Régie des copropriétés bourgeoiales**

- MM. Gottrau, François, directeur.  
 Bays, Séverin, suppléant.

*Employés*

- MM. Vonderweid, Pierre, inspecteur des forêts.  
 Muller, Max, receveur.  
 Delpech, Ignace, commis.  
 Kessler, Jules, garde-forêts.

**Charitable grand Hôpital des bourgeois**

- MM. Jacquat, Pierre, abbé, aumônier.  
 Weck, Paul, docteur-médecin honoraire.  
 Clément, Gustave, docteur-chirurgien-opérateur.  
 Buman, Edouard, docteur-médecin.  
 Bonifazi, Alexandre, docteur-médecin.  
 . . . . ., économe.  
 Vonderweid, Pierre, adm. des vignes et domaines.

**Chambre des pauvres**

- MM. Spicher, Armand, président.  
 Folly, Fritz, suppléant.  
 Perrier, Henri, docteur-médecin.  
 Bonifazi, Alexandre, docteur-médecin.  
 Richard, Emile, menuisier.  
 Corpataux, Georges, sous-archiviste d'Etat.  
 Fragnière, Joseph, imprimeur-éditeur.  
 Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.  
 Heimo, Jean, négociant.  
 Robert, Joseph, mécanicien.

*Employé*

- M. Gendre, Ernest, économe et secrétaire.

**Receveur des fonds pies et de l'hôpital**

- M. Gottrau, Georges, avocat.

**Commission de l'Orphelinat bourgeoisial**

- MM. Folly, Fritz, conseiller communal, président.  
 Aëby, Pierre, vice-président.  
 Fragnière, Etienne, imprimeur-éditeur.  
 Buman, Edouard, docteur-médecin.  
 Boccard, Henri, chef de service.  
 Daguet, Léon, directeur.

MM. Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat.  
Cuony, Albert, architecte.  
Thurler, Gabriel-E., secrétaire.

*Employés*

MM. Hug, Albert, directeur.  
Schneuwly, Henri, caissier.  
Thurler, Gabriel-E., secrétaire.

**Chambre des Scholarques**

MM. Gottrau, François, président  
Æby, Pierre, professeur à l'Université.  
Schorderet, Auguste, directeur.  
Ræmy, Tobie, archiviste d'Etat.  
Zurkinden, Joseph, Rd chan., curé de St-Pierre.  
Comte, Aloys, recteur, à Bourguillon.  
Pauchard, Joseph, rédacteur.  
Ræmy, Jules, notaire, secrétaire-caissier.

**Délégués à la Commission de surveillance du Technieum**

MM. Weber, Edmond, conseiller communal, délégué.  
Bardy, Henri, conseiller communal, délégué.  
Broillet, Joseph, cons. commun., délégué.

**Délégués au Conseil d'administration des Tramways.**

MM. Bardy, Henry, conseiller communal.  
Bays, Séverin, conseiller communal.

**Délégué au Conseil d'administration  
de la Compagnie de chemin de fer Fribourg-Morat-Anet.**

M. Gottrau, François, conseiller communal.

**Délégué à la Commission régionale de la Mutualité scolaire.**

M. Broillet, Joseph, conseiller communal.

**Commission des biens bourgeoisiaux**

MM. Schuh, Rodolphe, juge cantonal, président.  
Gottrau, Georges, avocat.  
Mœhr, Paul, chef de bureau.  
Schœnenweid, Jules, préposé.  
Comte, Louis, docteur-médecin.  
Weck, Paul, docteur-médecin.  
Machereel, Ernest, directeur.  
Challamel, Louis, technicien aux E. E. F.  
Blanc, Paul, notaire.  
Muller, Max, secrétaire.

**Commission examinatrice des comptes de la bourgeoisie**

MM. Mœhr, Paul, chef de bureau, président.  
Schuh, Rodolphe, juge cantonal, vice-président.  
Rohrbasser, Pierre, secrétaire-comptable, membre.  
Schœnenweid, Jules, préposé, membre.

## TAXES POSTALES SUISSE

### I. Lettres et petits paquets

Jusqu'à 250 gr : dans le rayon local (10 km), 10 cent. ; dans le rayon général, 20 cent. ; au delà de 250 gr, jusqu'à 1000 gr : dans le rayon local et dans le rayon général, 30 cent. ; non affranchis ou insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant.

#### LETTRES COMMERCIALES-RÉPONSES

Le port des lettres commerciales-réponses à payer par l'expéditeur primitif quand la lettre lui parvient en retour s'élève à 10 cent. pour celles qui proviennent du rayon local et 20 cent. pour celles qui arrivent du rayon général, plus un droit de 2 cent. par pièce à titre d'indemnité pour les prestations spéciales de la poste.

### II. Cartes postales

Simple, 10 cent. ; double (avec réponse), 20 cent. ; cartes postales simples non affranchies ou insuffisamment affranchies : le double de l'affranchissement manquant ; les cartes postales doubles (avec réponse) doivent être affranchies complètement pour l'aller et le retour.

#### CARTES COMMERCIALES-RÉPONSES

Le port d'une carte commerciale-réponse, à payer par l'expéditeur primitif quand la carte lui vient en retour, s'élève à 10 cent. pour les cartes postales et à 5 cent. pour les imprimés (taxe d'affranchissement) plus un droit de 1 cent. par pièce à titre d'indemnité pour les prestations spéciales de la poste.

Les cartes doivent être imprimées et répondre aux prescriptions concernant les cartes postales et les imprimés sous forme de cartes.

### III. Echantillons de marchandises

a) Ordinaires (avec adresse) : jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 20 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition.

b) Echantillons de marchandise sans adresse\* (dimensions maxima : 192 mm. en longueur, 136 mm. en largeur et 5 mm. en épaisseur) : jusqu'à 50 gr, 5 cent. ; au dessus de 50 gr. comme sous lettre a.

### IV. Imprimés

Ordinaires (adressés) : jusqu'à 50 gr, 05. cent. ; au delà de 50 jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 15 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition. Format maximum pour les imprimés affranchis en numéraire : 18 × 25 ; 50 à 100 gr. aussi 11 × 30.

Sans adresse\* : jusqu'à 50 gr, 3 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 100 gr, 5 cent. ; au delà de 100 gr, taxe des imprimés ordinaires adressés. Format maximum : 18 × 25 ; 50 à 100 gr. : 21 × 30.

A l'examen (pour l'aller et le retour) : jusqu'à 50 gr. = 10 cent. ; de 50 à 250 gr. = 15 cent. ; de 250 à 500 gr. = 20 cent.

\* Il est perçu, en outre, pour le transport des paquets d'imprimés et d'échantillons sans adresse aux offices de distribution, en dehors du lieu de dépôt, la taxe des petits envois ou des colis.

Les envois adressés de ces quatre catégories peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 20 cent.  
Pour les envois recommandés, les récépissés sont gratuits et obligatoires

### V. Colis postaux

	Ordin.	encombr.
	Fr.	Fr.
Jusqu'à 250 gr . . . . .	0.30	—,40
au delà de 250 gr jusqu'à 1 kg . . . . .	—,40	—,55
» » 1 kg » 2 $\frac{1}{2}$ » . . . . .	—,60	—,80
» » 2 $\frac{1}{3}$ » » 5 » . . . . .	—,90	1.20
» » 5 » » 7 $\frac{1}{2}$ » . . . . .	1.20	1.60
» » 7 $\frac{1}{2}$ » » 10 » . . . . .	1.50	1.95
» » 10 » » 15 » . . . . .	2.—	2.60

non affranchis, 30 cent. en plus.

### VI. Articles de messagerie

Selon la distance.

Poids	Jusqu'à 100 km		de 101 à 200		de 201 à 300 km.		au-delà de 300	
	ord.	enc.	ord.	enc.	ord.	enc.	ord.	enc.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
par 5 kg :	—,60	—,—	1.10	—,—	1.50	—,—	1.80	—,—
de 15 à 20 kg	2.40	3.15	4.40	5.75	6.—	7.80	7.20	9.40
» 20 » 25 »	3.—	3.90	5.50	7.15	7.50	9.75	9.—	11.70
» 25 » 30 »	3.60	4.70	6.60	8.60	9.—	11.70	10.80	14.05
» 30 » 35 »	4.20	5.50	7.70	10.05	10.50	13.65	12.60	16.40
» 35 » 40 »	4.80	6.25	8.80	11.45	12.—	15.60	14.40	18.75
» 40 » 45 »	5.40	7.05	9.90	12.90	13.50	17.55	16.20	21.10
» 45 » 50 »	6.—	7.80	11.—	14.30	15.—	19.50	18.—	23.40

non affranchis, 30 cent. en plus.

Envois avec valeur déclarée. — Outre la taxe de colis, il est perçu une taxe à la valeur qui s'élève à : jusqu'à fr. 300 de valeur déclarée, 20 cent. ; au delà de fr. 300 jusqu'à fr. 500 de valeur déclarée, 30 cent. ; en sus, par fr. 500 ou fraction de fr. 500 en plus (déclaration de valeur illimitée), 10 cent.

Pour les envois de valeur, le récépissé est gratuit et obligatoire.

### VII. Remboursements

(Montant maximum fr. 2000.—) : jusqu'à fr. 5.—, 15 cent. ; au delà de fr. 5.—, jusqu'à fr. 20.—, 20 cent. ; en sus, par fr. 20.— ou fraction de fr. 20.— en plus, jusqu'à fr. 100.—, 10 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— en plus, jusqu'à fr. 500.—, 30 cent. ; de fr. 500.— à 1000.—, fr. 2.20 ; de fr. 1000.— à 2000.—, fr. 2.60.

Les remboursements-lettres peuvent être recommandés moyennant la taxe d'inscription de 20 cent.

### VIII. Ordres de recouvrement

(Montant maximum fr. 10 000.— ; illimité, si la somme recouvrée est à inscrire au crédit d'un compte de chèques) : dans le rayon local : 50 cent. ; hors du rayon : 60 cent. Si l'ordre doit être remis à un agent de poursuites ou de protêt : 20 cent. en plus.

#### Transmission des montants recouverts :

- par mandat de poste : taxe des mandats de poste.
- inscription au crédit du compte de chèques : taxe pour les versements.



### IX. Mandats-poste

a) mandats ordinaires (montant maximum fr. 10.000,—) jusqu'à fr. 20.— 20 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 100.— 30 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.—, en plus, 10 cent. ; en sus, par fr. 500.— ou fraction de 500.—, en plus, 10 cent.

b) Mandats télégraphiques (montant maximum fr. 2000.—) : taxes ordinaires plus les taxes du télégramme. (Voir chap. XI).

### X. Chèques et virements postaux

Toute personne peut se faire ouvrir un compte de chèques à la poste. Dépôt minimum 50 fr., productif d'intérêt (0,5<sup>0</sup>/<sub>0</sub>). Les virements de sommes du compte d'un titulaire sur le compte d'un autre titulaire, ne coûtent rien. Les versements payent 5 cent. jusqu'à 20 fr., de 20 à 100 fr. 10 cent. puis, en sus, 5 cent. par 100 fr. jusqu'à fr. 500.— et, au-delà de fr. 500.—, 10 cent. en sus par fr. 500.—.

Pour les prélèvements au comptant (à la caisse de l'office des chèques) :

a) jusqu'à fr. 100.— 5 cent. ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 10 cent. ; au-delà de fr. 500.—, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.—, en sus, 5 cent.

b) les prélèvements auprès de l'office de poste du domicile ou de la localité où le titulaire de compte a le siège de ses affaires, coûtent pour chaque cas : la taxe d'assignation (voir ci-dessous) et le droit de 20 cent., ainsi que les taxes éventuelles de téléphone pour demander l'autorisation de paiement à l'office de chèque postaux.

c) par assignation (par mandat de paiement ordinaire) jusqu'à fr. 100.— 15 cent. ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 20 cent. et, en sus, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.— 5 cent. en plus ; par télégraphe, ajouter à la taxe du mandat de paiement ordinaire celle du télégramme.

### XI. Télégrammes

La taxe du télégramme se compose d'une taxe fondamentale de 60 cent. et d'une taxe par mots de 5 cent. pour chaque mot.

### ÉTRANGER

a) Une lettre affranchie coûte 30 cent. jusqu'à 20 gr et 20 cent. par 20 gr. en plus. Une lettre non-affranchie le double. Pour les lettres recommandées, 30 cent. en sus du port ordinaire.

b) Carte de correspondance simple, 20 cent. Double 40 cent.

c) Imprimés, livres, etc., 5 cent.<sup>1</sup> par 50 gr. Poids maximum 2000 gr. ; 3 kg. pour les volumes expédiés isolément. Dimensions maxima 45 cm. dans chaque sens, en rouleaux 75 cm. de longueur, 10 cm. de diamètre.

d) Echantillons, poids maximum, 500 gr. : 5 cent. par 50 gr. mais 10 cent. au minimum. — Dimensions maxima 45 cm. en long., 20 cm. en larg. et 10 cm. d'épais. ; sous forme de rouleau : 45 centimètres et 15 de diamètre.

Les envois de ces quatre catégories peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 30 cent.

e) Mandats de poste, à destination de l'étranger : maximum 1000 fr. ou la somme équivalente en monnaie étrangère. — Mandats-poste (pour tous

<sup>1</sup> 3 ct. pour les journaux et écrits périodiques expédiés directement par les éditeurs ou leurs mandataires, ainsi que pour les livres, brochures et papiers de musique (quels que soient les exp.). Ce tarif spécial n'est valable que pour certain pays ; se renseigner auprès des offices de poste.

pays) jusqu'à fr. 20.—, 30 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 50.—, 40 cent. ; de plus de fr. 50.— jusqu'à fr. 100.—, 60 cent. ; de fr. 100 à 200 = fr. 1.—, de 200 à 300 = 1.40, de 300 à 400 = 1.80, de 400 à 500 = 2.20, de 500 à 1000 = 2.60.

Les mandats ne sont pas admis pour quelques pays hors de l'Europe. (S'informer préalablement auprès des offices de poste.)

Mandats télégraphiques admis pour : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, ville libre de Dantzig, Espagne, Esthonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indes néerlandaises, Islande, Italie, Irlande, Japon, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pays-Bas, territoire de la Sarre, Suède, Tunisie, Tschécoslovaquie, Etat du Vatican.

f) Lettres avec valeur déclarée. Elles ne sont pas admises pour tous les pays (se renseigner auprès des offices de poste). Elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées et de la taxe à la valeur. Celle-ci est de 30 cent. par 300 fr.

g) Recouvrements pour l'étranger. Admis dans l'échange avec quelques pays seulement (se renseigner auprès des offices de poste).

Maximum 1000 fr. suivant les pays.

Taxe : 30 cent. pour les premiers 20 gr, 20 cent. par 20 gr en sus, plus un droit fixe de 30 cent. Il est déduit du montant encaissé la taxe ordinaire du mandat, plus une provision de 25 cent. par valeur recouvrée.

### Ouverture des bureaux

Les bureaux de la *Poste* principale et la succursale du Bourg sont ouverts toute l'année de 7½ h. du matin à 12 h. 30 et l'après-midi de 13 h. 30 à 18 h. 45. Le samedi, les bureaux se ferment à 17 h.

Le dimanche et les jours fériés suivants, tous les bureaux restent fermés : Nouvel-An, Epiphanie (6 janvier), Ascension, Fête-Dieu, Assomption (15 août), Toussaint (1<sup>er</sup> novembre), Immaculée Conception (8 décembre) et Noël (25 décembre).

Moyennant paiement d'une taxe spéciale de 20 cent. par envoi on peut consigner en dehors des heures ordinaires d'ouverture des guichets, jusqu'à 23 h., même le dimanche et les jours fériés (sauf de midi à 17 h. 30 et de 19 h. 30 à 20 h. 30) des articles de messagerie et des objets recommandés de la poste aux lettres avec ou sans valeur déclarée.

Le bureau principal est chargé de recevoir ces envois pendant la fermeture des guichets.

### Télégraphe

Le bureau principal est ouvert, pendant la semaine, en été, dès 7 heures et en hiver, dès 7 heures 45 à 20 h. 30.

On peut remettre à chaque facteur de messageries (spécialement à ceux utilisant des fourgons attelés) des colis destinés à être expédiés. Taxes : On prélève par colis jusqu'au poids de 5 kg. 20 cent. ; au-delà de 5 kg. jusqu'à 15 kg. 40 cent. ; au-delà de 15 kg. jusqu'à 25 kg. 60 cent. et au-delà de 25 kg. fr. 1.—.

# La Bâloise-Vie

PLACE DE LA GARE  
**FRIBOURG**

Agent général: **MAX DOUSSE**

*Inspecteurs:* **R. Vuilleumier**, rue Grimoux, Fribourg;  
**Th. Deseloux**, Tatroz-Attalens;  
**J. Delabays**, Villars-sous-Monts;  
**M. Bosset**, Payerne.

## ASSURANCES SUR LA VIE

Assurances populaires et d'enfants

Rentes viagères et dotales

Assurances contre les accidents et la responsabilité  
civile

Assurances agricoles

Caisse de retraite et toute assurance de personnel

EN 1932 :

Assurances de capitaux en cours	Fr.	1 358 000 000.—
Nouvelle production . . . . .	»	132 000 000.—
Bénéfices crédités aux assurés . . . . .	»	29 200 000.—
Autres réserves de bénéfices pour les assurés . . . . .	»	47 200 000.—

Les réserves mathématiques et reports de primes atteignent . . . . .	Fr.	379 000 000.—
La réserve statutaire . . . . .	»	2 000 000.—
Les réserves spéciales y compris la dotation de l'exercice . . . . .	»	2 480 000.—
Le capital-actions (dont 5 mil- lions de francs versés) . . . . .	»	10 000 000.—
<b>Ce qui forme un total de garanties de . . . . .</b>	<b>Fr.</b>	<b>393 480 000.—</b>

# Les Fils d'ERNEST MICHEL & Cie

AVENUE DE TIVOLI      FRIBOURG

Tous les matériaux de construction  
Téléphone 4.42      Chèques postaux IIa 69

# Banque Populaire de la Gruyère

AVENUE DE LA GARE

**B U L L E**

FONDÉE EN 1853



CAPITAL:      1 000 000.—

RÉSERVES:      600 000.—

CAVEAU — SÉCURITÉ — DISCRÉTION

LE MEILLEUR RECONSTITUANT

## Vin de Quinquina Pepto-Ferrugineux de la PHARMACIE MUSY

SUCC. E. DEUTELMOSE

Il combat avec succès, l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les migraines.

*Le grand flacon 7 fr. ; le demi-flacon 4 fr.*  
13, Rue de Lausanne, FRIBOURG.

# Héliographie

Reproduction de plans, dessins, textes, etc. par divers procédés.

Papiers à dessin, à calques, millimétrés, etc.

Papiers héliographiques.

**L. MENOUD, Fribourg**, rue Locarno 2. — — Tél. 152

# LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

*Fondée en 1872.*

ASSURANCES MIXTES  
ASSURANCES sur deux têtes  
ASSURANCES DOTALES  
RENTES VIAGÈRES

**A. MARRO**, *agent général*, 17 rue de Romont.

FRIBOURG — Téléphone 10.85.

**J. KAUFMANN**, *inspecteur*, Fribourg.

## CONFECTIONS POUR DAMES MODELES DE PARIS

Robes, Costumes-Tailleur, Manteaux, Blouses, Peignoirs, Articles tricotés, etc. — Tissus et Garnitures en tous genres.

EXÉCUTION SOIGNÉE SUR MESURE

**J. M O N N E Y**

Tél. 6.12 — **FRIBOURG**, 29, Avenue de la Gare, 29.

**Les produits laitiers**

de première qualité à la

**Laiterie Rothenbühler**

Av. Pérolles 11 FRIBOURG

Téléphone 9.30

**Crédit Gruyérien**

~~~~ à Bulle ~~~~

CAPITAL ET RÉSERVES: FR.1200 000.—



**TRAITE TOUTES OPERATIONS  
DE BANQUE ET DE CHANGE  
AUX MEILLEURES CONDITIONS**

Visitez notre gr. Exposition .. Demandez nos prix de

**FOURRURES**

Jaquettes, Manteaux, Renards, Garnitures, Cols

**Maison TIEFNIC**

11, Rue de Romont — FRIBOURG — Téléphone 623

*Réparation, transformation, teinture, conservation.*

# V. LORSON

PHOTOGRAPHE

AVENUE DE PEROLLES, 4, FRIBOURG

Tél. 13.08

La plus ancienne maison du canton.

## „L'HELVETIA“

Société suisse d'assurance contre les accidents et la  
responsabilité civile à Zurich.

Succursale pour la Suisse romande à

GENÈVE

*Traite aux meilleures conditions toutes assurances se  
rapportant aux accidents et à la responsabilité civile.*

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| Capital social au 31 décembre 1932   | Fr. 2 103 000.50 |
| Fonds de réserve                     | » 3 250 000. —   |
| Valeurs en portefeuille et immeubles | » 12 833 674.45  |

S'adresser pour renseignements et conclure à l'a-  
gence générale de Monsieur

A. MARRO, 17, Rue de Romont, Fribourg.

Téléphone 10.85

J. KAUFMANN, inspecteur, Fribourg.

## BUREAU D'AFFAIRES ERNEST SPICHER,

FRIBOURG, 30, Rue de Lausanne — Téléphone 3.80

Travaux de comptabilité, expertises,  
revisions, etc. — Agence immobilière  
et gérance — Recouvrements — Ren-  
seignements commerciaux et privés.

ANALYSES MÉDICALES  
URINES, SUC GASTRIQUE, CRACHATS, ETC.

**Pharmacie CUONY**

Téléphone 85 - FRIBOURG, Avenue de la gare

# **Bière**

# **Beauregard**

de purs malt et houblon

●  
**Type Spécial**  
blonde  
**Saint-Nicolas**  
brune

Pour vos achats adressez-vous en toute confiance

# **AU FAISAN DORÉ**

**COMESTIBLE**  
**FRIBOURG**  
Rue du Tir, 15  
Téléphone 9.37

**VOLAILLE**  
**POISSONS**  
**GIBIER**  
**CONSERVES**



# BANQUE COOPÉRATIVE SUISSE

Siège de **FRIBOURG** Place de la Gare

St-Gall — Zurich — Bâle — Genève — Appenzell — Au  
Brigue — Martigny — Rorschach — Olten  
Schwyz — Sierre — Widnau.

**Capital versé et réserves Fr. 22 000 000.—**

Dépôts aux meilleures conditions.

Carnets d'épargne, comptes-fixes, comptes-courants.

Obligations nominatives ou au porteur de 2-6 ans.

Parts sociales de notre banque de fr. 1000.—.

*Dernier dividende 5%*

*Encaissements de coupons et titres échus.*

Ordres de bourse, escomptes d'effets, crédits.

# Bregger, Zwimpfer & C<sup>ie</sup>

ci-devant

SCHMID-BAUR & C<sup>ie</sup>

Maison fondée en 1785



FERS, MACHINES AGRICOLES, ARTICLES  
DE MÉNAGE, MACHINES A COUDRE

« G R I T Z N E R »



# **PATRIA**

**Société mutuelle suisse  
d'assurances sur la vie  
Bâle**



**Assurances de capitaux et de rentes**



**Tous les bénéfices aux assurés**



**Agence générale  
pour le canton de Fribourg :**

**G. Barras, Bulle,** rue de  
Gruyères

## LES NOCES D'OR SACERDOTALES DE MONSEIGNEUR QUARTENOUD

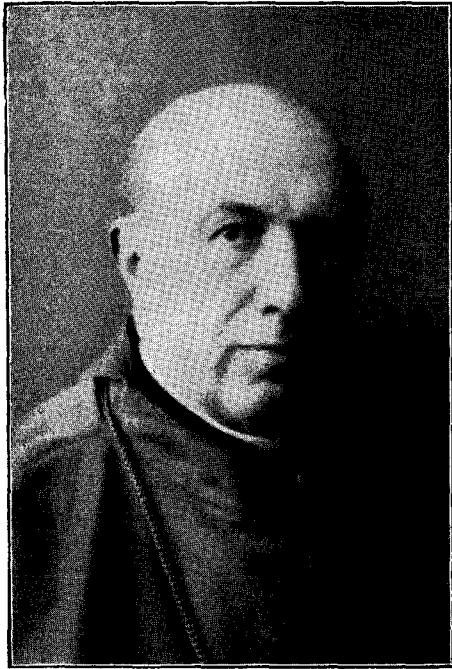
Le 22 juillet 1883, Mgr Mermilod conférait, pour la première fois depuis son arrivée à Fribourg, le sacrement de l'Ordre. Il avait tenu à ce que la cérémonie se fit à l'église de Notre-Dame, étant donné, entre autres, le grand nombre des ordinands: ils étaient quatorze, en effet, ce jour-là, à recevoir la prêtrise, dont douze Fribourgeois, parmi lesquels trois ont célébré, au cours de 1933, leurs noces d'or sacerdotales: M. le doyen Charrière, curé de Surpierre, M. l'abbé Guillet, chapelain de Belfaux et Mgr Quartenoud, R<sup>me</sup> Prévôt du Chapitre de St-Nicolas, à Fribourg.

L'abbé Jean Quartenoud célébra sa première messe, le dimanche 29 juillet 1883, à la collégiale de St-Nicolas, entouré à l'autel de M. le chanoine Paul Perriard, curé de ville, comme prêtre-assistant, et de M. le chanoine Bornet, curé de St-Jean, ainsi que de M. l'abbé Kleiser, vicaire, comme diacre et sous-diacre. A l'évangile, ce fut M. le chanoine Esseiva, curé de St-Maurice, qui prononça le sermon de circonstance.

Quelques semaines plus tard, le nouveau prêtre était nommé vicaire de M. le curé Comte, à Châtel-St-Denis. Il n'y resta que peu de temps, car, en février 1884, Mgr Mermilod l'attribuait comme vicaire à M. le curé Perriard, à Fribourg. A la fin de la même année, le P. Wittmann ayant donné sa démission de coadjuteur à St-Nicolas, c'est l'abbé Quartenoud qui, par décision capitulaire du 16 décembre 1884, fut appelé à le remplacer. Aux fonctions de vicaire du curé, qu'il gardait pratiquement, s'ajoutaient désormais celles de coadjuteur du Chapitre, qu'il conserva pendant dix ans, soit jusqu'à sa nomination comme chanoine, le 24 avril 1894, ou, plus exactement, encore un peu au-delà.

C'est à la mort de M. Goetschmann que M. Quartenoud fut appelé par le Conseil d'Etat à entrer dans le Chapitre de la collégiale. Il succédait, en réalité, à M. le doyen Aeby, décédé déjà en 1891, mais dont la stalle devait rester va-

cante pendant dix ans ; et ce fut M. Conus qui, nommé chanoine le 2 juin 1894, remplaça M. Goetschmann non seulement comme capitulaire, mais encore comme recteur de la paroisse de St-Pierre. De la sorte, sur le désir de M.



Monseigneur Quartenoud, Révérendissime Prévôt de St-Nicolas.

Python, M. le chanoine Quartenoud put demeurer à la tête de l'école secondaire de jeunes filles, poste qu'il occupait depuis 1889, y ajouter, en 1898, celui d'inspecteur des écoles de la ville de Fribourg, et, en 1906, celui de rédacteur en chef de *La Liberté*. Enfin, le 14 février 1925, après la mort de Mgr Esseiva, M. le chanoine Quartenoud était, par le Grand Conseil, nommé Prévôt de l'église St-Nicolas, qui venait d'être érigée en cathédrale, et il recevait, le 26

juillet suivant, la bénédiction abbatiale des mains de l'Évêque du diocèse, Mgr Besson.

Il y aura donc, en février 1934, 50 ans que Mgr Quartenoud est attaché à l'église de St-Nicolas. A vrai dire, dans un chapitre, le fait est moins rare qu'on ne pourrait, a priori, le supposer. Sans tenir compte du fait que, jadis, certains ecclésiastiques furent nommés chanoines avant d'être prêtres, alors qu'ils poursuivaient encore, à l'étranger, leurs études théologiques, ou plutôt en ne prenant, comme point de départ des années de présence, que la date de l'entrée en fonction effective d'un bénéficiaire à la Collégiale, on trouve, à partir de la fin du XV<sup>me</sup> siècle — plus anciennement les données matérielles font défaut — une vingtaine de prêtres qui, comme chapelains, coadjuteurs ou chanoines, ont été en activité pendant cinquante ans ou plus à St-Nicolas. Ce fut le cas, en particulier, du prédécesseur, comme capitulaire, de Mgr Quartenoud : le doyen Aeby, qui fut 25 ans coadjuteur, puis 33 ans chanoine, et qui avait succédé lui-même au Prévôt de Fivaz, décédé en 1857, alors qu'il était chanoine depuis 66 ans. Ceci constitue évidemment, si l'on ose ainsi s'exprimer, un record, qui sera difficilement dépassé. Aussi bien Rome n'en demande-t-elle pas autant pour conférer à un chanoine le titre de « jubilaire » : le nouveau Code se contente de quarante ans de présence au chœur ; et c'est pourquoi, en 1929, la Congrégation du Concile reconnaissait à Mgr Quartenoud cette prérogative avec les avantages qu'elle comporte.

A fortiori, les chanoines devaient tenir à célébrer les 50 ans de prêtrise de celui qui s'est acquis tant de mérites au service de l'église de St-Nicolas et au sein du Chapitre. La fête, fixée d'abord au 30 juillet, soit, à un jour près, à l'anniversaire exact de la première messe de Mgr Quartenoud, dut être déplacée à la suite de circonstances spéciales. Elle a été célébrée le 10 septembre 1933. A la cathédrale, dans les premiers bancs de la nef, avaient pris place les autorités et les parents du jubilaire, et, dans les stalles du chœur, Mgr Besson, les chanoines résidants et plusieurs des non résidants, ainsi que des représentants du clergé des autres églises et des communautés religieuses de la ville. Mgr Quartenoud chanta la grand'messe pontificale. Mgr

Besson prononça l'allocution de circonstance. Il rappela la grâce éminente que constitue le sacerdoce pour celui qui en est revêtu et pour les fidèles qui bénéficient de son ministère. Il remercia ensuite Mgr le Prévôt de la collaboration qu'il lui donne et surtout de cette tâche si méritoire de rédacteur en chef qu'il remplit avec tant de distinction.

Au diner qui réunit ensuite, au Cercle catholique, le clergé, les représentants des autorités et la parenté du jubilaire, M. le doyen Brasey exprima à Mgr Quartenoud les vœux des chanoines, saluant en lui, en particulier, la tradition vivante qu'il incarne au sein du Chapitre. M. Savoy, président du Conseil d'Etat, lui apporta les félicitations et les remerciements du Gouvernement pour tous les services rendus dans le domaine scolaire et à la tête de notre grand quotidien. Mgr Besson ajouta quelques paroles pour se féliciter des bons rapports qu'il entretient avec le Chapitre et de ceux qui règnent entre les chanoines eux-mêmes. Enfin, Mgr Quartenoud, non sans émotion, exprima sa gratitude tout d'abord à Dieu, puis envers ceux qui, de près ou de loin, l'avaient entouré dans la manifestation de ce jour. Une dépêche de Rome, envoyait au jubilaire la bénédiction du Souverain Pontife; d'autres télégrammes suivirent, de l'ambassade de France à Berne, de Mgr Burquier, abbé de St-Maurice, de MM. Musy et Motta, conseillers fédéraux, des chanoines qui avaient été empêchés de se rendre à l'invitation. Tous ces témoignages d'affection et de reconnaissance auront prouvé au vénéré Prévôt de St-Nicolas l'admiration que suscite, dans les milieux ecclésiastiques et civils, son inlassable activité, le travail énorme et toujours si soigné que, depuis tant d'années, il fournit avec une si grande régularité; et bien qu'il soit arrivé à un âge où il aurait le droit de se reposer, il faut néanmoins souhaiter, pour le plus grand bien de l'Eglise et de la Patrie, que, d'En-Haut, les forces lui soient données qui lui permettent de continuer longtemps encore sa noble tâche et le bel exemple qu'il livre à nous tous.

L. W.

## LE TIR FÉDÉRAL DE 1934

Réuni à Genève en septembre 1930, le Conseil des tireurs suisses (Schützenrat) chargeait le Société de tir de la ville de Fribourg d'organiser le Tir fédéral de 1934. L'honneur fait à notre cité et la confiance qui lui était témoignée furent d'autant plus appréciés que plusieurs localités, — et non des moindres — s'étaient mises sur les rangs. Mais la tâche s'annonçait lourde ! De tous nos grands concours nationaux, le Tir fédéral est sans contredit celui dont l'envergure exige la préparation la plus longue et la plus laborieuse. La Société de tir de la ville entreprit donc immédiatement la constitution du Comité d'organisation, dont les membres, présentés par une Commission désignée à cet effet, furent nommés dans l'assemblée générale du 27 janvier 1931.

Dire le travail accompli depuis lors dans les 31 séances du Comité d'organisation, dans les 43 séances de son bureau et dans celles innombrables des 14 comités spéciaux, nous mènerait trop loin, et ce n'est pas, d'ailleurs, le but des lignes que l'on a bien voulu nous demander de tracer à l'intention des *Etrennes*. Qu'il nous suffise de rappeler l'élaboration des statuts généraux et des règlements des différents comités ; la désignation des places de tir et de fête ; l'étude de leur installation et de l'aménagement des voies d'accès, ainsi que des parcs à véhicules et de ceux réservés aux forains ; l'étude également des transports et communications, sous l'angle du gros problème de la circulation ; l'appel au capital de garantie et aux souscriptions à fonds perdus ; l'établissement du plan de tir, avec choix des primes et distinctions ; l'organisation, en Suisse et à l'étranger, de la récolte des dons d'honneur destinés à orner le pavillon des prix ; la fixation du programme de la loterie et celle du cahier des charges pour l'exploitation des cantines ; l'examen de la frappe d'un écu de tir, qui réapparaîtrait après un long abandon ; la préparation du festival, des cortèges historiques et des diverses manifestations artistiques ; les mesures relatives au logement des

participants et du personnel ; la mise au concours de l'affiche de fête ; l'organisation des services de propagande, de presse et de réception. Cette énumération, bien que très incomplète, donne une idée des tâches multiples que comporte la préparation des grandes journées que Fribourg vivra du 20 juillet au 6 août 1934. Fort heureusement, comme il était permis de l'espérer dans un canton dont l'âme est restée pénétrée d'un ardent patriotisme, les bonnes volontés se sont unies rapidement pour mener à bien cette lourde entreprise et l'on peut voir collaborer, avec un même enthousiasme et un même dévouement, les tireurs et les profanes, les militaires et les civils, les personnalités officielles et les simples citoyens, les hommes de finance et les techniciens, les fonctionnaires et les commerçants, les gens de profession libérale et les gens de métier. L'aimable concours de l'élément féminin, lui non plus, ne fait pas défaut : indispensable à l'organisation des réceptions et des festivités, il ne l'est pas moins en ce qui concerne le logement du personnel des cantines. Si donc, après un travail de près de trois ans, il reste encore un effort considérable à fournir, le Comité d'organisation, grâce à la joyeuse activité de tous, peut regarder avec confiance la date de plus en plus proche, à laquelle, au son des canons et des fanfares, nous arrivera, pavoisé d'écussons et de guirlandes, le train triomphal de nos Confédérés du Tessin, apportant la bannière fédérale.

Et pourtant, plus d'une fois, la question fut posée : Est-il sage d'aller de l'avant ? Ne doit-on pas renoncer à l'idée d'un tir fédéral en 1934 ? Certes ! la crise économique est grave ; elle atteint tous les milieux. Certes ! Au malaise qu'elle engendre s'ajoute l'inquiétude provoquée par la situation internationale. Mais le découragement et la crainte ne sont pas le fait des tireurs suisses : nul d'entre eux n'eût compris que le grand tournoi, impatientement attendu depuis celui de Bellinzona, en 1929, et auquel chaque section comme chaque fédération se prépare, fût renvoyé à des temps meilleurs ; le Comité central et le Conseil des tireurs ne voulurent même pas aborder la question. Il ne faut pas oublier en effet que les tirs fédéraux, qui avaient lieu jadis tous les deux ans, puis tous les trois ans, sont



espacés depuis la guerre par un intervalle de cinq ans. Prolonger cet intervalle, même en des temps difficiles, serait compromettre l'activité générale des sociétés de tir en bouleversant le plan des concours qui leur est assigné. Et puis n'assiste-t-on pas à un renouveau de l'esprit national, favorable à des manifestations de ce genre ? L'idée de patrie a été si vilement bafouée, la cohésion nécessaire entre classes de la population a subi de telles atteintes, que le besoin se fait sentir, plus que jamais, de célébrer dans de solennelles rencontres la ferme volonté des citoyens suisses de demeurer fidèles à l'idéal de leurs ancêtres et de se tenir prêts à servir la patrie comme ils l'ont servie. C'est précisément lorsque la prospérité paraît fuir, lorsque l'incertitude règne, qu'il est bon et réconfortant de proclamer sa foi dans l'union des Confédérés et de faire appel à la mise en commun de leurs efforts pour la sauvegarde du pays. Aussi, allons de l'avant, vers notre grande joute nationale, à la garde de Dieu !

Les charges financières, sans doute, sont élevées, et nos organisateurs doivent s'astreindre d'autant plus sévèrement à l'économie et à la prudence que l'emplacement de Givisiez, qui répond à merveille aux exigences du tir lui-même, ne peut être aménagé que par des travaux plus coûteux que ceux des dernières fêtes d'Aarau et de Bellinzona. Les indemnités à payer aux propriétaires de terrains, les dépenses nécessitées par les terrassements et nivellements, les frais d'établissement de certaines voies d'accès viennent en particulier grossir le budget. D'autre part, il est à prévoir que les difficultés économiques rendront plus difficiles la récolte des dons d'honneur et la constitution du pavillon des prix, qui, soit dit en passant, sera aménagé à la Grenette, tant pour des raisons financières que dans le but de ne pas ignorer le quartier du Bourg. Mais, si de tels soucis, et bien d'autres encore, troublent parfois les nuits de ceux qui ont assumé les responsabilités de l'entreprise, il n'est pas de jour qui ne leur apporte un stimulant et des motifs d'espoir, par l'annonce d'une très réjouissante participation. De tous les cantons nous parviennent d'heureuses nouvelles sur les effectifs probables de tireurs, et partout, dans les milieux les plus divers, c'est avec un inté-

rêt croissant et une sympathie de bon augure que l'on suit nos préparatifs, en nous promettant le succès.

La Suisse, en effet, ne peut se concevoir sans ses tirs fédéraux. Les promoteurs argoviens, qui virent leur désir se réaliser dans la première fête de 1824, coïncidant avec la fondation de la Société des carabiniers, se proposaient de doter la Suisse de ses olympiades de tir. Leur idée a été respectée. Bien que par deux fois, vers 1830, les gymnastes et les lutteurs, les chanteurs et les poètes aient été admis à tenir leurs tournois pendant les journées de la fête, qui comprenait, en outre, une exposition des beaux-arts, le concours de tir est resté le but principal et, considéré comme un exercice de virilité et une école de maîtrise, n'a cessé de prendre une place toujours plus grande dans notre vie nationale. Il est facile de se rendre compte de ce développement constant si l'on compare le nombre actuel des cibles à celui des tirs de Fribourg de 1829 et 1881 et si l'on considère le perfectionnement apporté à la partie technique du programme. Quoi d'étonnant à cela ? La Société suisse des carabiniers n'est-elle pas parvenue à grouper plus de 210 000 citoyens ? Le goût du maniement des armes, qui a favorisé cette remarquable extension, ne s'est-il pas tout naturellement accru au fur et à mesure des intéressants progrès de la balistique ? Et, par ailleurs, la multiplication et l'accélération des moyens de transport ne devaient-elles pas rendre de plus en plus considérable la participation des tireurs aux joutes fédérales ? Oui, ces joutes ont pris une ampleur qui fait de chacune d'elles un événement inscrit dans nos annales et qui contribue, pour une très large part, à intensifier et à mettre en honneur le culte de notre sport traditionnel. Quoi qu'en puissent penser les esprits chagrins, les inévitables « aquoibonistes », il est heureux que cela soit, car ce sport constitue la meilleure des épreuves : il ne laisse rien au hasard ; la sûreté du coup dépend de la sûreté de l'œil et de la main, de la tension des muscles commandés par une volonté sans défaillance. C'est ainsi que se forment les hommes forts, ceux dont le pays a besoin pour être fort lui-même.

De par cette caractéristique même, les fêtes fédérales de tir, tout en conservant leur but et en ne cédant rien de

leur organisation technique, étaient appelées à déborder de leur cadre et à devenir une sorte de « Landsgemeinde » générale, où les autorités et la foule accourent de tous les cantons, pour célébrer la patrie en union avec les tireurs. En 1842 déjà, dans son manifeste à la Fédération des carabiniers, au tir fédéral de Coire, Jérémias Gotthelf s'écriait : « Que ne verrait-on pas, si toi, du carrefour naturel que tu formes entre les Sociétés, renonçant à l'arrogance du temps, tu proclamais au loin : dans la patrie aucune force ne doit agir pour elle-même ni ne doit être perdue, chacune doit être respectée et servir à l'œuvre commune ?... Ne crois-tu pas que s'il se forgeait dans ton sein une unité où tous les préjugés de classe et de canton viendraient se perdre comme les remous des torrents dans l'eau claire des lacs, si les grands fraternisaient avec les masses, si les masses se sentaient fécondées, soulevées par le levain spirituel des hommes éclairés, si la sagesse s'alliait à la force, si la jeunesse se soumettait à l'âge, si l'intellectuel se joignait à l'homme de guerre, et réciproquement, ne crois-tu pas que les fossés se combleraient, que les aspérités s'émousseraient, qu'il renaîtrait enfin une confiance suisse, une conscience suisse, qui ne deviendraient plus le jouet du premier vent qui passe la montagne ? » Et plus tard, à l'ouverture du tir fédéral de 1872, Gottfried Keller disait : « Halte, plantez la bannière sur la tour ! Ici pendant dix jours les cœurs suisses sont en fête, la patrie tient ses assises ! » De fait, au cours des années, les fêtes des carabiniers s'élargirent et prirent l'aspect de véritables fêtes nationales, auxquelles devaient collaborer toutes les forces du pays, celles de l'élite et celles de la masse, et dans lesquelles on réclamait une trêve des partis, une relâche aux luttes quotidiennes, à tout ce qui divise, dans un grand mouvement d'unanimité populaire. Bien qu'à certaines époques des questions politiques brûlantes y fussent agitées par les orateurs de la tribune (cette tribune de cantine dont on a si souvent médité), bien que l'on entendit par exemple des paroles menaçantes à l'égard de la Diète, les tirs fédéraux servaient de plus en plus de champ de démonstration à l'unité de la Suisse, unité que tous les bons patriotes voulaient plus forte que les frontières des langues et que

l'esprit de classe. Il est permis de dire actuellement que de ces ardents meetings la Suisse est sortie fortifiée, parce qu'ils ont contribué à pénétrer davantage les âmes confédérées des sentiments d'amitié et de confiance qu'elles se doivent réciproquement.

Le Tir fédéral de Fribourg ne le cédera pas sur ce point à ceux qui l'ont précédé. Il sera cette landsgemeinde de plus de deux semaines, dont déjà nous entrevoyons les étincelantes journées : journées cantonales, journée officielle, journées de la presse, des sociétés académiques, des suisses à l'étranger, des vétérans, et, chose inédite, de l'armée. Grâce à l'initiative de nos chefs militaires et à l'appui de M. le Conseiller fédéral Minger, le 1<sup>er</sup> août sera réservé à un match inter-unités de l'armée : pour la première fois, nos soldats en uniforme participeront au concours ; leur présence, à côté de leurs officiers, sera en ce jour de fête nationale une heureuse occasion de rendre hommage à l'armée et de relever son rôle nécessaire. Mais auparavant, lors de la journée officielle, nous aurons acclamé, encadrées par un cortège historique, les autorités fédérales et celles de tous les cantons, auxquelles se seront joints les représentants du corps diplomatique. Car chaque journée, chaque arrivée, celle des personnalités officielles comme celle des corps de tireurs groupés derrière leurs bannières cantonales, forme une fête dans la fête. En des paroles enflammées, les orateurs rappelleront les leçons du passé et traceront les devoirs du présent ; les musiciens et les chanteurs feront vibrer les cœurs aux accents des hymnes patriotiques ; et le soir, dans une halle emplie d'un public où les tireurs se mêleront à la foule qui les aura accompagnés, de nombreux exécutants interpréteront le festival « Mon Pays », œuvre de MM. Bondallaz et Bovet, tout imprégnée d'amour de la terre natale et de foi dans la protection divine.

Le souvenir d'un tir fédéral reste ineffaçable dans la mémoire de ceux qui l'ont vécu. Nous en avons pour preuve le témoignage des survivants de 1881, dont plusieurs font partie de notre comité d'honneur. Puisse le tir fédéral de 1934 se dérouler sans entrave sous les gais rayons d'un soleil d'été ! Puisse-t-il mieux nous faire comprendre le pri-

vilège que nous avons d'être Suisses ! Puisse-t-il surtout nous attacher plus fidèlement à la patrie et faire de nous des hommes résolus à augmenter sa force de leur force et son honneur de leur honneur !

B. WECK, *conseiller d'Etat,*  
*président du Comité d'organisation du Tir fédéral.*

31 octobre 1933.

## LA GRUYÈRE QUI CHANTE

I. LA XVI<sup>me</sup> FÊTE CANTONALE DES CHAN-  
TEURS FRIBOURGEOIS A BULLE,  
LES 13 ET 14 MAI 1933

Quiconque n'a jamais été sur la brèche, en matière d'organisation, si petite soit-elle, peut difficilement se rendre compte de l'extraordinaire effort qu'il fallut déployer pour mener à chef cette belle fête, unique dans les annales fribourgeoises. En effet, sans parler du concert proprement dit, qui devait prendre un relief puissant et inédit, il y avait le fait de réunir, pour la première fois, les sociétés de la Cantonale, les membres du « Sængerbund » et les Céciliennes, importantes associations qui tout en gardant leur autonomie, venaient joyeusement apporter leur élan dans un excellent esprit de collaboration et de patriotisme. C'est ainsi qu'en ce milieu de mai, deux mille chanteurs arrivèrent à Bulle et y furent accueillis en toute simplicité et cordialité ; ils y trouvèrent logis et couvert et participèrent allègrement au programme copieux de ces deux journées.

Il est nécessaire de bien établir ce que fut cette préparation. Le chef-lieu gruérien avait reçu les chanteurs fribourgeois en 1910. Près d'un quart de siècle avait donc passé sur ces fastes dignes de l'hospitalité bulloise. L'an 1933, avec ses bouleversements économiques et ses rouages grinçants, posait aux organisateurs un très sérieux problème. Il s'agissait à la fois de loger plus de deux mille chanteurs, d'assurer la meilleure exécution des concours, de conduire à la réussite le grand concert du dimanche après-midi auquel devaient prendre part, comme exécutants, tous les chanteurs. D'autre part, une partie chorégraphique soulignait et animait les productions, tandis que l'orchestre apportait au programme son précieux concours. Il y avait encore le cortège, les réceptions, le banquet et tant d'autres détails dont une fête ne saurait se désintéresser sans déchoir. On le voit, la tâche était grande, particulièrement épineuse, et le budget fort lourd.

Hardiment, le Comité cantonal, ayant à sa tête M. Edouard Glasson et M. le chanoine Bovet, grand animateur du programme musical, uni à la *Chorale* de Bulle, organisatrice, avec M. Raymond Peyraud, président et ses dévoués collaborateurs, lutta d'optimisme et de vaillance pour parer à tous les imprévus. Et il y en eut, sans relâche ! Le travail se fit, de toutes parts, d'abord en sourdine, pour déborder peu à peu, à mesure que la date approchait. En avril, toute la cohorte des chanteurs, des musiciens et des figurants œuvrait avec une bonne volonté souveraine. La halle de fête, objet de maintes discussions, se dressait aux abords du Tirage. Les essais de retransmission d'orgue et de clavecin, de l'église à la halle de concert,

avec amplificateurs et hauts-parleurs — une innovation surprenante réalisée pour la première fois en Suisse dans ce domaine — s'effectuaient, lorsque la pluie se mit à tomber... Ce ne fut pas là la moindre inquiétude des organisateurs. Le temps resta pluvieux, avec des éclaircies bienvenues, durant la fête. Malgré cette lacune, les visiteurs vinrent très nombreux. La

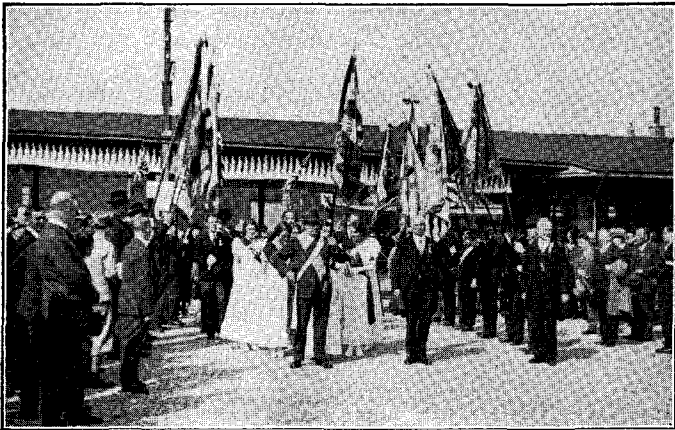


Photo. Morel, Bulle.

Arrivée de la bannière cantonale.

vaste halle fut trop petite pour contenir tous ceux qui étaient accourus en vue de l'audition principale du dimanche après-midi. On se pressa encore par milliers, deux heures plus tard, au spectacle du cortège, qui, vraiment, fut d'une belle ordonnance.

Voyons maintenant, dans leurs grandes lignes, les phases principales de cette XVI<sup>me</sup> fête cantonale.

Venant de Châtel-St-Denis, la bannière cantonale était à peine arrivée dans le chef-lieu, habilement

décoré et charmant avec ses rues aux couleurs des districts, que les travaux de concours des divisions moyenne et facile commençaient. L'après-midi, c'était le tour des Céciliennes à l'église paroissiale ; un peu plus tard, avaient lieu les épreuves des divisions supérieure et du « Sængerbund ». Joutes pacifiques et harmonieuses qui se terminèrent en laissant une impression extrêmement réconfortante du labeur et de l'effort accomplis, grâce aux initiatives et directives qui ouvrent à ce magnifique mouvement vocal des horizons généreux et novateurs.

Il est donc utile de préciser ici que les concours à vue ont donné d'excellents résultats, soit dans les chœurs d'hommes, soit dans les Céciliennes et les chœurs mixtes. Le « Sængerbund » avait été exempté de cette épreuve, condition de sa participation à la fête. En général, les chœurs de choix ont été mieux exécutés que les chœurs imposés ; ceux-ci plus ou moins polyphoniques demandaient un plus gros effort. Ces difficultés ne paraissent pas être encore à la portée de toutes les sociétés, notamment celles de division inférieure. Les chœurs mixtes furent particulièrement appréciés, soit quant au choix des œuvres présentées, soit par la fraîcheur et le charme de leurs exécutions. Les Céciliennes qui s'adonnent à la musique religieuse, ont chanté de fort belles choses, avec un remarquable élan. Le chant grégorien a également laissé une heureuse impression. La méthode de Solismes est toute indiquée, dans ce domaine si vivant, si l'on ne veut pas rester stagnant dans le mangifique essor que l'on a pris.

Au sortir des concours, nos chanteurs n'eurent pas le loisir de se reposer. Il fallut se rendre à la halle



de fête pour la répétition générale — la seule — devant préparer le grand concert du dimanche. On a remarqué, avec raison, que les membres du « Sængerbund » avaient montré, en cette circonstance, une meilleure discipline que les chanteurs de langue française ! Ce détail a son importance, si l'on songe que le point culminant de la manifestation dépendait de cette rencontre et de cette mise au point de 2100 chanteurs, de l'orchestre symphonique et de 200 figurants, ceux-ci dirigés avec une belle maîtrise par M. Jo Bæriswyl, de Genève. M. le chanoine Bovet mobilisa donc son monde et l'entraîna si bien que le concert du lendemain remplit d'étonnement et d'admiration la foule des auditeurs.

Mais la veille, un concert de réception fut donné dans cette même halle, offert aux chanteurs par la « Chorale » de Bulle, avec le concours de l'« Harmonie » de la ville, des sociétés chorales, de l'orchestre, des solistes et figurants. Au programme, comportant entre autres quelques extraits de « Grevire », de glorieuse mémoire, s'inséra une vibrante allocution de M. le conseiller fédéral Jean-Marie Musy, stigmatisant les politiciens qui sacrifient la patrie à leur propre popularité, mettant en garde ceux qui, voulant créer une Suisse nouvelle, ne font qu'enterrer l'ancienne et la véritable, et recommandant, pour finir, d'opposer à la lutte des classes, la solidarité de tout un peuple. Au cours de cette soirée eut lieu la touchante remise du drapeau cantonal à la société organisatrice par l'Union chorale de Châtel-St-Denis. M. Kælin, président d'organisation de la dernière fête, souligna ce geste de belles et fortes paroles.

Dimanche matin ! Encore quelques concours : ceux des chœurs mixtes et chœurs de dames. Ceux qui les entendirent en furent vivement enchantés. Des motets comme celui de M. le chanoine Broquet et le « Cum Jucunditate » de Tommaso Bai, pour ne citer que cela, dans cette admirable joute, constituent un bouquet musical de noble qualité.

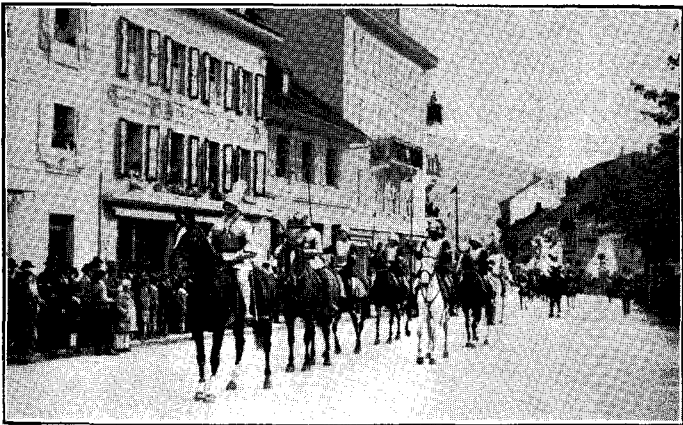


Photo. Morel, Bulle.

Le comte de Gruyère (M. Louis Blanc, notaire à Bulle)  
et sa suite.

Au banquet officiel, organisé à la cantine, on entendit plusieurs orateurs : M. R. Peyraud, président du comité d'organisation, M. Ed. Glasson, président de la Société cantonale, M. Savoy, président du Conseil d'Etat et M. James Glasson, syndic de Bulle et président du Grand Conseil fribourgeois.

Mais l'heure du grand concert était arrivée. Celui-ci fut immédiatement précédé de la proclamation de nombreux vétérans. C'est ainsi qu'officiellement toute

une cohorte de chanteurs éprouvés eut l'honneur bien mérité de l'accolade.

Une foule extrêmement dense remplissait la halle de fête et c'est avec enthousiasme qu'elle a applaudi à l'exécution des œuvres inscrites au programme.

Le comité de la Fédération cantonale des chanteurs fribourgeois et le comité d'organisation de la fête, inspirés par M. le chanoine Bovet, âme du mouvement, avaient décidé une innovation qui s'est révélée très heureuse et qui a été unanimement goûtée. Les chœurs d'ensemble, dirigés à tour de rôle par MM. Radraux, Hug, Jacot, Ruffieux et surtout M. le chanoine Bovet, étaient animés et soulignés par des scènes vivantes et gracieuses, réglées avec autant d'intelligence que de goût. La musique d'accompagnement avait beaucoup de charme et de discrétion; cette collaboration était assurée par l'Orchestre de la ville de Fribourg et de la ville de Bulle. L'ensemble était supérieurement complété par le talent de claveciniste de M. Kathriner et par l'orgue de Bulle, tenu par M<sup>lle</sup> Huwiler, qui par une ingénieuse combinaison était retransmis à la halle de concert, sans la moindre défaillance, grâce à un appareil de téléphonie sans fil. Le cahier de fête, utilisé par chaque chanteur, et contenant la totalité des chœurs du concert, fut un excellent guide pour les exécutants, qui pouvaient s'intéresser, de ce fait, à ce que chantaient les membres d'un autre groupement ou d'une autre division que la leur. C'était là un ingénieux moyen d'union et d'enrichissement du répertoire des sociétés dont il faut louer la commission musicale de la Cantonale.

Le concert s'ouvrit avec la « Nuit de Noël » sur des thèmes de Bach et Croce et le « Puer natus est » gré-

gorien, chantés par les divisions inférieure et moyenne unies aux Céciliennes, tandis que sur le plateau cette noble musique s'enchaînait au suave tableau des scènes de la Nativité. Tout y était si simple et si candide qu'au moment de l'« Exultate Deo » de Palestrina — chanté par la division supérieure — lorsque, d'un geste harmonieux et magnifique, les anges tendirent

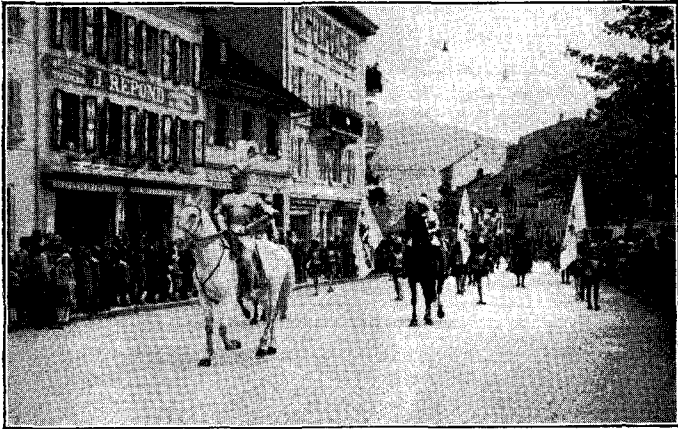


Photo. Morel, Bulle.

Un groupe du cortège historique.

leurs harpes et élevèrent les trompettes d'argent, l'auditoire se trouva soudain dans une atmosphère lumineuse d'une rare qualité.

Dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire, pour mettre à la portée du plus grand nombre de la vraie musique, M. l'abbé Bovet avait choisi et mis à l'étude le très beau concerto de Hændel pour orgue et orchestre sur lequel furent fort habilement adaptés des chœurs et une figuration. De cette intelligente et hardie collaboration sortit le « Tournoi du dauphin », réminis-

cence des tableaux hauts en couleur du moyen âge, pleinement rehaussés par la richesse d'une musique majestueuse et séduisante.

Le « Sængerbund » donna également avec succès deux chœurs mixtes prenants « La victoire de Morat » et « l'Action de grâces », puis deux chœurs d'hommes « Sur le lac de Morat » et le « Chœur des vendangeurs de Mendelssohn. Ici encore, la mise en scène fut extrêmement vivante et pittoresque.

Il appartenait aux chœurs mixtes et aux chœurs de dames de chanter deux pièces musicales charmantes, le menuet de « Castor et Pollux » de Rameau et un extrait de la « Création » de Haydn. Dans le premier purent s'épanouir les grâces des danses du XVIII<sup>me</sup> siècle et dans le second, un essaim d'enfants marqua toute la fraîcheur du printemps.

La finale ne fut pas moins remarquable. Je devrais dire qu'après le « chant du district du Lac » et le « Notre Suisse » de Bovet, le « Ranz des vaches » en patois sonna comme une apothéose. Tout le monde se leva spontanément et chanta un « Liauba » émouvant de chaleur et de sincérité. Le but était donc atteint. S'il y eut quelques imperfections de mise au point, dans l'ensemble, et autres légères difficultés inhérentes à toute manifestation de pareille envergure, avec une telle masse de chanteurs, elles disparaissaient devant l'œuvre accomplie et serviront plutôt d'indication pour une prochaine circonstance.

Sans exagérer, on peut dire que ce concert constitua un vrai tour de force et il fallut bien la foi et le talent indiscutables de M. le chanoine Bovet pour arriver à une semblable performance. Notre maestro a donné là un remarquable exemple de ce que peut être, sous

le signe de l'art et du patriotisme, l'union de tous vers un même but. Ce fut d'ailleurs la caractéristique de



Phot. Morel, Bulle.

La comtesse de Gruyère, représentée par M<sup>lle</sup> Simone Glasson, fille de M. James Glasson, président du Grand Conseil et syndic de Bulle.

toute la fête. Et c'est avec une profonde fierté qu'il y a lieu de souligner ici le mérite de ceux qui par

leur énergie et leur inébranlable et patiente confiance ont préparé les voies de cet incontestable événement.

Le grand cortège qui se déroula dans l'après-midi comptait 91 groupes divisés en quatre colonnes. On a beaucoup admiré les groupes historiques qui avaient grande allure, ainsi que les groupes pittoresques. Dans les meilleures apparitions, relevons le groupe du comte de Gruyère et sa suite, celui de la comtesse de Gruyère, ses musiciens, et sa petite cour, les guerriers de Morat, le groupe des lansquenets, les divers groupes militaires et bien d'autres qu'il serait difficile d'énumérer, un cortège étant fait pour être vu et non décrit. Chacun y avait déployé tant d'ingéniosité et d'agrément que le public garda de ce défilé un vivant souvenir.

Je passe sur le moment toujours impressionnant de la lecture du palmarès. Dûment couronnés et fêtés, les innombrables chanteurs rentrèrent chez eux avec la conviction d'avoir rempli consciencieusement leur tâche et d'avoir chanté bellement leur pays.

Mais la meilleure surprise reste encore au Comité d'organisation qui voit ses comptes boucler par un bénéfice inespéré de 750 fr. Dans les conditions économiques actuelles et celles que je signalais au début de cette notice, ce résultat est tout simplement merveilleux. Pour l'expliquer, il faudrait sans doute tenir le compte de tous les dévouements désintéressés et de tant d'autres éléments dont on peut soupeser les généreux effets. Une fois de plus l'idéalisme, sagement conduit, eut raison des craintes et des perplexités. La XVI<sup>me</sup> Fête cantonale a brillé sur toute la ligne !

## II. LA FÊTE DU COSTUME A GRUYÈRE

Pour célébrer le cinquième lustre de son existence, l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes ne pouvait mieux faire que de transporter ses assises au cœur du pays, dans cette cité de Gruyère si idyllique, qui a conservé la ferveur des amis du passé.

Ils étaient venus d'un peu partout, ces amis, le dimanche 6 août 1929, malgré la chaleur et malgré la distance, tandis que de toutes les vallées gruériennes arrivaient, par les chemins escarpés, bredzons des armaillis, coiffes et châles, chapeaux de paille et dzaquillons de la cohorte joyeuse des enfants du pays montant à Gruyère pour se serrer les coudes, entendre battre le cœur de la race et faire honneur aux lauréats du premier concours de patois dont on allait récompenser solennellement le courageux élan.

L'assemblée générale de l'Association eut lieu le matin, à la salle du St-Georges. Cet imposant et vivant faisceau compte actuellement 1300 membres et groupe plus de vingt sociétés. Pour les lecteurs des *Etrennes* qui l'ignoraient, voici quel est le but fondamental de l'Association gruérienne: réveiller et maintenir, dans un sentiment patriotique le goût des traditions, des vieilles coutumes et du langage qui ont fait le charme et l'originalité de notre pays; activer et étendre les relations qui sont naturelles à un petit peuple de même race et de même langue pour manifester son attachement à la patrie, en particulier de favoriser la renaissance ou le maintien du costume national et de l'honorer par tous les moyens et en toutes circonstances.



On le voit, ce programme est vaste et point facile toujours à conduire vers le rayonnement désirable.

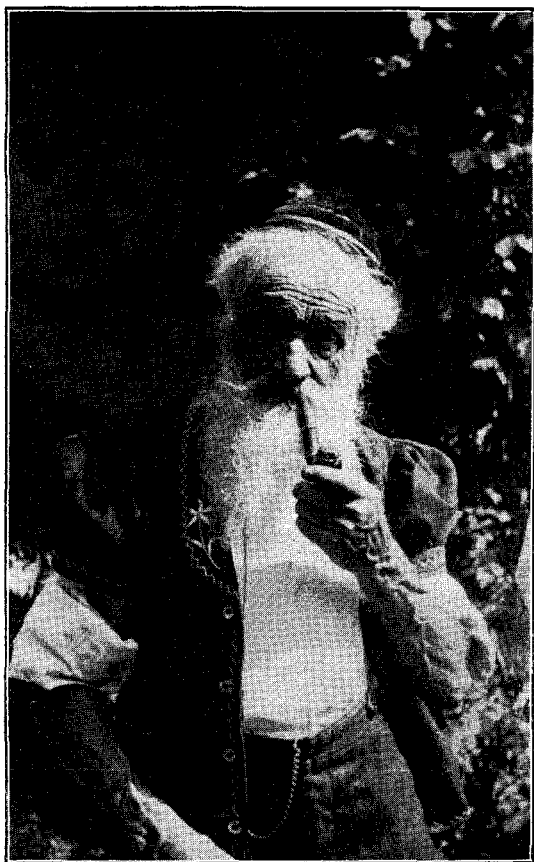


Photo. Morel, Bulle.

Un des doyens de l'Association: M. Paul Pasquier.

Pourtant, grâce à ses dirigeants, et en tout premier lieu, à la sagacité, au courage et à la distinction de

son vice-président, M. Henri Næf, l'Association s'épanouit magnifiquement et chaque année la voit élargissant ses coudées, attirant à elle de nouveaux contingents et de sincères appuis.

L'assemblée fut présidée par M. Cyprien Ruffieux (Tobi di-j'èlyudzo), assisté de M. Henri Næf, vice-président et de M<sup>me</sup> Jans, secrétaire. La lecture du



Photo. S. Glasson, Bulle.

Le groupe mixte « Les Mayintzè » dirigé par M<sup>me</sup> Jans.

rapport annuel donna de fort utiles renseignements sur la marche et le développement de l'Association. Trois nouveaux groupes viennent s'ajouter à la couronne déjà touffue : le groupe choral de l'Inthyamon, le groupe des jeunes filles de Vuadens et le groupe de Crésuz, celui-ci dirigé par M. l'abbé Max Biemann, rév. curé, membre du Comité de l'Association et premier lauréat du concours de patois.

Rapport et gestion des comptes ayant été dûment approuvés, on passa à l'examen de diverses sugges-

tions du Comité avec lesquelles chacun se déclara d'accord : 1<sup>o</sup> d'ajouter à la dénomination actuelle de l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes, l'adjonction : « et fédération des groupes affiliés » ; 2<sup>o</sup> de charger le comité d'étudier la création d'un insigne ; 3<sup>o</sup> de nommer membres d'honneur de l'Association plusieurs personnalités ayant mérité cette dis-

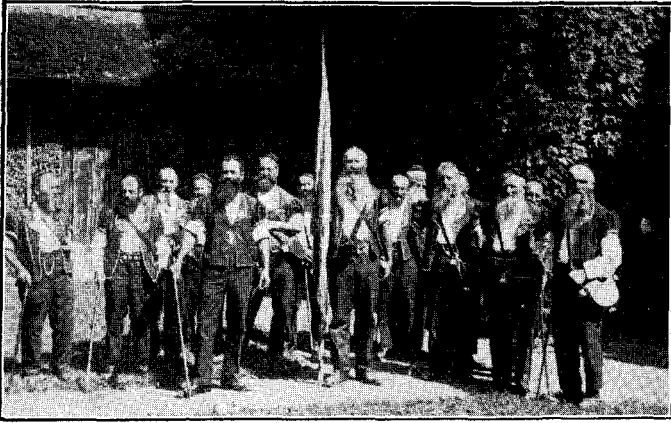


Photo. Morel, Bulle.

La garde d'honneur de la vieille bannière de Gruyère.

inction ; 4<sup>o</sup> de décerner une médaille d'or à nos doyens des patoisants MM. Etienne Fragnière et Cyprien Ruffieux.

Le concours de patois et ses résultats formaient pour ainsi dire le gros morceau de la journée. Organisé en automne de l'an dernier, ce tournoi constitua une lourde besogne pour le Comité de l'Association, mais il réussit bien au-delà des espoirs que l'on formait.

Par souci d'objectivité, autant que par respect pour cette langue si vivante et si noble, perle précieuse de

nos traditions gruériennes, les organisateurs avaient fait appel à un jury qui examina les travaux des con-



Photo. Morel, Bulle.

Groupe de Chiètres.

currents avec beaucoup d'intérêt et de sagacité. C'est ainsi que d'éminents linguistes comme M.

Gauchat, du Glossaire des patois romands, et M. Aebischer, professeur de langues romanes à l'Université de Lausanne, puis Mgr Savoy, recteur du Collège St-Michel, un fervent ami de nos belles traditions, M. Pierre Deslandes, M. le chanoine Bovet pour la musique, MM. R. Chassot et Ganty-Berney, M<sup>me</sup> Jans, prirent sérieusement à cœur la tâche qu'ils avaient



Photo. Morel, Bulle.

Trois petits tambours...

acceptée et jugèrent consciencieusement les envois. M. Cyprien Ruffieux présidait le jury et M. Næf fonctionna avec distinction comme secrétaire général.

Le rapport du jury, plein de suggestives remarques et comparaisons, intéressa vivement l'assemblée. Mais on attendait avec une fébrile impatience la lecture du palmarès. L'ouverture des enveloppes, contenant les noms des concurrents, marqua l'instant le plus palpitant de la séance. Il y eut des acclamations, des surprises et de douces émotions. Selon le mot si juste

de M. Næf, « dans la reconnaissance des patoisants, il n'y a plus de hiérarchie, et quel que soit le jugement porté sur la valeur intrinsèque des travaux, tous ceux qui se sont vaillamment présentés au tournoi sont autant de combattants sans peur et sans reproche, et ils ont bien mérité de la Gruyère ».

Voici les noms des lauréats et la mention de leurs œuvres :

*Couronne de vermeil* : M. Max Biemann, rév. curé de Crésuz, pour le meilleur travail du concours, un recueil de dix-huit poèmes.

*Grande couronne d'argent* : M<sup>lle</sup> Marie Genoud, institutrice, à Châtel-St-Denis, pour deux poèmes et un morceau de prose.

M. Jos. Yerly, agriculteur, Treyvaux, pour une nouvelle historique et locale en prose, intitulée « La filye a Juda ».

*Petites couronnes d'argent* : M. Fernand Ruffieux, à Bulle, pour son poème « Chovignanthé » ; M. Joseph Brodard, La Roche, pour quatre essais en prose et une chanson ; M. Deillon, à Estavayer-le-Lac, pour son adaptation patoise d'un conte de Pierre Sciobéret ; M. Christophe Murith, employé retraité à Gruyère — père de MM. Emile et Henri Murith, à Bulle — pour un morceau de prose : « Lé chovini d'on bouébo dè tsalè ».

*Mentions honorables* : M. Arthur Plancherel, instituteur, à Domdidier ; M. Gremion, naturaliste, à Broc ; M<sup>lle</sup> Thérèse Vauthey, Fruence ; M. Louis Barras, gendarme, à Fribourg ; M. Clément Castella, Cortaillod.

*Grande couronne d'argent* (hors classement) : M. Jean Risse, Fribourg, pour son livre « Hou dè Taraban ».

Avant de se clore, dans une atmosphère particulièrement cordiale, l'assemblée entendit encore M.



Photo. S. Glasson, Bulle.

Les jeunes....

Piller, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique, déclarer combien le patois devait rester cher

à nos populations, parce qu'il a sa place marquée dans nos mœurs. A l'école, il ne saurait nuire en aucune manière à l'étude du français. «Savoir rester ce que l'on est est une force vitale pour le pays», a conclu le distingué magistrat.

Si l'article de loi pourchassant le patois n'est pas encore abrogé, il n'en reste pas moins que son inter-



Photo. S. Glasson, Bulle.

Quelques beaux armaillis.

prétation actuelle par M. le conseiller d'Etat Piller, apparaît comme une mesure intelligente et pleinement justifiée, dont l'Association saisit toute la portée et l'appui.

Au coup de midi, chacun fit honneur aux savoureux menus servis dans les hôtels de la cité. Déjà, le va-et-vient s'accroissait, et bien avant la formation du cortège, montaient de tous côtés les contingents costumés mêlés aux innombrables visiteurs. On compta près de cinq mille personnes en ce mémorable après-



midi, dans le bourg médiéval, si riche de souvenirs et de charme. Grâce à une organisation bien comprise, tout ce monde passa sans encombre, même dans les petites rues étroites, les caisses fonctionnèrent, les haies de spectateurs se placèrent et la pittoresque cohorte défila dignement, le sourire aux lèvres et le regard serein. De charmants fanions annonçaient



Photo. S. Glasson, Bulle.

Jeu dansé des Cordelles. « La Cécilia », Bulle.

chaque groupement et la colonne entra dans la cour de l'admirable château séculaire aux sons virils de la marche de Diesbach.

Le soleil d'août était brûlant, mais les beaux ombrages de la terrasse dispensaient une fraîcheur propice. Le concert de chants populaires connut un succès vital. L'auditeur fut séduit par la grâce et la profondeur de cette symphonie rustique où les voix, les cœurs et les visages prenaient vraiment conscience de la joie et de la beauté offertes aux visiteurs. Le programme,

tout en étant varié, gardait une ligne mouvante et précise; lors des grands chœurs d'ensemble, dirigés avec un élan et une maîtrise remarquables, par M. Carlo Boller, comme dans les productions particulières vivantes et caractéristiques de tous les groupements, on eut vraiment l'impression que ces mélodies et ces harmonisations formaient une gerbe vibrante et sou-



Photo. Morel, Bulle.

Groupe de Morat.

ple à la gloire et à l'honneur du pays de Gruyère, du pays tout entier. Souhaitons à ces belles phalanges, pleines de grâce et de bonne volonté, de conserver précieusement et d'animer toujours les productions du terroir, surtout celles qui portent le cachet impérissable de la race.

Vers la fin du concert, M. Cyprien Ruffieux, en un discours patois savoureux, acclama les lauréats du concours. A son appel, ceux-ci tout émus, vinrent chercher leur récompense. Ce fut un moment solennel.

Un beau groupe de solides armallis, au milieu duquel flottait la vieille bannière de Gruyère, faisait une garde d'honneur au Comité de l'Association, fier d'épingler sur la poitrine de ces braves la distinction méritée.

M. Emile Savoy, président du Conseil d'Etat, en termes très heureux, apporta au mouvement les félicitations et les encouragements du gouvernement de Fribourg.

Des diplômes de membres d'honneur furent décernés à MM. les conseillers d'Etat Savoy, Piller et Chatton, à la ville de Gruyère, à M. James Glasson, syndic de la ville de Bulle et président du Grand Conseil, à M<sup>me</sup> Widmer-Curtat, présidente d'honneur de la Fédération suisse des costumes nationaux, aux distingués membres du jury du concours, qui tous ont accordé à l'Association soutien et sympathie.

M. Etienne Fragnière, l'auteur de la « Poya » et M. Cyprien Ruffieux, doyens de nos patoisants, reçurent une médaille d'honneur, distinction première, spécialement indiquée au moment du couronnement des écrivains du terroir, dont ces vaillants anciens furent les pionniers fidèles.

La fête de Gruyère est une étape unique dans les fastes de l'Association. Sa simplicité eut tant de pouvoir sur tous les cœurs que le rayonnement a jailli de cette action dont le respect des traditions forme la base et l'idéal. La moisson monte. Le pays bat des ailes et chante avec ses bardes. Les sources vives sont du plus pur cristal et l'allégresse descend du vieux donjon pour fortifier ceux qui en sont redescendus. L'Association veille aux portes du passé et le présent regarde fermement vers l'avenir.

*R. Jans.*

## ÉCOLE D'AUJOURD'HUI: L'AUGE

Telle une cascade, le long du rocher, les maisons du vieux Stalden s'écoulent le long de la Sarine, s'étalent autour de la coquette masse des Augustins et remontent, comme une vague, la rue des Forgeons.

Sept heures. De chaque seuil les enfants jaillissent et s'égrenent vers des maisons, vieilles comme celles qui les ont vu naître, pour y chercher ces éléments des sciences, le fonds de ce que l'on est convenu d'appeler « l'instruction ». Ancien hôtel de la famille Kuenlin au majestueux perron, aux boiseries Louis XV avec leur cachet de vétuste grandeur, étroit immeuble de la rue de la Samaritaine, salles louées de la place du Petit St-Jean, combien de garçons, de fillettes avez-vous vu s'installer dans vos murs confiés à la phalange dévouée de nos maîtres, de nos maîtresses ?

Mais peu à peu, dans tous les quartiers, les nouvelles maisons d'écoles surgissent. Plus de lumière, un air plus pur, des places de jeu, c'est la formule moderne. La paroisse de St-Maurice n'a-t-elle pas mérité un sort pareil ?

Le jour est venu. Après quelques années de sages réserves de fonds, le Conseil général accorde au Conseil communal les crédits demandés. A l'œuvre pour la nouvelle école !

Un concours d'idées. Exposition des plans dans les halles du Technicum. Plusieurs projets excellents et parmi ceux-ci les études des architectes Job, Genoud et Cuony qui obtiennent l'adjudication.

Sous la haute direction de M. Cardinaux, chef des travaux de la Ville, les plans sont mis au point. MM. Hogg-Mons sont chargés des travaux de maçonnerie, tandis que de nombreux et habiles maîtres d'états de la Ville de Fribourg exécutent les multiples travaux nécessaires à l'entretien d'une maison d'école moderne.



Photo. P. Macherel, Fribourg.

La maison Kuenlin, ancienne école de l'Auge.

La nouvelle maison d'école est sous toit.

2 octobre 1932. Toute la population de la paroisse est rassemblée autour de son curé, M. le chanoine Schönenberger qui revêt en même temps les fonctions d'inspecteur scolaire des classes de langue allemande.

Tour à tour le directeur de l'Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Perrier que l'on allait entendre en public l'une des dernières fois avant qu'il revête l'habit de saint Benoît, le syndic président de la com-

mission des écoles disent à grand et petit la signification de la journée et remettent le nouvel édifice à la population du quartier.

Foi et tradition fribourgeoises ont voulu que la bénédiction de Dieu soit le premier acte officiel accompli dans la maison où se formera, demain, la jeunesse du quartier.

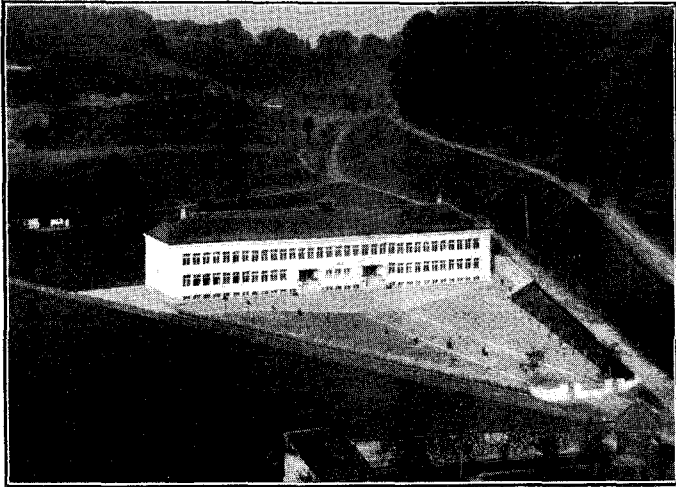


Photo. P. Macherel, Fribourg.

La nouvelle école de l'Auge.

Elle est là, heureusement plantée dans la belle prairie des Neigles. La Sarine qui s'écoule majestueuse la sépare des anciennes murailles et la distance justifie un style plus moderne dont la simple élégance est faite de la beauté des lignes.

Un seul bâtiment satisfait aux besoins de quatre maisons d'écoles: école des garçons, école des filles sont séparées par le corps central comprenant esca-

liers, salle des maîtres et loge du concierge. Garçons et filles se répartissent en classes françaises et classes allemandes de trois salles chacune. Les sous-sols sont destinés au service des douches et comprennent des locaux où l'œuvre des soupes scolaires, si dévouée à notre jeunesse scolaire, distribue de substantiels diners aux enfants dont les yeux s'éclairent d'une

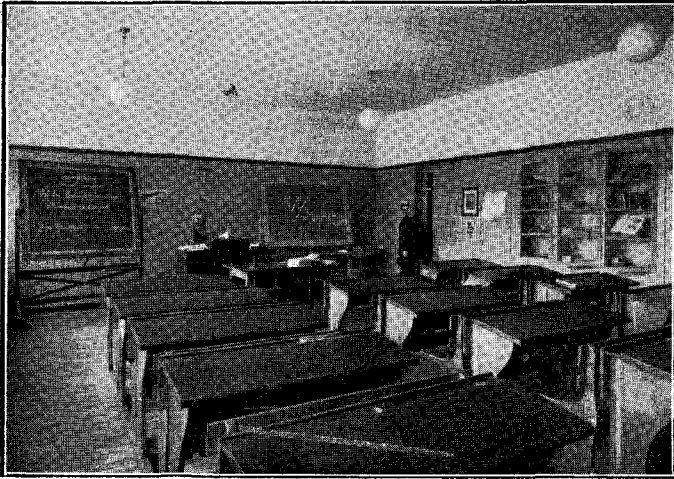


Photo. P. Macherel, Fribourg.

La nouvelle école de l'Auge: intérieur d'une classe.

joie franche. Dégagements, place de jeux, orientation en plein soleil, rien n'a été épargné pour faire œuvre utile et saine. Le quartier de l'Auge, la ville entière peuvent être fiers de la nouvelle école.

Petits enfants, cette maison est la vôtre. La ville qui l'a construite l'a construite pour vous, vos maîtres sans compter vous prodiguent et leur cœur et leurs peines.

Vous avez contracté envers vos parents, vos concitoyens, une dette de reconnaissance. Vous la payerez en une monnaie plus précieuse que l'or et l'argent : les vertus chrétiennes et civiques acquises par votre éducation, des valeurs pratiques, fruits de votre instruction, que toutes vous mettrez au service de votre ville, de votre patrie.

*Pierre Aeby, syndic.*

## LE COSTUME SINGINOIS

Est-ce pour la joie des yeux ou par goût maladif de l'ancien que l'on ressuscite les costumes de nos ancêtres ? Est-ce pour jeter une diversion sur la banalité du costume moderne, que les modes désuètes des siècles passés retrouvent admiratrices et admirateurs ou même n'est-ce que pour jeter une note paisible et poétique dans notre fiévreuse existence ? Pour répondre à la question quelques considérations générales paraissent opportunes.

L'opinion populaire, au sujet du costume national, est ainsi conçue qu'il est un héritage homogène, un apport immuable des générations, tel un cadeau, la livrée d'un pays, si minuscule soit-il.

La mode n'est pas une invention moderne, elle naquit avec l'humanité. Si, aujourd'hui, elle s'annonce au rythme trépidant de notre époque, autrefois elle franchissait les frontières bien plus lentement que ne le faisaient les lourdes diligences. Et puis, jadis, il n'y avait pas les catalogues de Paris pour la vulgariser. Pour qu'une mode s'adaptât dans nos contrées, il fallait des années, et on ne s'y assujettissait guère ; on en prenait ce qui paraissait à sa convenance.

Ainsi, il n'existe pas qu'un seul costume national, mais plus ou moins chaque époque a eu le sien. Il est souvent



très difficile de les reconstituer. Dans le canton de Fribourg, l'idée était acquise qu'il n'y avait qu'un costume fribourgeois. Au contraire, notre canton possède 5 régions dont les costumes varient : celles de la Broye, de la Sarine et de la Gruyère ; celles de la Singine et de Morat.

Les costumes en général se partagent en deux grandes divisions. La première comprend ceux issus entièrement d'une époque, ils reproduisent la mode en vogue ; la deuxième comprend les costumes composés, soit ceux non seulement inspirés, mais formés de pièces d'époques et de modes différentes. La Singine se rattache à cette seconde catégorie, du moins pour le costume féminin.

Comment se sont constitués nos costumes nationaux et que faut-il à une mode pour qu'elle reçoive cette consécration ? Nous allons essayer d'en fixer les grandes lignes.

Le costume national, quel qu'il soit, fut donc un jour une affaire de mode.

La mode, cette fée indéfinissable, gouverne, régit notre existence, nos relations et surtout notre mise avec un entrain, une ténacité et une bizarrerie qui ne nous étonnent même plus, et que chacun subit inconsciemment. Les modes du XX<sup>me</sup> siècle seront-elles promues un jour au rang de costume national ? Nous en doutons fort. En effet, les créations modernes se succèdent avec une telle rapidité qu'elles ne peuvent se fixer ni s'allier à notre vie pour laquelle elles ont été cependant conçues. Elles fuient comme des images hyperboliques ne laissant qu'indifférence et oubli. Elles ne serviront tout au plus qu'à marquer de fugitifs jalons documentaires pour l'histoire de notre époque.

Les destinées politiques d'un pays, d'une région, joueront nécessairement un rôle prépondérant dans la question du costume. Que ce soit de gré ou de force, l'influence de nouveaux maîtres y prenait pied et imposait des habitudes nouvelles même dans la façon de se vêtir. Puis les conditions géographiques et économiques eurent également leur influence.

Jadis, une contrée, telle la Singine ou la Gruyère, était un petit monde qui avait une vie personnelle et des coutu-

mes propres. Les influences du dehors étaient lentes à se faire sentir et celles qui y pénétraient étaient marquées au coin des besoins, des usages et du goût de ses habitants.

La mode ou la nouveauté, ainsi acceptée, recevait donc une adaptation locale plus ou moins profonde. Cette adaptation donnait presque toujours une certaine originalité aux atours adoptés. Un costume entré ainsi dans les mœurs n'en était pas facilement délogé; en effet, un costume porté toute une existence, passait à une et deux générations. Bien qu'il reçût quelques modifications, dues au goût du jour, il demeurait un objet lié intimement à la vie de famille et si ce n'est l'ensemble du costume du moins les parties principales devenaient un héritage de mère en fille. Le costume entrait ainsi dans la tradition. Il le fallait pour qu'il fût quelque chose de chez nous. En outre, les matières utilisées dans la confection de ces costumes n'étaient pas un facteur négligeable. Les draps comme les toiles et les cotonnes étaient tissés dans le pays, avec le fil, la laine et le lin provenant des fermes indigènes; seuls, les tissus de soie et les velours étaient importés. De là une facture personnelle, originale même dont les qualités étaient justement réputées. Nos tissus étaient inusables.

Il ressort de ces différentes considérations, que ce qui éleva une mode au rang de costume national, fut la parfaite convenance de ce costume avec la race qui devait le porter et son adaptation aux usages du pays. On comprendra, dès lors, que le costume ait de la peine à disparaître.

Si aujourd'hui, les costumes font l'objet d'un intérêt qui va grandissant n'est-ce pas à un louable réveil du sentiment patriotique qu'il faut l'attribuer.

On édifie des musées, on les conserve, on les améliore avec soin; quelle précieuse entreprise! Là, en effet, se trouvent réunis les trophées et les souvenirs qui illustrent le passé du pays, mais malheureusement ils sont trop souvent ignorés du grand nombre.

Le costume remis en honneur est lui aussi un petit musée, mais il est un musée ambulante. Il va partout, il s'adresse à tous les regards, il s'impose. Il évoque ainsi plus que maint autre monument historique les gloires et l'intimité

de nos ancêtres. Il nous parle de leurs joies et de leurs peines. En définitive n'est-il pas le lien le plus sensible entre eux et nous ?

\* \* \*

La Singine a des origines et une culture naturellement alémanniques mais, grâce à ce qu'elle devint assez tôt fribourgeoise, elle reçut de la capitale une influence faite des grands courants artistiques allemands, français, italiens même, suivant ses destinées ou ses alliances. Ainsi, à la nature alémannique de la Singine, l'art français vint, discrètement, il est vrai, mais vint tout de même apporter une nuance de grâce et l'art rustique singinois n'eut qu'à y gagner.

Pour esquisser le costume singinois, nous nous baserons sur les gravures et les pièces que nous laissa la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle. C'est au déclin de ce siècle, en effet, que des dessinateurs et des graveurs remarquables de précision fixèrent en un coloris charmant les atours déjà un peu désuets dont aimaient à se parer villageois et villageoises.

*Le costume masculin.* Le paysan singinois portait comme habit de fête un ensemble très décoratif. Quant à la coupe, il avait une proche parenté avec celui de la partie française du pays, mais le Singinois, d'après les gravures de Reinhard, mettait un soin particulier à « plastronner ».

Cet ensemble se composait d'une culotte, d'une veste et d'une redingote. La culotte était étroite, elle se terminait aux genoux et était fermée au moyen d'une petite boucle de métal. La veste, notre gilet actuel, était en drap rouge, il se fermait haut et couvrait les hanches. Il se portait ouvert pour laisser apparaître une chemise de toile blanchie, agrémentée d'un sobre ruban porté en guise de cravate. La redingote était ample, descendait jusqu'aux genoux et complétait on ne peut mieux ce bel habit. Un drap noir ou brun était utilisé pour la confection de la culotte et de la redingote, tandis que pour le gilet on utilisait le drap rouge si caractéristique. De nombreux boutons de métal décoraient enfin autant la veste que la redingote. Les bas étaient de laine ou de coton blancs, la mode des bas bleus

est plus récente. Les souliers étaient portés bas et décorés d'une boucle de métal. Le chef, enfin, était couvert d'un



Fig. 1. Costumes de fête,  
d'après Julie Heierli: *Die Volkstrachten der Schweiz*. Grav. de Reinhard.

tricorné et à l'occasion du mariage ou du baptême il était orné d'un bouquet. Exceptionnellement, si le citoyen était de qualité, s'il assumait une charge officielle il portait même l'épée, décorée elle aussi, d'un flot de ruban. Cependant,

le port de cette arme restait une distinction et elle ne faisait pas partie du costume (Fig. 1).

Ce costume d'apparat se portait déjà, peu à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle et plus du tout au XIX<sup>me</sup>; on le remplaça par des modes plus démocratiques sans doute, mais dépourvues de caractère et même d'élégance.

Par contre, un costume plus simple, moins coûteux et ainsi plus répandu resta plus longtemps en usage. Il se composait d'une culotte brune ou même de grosse toile et du gilet rouge. La tête était recouverte d'un bonnet de coton. La chemise ainsi découverte demandait plus de soins et pour la rendre plus voyante on l'empesa et on en plissa les manches (Fig. 2).

Ce costume était la tenue des dimanches et même celui de tous les jours. Il se portait aussi bien à la montagne qu'en plaine, car il n'existait pas de costume spécial pour les armaillis singinois. Reinhard représente son armailli avec le costume que nous venons de décrire avec l'adjonction d'une large ceinture agrémentée de broderie. Cette ceinture était commune à plusieurs régions de la Suisse allemande. Peu à peu elle fut remplacée par un pantalon plus montant, car jusque là la culotte ne commençait qu'aux hanches. La culotte fribourgeoise cependant ne donne pas l'impression de l'étriqué bien qu'elle fût ajustée, comme ce fut le cas dans d'autres régions.

La chemise masculine subit diverses modifications. A la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle elle se portait avec un petit col droit qui dans la suite fut remplacé par celui à coins montants emprisonnant le menton. Il se porta pendant une bonne partie du siècle passé.

La mode du mouchoir n'arriva que tardivement à la campagne. C'était un objet de luxe qui fut utilisé même comme cravate par les deux sexes. On en trouve encore des exemplaires de soie soutenant avantageusement la comparaison avec ceux que l'on fabrique actuellement. De couleurs vives ou blanches pour les femmes, il était de tons sombres pour les hommes. Ces petits mouchoirs de soie étaient appelés en Singine « fazoletti »; c'est le substantif italien à peine déformé qui nous donne de sérieuses raisons de croire que ces petits carrés de soie sont d'origine italienne.

De quelle mode s'inspire le costume masculin ? L'apogée du règne de Louis XIV (1661 à 1670) marque aussi celle de l'élégance. Toutes les nations de l'Europe, sauf l'Espa-

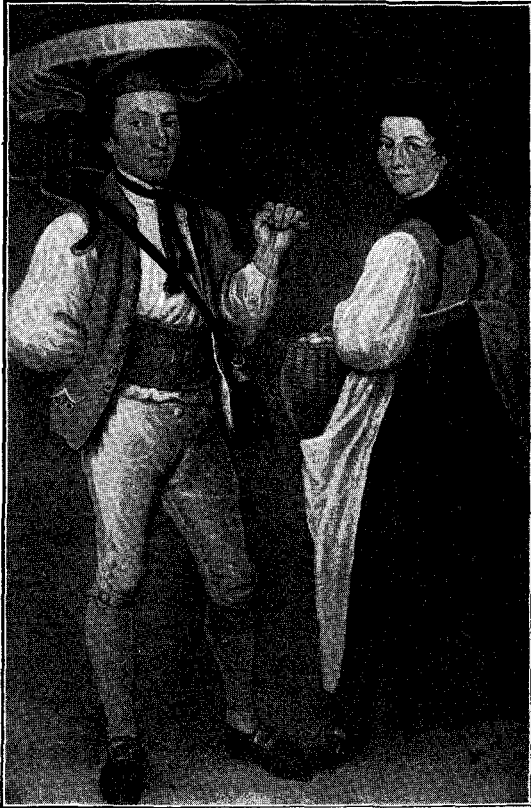


Fig. 2. Costumes de travail,  
d'après Julie Heierli: *Die Volkstrachten der Schweiz*. Grav. de Reinhard.

gne, s'inspirent de la mode du roi-soleil. La France est devenue l'arbitre des élégances.

Le costume singinois, tel que nous le connaissons, ne remonte pas à cette époque bien que, certainement, celle-ci

ent son influence chez nous. Il est inspiré de celle de Louis XV et s'il faut fixer une date, nous pouvons l'attribuer à la période de 1725-1740. Le gilet surtout, doit attirer notre attention. C'était jadis la pièce d'habillement la plus usitée chez nous. En Singine, il était la tenue de sortie. Il se portait avec ou sans manches suivant la saison et quand il en avait, elles étaient en toile. Actuellement, l'usage est encore conservé, bien qu'il tende à disparaître, de sortir les chaudes après-midis d'été en gilet. Cette coutume a donné l'expression: sortir en manche de chemise. En ville, l'usage est contraire: pour alléger son costume, on quitte le gilet, mais on conserve le veston.

L'origine du gilet remonte au XVII<sup>me</sup> siècle, il doit son existence à la transformation, sous Louis XIII, du pourpoint renaissance. La cravate est née à la même époque. Le gilet, sous Louis XV était un vêtement ample et descendait jusqu'aux genoux. Cette mode a-t-elle été suivie chez nous? Nous en doutons, du moins pour la classe populaire. En tout cas, le gilet singinois a subi l'influence de la fin du règne de Louis XV, car il se portait alors plus court de basque et échancré au bas.

Les relations étaient fort suivies entre la France et les cantons suisses. Le goût français comme les variations de la mode trouvait bon accueil chez nous. Les capitulations ne nous valurent pas que des gloires militaires; mais nos soldats rapportèrent jusque dans nos vallées les plus reculées quelque chose du bon ton de l'étranger.

Taillé dans des draps du pays, le costume était dépourvu d'ornements, seuls les boutons de métal y mettaient une note riche. Le vêtement français fut simplifié, il fut assimilé au milieu singinois. Mais il n'en resta pas moins que l'habit à la française devint notre costume masculin singinois.

*Le costume féminin.* Alors que le costume masculin se transforme et se modernise — dès la première moitié du XIX<sup>me</sup> siècle, en effet, c'est la transformation complète, c'est l'embourgeoisement du vêtement, c'est la mode internationale qui s'impose — on constate, non sans surprise, que la femme de nos campagnes est réfractaire à certaines innovations de la mode.

Le costume singinois défie à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle les bouleversements politiques et sociaux et semble plutôt continuer le faste d'une cour qu'il ne connut jamais, mais dont il fut un rustique reflet par son harmonieuse beauté.

On a voulu voir dans l'habillement de la femme singinoise une conception, une influence, un goût différent de celui de la Fribourgeoise de langue française. Il y a cependant plus de parenté que nous ne le pensons à première vue entre l'habillement habituel de la Singinoise et celui de la Fribourgeoise romande. Elles se servaient d'une même jupe froncée à la taille, d'un même tablier avec ou sans bavette. Le corsage se portait également sans manches en été pour laisser apparaître celles de la chemise. Cependant, la Singinoise a une prédilection pour le rouge, comme en général les contrées allemandes, et si nous croyons à l'exactitude de certaines gravures nous la trouvons même les jours d'œuvre avec ces deux détails du costume qui lui sont personnels: le corsage rouge et immédiatement sur celui-ci le collet de velours noir posé à plat avec les rubans passant sous les bras (Fig. 3).

Le costume habituel des dimanches se composait donc de la jupe noire, faite en toile de lin et plissée. On trouve aussi une jupe de cotonne pour l'été. Le corsage était fait de drap rouge sans manches. Le tablier noir de soie damassée, rarement en couleur, et le collet de velours si caractéristique (Göller) complétaient le costume. Ce collet de velours doit retenir notre attention dès maintenant. Il était muni de brides de velours remplacées depuis un siècle par de forts rubans de soie noire (Fig. 3). Ces rubans partent de la pointe de devant pour rejoindre celle du dos, ils sont retenus devant au moyen d'un crochet et au dos au moyen d'un coulant. Ils devaient être assez longs pour que leurs extrémités puissent être prises par la ceinture du tablier. Petit détail à noter encore, ce collet dans la partie recouvrant la nuque, est agrémenté d'une mince bande de soie fantaisie, plus rarement de broderie. Les manches de la chemise étaient empesées et plissées.

Pour le travail, le corsage, d'après la version de Mme Julie Heierli, dans son splendide ouvrage: *Die Volkstrachten*



*der Schweiz*, se portait en rouge aussi. Nous ne pensons pas que pour les travaux domestiques et ceux des champs les Singinoises suivirent toujours strictement cet usage. Elles devaient utiliser ce que la ferme produisait, telle que la toile, très employée, et en général ce qui était le plus pratique. Ainsi, elles utilisaient la futaine, une mi-laine tissée au village, des cotonnes, etc. ; il est certain que le beau



Fig. 3. Coiffures et corsages,  
d'après Julie Heierli: *Die Volkstrachten der Schweiz*.

drap rouge, ainsi que la soie pour le tablier, étaient réservés pour le bon vêtement.

*La coiffure.* Ici les usages autant que la coquetterie ont leurs exigences et leurs satisfactions.

Se coiffer était un gros travail, car on ne pouvait y procéder soi-même. C'est la raison pour laquelle on ne le faisait guère plus d'une fois par semaine, sans être taxé pour autant de négligence. L'opération commençait par le partage des cheveux en deux parts égales. Ils étaient démêlés

soigneusement non sans qu'ils fussent préalablement enduits d'huile de noisette. On procédait ensuite à la confection des deux nattes. C'est dans cette confection et dans la disposition de ces nattes que se trouve l'originalité de cette coiffure. L'idée maîtresse dans toute coiffure est, en effet, celle de faire paraître avantageusement sa chevelure. Ici, les cheveux étant tressés, il fallait que les nattes soient opulentes pour être belles et pour qu'elles le soient on les rembourraient. Pour ce faire, on tressait à même les cheveux un ruban de velours ou de coton noir. Puis on plaçait sur la tête une calotte en velours ou panne noir et les nattes y étaient ramenées en couronne tout en ne dépassant pas le milieu de la tête. (Fig. 3.)

Il y a soixante ans encore, on recourait même à de petits coussinets de coton pour donner du volume à la chevelure.

Cette coiffure n'avait de commun avec celle de la partie française du canton que l'usage des nattes. Les contrées romandes ne connaissent ni calotte, ni ruban.

Pour vaquer aux occupations domestiques comme pour aller en ville, ou pour se rendre à l'église à la messe matinale, les Singinoises arboraient le populaire et sympathique mouchoir rouge. Le vaste chapeau de paille, également connu dans la partie française, se portait évidemment par les grandes chaleurs. C'était un échantillon de plus du beau travail manuel indigène. Ce chapeau était bordé de velours et un nœud opulent de taffetas ou même de velours couvrait largement la minuscule calotte (Fig. 4).

*Le Kränzle.* Le costume actuel est le fidèle descendant de celui porté, les siècles passés; il n'en diffère que par quelques détails dus à la difficulté de se procurer des tissus pareils aux anciens.

Le Kränzle est un costume de cérémonie. En Singine, où le peuple était fortement attaché au catholicisme, on ne concevait pas une solennité qui ne fût essentiellement une fête religieuse. C'est ainsi qu'on revêtait ses beaux atours pour le mariage, pour accompagner l'enfant aux fonts baptismaux en qualité de marraine et pour prendre part à certaines processions telles que celle de la Fête-Dieu.

La robe du Kränzle se compose d'une jupe avec corsage et manches indépendantes. Il existe deux jupes différentes, celle de drap rouge et la jupe noire. La rouge se porte aux grandes fêtes tandis que la noire à toutes les autres occasions. En outre, la jupe noire est la livrée



Fig. 4. Singinoise,  
d'après une aquarelle, propriété de M<sup>lle</sup> Marg. Poffet.

des mariées, qui, dès le jour du mariage, ne paraîtront plus en robe rouge.

La jupe rouge était coupée dans ce drap utilisé également pour la veste masculine, appelé « Scharlach » qui donne tant d'originalité aux costumes singinois; elle est en outre finement plissée. La jupe noire par contre est faite en

toile de fil teinte et se confectionne comme la première. Ces jupes sont amples et descendent jusqu'à une main de la cheville. De plus, elles sont ouvertes devant. La jupe noire n'a aucun ornement, tandis que la rouge est garnie d'un galon de soie jaune, cousu en circonférence au milieu. Un second galon tient lieu de ceinture.

Le corsage est le même, haut de jupe simple et ajusté, il se porte toujours en rouge même avec la jupe noire. Jadis, il était complété de manches mobiles adaptées à une taille de toile. Ces manches étaient étroites, et se fermaient aux poignets qui étaient ornés d'un liseré de velours et d'une discrète broderie, souvent vert sombre. Ce corsage se fermait au moyen d'un laçage. C'était la fermeture à brandebourgs très simplifiée. Un ruban ou un lacet passait d'un crochet à l'autre et l'étoffe rouge faisait transparent. Aujourd'hui, il se ferme à l'aide de simples crochets. L'usage se généralisa aussi de masquer cette fermeture au moyen d'un plastron. L'ancien était plus soigné que ceux utilisés actuellement. Il était fait au moyen d'un carré de drap rouge orné de franges et de galons or. Peu à peu le plastron a été remplacé par un carré de soie, dont la couleur et la qualité dépendent du goût individuel. Il est retenu par des épingles (Fig. 5).

Le collet de velours noir déjà cité vient alors se poser sur le corsage pour recevoir la fraise bleue, soit cette collette faite de simple toile de coton empesée et tuyautée. A l'origine elle était blanche, elle est devenue bleue au courant du XVIII<sup>me</sup> siècle.

Pour donner plus d'éclat à cette belle robe rouge, et aussi pour masquer l'ouverture de la jupe, un tablier de soie noire brochée est le complément indispensable de cet ensemble. Le haut est froncé et une bande de velours lui sert de ceinture.

Aucun bijou ne semble jamais avoir enrichi le costume singinois. Mais la Singinoise porte en revanche une pièce d'orfèvrerie peut-être unique en son genre. C'est l'«Agnus Dei». Tel que nous le connaissons, il n'est pas antérieur au XVIII<sup>me</sup> siècle. Ces médaillons étaient faits à Fribourg par deux orfèvres du pays dont l'un d'eux, un Müller, les

les marquait à son initiale, à côté du poinçon de la cité : les trois tours. C'est une pièce d'orfèvrerie en argent mais, en général, d'une facture peu artistique.



Photo. A. Husser.

Fig. 5. Le « Kränzle » tel qu'il se porte actuellement.

Ce médaillon, dont le diamètre varie de 7 à 15 cm. se compose de deux coquilles rondes et bombées, réunies par une spirale. Les monogrammes du Christ et de la Vierge sont gravés sur chacune d'elles. Les plus beaux sont dorés, mais ils sont rarissimes. Il est suspendu à une chaîne faite de

petits anneaux d'argent. Cette chaîne dont la longueur varie de 1,20 à 1,80 m. se porte d'abord en collier, puis en sautoir pour rejoindre l'Agnus Dei retenu au côté droit par une simple épingle, tandis qu'un bouquet de fleurs cueillies au jardin de la ferme et agrémenté d'un nœud de ruban trouve place au côté gauche, serré à la ceinture du tablier.

Qu'elle est l'origine de l'Agnus Dei ? Elle est obscure. Nous pensons que ce médaillon dut remplacer un pendentif simple et de proportion réduite que la piété des fidèles aimait à suspendre au cou. L'Agnus Dei véritable est un cachet de cire que le pape bénit à certaines occasions ; c'est l'un des plus précieux sacramentaux que l'Eglise met à la disposition des fidèles. Il est possible que l'on utilisa ses empreintes comme pendentif, mais comme elles étaient fragiles on les enferma dans des boîtes de métal qui, dans le langage populaire, furent appelés Agnus Dei.

En outre, un usage ancien et plus répandu est le port d'une médaille, telle que celle des congrégations de la Sainte Vierge fondées par saint Canisius, tenues en grand honneur en Singine.

Nous pensons donc admettre que notre médaillon singinois doit son origine autant à la piété populaire qu'au désir de posséder un objet décoratif.

*La coiffure.* La confection des nattes est la même que celle de la tenue habituelle. Par contre elles sont égayées de rubans verts entralacés et elles ne sont plus remon- tées sur la tête. Opulantes, elles tombent dans le dos comme de somptueuses guirlandes. La petite calotte est ainsi supprimée. Les nattes sont retenues à la ceinture du tablier par les rubans verts qui ont servi à leur confection et qui les dépassent.

Bien posé sur les tempes, le Kränzle vient alors comme un diadème champêtre couronner cette chatoyante parure. Kränzle est un diminutif patois de Kranz (couronne). Comme il donne bien son nom à cette coiffure des plus originales et d'un effet inattendu. A lui seul, avec ses brillants, faits de filigranes, ses fleurettes minuscules, tel un semis nuancé et son transparent de papier glacé rouge,

il est un poème. Inséparable du costume, il lui donne une sorte de majesté.

Le costume n'est point encore complet. Un nœud magnifique formé d'un ruban de soie broché et terminé par des franges de métal, sur lequel on en place un second mais de proportion très réduite et de couleur différente, est ajusté à la ceinture et gracieusement il étale ses beaux reflets sur le rouge de la jupe jusqu'à l'ourlet.

Les bas étaient blancs, aujourd'hui on les porte bleus, et le soulier bas était garni jadis d'une boucle de métal.

On peut discuter sur la commodité de ce costume. Nous ferons remarquer qu'il n'est pas un costume de travail, mais un costume de fête ; la commodité est donc reléguée au second plan et ne saurait dans ce cas intervenir dans l'appréciation de cette mise.

Nous ne croyons pas exagérer en avançant que peu de costumes sont aussi harmonieux tout en étant aussi chargés.

Et maintenant peut-on donner un âge à cet ensemble ? Le Kränzle n'est pas l'expression d'une époque et moins encore d'une mode ; il est composite, comme nous allons le voir.

On sait que la Renaissance italienne précéda de près d'un siècle la Renaissance française. Ce fut l'époque, peut-être même la seule où l'Italie et surtout Venise donnèrent le ton à la mode. La Renaissance française eut ensuite une influence sur le costume en général jusqu'au milieu du XVII<sup>me</sup> siècle.

Diverses constatations s'imposent maintenant au sujet de la mode italienne aux XV<sup>me</sup> et XVI<sup>me</sup> siècles. Les manches du pourpoint étaient ouvertes laissant voir la chemise. De plus la fermeture de ce pourpoint est déjà faite au moyen d'un laçage. La coiffure se composait d'un petit bonnet de velours noir et les doges de Venise posaient le leur sur une coiffe. Nous ne pensons pas faire de rapprochement entre les coiffures italienne et singinoise, mais il y a une lointaine parenté qui semble s'établir. Le Kränzle est composé de deux parties : la calotte de velours noir a donné le bandeau inférieur, et la couronne, ornement de fête, a donné la floraison que nous connaissons.

La fraise d'origine italienne se porta aux XVI<sup>me</sup> et XVII<sup>me</sup> siècles. En France, elle s'implanta sous le règne d'Henri II (1547-1559). En 1576, elle prit l'aspect d'une colerette fraisée, c'est celle qui se porte encore en Singine. C'est au milieu du XVI<sup>me</sup> siècle que les robes se portèrent ouvertes de haut en bas, laissant apparaître les vêtements de dessous. Il en est encore de même pour la robe singinoise.

Le col de velours noir, porté dans le costume singinois, entre la fraise et le corsage, avec les rubans passant sous les bras ne donne-t-il pas l'impression qu'il est la réduction d'un vêtement plus important ? Ne serait-il pas le descendant du manteau court, appelé aussi casaque, porté au XVI<sup>e</sup> siècle ? C'était un vêtement à manches courtes mais aux ouvertures importantes, sur lequel également se posait la fraise ? Les rubans de notre costume passant sous les bras et laissés flottants ne donnent-ils pas l'impression qu'ils marquent une vaste ouverture ?

C'est au commencement du XVII<sup>me</sup> siècle enfin, si ce n'est à la fin du siècle précédent — l'époque reste encore incertaine — que la mode du drap rouge se généralise pour le costume féminin. Son emploi marquait le bon ton de l'époque et son usage s'étendait également à nos contrées. Le XVIII<sup>me</sup> siècle enfin lui a donné les rubans et celui de la ceinture en rappelle bien le délicieux *coloris*.

Notre costume singinois est donc largement inspiré de la Renaissance, à laquelle la Renaissance italienne n'est point étrangère. Comment nous arriva la Renaissance italienne ? N'est-ce pas par les cantons confédérés, où elle subit en passant l'influence du goût alémanique ?

Depuis le milieu du XIX<sup>me</sup> siècle, le Kränzle, comme les autres costumes, est tombé en désuétude et depuis cette époque il n'est conservé que dans trois paroisses comme costume de procession, soit à Guin, à Tavel et à Heitenried.

Il se porte à quelque exception près comme nous venons de le présenter. Actuellement les manches rouges ne se portent plus. En été elles sont remplacées par les manches de la chemise, soigneusement empesées et plissées en ac-



cordéon et en hiver, un petit paletot noir brodé de velours protège le haut du corps contre le froid.

Aujourd'hui, une grande liberté est laissée dans le choix du plastron et des rubans. Il en résulte parfois des erreurs



Fig. 6.

Le costume de deuil, d'après une gravure non signée, propriété de P. K.

regrettables, mais jusqu'ici, hélas il faut bien l'admettre, il est presque impossible de remplacer les anciennes étoffes si l'on veut rester dans la tradition.

\*  
\*  
\*

Quelle est la différence entre le costume de la jeune fille et celui de la femme mariée ?

Jadis, les mariées portaient encore la robe rouge, mais elles mettaient la petite veste noire sur le corsage. Aujourd'hui, elles ne portent plus que la jupe noire, avec manches noires et corsage rouge. Elles portent en outre sur la nuque le nœud de soie noire agraffé à la chaîne de l'Agnus Dei. Les nattes sont montées et la coiffure du Kränzle est remplacée par la calotte de velours.

Il existait enfin un costume de deuil. La robe était en-



Fig. 7. Groupe de procession à Guin.

Photographie communiquée par M. J. Zurkinden, à Guin.

tièrement noire. Le nœud de la ceinture était conservé mais par contre on avait supprimé l'Agnus Dei et le bouquet. Un ample voile de toile blanche recouvrait la tête, presque entièrement le visage et tombait sur les épaules. Sauf quelques rares rubans, aucun souvenir n'existe de ce costume (Fig. 6).

L'avenir du costume singinois, et nous entendons surtout le Kränzle, est-il assuré ? Aujourd'hui nous pouvons répondre oui avec confiance et conviction. Certes, l'impulsion

donnée aux costumes nationaux eut une répercussion salubre en Singine. Il s'est trouvé là aussi, des hommes amoureux du terroir. C'est de Guin que partent les initiatives. Il y a une vingtaine d'années, le coryphée était M. Zurkinden, ancien député, actuellement M. Alphonse Aeby, écrivain de talent, M. Roggo, président, et M. Peter Aeby, caissier du « Verein für Beiträge zur Heimatkunde », ainsi que la Société de musique de Guin, dont les initiatives intelligentes sont si précieuses pour la Singine et d'autres encore, continuent avec un patriotisme éclairé cette attachante mission.

Oui, de nos jours encore, les divers costumes singinois et parmi eux le populaire « Kränzle » peuvent hardiment prendre place dans le brillant cortège des costumes nationaux. Mais pour en saisir toute la beauté et pour en découvrir toute l'éloquence, il faut les voir dans leur propre cadre.

Il faut aux « Kränzli » le décor des fermes brunies avec leurs fenêtres garnies de géraniums rouges et blancs. Il faut les voir au milieu de cette terre qui leur est familière. Il faut les voir dans les processions. Là ces « Kränzli », le chapelet d'une main et le cierge de l'autre, recueillies comme des nonnes, remplissent presque une fonction sainte. Là se retrouve dans une seule vision, la vivante expression de toute la Singine de jadis, de cette Singine amoureuse de sa terre, mais ne comprenant pas l'amour du pays sans celui de son Créateur.

*Paul Kessler.*

## LE CONTINGENT DES VIEUX GRENAIERS

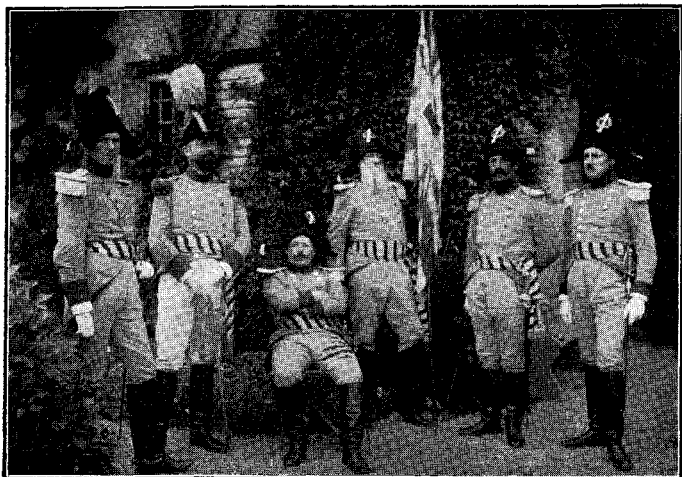
Nous extrayons de la conférence donnée le 30 mars 1933, aux Vieux Grenadiers, par leur aumônier, l'abbé Collomb, les pages suivantes relatives à la reconstitution de ce Corps et à son histoire depuis celle-ci.

Après avoir décrit la réception enthousiaste faite par les autorités et la population de Genève aux troupes fribourgeoises et soleuroises, commandées par le colonel Girard, le 1<sup>er</sup> juin 1814, le conférencier poursuivait en ces termes :

... Or, ces heures si douces d'union et de triomphe, Messieurs les Grenadiers, vous, les avez tous vécues, comme vos lointains camarades de 1814, car ressuscitées à un siècle de distance, en des jours inoubliables, vous en fûtes les témoins émerveillés et les acteurs de premier plan. Vous aviez, en effet, justement estimé que cet uniforme bleu qui avait conquis le cœur de Genève et avait eu cet enivrement de moissonner les fleurs et les baisers de la Gratitude Genevoise, il devait revivre, il devait escorter à nouveau le vieux drapeau noir et blanc écartelé de la grande croix d'argent du 1<sup>er</sup> contingent : héroïque témoin disparu — comme il sied à un drapeau qui meurt, — dans l'apothéose de la flamme, en un incendie encore inexpliqué et qui le demeurera pour ceux qui ne sentent pas que les catastrophes matérielles ont souvent des causes morales profondes.

Je salue donc, avec l'émotion de mon cœur patriote — et il me plaît de les citer à l'ordre du jour de l'Histoire fribourgeoise —, les bons citoyens qui, avec l'aide de l'Etat combourgeois du nôtre, rappelèrent à la vie le contingent de 1814 et, en ces heures d'épo-

pée du 4 juillet 1914, renouvelèrent, pour les Genevois d'aujourd'hui la fièvre d'enthousiasme et le délire patriotique de leurs aïeux du début du 19<sup>me</sup> siècle. Je voudrais les nommer tous, et si j'en oublie, c'est que le rôle du contingent, amoureusement tenu par l'un de vos chefs, les aura lui-même oubliés. L'implacable mort a fauché, hélas, dans leurs rangs et trop



Officiers du Contingent des Vieux Grenadiers, juillet 1914.: cap. Ern. Perrier, lieutenant-colonel. Eug. Vicarino († 1917), cap. Em. Ottoz, majors R. de Boccard († 1923) et Rod. de Brémond († 1917), cap. H. de Boccard.

de grenadiers de 1914 ne répondraient plus à l'appel ; mais défunts et survivants ont droit de notre part au même loyal souvenir et à la même piété reconnaissante : car ils ont auréolé d'une flamme de gloire notre chère bannière cantonale : Ce sont MM. :

Eugène Vicarino, Raymond de Boccard, Rodolphe de Brémond, Emile Ottoz, Henri de Boccard, Ernest

Perrier, Fernand Claraz, Théodore Corboud, Hermann Etter, X. Benzo, Ignace Burri, Marc et Pierre Bardy, X. Lauper, Alexandre Ackermann, Jules Geissmann, Franz Boschung, Ernest Michel, Johann Zurkinden, Auguste Gældlin, Edouard Weissenbach, Léopold Daler, Leo Meyer, Victor Nouveau, Paul Menoud, Hubert de Boccard, Eugène Demierre, Alphonse Horner, Franz Haymoz, Edouard Yantz, Frédéric Dubois, Albert Vicarino, Joseph Birbaum, Félix Blanc, Léon Brunisholz, Hans Reber, Charles Chassot, Hugo Nussbaumer, Arnold Fasel, Ernest Chalamel, Pierre de Gottrau, Pierre de Weck, Louis Chiffelle, Paul Blanc, Roger de Weck, Joseph Bodevin, X. Klaus.

Triés sur le volet, officiers, sous-officiers, grenadiers, sapeurs, fifres et tambours, l'innombrable foule qu'avaient attirée à Genève les fêtes du centenaire, les vit passer: il n'y eut qu'un cri d'admiration et d'orgueil: vous étiez si beaux et votre allure était si martiale, et vous représentiez tant de passé, Messieurs, que j'ai vu bien des yeux se mouiller, tandis qu'un frisson me secouait, comme il agitait toute cette multitude qui vous acclamait et de laquelle de toutes parts des mains gracieuses et fuselées de femmes et de tout petits vous jetaient ces fleurs des lèvres qui sont des baisers et ces caresses parfumées que sont les pétales des roses.

Et revenant d'un long exil, en voyant flotter sur vos têtes ce drapeau déchiqueté par les siècles, que brandissait si fièrement ce gentilhomme à l'âme antique et chevaleresque Raymond de Boccard, mon cœur a tressailli d'une émotion intense, car c'était mon Fribourg qui s'évoquait, mon Fribourg passion-

nément aimé pour son passé de vaillance, mon Fribourg qui, fier de son présent sagement progressiste, regarde avec confiance vers l'aube de demain toute rose de promesses.

Et quand, dans cette soirée unique, sur la rade et sur la cité embrasées des clartés d'une illumination féérique, éclataient et se croisaient les bombes d'un

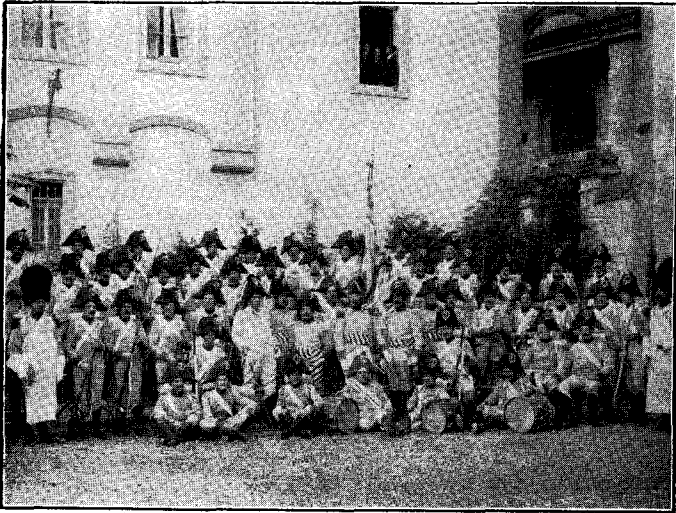


Photo. Lorson et Fils, Fribourg.

Le Contingent des Vieux Grenadiers avant son départ pour Genève,  
4 juillet 1914.

inoffensif bombardement, subitement j'eus comme une vision de guerre d'où s'élevaient, parmi des gémissements et des râles, des clameurs de batailles que quelques semaines, hélas, devaient faire si proches, si affreuses d'agonies, si monstrueuses de désastres, si ferventes d'héroïsme, mais je me disais que tant que notre Suisse aurait le culte de son passé et la

passion de l'honneur, son drapeau, *sacré d'un signe de rédemption* demeurerait inviolé, n'ayant d'autre tache que cette rosée glorieuse du sang généreusement donné par vous, patriotes, pour qu'il flotte dans un vent de liberté...

Cette reconstitution occasionnelle du contingent bleu aux fêtes du centenaire genevois ne pouvait être qu'éphémère, mais l'impression de mâle dignité et de virilité qu'en avait emportée l'âme de ses participants, avait été si profonde que les survivants de ceux-ci, convoqués par M. le major Ottoz, prirent la patriotique initiative d'établir sur des bases statutaires, une Association permanente qui porterait le nom de *Société du contingent fribourgeois*. La séance constitutive eut lieu le 22 décembre 1919 au Restaurant des Merciers. Etaient présents, MM. les majors Raymond de Bocard et Edouard Weissenbach, les capitaines Daler, Henri de Bocard, Reber et les grenadiers Geissmann, Etter, Haymoz, Vicarino et Dubois.

A teneur de ses statuts, le contingent a un caractère essentiellement fribourgeois, il ne comprend que des citoyens suisses ayant fait une école de recrues et mesurant une taille minimale de 1 m. 70. Son effectif est de 43 hommes, soit 32 grenadiers, sous-officiers et soldats, 2 sapeurs, 2 tambours et 2 fifres, 1 tambour-major, 1 porte-drapeau, 4 officiers commandants de groupe et 1 commandant.

Régulièrement constitué — et avec l'appui de notre gouvernement patriote, — le contingent, dès lors, prendra part (et quelle part de choix !) à toutes les grandes manifestations par lesquelles s'entretient et se fortifie notre vie cantonale.



On le voit donc figurer en 1919 à la réception triomphale que ménagent les autorités et le peuple de Fribourg à leur mâle et intrépide concitoyen M. Musy, élu conseiller fédéral. Le même accueil lui sera réservé

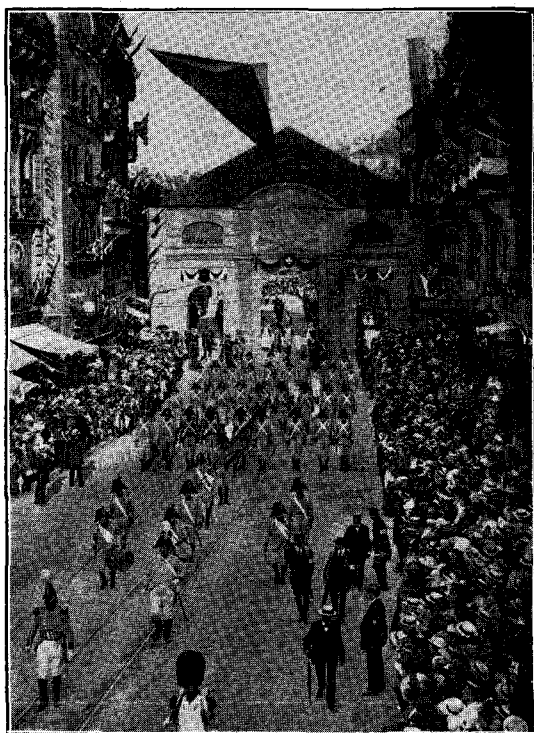


Photo. F.-H. Jullien, Genève.

Le Contingent de Fribourg entre à Genève par la porte de Rive reconstituée.  
Juillet 1914.

en 1924 quand, en sa personne, pour la première fois, un Fribourgeois sera élevé à la magistrature suprême de la Confédération. En 1923, le Contingent participe au tir cantonal de Morat; un an plus tard, c'est au

Tir fédéral d'Aarau que nos grenadiers feront acclamer leur uniforme et nos couleurs. La même année, en plein hiver, ils escortent nos autorités cantonales et municipales à l'inauguration et à la bénédiction du nouveau pont de Zähringen que des nécessités stratégiques et le développement des relations économiques nous ont forcés de substituer à ce prodige d'audace et de rêve aériens qui, pendant près d'un siècle, avait porté au loin le renom de notre cité.

La commémoration du IV<sup>me</sup> centenaire du traité de combourgeoisie de Genève et Fribourg dont, en ce jour du 26 novembre 1526, le grand artisan avait été l'ardent patriote Hugues Besançon couronnant l'œuvre du martyr Berthelier, vous vit à ces touchantes et nécessaires manifestations d'amitié, au cours desquelles, dans les austères souvenirs du passé, se retrempe le ciment de l'union confédérale. Cinq ans plus tard, en 1931, c'était Fribourg au cœur unanime qui, dans la gloire d'un soleil d'apothéose, célébrait le 450<sup>me</sup> anniversaire de son entrée dans l'alliance des Ligues suisses, grâce à l'intervention providentielle du saint de la Patrie; et vous eûtes, Messieurs, l'honneur insigne de faire la haie et de présenter les armes à ce prestigieux défilé où passaient, dans la splendeur héraldique de leurs couleurs et le haut symbolisme des mains de justice et des sceptres, les représentants du Pouvoir fédéral et les délégués des 25 Etats confédérés, démonstration magnifique de ces deux forces conjuguées qui s'étaient l'une l'autre pour le bien de la patrie: un pouvoir central démocratique, sagement endigué et tempéré par le Fédéralisme.

Je n'aurai garde d'oublier qu'en cette parade d'honneur, sur le porche de la vénérable collégiale des aïeux,

vous eûtes cette joie de voir le premier Pasteur du diocèse appeler les bénédictions divines sur votre jeune drapeau, don d'un des vôtres toujours prêt aux gestes généreux. Et quand de ce fanion je vis frémir la soie sous le baiser du Pontife, il m'a paru que votre bannière était bien la sœur de ces héroïques enseignes de nos musées et de nos arsenaux, reliques sacrées,



Photo. J. Pfäffli, Fribourg.

Les Vieux Grenadiers, avant leur départ pour le tir fédéral d'Aarau, 1924.

débris évocateurs que tout patriote doit, aux heures graves, savoir interroger pour en apprendre comment veulent être servis Dieu et la Patrie.

Il y a un an, enfin, camarades, ce fut à une moisson d'ovations encore que vous conviait l'amitié vaudoise, quand elle vous invitait, avec notre aimée Landwehr, à rehausser de votre présence l'éclat de sa journée cantonale des Abbayes, à son Tir de Morges... heures

ensoleillées entre toutes, où il semblait que des co-teaux lourds des prochaines vendanges partaient des voix de sirènes célébrant les crûs insignes où l'or fluide se mêle aux rutilances des sangs généreux. Et quand, mêlé à la foule, après ce banquet populaire si vraiment démocratique et si spécifiquement vau-dois où vous m'aviez fait le redoutable honneur d'être votre porte-parole, j'entendais les réflexions flatteuses des admirateurs et des... admiratrices de votre martiale prestance et de votre impeccable défilé, je me disais « S'ils écoutent ce soir, près de ce lac qui s'endort sous la suprême caresse du jour agonisant, s'ils écoutent la « retraite » que sonnera le Dézaley tentateur, qui donc pourra leur en tenir rigueur, ne sied-il pas à des vainqueurs de se redresser devant le général Pinard qui vient de gagner tant de batailles et de lui dire : « Mon général, à vos ordres !... »

\*  
\*  
\*

Commencée comme un conte de fée, poursuivie sur le mode monotone de l'histoire, après avoir mis votre patience à une trop longue épreuve, ma conférence va s'achever dans la gravité que commande la situation actuelle.

De toutes parts, Messieurs, des nuages s'amoncellent à l'horizon politique ; l'édifice social miné dans les bases sur lesquelles il s'assied : la propriété, la famille, la justice, la religion, subit de sourds craquements précurseurs d'un cataclysme effroyable ; de peuple à peuple, les haines des nationalismes exacerbés grandissent génératrices des inévitables bouleversements, le feu couve sous la cendre mal éteinte et qui pourrait dire que nous ne sommes pas à la veille d'un nouvel

embrasement ; et la pauvre petite colombe de la Paix, à peine remise de l'affolement de la guerre mondiale, ne sait où se poser, son rameau d'olivier stérile, au bec. C'est en vain que par une initiative saugrenue autant qu'imprudente, partie de chez nous — je le regrette —, elle tente de s'agripper à un tronçon de glaive... Une nation qui veut vivre, Messieurs, fût-

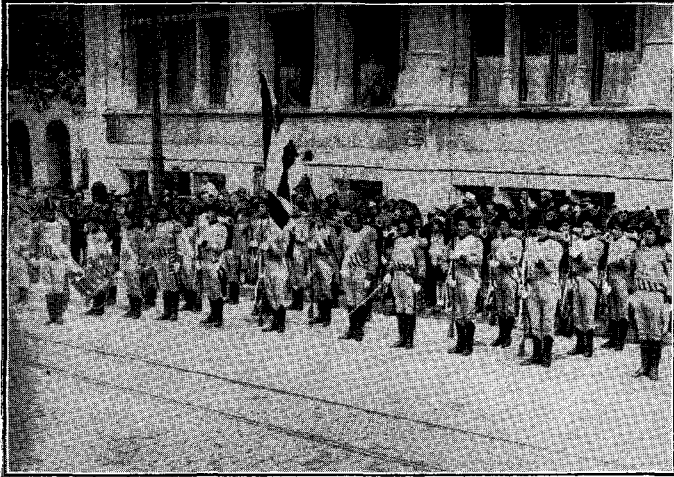


Photo. Macherel, Fribourg.

450<sup>me</sup> anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.  
Les Vieux Grenadiers présentent les armes.

elle emmaillottée dans les langes et les lisières d'une neutralité perpétuelle garantie par de solennels actes diplomatiques, susceptibles de n'être du jour au lendemain que des « chiffons de papier », une nation qui veut vivre ne brise pas son épée, elle la tient au fourreau, mais fourbie et aiguisée, prête à la dégainer pour la défense de son honneur et son indépendance.

Ah ! Messieurs, Dieu me garde de jouer au prophète, les voyants en ces jours d'universel égoïsme, d'abatar-

dissement général, d'aveuglement volontaire sont des êtres de sarcasmes qu'on relègue près des Cassandres aux vains oracles et aux avertissements impuissants : mais pour être convaincu, il suffit d'ouvrir les yeux et les oreilles, de voir et d'écouter !

Comme un navire desarmé, la société moderne, pour avoir renié les enseignements du Christ son seul

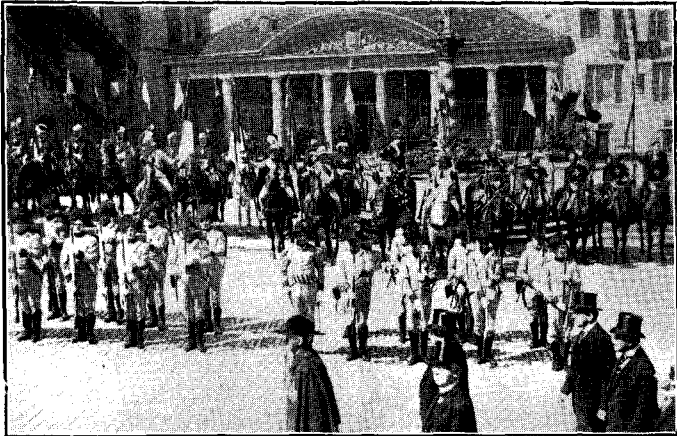


Photo. Keller, Berne.

Les Vieux Grenadiers et les cavaliers, avec les fanions aux couleurs des cantons, rendent les honneurs aux représentants des autorités, 5 juillet 1931.

pilote, oscille ballottée entre le marxisme et le fascisme, et des steppes rouges de sang, roule et déferle vers nous la vague qui va tout balayer et tout emporter... Rêve que tout cela ! dit-on ; rêve, peut-être, mais rêve qui, j'en ai peur, sera l'affreuse réalité d'après-demain. Le Bolchévisme qui lui *ne désarme pas*, mais arme au contraire et sans cesse, s'apprête à saisir la minute fatale où l'Europe intoxiquée de la niaiserie du pacifisme et du virus de l'humanitarisme, ne sera

plus qu'un malade sans ressort, pour la jeter à bas d'un choc de ses formidables armées, grossies et soutenues des masses communistes que la III<sup>me</sup> Internationale suscite et entretient dans chaque Etat... Et c'est le moment que choisissent les solennels augures de la Tour de Babel des Nations pour se séparer de gaieté de cœur, du seul peuple qui, dans cette immense



Photo. R. Jans Kg., Berne.

450<sup>me</sup> anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

Groupe des Vieux Grenadiers au cortège du 5 juillet 1931.

usine humaine qu'est l'Asie, sans cesse frémissante et travaillée de forces occultes ennemies de la civilisation européenne, était de taille, par sa foi dans ses destinées, par son culte des traditions ancestrales, par le mysticisme de son patriotisme ardent, par sa longue jeunesse sans cesse infusée d'un sang nouveau, était de taille, dis-je, à museler l'hydre bolchéviste.

Mais pourquoi regarder si loin: Encerclés entre des rivalités et des jalousies nationales, entre des

rancunes exaspérées, entre des espérances et des appétits de revanche d'heure en heure plus caressée, ne sentons-nous pas sur notre propre sol, s'attiser des haines favorisées par les malaises économiques ; elles n'attendent, pour éclater en une explosion furieuse, que le moment tragique où l'étincelle jaillira qui embrasera le vieux monde. En face de cette éventualité certaine, patriotes, sommes-nous prêts ?

Ah ! fasse le ciel qu'en cette heure d'épouvante et de désarroi, notre Patrie se souvienne de ses jours d'héroïsme où ses fils s'agenouillaient devant Dieu et forts de leur foi se relevaient pour courir sus à l'ennemi et le bouter dehors.

Ah ! chers Grenadiers, dont l'uniforme ne *peut pas être* qu'une vaine parade, et vous, patriotes qui m'écoutez, officiers, sous-officiers, tireurs, gymnastes et vous, mes jeunes aimés aux trois couleurs, je vous sens tressaillir à l'appel du drapeau, car vous êtes de ceux qui veulent l'ordre *au dedans*, cet ordre qui est la condition *nécessaire* de la garde *efficace* aux frontières et je sens que cet ordre, salut de la Patrie, vous êtes décidés à l'assurer et à le maintenir, fût-ce au prix de votre sang, car tout ce qui coule et bouillonne dans nos veines appartient à la Suisse qui veut vivre, respectée dans ses institutions démocratiques librement consenties et fière d'une liberté, conquise par des siècles d'héroïsme.

30 mars 1933.

*Vindex.*

*Note :* Quatre officiers ont jusqu'ici commandé le contingent des Grenadiers bleus : ce sont MM. Eugène Vicarino en 1914, Henri de Boccard en 1919, Leo de Meyer en 1924, et Léopold Daler, en 1931, commandant en exercice.



## LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL

Les 19, 20, 21 et 22 mai 1933 voyaient Paris fêter solennellement le centenaire de la fondation de la première conférence de Saint Vincent de Paul, par Frédéric Ozanam et ses compagnons.

Ces fêtes, sous la présidence d'un légat pontifical, S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris, firent briller d'un merveilleux éclat les raisons d'être de cette phalange de la charité aujourd'hui répandue dans le monde entier. Fribourg y fut représenté par son évêque vénéré, S. Exc. Mgr Besson qui prit la parole à la messe de communion célébrée à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. La Suisse, cependant, tenait à fêter, elle, aussi ce centième anniversaire et elle le fit à Fribourg les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1933, en un congrès qui restera dans la mémoire de tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister.

Magistralement organisées par le président du Conseil supérieur suisse de la Société, M. le Dr Robert Cherix, professeur à notre Alma Mater, les fêtes virent accourir de tous les coins de la Suisse plus de cent congressistes qui mirent un zèle très grand à développer en eux l'esprit de charité, héritage des fondateurs des conférences.

Il serait sans doute fastidieux de donner ici le détail des fêtes qui se déroulèrent sous le haut patronage de S. Exc. Mgr Pietro di Maria, archevêque d'Iconium, nonce apostolique à Berne et sous la présidence d'honneur de S. Exc. Mgr Besson, notre évêque.

Bornons-nous à signaler que les trois journées du congrès eurent chacune leur but bien défini.

Le premier jour fut réservé à la réception des délégués par le président du Conseil supérieur suisse et aux souhaits de bienvenue du Conseil d'Etat.

Le samedi vit, après une messe pontificale de Requiem, les congressistes se vouer à l'étude des problèmes susceptibles d'augmenter leur amour de Dieu dans les pauvres. Les délégués de langue française entendirent, tour à tour, M. le Dr J. Gressot, avocat à Porrentruy, leur parler de la visite des pauvres, M. Serge Barrault, professeur à notre Université, de la Société de Saint Vincent de Paul et M. l'abbé Dr André Savoy des ressources et limites de l'action catholique. Les congressistes de langue allemande assistaient aux conférences de M. le Dr Gmür, chancelier de l'Etat de St-Gall, sur l'apostolat du confrère de Saint Vincent de Paul, de M. l'abbé Dr R. W. von Moos, directeur spirituel des étudiants à Bâle, sur les moyens d'amener la jeunesse à la Société et de M. Karl Gerster de Winterthour sur le travail social de la Société de Saint Vincent de Paul.

Réconfortés et édifiés, les congressistes terminèrent l'après-midi par un pèlerinage à Notre-Dame de Bourguillon. Ils prièrent la gardienne de la foi du canton de Fribourg de devenir la gardienne de leur charité.

Le soir, une assemblée générale réunissait à la Grenette tous les congressistes. M. le directeur Auer, de Fribourg-en-Brigau, leur fit le récit des splendides fêtes de Paris et fit défiler sur l'écran maintes images de Frédéric Ozanam, de ses compagnons et des grandes figures de la Société de Saint Vincent de Paul.

La journée du dimanche fut réservée aux festivités proprement dites. La grand'messe pontificale fut cé-

lébrée par S. Exc. le Nonce apostolique en l'église St-Michel. La maîtrise du Collège chanta la messe avec toute la foi qu'on lui connaît. A l'Évangile, M. l'abbé Kissling de Lucerne adressa une ardente allocution aux congressistes et leur fit faire un examen de conscience très serré sur la valeur de la charité.

Un banquet fraternel réunit ensuite à la Grenette les délégués et les représentants des autorités. Un évêque chinois, S. Exc. Mgr Chow, vicaire apostolique de Paotingfou, un Lazariste, y prit part à côté des personnalités ecclésiastiques et civiles. Comme fils de saint Vincent de Paul, il avait tenu à retarder un voyage en France pour être présent à ces fêtes.

La dernière cérémonie eut lieu à St-Nicolas. S. Exc. Mgr Besson tira, pour les congressistes, les leçons de ces bienfaisantes journées. Il rappela, pour terminer, que Notre Seigneur Jésus-Christ a promis le royaume des cieux à ceux qui feraient la charité: « En vérité, je vous le dis, tout ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi-même que vous l'avez fait ». Après la bénédiction du Saint-Sacrement, les congressistes se séparèrent, bien décidés à faire toujours plus pour l'œuvre si admirable d'Ozanam et de ses compagnons.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici que l'organisation des Conférences au sein de la Ville de Fribourg a subi une réforme assez importante.

Pendant de longues années, il exista à Fribourg une seule Conférence, celle de la Ville de Fribourg. Plus tard, avec la fondation de l'Université, vint s'y joindre une conférence académique.

Il y a quatre ans, le Cercle paroissial de St-Pierre donna le jour à une nouvelle Conférence, celle de Saint-

Pierre. L'année 1932 vit la fondation de la Conférence de Saint-Jean. A ce moment, la Conférence de la Ville, qui avait vu quelques membres la quitter pour devenir les animateurs des nouvelles Conférences prit le nom de Conférence de Saint Nicolas et décida de vouer son activité également à la paroisse de St-Maurice.

Il existe donc actuellement, à Fribourg, trois conférences paroissiales et une Conférence académique. Une Conférence d'étudiants sous le vocable de saint Imier vient de se fonder pour les étudiants de langue française. Elle a été agréée.

Pour grouper ces Conférences et coordonner leurs efforts, pour éviter, par exemple, qu'une famille soit visitée de deux côtés, il a été fondé pour la ville de Fribourg un conseil particulier, présidé par M. Marcel von der Weid, conseiller d'Etat. Ce conseil s'occupe en outre de réunir les fonds nécessaires aux conférences. C'est lui qui reçoit les dons et les répartit ensuite selon les besoins. A cet effet, il reçoit des membres passifs, appelés dans la Société de Saint Vincent de Paul, membres honoraires. La cotisation est laissée à l'appréciation de chacun.

Les Conférences ont donc progressé dans la ville de Fribourg en ces dernières années. Il reste cependant bien des places à occuper dans leur sein.

Dans le reste du canton, à part le district de la Singine, où chaque paroisse compte une Conférence, il y a encore beaucoup à faire. Les chefs-lieux, en général, en comptent une. Treyvaux depuis des années, Belfaux et Marly, depuis un an, en sont pourvus. Les autres paroisses en manquent encore. C'est pourquoi, au terme de cet exposé, il est impossible de faire mieux que de répéter les paroles du représentant du Conseil d'Etat au banquet des fêtes du centenaire:

« Souhaitons que la Société de Saint Vincent de Paul s'étende et prospère dans tout le monde. Dans ce mot — tout le monde — est aussi comprise la partie française du canton de Fribourg. »

*J. B.*

## AUX SCIERNES D'ALBEUVE : LE PRÉVENTORIUM « LE ROSAIRE »

« Prévenir vaut mieux que guérir », répète souvent un adage, auquel font écho les médecins conscients des difficultés inhérentes à l'art de combattre et de vaincre les maladies. Cette constatation populaire et scientifique a enfin, de nos jours seulement, reçu une nouvelle application pratique qui devrait, semble-t-il, être déjà ancienne: on a compris qu'un Préventorium a autant sa raison d'être qu'un Sanatorium. Est-il besoin d'insister sur le sens du terme « Préventorium », tellement sa racine le rend clair ? Le Larousse le définit: « un établissement aménagé pour réunir toutes les conditions hygiéniques propres à prévenir une maladie ». Mais c'est le « Larousse du XX<sup>me</sup> siècle » qui nous fournit cette définition, tandis que, fait caractéristique, les « Larousses du XIX<sup>me</sup> siècle » ne contiennent pas encore le mot. Sans doute, avant de l'avoir inventé, pratiquait-on la chose, mais on le fait maintenant d'une manière plus méthodique et plus rationnelle.

Il n'est guère de pays bien organisé où, à l'heure actuelle, les pouvoirs civils n'attachent l'importance voulue à des établissements de ce genre. Ils les ont prévus dans leurs programmes législatifs de lutte contre maintes maladies, contre la tuberculose en particulier; volontiers et à juste titre, ils les favorisent par des subsides. La Suisse n'est pas restée en arrière dans

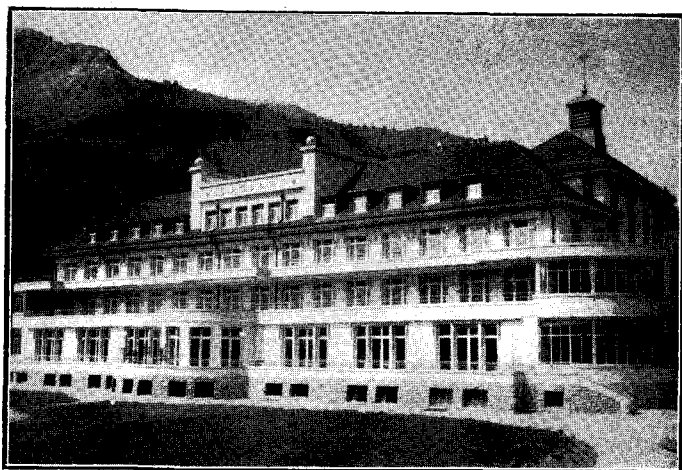


Photo. S. Glasson, Bulle.

« Le Rosaire », Préventorium des Sciernes, façade sud.

ce domaine du progrès hygiénique, et les finances fédérales s'intéressent à la construction de Préventoria sur son territoire.

Après plusieurs autres érigés ces années dernières dans divers cantons suisses, le premier Préventorium du canton de Fribourg a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> juillet 1933, aux Sciernes d'Albeuve. Bénit, le 15 mai, par Mgr Besson, qui en dédia en même temps la chapelle, il est dû à l'initiative de la « Société des Sana-

toria Fribourgeois » dont M. le doyen Ménétreay d'Albeuve est président et M. Jos. Ackermann de Bulle, avocat-conseil. Celle-ci en a confié la direction aux « Sœurs de Charité de la Présentation de la Sainte Vierge », qui l'ont baptisé « Le Rosaire » et n'y reçoivent que des dames, jeunes filles et enfants. Un certain nombre ont déjà joui des avantages de cette institution bienfaisante et ne tarissent pas d'éloges à son sujet. D'autre part, le dimanche, 2 juillet de cette même année, trente médecins du corps médical fribourgeois, y ayant tenu leur assemblée trimestrielle d'été, visitèrent le bâtiment avec ses installations et en exprimèrent leur admiration étonnée et leur entière satisfaction.

\* \* \*

Il est difficile de trouver site plus riant que le plateau des Sciernes, dans la belle vallée de Haute-Gruyère, sur le versant méridional des Alpes fribourgeoises, à 966 mètres d'altitude, rattaché à la commune et à la paroisse d'Albeuve. « Le Rosaire » occupe la partie élevée de ce plateau qui s'appelle précisément La Crêtaz. De tous côtés, il a vue sur un premier plan de prairies et de pâturages, semés de maisons et de chalets offrant aux regards une vraie idylle champêtre et montagnarde et invitant aux promenades quotidiennes les plus variées. Comme arrière-plan à ce tableau délicieux s'étagent les parois d'un vaste amphithéâtre de sommités connues : Rochers de Naye, Dent-de-Lys, Vanil-Noir, plus loin Dent-de-Broc, autant d'attraits pour les ferventes de l'alpinisme. A quoi bon vanter l'air pur et tonique, le climat agréable et sain de cette merveilleuse contrée ? Détail curieux, bien avant

qu'il y fut question d'un Préventorium, en 1906, le « Dictionnaire géographique de la Suisse » notait à l'article *Les Sciernes* : « Village dans une contrée salubre ; ...cures d'air ».

On y accède, soit par la ligne Palézieux-Bulle-Montbovon, dont la station d'Albeuve est à 3 km. et celle de Montbovon à 1,2 km., soit par la ligne Montreux-

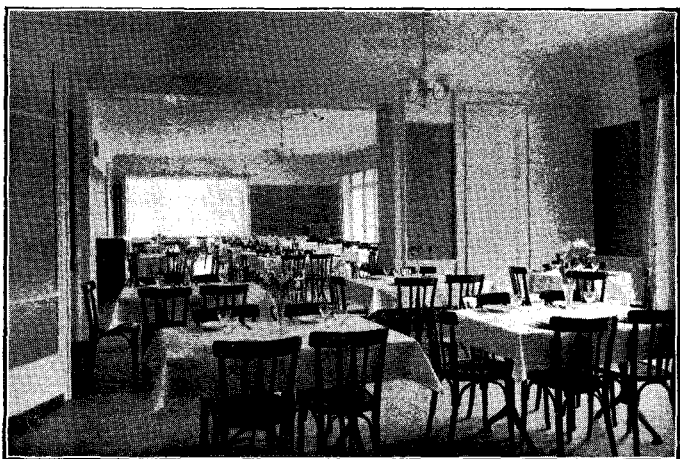


Photo. S. Glasson, Bulle.

La salle à manger.

Oberland, dont la station des Sciernes est à 3 minutes seulement. Par ailleurs, l'auto de la maison est à la disposition des personnes qui la demandent.

L'impression d'arrivée est immédiatement favorable. Et cette impression première ne fait que se confirmer par un séjour plus prolongé et une connaissance plus détaillée de l'établissement. Celui-ci reçoit des pensionnaires toute l'année. Avantage notable: les enfants ont la facilité d'y poursuivre leurs program-



mes scolaires. Simples cures d'air et de repos ; au besoin, cure de soleil ; consultations régulières ou sur demande du médecin attaché à la maison ; soins assidus et prévenants d'infirmières dévouées et expérimentées ; installations sanitaires modernes, telles que lampes de quartz, appareil de diathermie, etc. ; nourriture ordinaire saine et fortifiante avec possibilité d'obtenir les divers régimes imposés ; prix modiques comprenant la pension complète, soit 4 repas par jour servis à la salle à manger, l'éclairage, une visite médicale au jour fixé et les soins d'infirmière : ces prix sont de 5 fr. par jour pour une chambre à plusieurs lits, de 6 et 6 fr. 50 pour une chambre à deux lits, de 7 et 8 fr. pour une chambre à un lit. Voilà amplement de quoi prévenir nombre de maladies et de quoi aussi refaire des forces diminuées par une maladie précédente, par l'anémie et le surmenage. Mais il est évident qu'un Préventorium n'est pas un Sanatorium, et que « Le Rosaire » ne saurait recevoir des personnes atteintes de maladies contagieuses ou nerveuses, qui réclament des établissements spéciaux. Dernier avantage précieux : la maison possède une magnifique chapelle, dont nous reparlerons, et un aumônier à demeure.

\* \* \*

Et maintenant, une visite au bâtiment. Elle est des plus intéressantes sous l'aimable conduite de son architecte, M. Guido Meyer, de Fribourg. L'extérieur du Rosaire, vraiment grandiose et parfaitement adapté au paysage, se présente avec un cachet à la fois ancien et moderne, mais d'un moderne qui exclut l'excentricité et le désir maladif d'étonner à tout prix.

Une belle distribution architectonique et un harmonieux équilibre des masses dénotent un goût sûr formé d'après des traditions qui ont fourni leurs preuves par des chefs-d'œuvre. Néanmoins, en restant fidèle à ces traditions qu'il est, à bon droit, fier de suivre, M. Meyer, en architecte intelligent et avisé, a su profiter de la technique commandée par les ma-

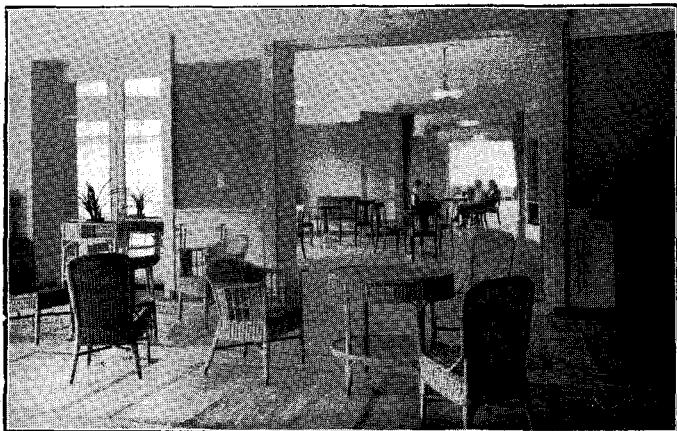


Photo. S. Glasson, Bulle.

Les salons.

tériaux modernes: le béton armé s'allie fort heureusement à la pierre tirée du terrain même qu'il a fallu d'abord aplanir et aménager pour la bâtisse et son accès. Les substructions en appareil irrégulier et saillant produisent un merveilleux effet de solidité et de beauté.

Nous pénétrons à l'intérieur par une entrée de grand style: l'avancement d'une terrasse, que supportent de magnifiques colonnes, en protège la porte. Le rez-de-chaussée comprend les locaux communs,

très spacieux : salle à manger, salons, salle de lecture et de correspondance, bibliothèque, reliés les uns aux autres par des séparations-portes, vitrées et mobiles, permettant de transformer rapidement l'ensemble de ces locaux en une vaste grande salle pour fêtes, conférences, réceptions solennelles. Le tout très aéré, pénétré de lumière à flots grâce à d'immenses baies, au travers desquelles, même lorsqu'elles sont closes, peut être contemplé à souhait le paysage et ses multiples aspects changeant au gré des heures et des saisons. Aux deux extrémités du rez-de-chaussée, des galeries vitrées complètent cet ensemble où les pensionnaires qui le désirent peuvent jouir agréablement de la vie de société.

Aux deux étages supérieurs, mêmes spacieux corridors, avec prises pour aspirateur à poussière, étouffant le bruit des pas sous leurs chemins caoutchoutés. Sur ces corridors s'ouvre la longue file des chambres aménagées avec le plus minutieux souci du confort moderne : eau chaude et froide, système perfectionné d'avertisseurs lumineux, et, pour auditions radiophoniques en chambre, une prise reliée au poste central du bâtiment qui se trouve au grand salon. La plupart des chambres débouchent par leur porte-fenêtre sur les terrasses courant le long des étages. Chacun de ceux-ci possède son téléphone ainsi que ses installations de toilettes, bains et douches. Aux deux extrémités également, galeries vitrées, tout comme au rez-de-chaussée.

La maison est surmontée d'un solarium, c'est-à-dire d'une terrasse destinée aux bains de soleil, mais évidemment compris au sens chrétien, de telle façon

donc qu'ils puissent être pris à l'abri des regards indiscrets du dehors.

Par l'ascenseur, dernier modèle, qui nous a portés jusqu'en haut, nous redescendons au sous-sol où nous admirons la chaufferie aux trois gigantesques chaudières, l'appareil de désinfection, la buanderie, chef-d'œuvre d'ingéniosité dictée par le souci de faciliter

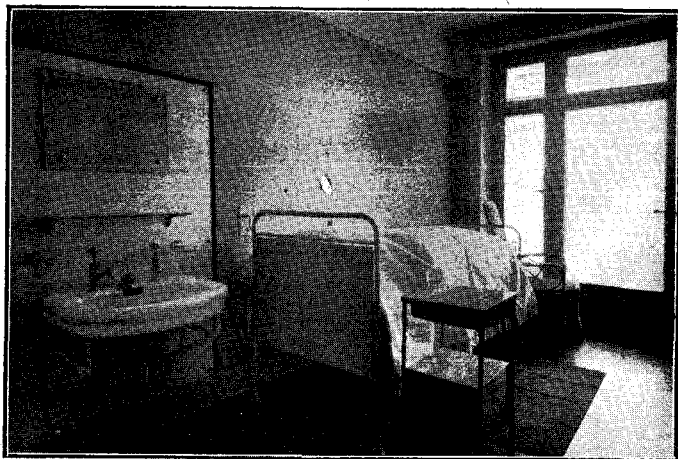


Photo. S. Glasson, Bulle.

Une chambre à coucher.

dans les moindres détails le lavage, l'essorage, le repassage et le calandrage, la conservation méthodiquement classée du linge. Mais c'est surtout dans les cuisines avec leurs dépendances et offices que l'on peut se rendre compte du point de perfectionnement auquel on aboutit grâce aux appareils et commodités que comportent les progrès du machinisme et de l'électricité.

Oserait-on prétendre que Le Rosaire affiche par trop de luxe ? Voilà, certes, qui serait singulier, car

il est tout simplement doté du confort qu'il serait sot et que l'on serait en droit de reprocher à un architecte de ne pas introduire dans une construction moderne, puisqu'aussi bien il existe, assure mieux la propreté et l'hygiène, facilite le travail du personnel, puisque surtout, il simplifie l'entretien et l'administration d'un grand établissement tel que le Rosaire.

Un dernier coup-d'œil, tandis qu'ils sont encore inoccupés, à l'appartement de l'aumônier au rez-de-chaussée, puis à l'austère communauté des sœurs au troisième étage, et nous ne pouvons que féliciter chaleureusement M. Meyer de sa magnifique œuvre architecturale, où rien n'est oublié, pas même, ajoutons-le, la chambre noire pour le développement des photographies d'amateurs. Mais n'omettons pas de mentionner encore, ici, la précieuse collaboration de l'excellent ingénieur de Bulle, M. Jean Barras, aux travaux de son ressort.

\* \* \*

Reste enfin le joyau de la maison : la chapelle, située à l'angle gauche du deuxième étage. Là, M. Meyer s'est révélé vrai « maître-d'œuvre » au sens du moyen âge, sens heureusement repris depuis quelques années par nos architectes religieux, qui ne se contentent plus de concevoir l'ordonnance architectonique générale d'une chapelle ou d'une église, pour abandonner ensuite au hasard de multiples fantaisies individuelles la décoration et l'ameublement plus ou moins réussis et disparates de ces édifices. Préoccupé, de façon à les harmoniser entre eux, des moindres détails intérieurs, M. Meyer a dessiné lui-même le somptueux plafond à caissons ; l'autel-table auquel on revient de plus

en plus et qui, aux Sciernes, est si impressionnant dans la richesse de son marbre; les bronzes remarquables

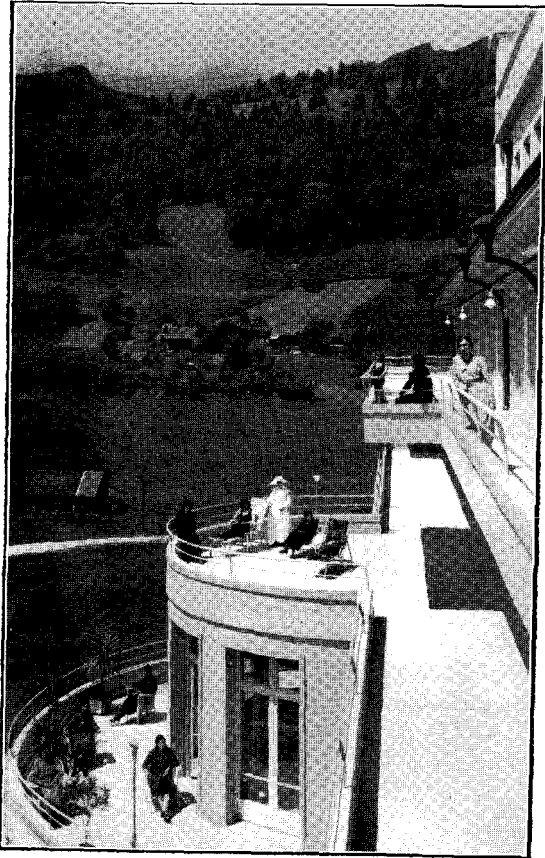


Photo. S. Glasson, Bulle.

Vue sur les terrasses.

de la porte du tabernacle aux reliefs symboliques et du crucifix d'autel comme aussi ceux des lampadaires sur piédestal et des lampes électriques appliquées

aux murs ; la gracieuse table de communion en bois ; les grilles si ingénieuses et si artistiques avec leurs flammes dorées masquant les radiateurs du chauffage central ; l'ameublement de la nef des fidèles et de la tribune plus spécialement destinée aux pieux exercices des sœurs ; les magnifiques et massives portes d'entrée sobrement décorées de l'alpha et de l'oméga.

Mérite non moins grand, M. Meyer a su s'adjoindre pour la décoration picturale de sa chapelle un de nos vrais artistes suisses, M. Oscar Cattani, dont les œuvres nombreuses en Suisse romande et en Suisse allemande ont désormais solidement établi la renommée et la valeur. Dès l'entrée dans la chapelle du Rosaire, une vaste fresque de la Présentation de Marie au Temple attire et captive l'attention. Comme la fresque de Maurice Denys consacrée à l'Apôtre des Gentils dans l'église de St-Paul de Genève, celle de la Présentation des Sciernes couvre tout l'hémicycle du chœur, derrière le maître-autel qu'elle domine. Joachim et Anne, arrêtés au bas des hauts escaliers du Temple suivent d'un regard ému l'enfant privilégiée qui leur est si chère et qui, radieuse de bonheur, gravit les degrés au sommet desquels le grand-prêtre, assisté de quelques serviteurs, se tient prêt à l'accueillir avec tendresse, pressentant en elle une des plus pures gloires d'Israël. Toute une foule entoure les heureux époux, regarde et commente l'évènement. L'ensemble, bien que coupé en trois parties par deux vitraux, ne perd rien de sa grandeur et de son unité.

Cette fresque était certes indiquée dans une maison dirigée par des Sœurs de la Présentation. Vu la surface à la disposition du peintre, celui-ci, nous

dirions presque inévitablement, devait penser aux monumentales Présentations italiennes de Taddeo Gaddi, de Cima da Conegliano, du Titien, du Tintoret, etc. Mais, hâtons-nous d'ajouter que l'imitation se borne en définitive... aux escaliers, M. Cattani ayant gardé dans tout le reste sa forte personnalité. On y retrouve ses qualités habituelles de dessin vigou-

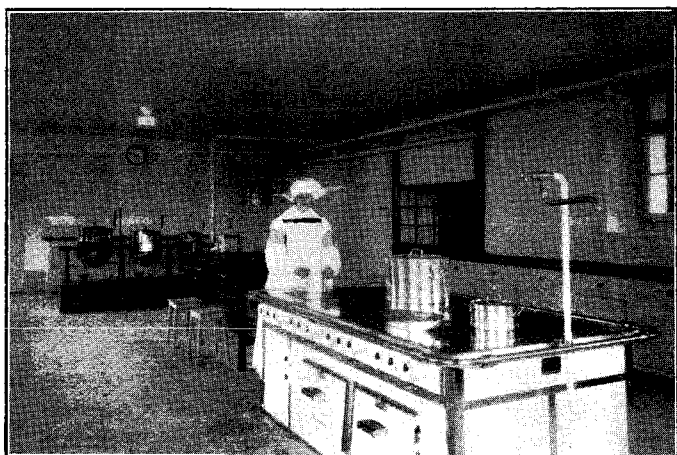


Photo. S. Glasson, Bulle.

La cuisine.

reux, de puissant relief, de chaud coloris, de clarté et de lisibilité immédiates, d'ordonnance bien équilibrée, de beauté des visages et des attitudes: les sanctuaires décorés par M. Cattani n'auront pas besoin d'être repeints dans cinquante ans, lorsque certains snobismes néfastes à nos églises et chapelles auront passé et subi la juste et définitive condamnation que leur infligent déjà les gens d'un peu de goût et de beaucoup d'indépendance. Notons cependant que



dans sa Présentation des Sciernes, l'artiste sincère et consciencieux qu'est M. Cattani a su, avec une réelle maîtrise, unir à sa manière habituelle, moderne au meilleur sens du mot, quelque chose de classique, ou du moins de plus traditionnel, cela afin de tenir compte de désirs très légitimes. Maurice Brillant vient d'écrire à ce sujet: « En art profane, l'architecte ou le décorateur trouve-t-il mauvais que son client lui indique ses besoins et ses goûts ? A plus forte raison... »

Les « Sœurs de Charité de la Présentation de la Sainte Vierge » se rattachent à l'Ordre de saint Dominique. Il était donc naturel encore qu'une peinture dominicaine décorât leur chapelle et qu'en même temps le sujet en fût relatif au Rosaire. De là, sur le panneau formé par une fausse fenêtre, à gauche en entrant dans la chapelle, la scène bien connue de la Vierge tenant l'Enfant Jésus qui présente le Rosaire à saint Dominique. Les figures si gracieuses de Marie et de l'Enfant divin, la figure si noble de saint Dominique en ravissement, celle émerveillée de l'ange qui domine et contemple la scène s'étagent avec habileté et témoignent avec succès du même désir de se rapprocher des données traditionnelles.

Par contre, dans le chemin de croix, le sage modernisme de M. Cattani reparaît, au risque pourtant de briser quelque peu l'unité de style. Les douze stations, peintes à fresque dans de petits médaillons carrés sur le pourtour de la nef, tranchent avec bonheur la difficulté des chemins de croix à cadres, qui fréquemment « cadrent » si mal avec l'architecture ; elles font corps avec l'édifice et constituent une partie harmonique de sa décoration picturale. Comme à Payerne, mais en se renouvelant, M. Cattani a réduit

les personnages de chaque station au minimum indispensable pour la reconnaître, accordant toute l'importance voulue et tout le relief logique au personnage essentiel et douloureux du Christ.

Enfin, M. Cattani qui, conformément au légitime souci des actuels constructeurs et restaurateurs d'églises, a complété sa tâche de décorateur en donnant



Photo. S. Glasson, Bulle.

Le chœur de la chapelle, décoré par le peintre O. Cattani.

à la chapelle du Rosaire la teinte générale destinée à la mettre le mieux en valeur et qui l'a parsemée de motifs symboliques tirés des litanies de la Sainte Vierge, a également dessiné les cartons de ses cinq vitraux. Ceux-ci, exécutés par les maîtres verriers que sont MM. Kirsch et Fleckner à Fribourg, distribuent une agréable lumière, qu'irise merveilleusement le soleil. Les deux du chœur surtout, consacrés à l'An-

nonciation de la sainte Vierge et à la Nativité du Christ, rutilent des chaudes tonalités, splendeur des verrières moyenageuses. Facilement lisibles dans ces deux scènes de leur partie supérieure, ils sont une joie des yeux aussi dans leur partie inférieure, remplie d'une profusion, pourtant claire, de figures géométriques stylisées.

On sort de la chapelle du Préventorium des Sciernes sous l'empire d'une vive émotion et d'une complète satisfaction, sous un charme de beauté totale que rien ne dépare. Et c'est là, croyons-nous, le plus bel éloge qui puisse être adressé à l'architecte et au peintre. Nous ne doutons pas que cette impression soit corroborée par les deux statues du Christ-Roi et de saint Joseph, que prépare le ciseau de M<sup>me</sup> Patthay-Python, l'artiste d'origine fribourgeoise dont plusieurs œuvres ont été admirées au Salon des artistes français.

Son paysage, son bâtiment, ses installations, sa chapelle, son administration : tout contribuera à faire de plus en plus du Préventorium des Sciernes une maison de repos idéale où, non seulement les corps se fortifieront, mais où les âmes aussi, réconfortées par des soins dévoués et empreints de charité chrétienne, élevées par la prière dans un cadre de vraie beauté artistique et liturgique, bénéficieront d'une restauration spirituelle qui, à son tour, réagira utilement sur les faiblesses corporelles. Cette nouvelle fleur, disons cette Rose merveilleuse dans la couronne de ses œuvres sociales fait honneur au canton de Fribourg.

*E.-S. Dupraz.*

## AU FIL DE LA LECTURE

Au tome I de ses *Voyages dans les Alpes*<sup>1</sup>, Horace-Benedict de Saussure, le savant naturaliste genevois, raconte une anecdote fort piquante, dont l'un des personnages est fribourgeois. C'est pourquoi nous ne résistons pas au désir de divertir les lecteurs des *Etrennes* en la reproduisant ici.

J. d'A.

### CHAP. XIII. MONTAGNES DE MEILLERIE ET DE S. GINGOUPH<sup>2</sup>

Je pris pour guide un employé de la Douane, nommé François Roc, à qui on doit la découverte de ces Mines de charbon et je remontai au plus haut de la vallée de St-Gingouph [*sic*], je passai par derrière les dents d'Oche, je fis une grande tournée dans ces montagnes et revins tomber à Evian, en passant par le beau village de Vacheresse.

Les montagnes au-dessus de St-Gingouph sont très élevées, et escarpées au-dessus du Lac. Une des plus hautes est la Dent d'Oche. Je passai au pied de cette Dent au mois d'octobre 1777, en remontant la vallée de St-Gingouph, pour aller visiter des mines de charbon de pierre, que l'on a découvertes dans ces montagnes.

§ 326. Anecdote.

Je ne quitterai pas les montagnes de St-Gingouph, sans rapporter un trait qui caractérise bien l'innocence des habitants de ces hautes vallées. Je rencontrai

---

<sup>1</sup> Neuchâtel, chez Samuel Fauche, imprimeur et libraire du Roi. 1779-1796, 4 vol. 4<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> « On prononce St-Gingô ». (Note de l'auteur).

dans ces vastes solitudes, inhabitées dans la saison où je les parcourois, un jeune homme et une jeune fille, qui firent avec moi une partie de la route. Je m'informai du motif de leur voyage, j'appris et d'eux et de mon guide qui les connoissoit, que le jeune homme étoit *un garçon du canton de Fribourg*<sup>1</sup>, qui étant allé pour affaire dans le village de cette jeune fille avoit pris du goût pour elle, et l'avoit demandée en mariage. La jeune fille, quoiqu'elle agréât le jeune homme, ne voulut cependant point l'épouser sans avoir pris des informations sur sa personne et sur sa famille, et ne voulut même s'en rapporter qu'à elle, sur une chose qui intéressoit si fortement son bonheur ; elle partit seule et à pied avec le jeune homme, pour aller à deux journées de là, en travers des montagnes, prendre elle-même chez lui les informations qu'elle désiroit. Quand je la rencontrai, elle revenoit de son voyage très satisfaite, et ramenoit avec elle le jeune homme, pour l'épouser dès son arrivée. Ce que je trouve de remarquable ce n'est pas tant le courage de la jeune fille, qui grande et forte, n'avoit sûrement rien à craindre de son amant ; mais c'est la bonne foi de ces honnêtes montagnards. Car si la fille, mécontente de ces informations, étoit revenue sans épouser le jeune homme, ce voyage en tête à tête, n'auroit porté aucune atteinte à sa réputation.

---

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

## L'ÉGLISE D'EPENDES INCENDIÉE<sup>1</sup>

Dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 janvier 1933, un incendie a totalement détruit l'église d'Ependes, malgré tous les efforts des paroissiens acharnés à la sauver et l'aide de leurs voisins venus à leur secours: lutte en effet impossible à cause d'une bise très forte et froide qui activait le feu en même temps qu'elle gelait l'eau déjà rare.

La Sainte Réserve du Tabernacle put heureusement être sauvée des flammes, et, quelques heures après, dans la salle paroissiale hâtivement aménagée en oratoire, les gens d'Ependes pouvaient assister à la Sainte Messe que célébrait leur courageux curé. A dix pas, les ruines de leur église fumaient encore, où tous, ils avaient été baptisés en Dieu et où ils pensaient, les vieux du moins, qu'aussi l'on porterait leur corps avant de le mettre en terre à l'entour de ses murs.

Une ancienne chapelle devait exister à Ependes au XII<sup>me</sup> siècle déjà, avant même la constitution de la paroisse<sup>2</sup>. La date exacte de la construction d'une église est inconnue, mais, la première mention

---

<sup>1</sup> Les renseignements historiques, qui sont le fond de cet article, sont tirés d'une longue étude faite par mon grand-père Alfred d'Amman, sur la paroisse d'Ependes. Cette monographie, encore manuscrite, est destinée à être publiée; c'est pour cette raison que les références ne sont pas indiquées ici.

<sup>2</sup> L'origine de la paroisse d'Ependes, d'après les recherches faites par Alfred d'Amman, remonte à l'an 1150 environ.

de l'édifice actuellement ruiné est de 1417<sup>1</sup>. C'est la visite pastorale des églises de son diocèse, ordonnée par l'évêque Guillaume de Challant: les visiteurs s'arrêtèrent à Ependes, le 15 février.

En 1453, lors de la visite pastorale faite sous l'évêque Georges de Saluces, l'église était en assez mauvais état: le chœur de maçonnerie brute n'avait pas encore été blanchi ni pavé et les fenêtres n'en étaient pas fermées. Aussi, les visiteurs ordonnèrent-ils de le blanchir, de le paver, d'en ferrer les fenêtres et d'y placer des vitres (si cela se peut commodément); sinon de les fermer d'une toile. La date exacte de la consécration est également inconnue, mais elle est postérieure à 1453. En 1663 seulement, l'église est considérée comme ayant été consacrée « à en juger par les croix ». Dans la seconde moitié du XVI<sup>me</sup> siècle, le bâtiment tombait en ruines et sa reconstruction qui dura plusieurs années fut commencée en 1580. Le chœur, solidement voûté, fut conservé jusqu'en 1635. Il fallut alors le démolir également, à cause d'un grave défaut dans la construction de la voûte qui empêchait les femmes (placées du côté de l'Evangile) de voir la Sainte-Hostie au moment de l'élévation de la Messe. Elles allaient se placer du côté droit, parmi les hommes, où, malgré l'ardeur de leur piété, des abus ne purent être évités.

---

<sup>1</sup> Vers 1412 également, fut fondé dans l'église d'Ependes l'autel de sainte Catherine. Cet autel se trouvant primitivement dans une chapelle extérieure, contiguë au chœur, je ne mentionne pas la date de sa fondation comme la première mention de l'édifice même, qui seul nous intéresse ici.

Le chœur fut donc reconstruit<sup>1</sup>, mais il le fut mal, et demeura placé obliquement par rapport à la nef, où chacun, désormais, dut se contenter de sa place.

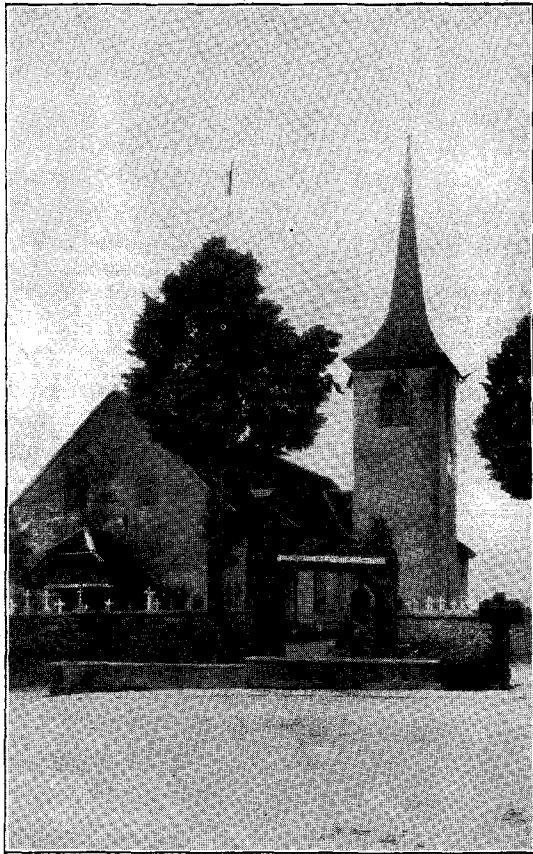


Photo. S. Glasson, Bulle.

*L'église d'Ependes avant l'incendie.*

<sup>1</sup> Le gouvernement de Fribourg, alors collateur de l'église, contribua à la construction par un don de 60 plantes de bois et 6000 tuiles.



En 1873, cependant, redémolition et reconstruction d'un chœur plus vaste afin d'y réserver la place à une partie des enfants durant l'office divin. Cela occasionna une nouvelle consécration qui fut faite par Mgr Marilley, le 12 novembre 1873.

C'est en 1635, à l'époque de la première reconstruction du chœur que fut placée la chaire, aux frais de Pierre de Lanther et de son épouse née Ursule des Granges, alors châtelains d'Ependes<sup>1</sup>.

Primitivement, l'église d'Ependes recouverte de bardeaux était surmontée d'un petit clocher qu'un ouragan emporta le 20 janvier 1645. Il fut immédiatement remplacé par une tour carrée, adossée au mur méridional de la nef. La nouvelle flèche, très haute dans le ciel, fut édiflée en 1646<sup>2</sup>.

Des trois cloches que renfermait le premier clocher, deux furent brisées par l'ouragan de 1645; la plus petite, qui avait été fondue en 1530, résista. Elle demeura seule jusqu'en 1764.

La paroisse fit alors fondre une nouvelle cloche à Pontarlier, pour le prix de 54 écus et 22 batz. Nicolas-Emmanuel de Reynold<sup>3</sup> donna 26 écus et 22

---

<sup>1</sup> Pierre de Lanther, bailli de Rue en 1623, conseiller en 1629, † 1644; fils de Guillaume de Lanther, bailli de Corbières, banneret, † 1612, et de Barbe Freitag.

<sup>2</sup> Le gouvernement redonna du bois de charpente et 3000 tuiles; comme en 1635 du reste, un impôt fut levé. On affecta aussi à cette dépense une contribution de 300 florins faite par la paroisse de Praroman lorsqu'elle fut démembrée de celle d'Ependes.

<sup>3</sup> Nicolas-Emmanuel de Reynold de Nonan, † 1785; fils de François-Pierre, bailli d'Attalens, † 1763, et de Ursule de Techtermann. Nicolas-Emmanuel de Reynold possédait à Ependes un domaine qui lui venait de sa mère.

batz; l'abbé d'Hauterive, dom Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, 11 écus; le curé Seydoux, 7 écus; divers autres bienfaiteurs, 10 écus.

En 1840, l'on fit fondre à Corsier-sur-Vevey, deux nouvelles cloches qui arrivèrent à Ependes le 15 janvier 1841. De ces deux cloches, la petite, du poids de 1265 livres existe encore. Elle avait pour parrain

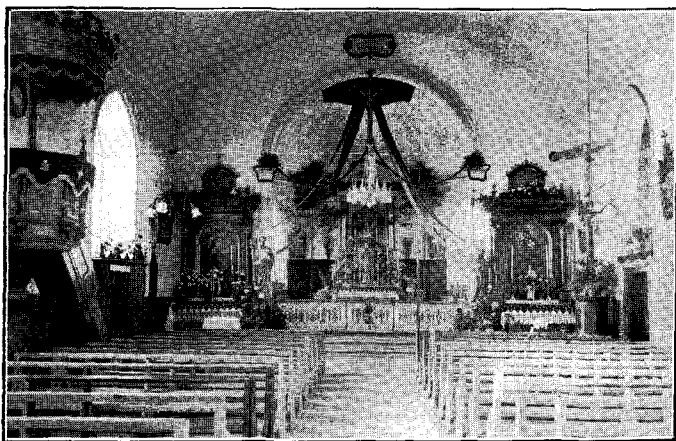


Photo. S. Glasson, Bulle.

*Intérieur de l'église avant l'incendie.*

et marraine Jean-Nicolas Bongard d'Ependes et de Sâles et Anne-Marie Bongard née Carry. Nicolas-Vincent-Aloys-Michel d'Amman<sup>1</sup> et Anne-Marie-Béatrix de Praroman<sup>2</sup> étaient parrain et marraine de la grande cloche qui pesait 30 quintaux. Celle-ci,

---

<sup>1</sup> Nicolas-Vincent-Aloys-Michel d'Amman de Macconnens, fils de Pierre-Nicolas.

<sup>2</sup> Marie-Béatrix-Anne de Praroman, fille de Joseph-Nicolas-Béat-Louis de Praroman et de Marie-Catherine de Bocard.

en 1853 déjà, se fendit. Il fallut la refondre; la paroisse en profita pour remplacer également une seconde cloche (celle de 1530 ou de 1764) dont la sonnerie ne s'harmonisait plus avec celle des autres. Les deux nouvelles cloches furent baptisées Pierre-Marguerite et Joseph-Catherine, du nom de Pierre Mauron de la Fenettaz et de Marguerite Berger de Sâles, Joseph Spielmann de Senèdes et Catherine Clément leurs parrains et marraines.

Le 24 août 1624, l'évêque de Watteville consacra trois autels dans l'église d'Ependes: le maître-autel, l'autel du Rosaire<sup>1</sup> et celui de S<sup>te</sup>-Catherine.

Le maître-autel du début du XVII<sup>me</sup> siècle était dédié à saint Etienne, premier martyr, patron de la paroisse et à saint Antoine, abbé. En 1635, lors de la reconstruction du chœur, il fut transporté de son emplacement primitif jusque dans la nef, sans être démoli. Les visiteurs diocésains qui le remarquèrent spécialement en 1663 (visite pastorale faite sous l'évêque Strambin), ont noté dans leur protocole qu'il était fort beau. En dessus du maître-autel, une grande toile était appliquée au mur: elle représentait la Très

---

<sup>1</sup> Le P. Appolinaire DELLION, (*Diction. par.* V, p. 53 et suiv.) au lieu de l'autel du Rosaire mentionne celui de St-Théodule, pour la consécration de 1624. Or, celui-ci qui était portatif ne fut pas consacré: en 1676, il était placé sous la tour du clocher qui formait alors chapelle. En 1836, l'évêque autorisa sa démolition sous réserve d'un examen ultérieur du retable qui était gothique. Il y eut encore autrefois un autel dédié à la Bienheureuse Vierge Marie: la visite pastorale de 1663 est le seul document qui en fasse mention. Le P. App. Dellion cite encore les autels de St-Laurent et de St-Georges. C'est là une erreur. En ce qui concerne ce dernier, il s'agit de celui de ce nom dans l'église de St-Nicolas à Fribourg.

Sainte-Vierge Marie ayant à sa droite saint Etienne et à sa gauche saint Antoine abbé, avec son emblème du pourceau. Ce tableau, appendu en 1639, était un don de Claudia Mullet et de sa fille Marguerite, reconnaissantes à saint Etienne de les avoir guéries d'une épidémie. Il avait coûté 160 écus.

La fondation de l'autel du Rosaire dut coïncider

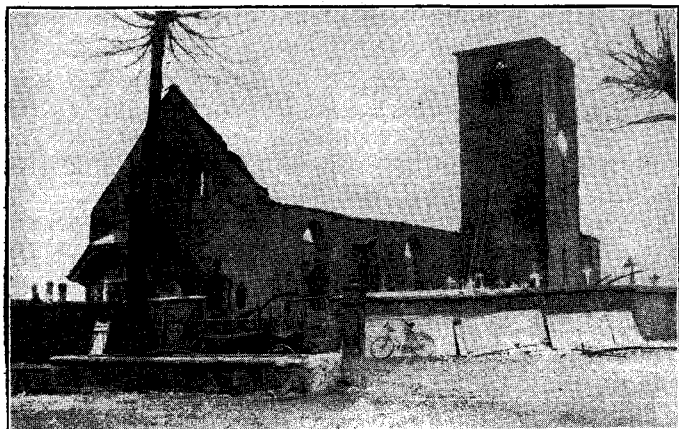


Photo. S. Glasson, Bulle.

L'église d'Ependes, après l'incendie.

probablement avec celle de la confrérie de ce nom, en 1623 ; il était placé dans la nef, du côté de l'épître.

L'autel de Ste-Catherine fut fondé vers 1412 par les frères Rucrat: Nicod et Pierre, ce dernier curé à Ependes puis à Fribourg. Jusqu'en 1635, il se trouvait dans une chapelle voûtée, contiguë au chœur ; il fut ensuite transporté dans la nef, du côté de l'évangile, la chapelle ayant été détruite.

L'église d'Ependes possédait autrefois plusieurs grandes toiles du XVII<sup>me</sup> siècle, qui furent vendues

vers 1890 à un antiquaire de la contrée. La plupart de ces tableaux, de même que ceux des trois autels furent restaurés en 1833, par le peintre Edouard du Venil, de Marseille. Ils représentaient N.-S. Jésus-Christ, la Très Sainte-Vierge Marie, saint Jean-Baptiste, saint Sébastien, saint François-Xavier, saint Antoine de Padoue, sainte Anne et les douze apôtres. En 1899, la paroisse vendit également au musée cantonal de Fribourg, pour le prix de 1100 fr., les anciens vitraux armoriés qui ornaient les vieilles fenêtres plombées du chœur et de la nef. Vitraux aux armes des Lanther, de l'Etat de Fribourg (1622), dans le chœur ; d'André Rossier et de Marie-Hélène Castellaz, de François-Pierre de Reynold et de Ursule de Techtermann son épouse<sup>1</sup>, de Peter Amman et de Elisabeth Gruyères son épouse (1445)<sup>2</sup>, dans la nef.

Ils furent remplacés par des verrières religieuses qu'offraient diverses familles et associations de la paroisse<sup>3</sup>.

La tribune de l'église fut construite en 1833, mais ce n'est qu'entre 1899 et 1893, sous le ministère du curé Rodolphe de Weck, que furent placées les orgues. C'est également de cette époque que datait l'horloge du clocher.

---

<sup>1</sup> François-Pierre de Reynold de Nonan, bailli d'Attalens, † 1763 ; fils de François-Joseph de Reynold, bailli de Rue. Ce vitrail ne fut pas vendu.

<sup>2</sup> Peter Amman, † entre la St-Jean 1566 et celle de 1567 ; fils de Hans Mestral alias Godion. Ce vitrail, ainsi que celui de l'Etat de Fribourg avait été recopié et placé au bas d'une des verrières religieuses : celle offerte par la jeunesse d'Ependes, représentant saint Louis de Gonzague et sainte Cécile.

<sup>3</sup> Elles coûtèrent 3000 francs.

L'église d'Ependes, outre quelques ornements anciens, possédait de belles pièces d'orfèvrerie<sup>1</sup> classées par le service de conservation des objets d'art religieux: un ostensor en argent, travail de l'orfèvre Philippe Blicklé, un calice portant sur le pied les armoiries Amman avec l'inscription: N.A.V.A. de M. 1805<sup>2</sup>, un encensoir avec navette, travail de



Photo. S. Glasson, Bulle.

Intérieur de l'église après l'incendie.

<sup>1</sup> En 1804, dans la nuit du 19 au 20 septembre, un vol considérable avait été commis dans l'église d'Ependes. Les malfaiteurs enlevèrent un ostensor en argent renfermant la Sainte-Hostie (c'était une pièce d'orfèvrerie due au travail de maître Jean Konrad et donnée, en 1645, par la confrérie du Rosaire), un ciboire en argent, 3 calices avec leur patène dont le pied et la coupe étaient en argent, un très beau reliquaire en argent, une pixide en argent. A l'exception de l'ostensor, tous ces objets furent remplacés en 1805, au moyen de dons. L'ostensor qui coûta 512 livres suisses, ne put être remplacé qu'en 1810.

<sup>2</sup> Nicolas-Aloys-Vinceslas d'Amman de Macconens, déjà cité.

l'orfèvre Pierre Fasel, un ciboire en argent du même artiste, un reliquaire dû à l'orfèvre Joseph Scheunner qui habitait Fribourg en 1809.

Il n'y a que l'ostensoir, deux ciboires, un calice et quelques ornements (se trouvant à cause du manque de place dans la maison des religieuses enseignantes) qui aient pu être sauvés.

Aussitôt, on le sait, furent organisées dans tout le canton et même dans certaines paroisses du diocèse de charitables collectes. Dans la ville de Fribourg, une quête à domicile, à laquelle la population a répondu avec largesse, fut entreprise avec un zèle spécialement fervent. La *Liberté* a publié le résultat de ces collectes, le nom de leurs organisateurs, de même que ceux des membres du comité de construction de la nouvelle église.

Divers projets ont été, je crois, élaborés au sujet de l'emplacement de la future église d'Ependes. Je ne les connais pas tous, ni ne veux les énumérer ici. Qu'il me soit toutefois permis d'émettre le vœu de voir la nouvelle église s'élever à la même place que l'ancienne, sur la colline (assez vaste elle aussi, pour permettre les agrandissements indispensables) choisie par les premiers paroissiens d'Ependes <sup>1</sup>.

La tradition sera ainsi respectée. Et surtout, le cimetière restera blotti contre son église, les morts continueront d'être mêlés à la vie paroissiale; leurs tombes ne seront pas abandonnées, auprès desquelles chaque dimanche, pendant la procession et après les offices, les familles se reconstituaient dans la prière.

Juin 1933.

*Louis Evéquoz.*

<sup>1</sup> Depuis lors, une décision a été prise dans ce sens, et la future église sera construite sur les plans de Monsieur l'architecte Cuony, de Fribourg. Les ruines de l'ancienne église ont été abattues le 24 novembre.

## LA BÉNICHON AU PAYS DE FRIBOURG

La danse, les jeux, les mille et un divertissements de l'année, notre époque ne les a pas imaginés : c'est chose presque aussi vieille qu'Adam. On n'a qu'à lire l'Écriture sainte pour remarquer que les Israélites, après un événement heureux, une bataille gagnée, témoignaient de leur joie par des danses et des chants. Et Moïse lui-même n'a-t-il pas dansé, après la traversée de la mer Rouge ! Aussi, ne nous étonnons pas que les origines de notre bénichon restent perdues dans les temps les plus reculés.

En effet, c'était à l'origine la fête de la bénédiction, c'est-à-dire la fête de la dédicace de l'église paroissiale, et partout on organisait grandes cérémonies et joyeux festins. Je doute qu'on sache exactement depuis quelle époque a été fêtée la dédicace de l'église paroissiale, mais on peut croire que cette coutume religieuse remonte aux premiers siècles après J.-C., voire au début des temps chrétiens. La fête alors devait avoir un caractère purement sacré et austère et ce n'est que petit à petit qu'elle a dû dégénérer en réjouissances profanes, tout en gardant son fond et son aspect religieux. L'un des plus anciens documents que l'on ait à ce sujet date de 1443, et on y trouve déjà le mot bénédiction corrompu en « bénission », qui se rapproche passablement de « bénichon ». Cette ordonnance avait pour but de réprimer les troubles qu'occasionnaient les vagabonds aux jours de fête.

« Contre ceux qui font rumour eis benissions ou eis nopces.

« Le vingt-troisième jour de septembre, lan mil quatre cent quarante trois Est ordonné per Messieurs Conseil Soixante et Deux-cents, que dixorenavant quelqueroit viendroit eis benissions ou eis nopces en nostre seignorie, en armes, ou qui traitoit cutel, quil soient pris et detenus, et que lour payent les missions des soutiers en payant



cent sols de ban. Tantefois quantefois à recouvrer par le Burgermeister par clamme ou par noceste »<sup>1</sup>.

Il est fait mention de la bénichon de Prez dans les comptes des trésoriers de 1470 (A.E.F., n° 135*b*) et de celle de Marly dans ceux de Hauterive de 1521. En 1596, il est demandé que toutes chansons, ainsi que danses et jeux, soient « chassés » des dédicaces, afin d'empêcher les nombreux abus que ces fêtes occasionnent<sup>2</sup>. Or, en 1600 on apprend<sup>3</sup> qu'un grand festin se donnait chez les Pères Capucins, le jour de la dédicace. Il faut croire que l'ordonnance précédente avait été levée... C'était le repas annuel des autorités, et sans doute les RR. PP. prenaient abondamment part à la fête. Les comptes de ces dîners nous sont restés, et le chiffre des dépenses est vraiment impressionnant, surtout si l'on songe qu'à cette époque le prix de la vie était excessivement bas. Les origines de ce festin traditionnel, appelé « Kilbemahl », ne remontent guère au-delà du dix-septième siècle.

Pour les réjouissances publiques on mandait des ménestriers. Ils arrivaient en troupes, chamarrés, avec des guirlandes de passements à leurs costumes de bouffons, mi-jaune, mi-rouge. Et tandis qu'ils jouaient, le reste de la bande, pitres, acrobates, tous artistes en leur genre, retenaient autour de leur estrade la foule curieuse, bruyante, tant l'extraordinaire et le merveilleux, surtout, ont toujours exercé une sorte de fascination sur les esprits. Et l'on devait entendre parfois jusque tard dans la nuit, les chants des violons, et le rire grotesque des bouffons. Les communes payaient en partie les frais de ces fêtes. « Ce n'était pas toujours sans scrupules, dit J. H. Thorin, témoin ce compte de 1610, de Grandvillard, où il est dit: « Aux ménestriers du village, pour respect de servir la communauté, et non pour les danses de bénichon, 5 florins »<sup>4</sup>. Ce n'est qu'en 1670 que ces joueurs ambulants furent interdits, et que l'on ordonna aux gens de danser aux sons des fifres

<sup>1</sup> A.E.F., Législations et variétés 5, fol. 147<sup>v</sup>, n° 541 et 6 (2<sup>me</sup> collection des lois) fol. 2<sup>v</sup>.

<sup>2</sup> A.E.F., Registre des mandats 2, fol. 135.

<sup>3</sup> A.E.F., Répertoire des manuels, 1741, 5<sup>v</sup>.

<sup>4</sup> Notice hist. sur Grandvillard, par J.-H. Thorin, p. 150.

et des tambours. Chaque commune était même obligée d'avoir un fifre et un tambour à disposition, pour les manifestations populaires.

De 1617 date une ordonnance très intéressante, concernant spécialement les exercices de tir des dédicaces. On recommande aux tireurs d'y venir nombreux, « avec munitions, en bon équipage et surtout avec beaucoup de bonne humeur ». Ils devaient se rassembler sur la place de Notre-Dame, après la messe, et de là « marcher en bon ordre, jusqu'aux Places », où s'effectuaient exercices et concours et où avait lieu la distribution des prix. C'est probablement cette ancienne coutume qui a donné naissance à ces tirs de forains, toujours en vogue sur nos places de fête, où l'on gagne parfois un petit tableau ou un gros ours aux yeux de verre, aux pieds de velours<sup>1</sup>.

Vers 1600, la bénichon de Gruyères jouissait d'une grande renommée. On en célébrait même plusieurs, celles entre autres de saint-Théodule et de saint-Jean. « Une décision du Conseil de 1633, porte qu'il ne sera publié qu'une bénichon franche, celle de saint-Théodule, et que si l'on veut en publier d'autres, le banneret eût à s'y opposer, au nom du pays. »<sup>2</sup> Une bénichon franche était probablement celle dont la commune soldait en partie les frais. On comprend donc les raisons des autorités communales: le trésor de l'Etat était sûrement en bonnes mains. En 1636, on dut même interdire toute danse le jour de la dédicace, à moins d'avoir une permission spéciale du baillif<sup>3</sup>! Les abus qui se commettaient alors étaient sans doute trop nombreux.

En 1670, il est fait mention de la bénichon de Montbovon, dans l'inventaire des meubles d'un certain Jean Barbey des Sciernes<sup>4</sup>. On y parle de plats, probablement des poteries et plats en bois, « pour la bénichon ». De nos jours encore, à la campagne surtout, on met sur la table pour ce jour-là, les plus beaux services<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> A.E.F., Registre des mandats, 3, fol. 83.

<sup>2</sup> *Notice historique sur Gruyère*, par J.-H. Thorin, p. 355.

<sup>3</sup> A.E.F., Livre des mandats, 4, fol. 76<sup>v</sup>.

<sup>4</sup> Dellion, *Dictionnaire hist. des paroisses*, VIII, p. 449.

<sup>5</sup> Berchtold, *Hist. du cant. de Frib.*, III, p. 218.

Un petit conflit s'éleva en 1700, à Fribourg, entre les RR. PP. Capucins et les autorités, à propos du diner traditionnel. Et l'on essaya de le transférer au Collège. Les Pères avaient, paraît-il, plaisanté en vers et malicieusement Leurs Excellences ; toutefois, et ce fut regrettable pour les professeurs de St-Michel, les Capucins parvinrent à le ressaisir, à condition de ne plus froisser ces Messieurs. Chaque convive recevait un thaler, les Pères vingt. En 1738, on leur en donna soixante.

Cependant, on constate que si nos ancêtres aimaient le plaisir et la bonne chère, ils savaient y renoncer lorsque des circonstances spéciales l'exigeaient, ainsi qu'en témoigne cet extrait d'un protocole de Rueyres-les-Prés :

« Le 5 septembre 1727, l'honorable commune de Rueyres, assemblée au sortir de l'église, ayant considéré et fait attention aux suites fâcheuses que causent les bénichons, a, d'un commun accord et pour des raisons particulières, arrêté que dans l'espace de huit ans on ne fera aucune bénichon (danse) dans la commune, sous le ban de dix florins. »<sup>1</sup> Et c'est même dans tout le pays, qu'en 1731, on interdit la danse, « sauf cependant le jour de la dédicace du lieu, noces et repas du voisinage »<sup>2</sup>. Ensuite, en 1742, on trouve une longue ordonnance de la chancellerie de Fribourg. Elle dit spécialement que dans chaque paroisse on ne pourra faire qu'une dédicace, afin d'éviter les désordres généraux qu'occasionnent les dédicaces locales. En effet, lorsque c'était fête paroissiale dans quelque commune, on en profitait pour danser dans tout le pays. L'année était une fête éternelle. Cette lettre mérite qu'on la reproduise entièrement : elle est des plus intéressantes<sup>3</sup>.

« Mandat souverain, abrogeant les dédicaces, hors de la paroissiale.

« Nous l'Avoyer, Petit et Grand-Conseil de la ville et canton de Frybourg, savoir faisons par cette qu'ayant

<sup>1</sup> Dellion, *Dict. hist. des paroisses*, IV, p. 527.

<sup>2</sup> A.E.F., Collection des imprimés, n° 13.

<sup>3</sup> A.E.F., Livre des mandats, 7, fol. 193.

A.E.F., Livre du château de Gruyères, I. fol. 96.

A.E.F., Coll. impr., n° 14.

meurement réfléchi sur les désordres et abus qui se font dans les dédicaces que l'on tient trop fréquemment dans nos villes et pays, et surtout de ce qu'au lieu d'y servir et glorifier Dieu selon l'intention de notre sainte Eglise, on commet et pratique toutes sortes d'excès, de querelles, batteries et débauches, à la plus grande ruine de nos sujets: à cause et pour telles considérations, nous nous voyons obligés, afin de réprimer tels abus et inconvénients,



Cortège de bénichon se rendant sur le pont de danse.  
Dessin de J. Reichlen, dans *La Gruyère illustrée*, fasc. 4-5., p. 46.

d'abolir, ainsi que nous abolissons par la teneur des présentes toutes les dédicaces à la réserve de celle de la paroisse, en sorte que l'on ne pourra n'y tenir à l'avenir dans une paroisse, qu'une seule dédicace, le jour qu'on a coutume de célébrer dans la paroisse, et sans qu'il soit permis de faire dédicace à part, dans d'autres villages et endroits sinon au jour de dédicace de la paroisse, sans néanmoins toucher au service divin, qui se pourra faire dans les Eglises et Chapelles, comme du passé.

« Et pour que notre présente ordonnance soit tant mieux observée et ensemble ôter toute occasion à y contrevenir, il est défendu à tous et un chacun de danser et sauter

en rond le jour des dédicaces abolies, réformées et séparées de celle de la paroisse, aussi bien que de mener du vin pour le vendre dans les endroits où il n'y a pas de cabaret. Le tout sous le ban de cinquante florins-bons, payables par chaque cabaretier qui aurait constitué les joueurs de violon, ou laissé danser chez luy les jours des dédicaces qui sont présentement réformées et abolies, sauf celle de la paroisse. Payable dite amende de 50 livres encore, tant par la jeunesse qui, contre attente hazarderait et entreprendrait d'introduire des joueurs de violon, pour danser, soit dans une maison ou place publique, que pour les joueurs de violon, eux-mêmes, aussy de 50 livres.

« Bien entendu qu'un seul des contrevenants pourra être recherché et tiré au payement de la dite amende, au nom de tous les conjoints. Et cas venant que nul d'entre les défailtants fût en état de payer le dit bamp, il sera procédé sans faute à un châtement corporel contre eux.

« Ce que pour due observance et conduite de un chacun les présentes seront publiées et affichées es lieux accoutumés.

« Donné le 15 du mois de mars 1742.

« *Chancellerie de Frybourg.* »

Cependant, c'est en 1747 que fut promulguée l'ordonnance qui a pour nous le plus grand intérêt, celle qui fait étape dans l'histoire des dédicaces, et qui marque l'origine de la bénichon telle que nous l'avons encore. En effet, cette lettre laisse à chaque paroisse le soin de fêter religieusement la dédicace de son église, mais ordonne de remettre à un jour fixe pour tout le pays, les réjouissances profanes et surtout la danse. On choisit le deuxième dimanche de septembre, et cette date nous l'avons gardée. Cette lettre est recopiée dans presque tous les livres de châteaux et seigneuries dépendant de la chancellerie de Fribourg<sup>1</sup>. La voici :

<sup>1</sup> Bibl. cant., Collection Gady, E 3, fol. 116.

A.E.F., Livre du château d'Estavayer, fol. 103<sup>v</sup>.

A.E.F., Livre du château de Gruyères, vol. 1<sup>o</sup>, fol. 158.

A.E.F., Livre du château de Cheyres, fol. 20<sup>v</sup>.

A.E.F., Livre du château de Châtel-St-Denis, I, fol. 184.

A.E.F., Livre des mandats, 7, fol. 300

« Dédicace. Les dédicaces particulières sont toutes fixées au deuxième dimanche de septembre.

« Sachant combien la vie licencieuse et les débauches excessives auxquelles ont coutume de se livrer la plupart de nos sujets, aux jours de Dédicaces sont contraires et nuisibles au bien tant public que particulier, qui y arrivent ordinairement ; Et pour éviter l'amas prodigieux de gueux et mendiants, dont les paroisses en telles réjouissances sont annuellement surchargées, de même que pour remédier à tous les autres excès qui s'y commettent à pareils jours, nous avons par un effet de notre paternelle prévoyance, saisi le moyen qui nous a paru le plus propre à mettre un frein à ce dérèglement. C'est pourquoi sans toucher en rien au service divin et cérémonies de l'église, Nous avons décrété et ordonnons par les présentes, que dans les lieux de notre obéissance, sans exception d'aucun, toutes les réjouissances et divertissements des dédicaces soient remis et fixés au deuxième dimanche de septembre, auquel jour seulement il sera permis de danser et se divertir, quoique avec modération, tant sur les places publiques que dans les cabarets et bouchons, et dans les endroits où se vend ordinairement du vin, Octroyons d'en pouvoir vendre à tels jours, mais hors le jour ci-dessus fixé, nous défendons sévèrement de danser, tant en places publiques que cabarets et autres, au devis de notre ordonnance du 22 Février 1731 ; Et sous l'offense irrémissible y contenue.

Avec cette ultérieure adjonction au dit notre règlement, que aux Jours ordinaires des Dédicaces de chaque endroit, de même qu'en leur octave, qu'elles ne s'y pratiquent pas même en cas de noces, ni pour aucun motif, que ce soit tant en maisons particulières que publiquement, et cela sous le double de l'amende au dit règlement énoncée.

A ces causes nous vous ordonnons d'invigiler très soigneusement soit à ce que le présent règlement soit exactement observé, Vous défendons sous peine de notre disgrâce souveraine de céder à qui que ce soit l'amende encourue à cet égard, ce que votre conduite et celle de vos successeurs insérerez dans le Livre du château, ferez

afficher au Convient et d'orsénavant publier chaque lundi de Pâques.

« Du 28 Février 1747.

« De Reynold, avoyer d'Estavayer. »

On supprima de nouveau toute danse en 1751 : c'était une année jubilaire.

Souvent on parle du fameux sapin de bénichon. Cette coutume existait déjà en 1787.

« La veille de Ste-Ursule 1787, on a planté pour la première fois sur les places un sapin devant l'hôpital, pour fait de bénechon. Ça été les filles des Places qui ont commencé et ont sauté en ron jusqu'au jeudi, depuis le dimanche, avec des flambeaux. M. Buman, Baumeister, a permis de l'aller couper derrier Perrault ; on a été joyeux le soir qu'on l'a élevé. »<sup>1</sup>

Et la coutume paraît s'être continuée assez longtemps. Ce devait être très amusant de voir sauter filles et garçons sur cette place, le soir, avec des flambeaux. Que de doux mots fredonnés à l'oreille, dans les chants et surtout entre les refrains ; maintenant seul le « Valet » traditionnel ramène la jeunesse joyeuse avec des torches sur les places, et encore y manque-t-il les jeunes filles... Quant aux sapins on ne les voit plus guère que vers Noël. Ils ont alors l'air triste, chassés de leur forêts, et ce n'est que dans une chambre chaude, que, lourds de lumières et de bonbons, ils retrouveront l'air gai d'autrefois. Sapins de bénichons, sapins de Noël... que de belles fêtes intimes... L'un rassemblait sous ses rameaux la ville entière, famille immense, et l'autre groupe encore chaque année, sous ses feux, les êtres du foyer...

En 1789, une ordonnance fut publiée, interdisant aux musiciens de jouer dans les cabarets, jours de dédicaces et de noces exceptés :

« Nous l'Avoyer e Conseil de la Ville et République de Fribourg, savoir faisons :

« Que nous étant revenu que l'observation de notre règlement ci-après était en plusieurs points négligée, et

---

<sup>1</sup> *Annales fribourgeoises*, I, 1913, p. 179.

qu'entre autres, il n'était point, ainsy qu'il est ordonné chaque année publié en chaire et affiché es lieux accoutumés, nous voulons par les présentes en rappeler l'exécution ponctuelle à tous nos préposés et charges ayant. Et avons trouvé en même temps bon de défendre très sérieusement à tous Musiciens de jouer à l'avenir dans les cabarets ou bouchons, sous quel prétexte qu'il puisse être, les seuls jours de dédicace générale et de noces exceptés, des danses ou soit dittes obades, de même que de courir les rues en jouant de leur instrument.

« Donné le 16 mars 1789. »<sup>1</sup>

Mais voilà qu'en 1792 une guerre malencontreuse contraignit la chancellerie à interdire toutes danses et mascarades jusqu'à nouvel avis<sup>2</sup>. Ainsi l'on savait compatir aux malheurs des autres, et au lieu de danser dans les campagnes, on priaît dans les sanctuaires de Suisse.

Une nouvelle ordonnance, concernant les dédicaces est donnée en 1795<sup>3</sup>:

« Vins et danses ; mandat aux baillifs.

« L'Avoyer et Conseil,

« N'ayant pu apprendre qu'avec déplaisir que malgré notre règlement souverain précédant, on continuait à vendre vins et danser dans le tems de durée des vieilles dédicaces, nous vous enjoignons par les présentes de ne pas souffrir les contraventions et abus, mais au contraire de punir à teneur de notre règlement à ce relatif, toute personne y contrevenante, sans exception, égard, ni support de qui que ce soit.

« A Dieu donné, le 21 septembre 1795. »

En 1804, fut promulguée une loi assez longue sur la sanctification des dimanches et la police des danses<sup>4</sup>. Toute danse est interdite durant l'année, excepté aux trois jours de la dédicace générale et aux derniers jours de carnaval.

<sup>1</sup> A.E.F., Livre du château de Corbières, fol. 2.

<sup>2</sup> A.E.F., Coll. impr., n° 74.

<sup>3</sup> A.E.F., Mandatenbuch, 11, p. 230 et Livre du château de Corbières p. 48.

<sup>4</sup> Bull. lois, 1804, p. 50.



On pourra cependant encore danser pour cas de noces, mais ce ne sera permis que pour gens faisant partie de la noce. En outre, il est stipulé que toute danse finira à huit heures en hiver et à neuf heures en été.

En fait, ces ordonnances diffèrent assez peu les unes des autres, surtout celles qui ne concernent que la danse. On a plutôt l'impression de relire la même ordonnance, remaniée et transformée suivant les conditions et les époques.

En l'année 1805, on renvoya la dédicace générale au troisième dimanche de septembre. Voici ce qu'on lit au *Bulletin des lois* <sup>1</sup>.

« La diète de la Suisse a décidé qu'il serait célébré le dimanche 9 septembre un jour de prière générale pour toute la Suisse, en action de grâces.

« Par conséquent, la dédicace générale ne pouvant tomber ce jour-là, est renvoyée au troisième dimanche de septembre, vu encore que les récoltes de toute espèce se trouvent retardées dans tout le canton, et qu'il est par conséquent dans l'intérêt de l'agriculture de ne pas ajouter à ce retard la perte de deux jours de travail, dans un moment où la récolte ne sera pas encore achevée. »

C'est, je crois, la première fois que fut célébrée dans toute la Suisse la fête fédérale d'action de grâces.

Entre 1812 et 1817 <sup>2</sup>, la vogue fut supprimée trois fois, pour raison de disette et de guerre; elle n'eut pas lieu non plus en 1826, toute danse ayant été interdite dans la partie catholique du canton, du 2 juillet au 31 décembre: c'était l'année du Jubilé <sup>3</sup>.

La jeunesse, si l'on en croit un registre de patentes de 1830 ouvrait pour les jours de dédicace des débits de boisson. Je ne sais exactement en quoi cela consistait; mais on lit par exemple: « Accordé en date du X septembre 1830, patente d'auberge à la jeunesse de Belfaux ».

Et les bénichons se succédèrent sans interruption, jusqu'en 1870, où un terrible conflit mit aux prises nos voisins, conflit qui eut des répercussions profondes sur tout notre

<sup>1</sup> *Bull. lois*, 1805, p. 156.

<sup>2</sup> A.E.F., Coll. impr., nos 299, 334, 349, 366 et 1310.

<sup>3</sup> A.E.F., Coll. impr., n° 732.

pays. Aussi le gouvernement prit-il la décision sage d'interdire pour cette année, et « jusqu'à des temps meilleurs les danses publiques, et les nombreuses fêtes ou vogues, dites bénichons<sup>1</sup> ».

On payait assez cher le plaisir de la danse. En effet, une loi de 1882 avait fixé les contributions que voici :

15 francs jusqu'à 8 heures,

25 » » 11 »

35 » » 4 »

100 francs pour un bal masqué.

Il est ajouté : « Le permis de huit heures et celui de onze heures sont affranchis de toute contribution pendant les trois jours de la vogue générale<sup>2</sup> ». Donc on pouvait danser le dimanche. Or, voilà qu'en 1888, le gouvernement eut l'idée, fâcheuse du reste en conséquences, d'interdire toute danse les dimanches et jours de fête, sans exception pour la bénichon. Le peuple ne l'entendait pas de cette oreille, et dans beaucoup d'endroits on décida d'enfreindre le règlement. On se demande quelle est la raison qui a poussé le gouvernement à une telle décision ! Peut-être des désordres à la vogue de 1888, puisque c'est au lendemain de cette bénichon que la loi fut promulguée. Et cela donna lieu en 1889, à divers incidents, à Bulle et surtout à Estavayer. Lisons plutôt le protocole des séances du Conseil d'Etat :

Séance du 13 juillet.

« Il est donné lecture d'une lettre de MM. les ecclésiastiques du décanat d'Estavayer-le-Lac, confirmant ce qui est revenu de divers côtés, que dans cette ville et dans quelques villages de la Broye, on a l'intention de danser le dimanche de la vogue générale, malgré la disposition formelle de l'art. 31 de la nouvelle loi sur les auberges, interdisant absolument la danse les dimanches et jours de fêtes. Les raisons invoquées par ceux qui ont l'intention de violer la loi consistent à prétendre que celle-ci ne prohibe, le dimanche, que la danse dans les auberges et autres éta-

<sup>1</sup> A.E.F., Coll. impr., n° 613 et Bull. lois, au 12. IX. 1870.

<sup>2</sup> Bull. lois, au 11 XII 1882.

blissements publics, mais nullement la danse organisée par des particuliers en dehors d'une auberge; que par conséquent une danse organisée dans ces conditions ne tombe pas sous le coup de la loi. Le Conseil estime que cette manière d'interpréter la loi tombe à faux, car il est incontestable que l'intention du législateur a été de défendre toute danse publique les dimanches et jours de fête; or la danse telle qu'on veut l'organiser à Estavayer et dans quelques



Scène de bénichon au siècle passé à Belfaux.

Dessin de J. Reichlen, dans la *Gruyère illustrée*, fasc. 7, p. 13.

autres parties de la Broye, revêt sans contredit un caractère public, vu qu'elle aura lieu publiquement et que les étrangers y seront admis. On décide en conséquence d'inviter MM. Menoud, président du Conseil, Schaller et Python, conseillers, à se constituer en comité, pour aviser sans retard aux voies et moyens destinés à faire respecter la loi, et à faire ensuite rapport sur les décisions qu'ils auront prises à cet égard. »

Du 6 septembre 1889.

« La Direction de Police expose que le Préfet du district de la Broye éprouve des craintes au sujet de l'application

de la loi sur les auberges, dimanche 8 courant, à l'occasion de la vogue générale. On se propose d'aller à l'encontre de la disposition statuant que la danse est interdite le dimanche. Afin de faire respecter la loi, le Préfet demande un renfort de gendarmerie. On décide de mettre à sa disposition une force suffisante, sous le commandement du commandant de gendarmerie lui-même. »

Et l'on continuait, à Estavayer, à préparer la bénichon... On dit que les Broyards ont forte tête. On était même devenu très hostile au gouvernement, et il m'a été raconté, cette année, à Estavayer, que des membres de la jeunesse avaient placé au sommet d'une perche une poupée, et qu'ils la faisaient gesticuler au moyen d'un fil en criant : « Saute Python ». Si je cite ce fait, sous toutes réserves, c'est pour montrer que parfois les défenses trop sévères, sans raisons apparentes très plausibles, sont loin d'avoir l'effet désiré, et ne servent au contraire qu'à aigrir ceux qui en sont frappés. Chacun, sans doute, est loin d'approuver cette insulte envers le grand homme que fut M. Python, dont la mémoire sera toujours chère au pays de Fribourg, et dans toute la Suisse, mais on peut comprendre cette jeunesse, jusqu'à un certain point.

Et le dimanche de la bénichon arriva, et l'on dansa...

*Mais quelqu'un troubla la fête  
Pendant qu'ils étaient en train.*

*A la porte de la ville  
Ils entendirent du bruit.  
Les jeunes garçons s'enfuirent  
Suivis par les jeunes filles...*

Cinquante gendarmes approchaient...

Quelques personnes plus hardies voulurent leur résister : ce fut en vain. Toute danse cessa ce dimanche.

A Bulle de même, les jeunes organisèrent une danse hors de la ville, et lorsque la police locale voulut intervenir, elle se fit huer. La jeunesse fut mise à l'amende, et l'incident déclaré clos. Le gouvernement, en effet, fut obligé de revenir sur sa décision. Il avait reçu un grand nombre de pétitions qui toutes témoignaient de l'impopularité du décret et demandaient la révocation immédiate.

En conséquence il modifia le second alinéa de l'article 31 de la loi de 1888 sur les auberges, disant :

« Elle (danse) est absolument interdite les dimanches et jours de fête. »

On ajouta : « Ce second alinéa ne concerne pas les jours de vogue générale ».

Et nous voici en 1914, la grande et terrible année... Qui l'aurait supposé en juillet, au Conseil d'Etat, puisqu'on se préoccupait encore de la date de la bénichon<sup>1</sup>. On décida de renvoyer la vogue générale au quatrième dimanche de septembre, à cause de l'entrée en service, le 14 septembre du régiment fribourgeois et d'une coïncidence fâcheuse (la vogue devait avoir lieu régulièrement les 13, 14 et 15 septembre), soit pour le succès de la fête, soit pour la discipline du corps d'armée en cours de répétition.

Quelques semaines plus tard, l'armée entière était mobilisée...

La vogue était supprimée<sup>2</sup>, ainsi que les représentations, spectacles, concerts.

Une année passa... La guerre durait encore !

Alors le gouvernement, voulant ménager au peuple angoissé par « la guerre effroyable et la gêne économique » quelques heures de joie — hélas ! plus ou moins superficielle — décida d'autoriser la vogue, tout en la restreignant à deux jours, soit au dimanche et au lundi<sup>3</sup>.

Et l'on dansa, peut-être sans entrain... pendant que là-bas., dans les plaines de Gaule, les hommes s'entre-tuaient !

Or, en 1916, la question se présenta de nouveau<sup>4</sup> : fallait-il limiter la durée de la vogue au dimanche et au lundi, ou la prolonger d'un jour ? Cela fit l'objet d'une longue séance au Grand Conseil, le 4 mai, et finalement l'on décida de la maintenir à deux jours. En conséquence on décréta l'article qui suit :

<sup>1</sup> A.E.F., Protocole du Conseil d'Etat 1914, p. 483.

<sup>2</sup> A.E.F., Protocole du Conseil d'Etat 1914, p. 554.

<sup>3</sup> A.E.F., Prot. du Cons. d'Etat, 1915, p. 483.

<sup>4</sup> A.E.F., Bull. des séances du Grand Conseil, 1916, p. 58, 105. *Bull. lois*, au 8. V. 1916.

« L'art. 13 révisé de la loi du 11 décembre 1882 sur la danse sera de la teneur suivante :

« Le permis de huit heures et celui de onze heures sont affranchis de toute contribution pendant les 2 jours de la vogue générale (deuxième dimanche de septembre pour la plaine, et d'octobre pour la montagne, et les lundis suivants). »

Toute réforme doit durer pour valoir, avait-il été notamment dit au cours des débats ; et maintenant il en est encore ainsi, car si la bénichon dure apparemment trois jours, on paye l'amende pour la danse du mardi.

Puis vint 1918<sup>1</sup>, avec sa terrible épidémie, qui entraîna une nouvelle suppression de la vogue générale. La danse, en effet, aurait été un agent facile et formidable de propagation des microbes, et d'autre part, que serait la bénichon sans la jeunesse, alors grave et ardente, qui prenait la défense et la garde de la ville fédérale ?

On décida de nouveau de supprimer la vogue en 1920<sup>2</sup>, à cause de la fièvre aphteuse qui éprouvait les campagnes fribourgeoises. Mais voyant l'intensité du fléau diminuer, et ayant reçu plusieurs demandes, le gouvernement remit aux 10 et 11 octobre la bénichon de la plaine et celle de la montagne.

Une dernière fois, la vogue générale préoccupa nos autorités en 1924<sup>3</sup>. Mais il ne s'agissait que d'un simple déplacement, à cause de l'entrée en service des bataillons d'infanterie fribourgeois 14, 15, 16, 17.

Voilà l'histoire de notre bénichon. Elle est simple et modeste ; elle a cependant son cachet. Car bien qu'au premier abord elle semble n'avoir aucun lien avec l'histoire, la grande histoire, celle qui étudie les phases générales de la vie d'un peuple, elle en est comme un pâle reflet : c'est-à-dire, pour parler plus positivement, que son succès a toujours été en fonction de la situation politique et économique de notre pays et des terres voisines.

Il faudrait se garder de croire que la bénichon est une fête essentiellement locale, qui ne se voit qu'à Fribourg.

<sup>1</sup> *Bull. des lois*, 1918, p. 228.

<sup>2</sup> A.E.F., Prot. Cons. d'Etat, 1920, p. 588.

<sup>3</sup> *Bull. lois*, 1924, p. 75, 77.

Au contraire, on la retrouve un peu partout, dans les campagnes de Suisse allemande, comme sur les côtes du Jura ; dans les monts de Savoie comme dans les landes du Nord. En Suisse allemande, la fête prend le nom de « Kilbe » ou « Kirchweihe », et j'ai appris dernièrement que dans les vignobles du canton de Neuchâtel on l'appelle l'« abbaye ». Quant aux noms de vogue et kermesse, voici les définitions du nouveau Larousse illustré : *Vogue* : Nom que l'on donne aux fêtes patronales dans certains départements du Midi, dans les Hautes-Alpes. Semble être une corruption de vote (votum, vœu, fête votive) qu'on emploie dans d'autres départements. *Kermesse* : Nom, en Hollande et dans les Pays-Bas, des fêtes paroissiales, des foires annuelles célébrées avec de grandes réjouissances.

Ainsi, on retrouve la même origine à ces fêtes et partout elles servent d'excuse à de nombreux plaisirs.

Aujourd'hui, la bénichon n'a gardé qu'à la campagne son authentique parfum d'ancienneté. La ville, en effet, a beaucoup évolué, et l'esprit qui y règne ne permet plus à cette franche gaieté d'autrefois de s'épanouir sur les estrades de danse, en plein public. Ce n'est plus l'époque dont parle Berchtold :

« Les patriciens ne dédaignaient pas d'y prendre part (aux bénichons) et de sauter comme de simples mortels. Bien plus ! C'étaient les quatre bannerets qui ouvraient les danses sur les Grands-Places, et les petites bourgeoises, auxquelles ils jetaient le mouchoir, ne s'en croyaient pas peu honorées.

« On dit que rien n'était plus plaisant à voir que ces quatre magistrats, en perruques d'allonge et rabats, se trémoussant comme des arlequins, au son de la musique la plus vulgaire. »<sup>1</sup>

En ville, maintenant, on sent de plus en plus la « commercialisation » de la bénichon, si j'ose ainsi dire. Elle n'est plus qu'une occasion facile pour les cafetiers de faire une recette sonnante, et toute sa poésie, avec le temps, s'en est allée. Seuls, sur les places, les chevaux de bois et les attrac-

---

<sup>1</sup> Berchtold, *Hist. du cant. de Frib.*, III, 270.

tions diverses rappellent vaguement un passé défunt. Par contre, plus un pont en plein air... On danse à l'intérieur des cafés... Le parquet glisse ; les toilettes sont recherchées, comme les sourires, et les salles sentent étrangement l'odeur du tabac et le parfum des femmes... Dans les cités, la bénichon se meurt. Ce n'est plus qu'un souvenir perdu, et le nazillement du jazz achève d'étouffer l'écho lointain des tambours, des fifres et des anciens violons.



Sur le pont de danse, un dimanche de bénichon.

Dessin de J. Reichlen, dans la *La Gruyère illustrée*, fasc. 8, p. 62.

A la campagne, au contraire, c'est encore une des plus belles fêtes de l'année, si ce n'est la plus belle, celle dont on s'occupe de longue date et qu'on prépare avec des soins minutieux. Et dans la semaine qui précède le grand dimanche, tout le village est en fièvre.

La jeunesse part aux bois chercher des fleurs et de petits sapins pour entourer l'estrade, cependant que de toutes les cuisines s'échappe l'odeur parfumée des gâteaux et des beignets, spécialités qui retiennent tous les soins des ménagères. Voici, à ce sujet, ce que dit le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* :



« A la campagne surtout, la bénichon est la fête par excellence. Elle sert de prétexte à de plantureux repas, dont les plats principaux sont composés de viande de mouton servie sous des formes variées: gigot, ragoût, rôti, et même une sorte de bouillie garnie de raisins secs, appelée « forès » (de Voressen) ou « papet à la faye » (bouillie de mouton). On confectionne à cette occasion des mets particuliers: un pain gras de farine blanche (la cuchaule), des pâtisseries diverses (beignets, cuquettes, brechis ou bricelets, etc.); enfin, avec un mélange de vin cuit et de farine, on prépare une espèce de confiture assaisonnée d'épices, d'anis et de moutarde et que l'on nomme: moutarde de bénichon<sup>1</sup>. »

Notons toutefois qu'en ville, toutes ces spécialités de la pâtisserie se font encore beaucoup, surtout les beignets.

Et le soir, dans les rues du village, on entend parfois ce refrain:

*Buvons, rions, chantons,  
Voici la bénichon.*

Ce sont les jeunes gens et les jeunes filles qui se promènent au clair de lune. Car il faut se trouver un danseur ou une danseuse pour le dimanche. Ecoutez Sciobéret<sup>2</sup>:

« Comme on multiplie sous vos pas ces filets assassins, qu'on appelle la « dévudia », la « déforaie »! C'est qu'il s'agit pour ces séduisants lutins de conquérir un galant pour la bénichon, sauf à s'en moquer après...

« Mais qu'importe; la farce est jouée: qu'on était bien sur le pont de danse! »

Il est aussi, dans notre canton, certaines petites villes, où la bénichon garde encore son cachet ancien, qui sent la liberté des grandes prairies et la joie franche du village. La bénichon de Gruyère, par exemple, dont j'ai déjà parlé, a toujours eu un grand succès. « Elle coïncidait avec la foire aux boucs, célèbre dans la contrée, et plus il y avait de boucs sur le marché, plus l'allégresse était grande<sup>3</sup>. On sortait pour l'occasion son plus beau costume. Tricorne,

<sup>1</sup> *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, vol. II. Art. bénichon,

<sup>2</sup> *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, 1902, p. 93.

<sup>3</sup> *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, vol. II. Art. Bénichon,

cadenette, grand habit violet, culottes courtes et souliers à boucles remplaçaient pour trois jours la « capetta », le « bredzon » et le « loï » traditionnels. Et chacun dansait, voire les ecclésiastiques : « Les curés eux-mêmes faisaient la danse et ne se gênaient pas de danser la première sur le pont de danse<sup>1</sup> ». Du reste la bénichon de Gruyère fait l'objet d'une description enthousiaste de la part d'un étranger, venu en excursion dans nos montagnes vers 1825 :

« C'est un jour solennel, dont chacun profite, dit-il, les vieillards à table et la jeunesse sur le théâtre des danses publiques. On s'en occupe longtemps d'avance. Les jeunes filles se concertent pour leur toilette ; les garçons pour les préparatifs de la fête. Ils engagent les ménétriers et se constituent dans les formes ; il y a un gouverneur de la jeunesse, avec deux conseillers et deux trésoriers, nommés pour un an. Au sortir des vêpres, la musique se fait entendre. Les garçons, parés du mouchoir et de la guirlande de fleurs qu'ils ont reçus de leurs belles, les attendent au passage. Celles-ci peuvent à peine cacher l'ivresse de leur cœur sous la modestie de leur maintien. La danse s'ouvre : les vieillards rajeunissent par le souvenir du passé ; l'enfance grandit dans l'avenir. Même plaisir le lendemain ; puis arrive le surlendemain, où l'on trouve parfois mécompte dans ses affaires, faute d'avoir bien calculé. »<sup>2</sup>

Cette page fait penser à un passage d'Homère, dans la célèbre description du bouclier d'Achille. C'est le tableau d'une danse villageoise :

« Et il fit deux belles cités des hommes. Dans l'une on voyait des noces et des festins solennels. Et les épouses, hors des chambres nuptiales, étaient conduites par la ville, et de toutes parts montait le chant d'hyménée, et les jeunes hommes dansaient en rond, et les flûtes et les kithares résonnaient, et les femmes debout sous les portiques admiraient ces choses... »

La bénichon de Romont, de même, a toujours été très fréquentée. Elle a lieu encore le jour de la patronale, à la « mi-août », et cette exception remonte si loin que l'on

<sup>1</sup> *Dict. du parler neuchâtelois et suisse romand*, p. 49.

<sup>2</sup> *Course dans la Gruyère*, 1826, p. 23-27.

a peine à en connaître les raisons. Jadis, venaient encore se greffer dans les jours qui suivent la fête de l'Assomption, les grandes foires aux chevaux, les plus importantes de la Suisse, il y a cinquante ans. A cette occasion, la commune levait un contingent militaire qu'elle abreuvait grassement. Devant les auberges s'allongeaient les ponts de danse, et dans les familles c'était grand « tire-bas ». On ne quittait guère la table trois jours durant. D'autres villages glânois ont encore conservé leur bénichon particulière: Vuister-nens-devant-Romont, à la St-Jacques, Siviriez, le premier dimanche de mai, La Joux, le premier dimanche d'août. Les autorités ont toujours admis ces bénichons particulières, parce que la coutume est très ancienne<sup>1</sup>.

Au Lac-Noir, la bénichon a lieu vers la fin juillet et à Châtel-St-Denis, le troisième dimanche d'octobre.

La bénichon d'Estavayer aussi a toujours eu une grande réputation, qui d'ailleurs dure encore. Elle y garde, en effet, tout le charme bucolique des villages, et c'est à flots que, le dimanche, les trains et les bateaux déversent les habitués et les curieux dans ses petites rues fleuries.

La jeunesse, le dimanche matin, fait le tour de la ville, en donnant sérénade aux autorités qui distribuent argent et bouteilles. Il n'y en aura jamais trop pour les trois jours. Elle va tout d'abord chez le préfet, puis chez le juge de paix, le président de tribunal, le syndic; enfin chez les membres de l'autorité communale et paroissiale. Et cette tournée dure depuis la sortie de la grand-messe, c'est-à-dire depuis dix heures trente, jusqu'à une ou deux heures de l'après-midi.

Vers trois heures, après vêpres, c'est la levée des danses, par le président de la jeunesse. Autrefois, le lundi avait lieu la danse des garçons, et le mardi la danse des filles. A cette occasion, le lundi, les jeunes filles venaient servir aux jeunes gens un petit goûter, et le mardi, les garçons rendaient la politesse aux demoiselles en leur offrant thé et gâteaux. J'ai vu, cette année encore, des danses qui, assez bizarres, n'en sont pas moins intéressantes. C'était le lundi. A un moment donné, chaque jeune fille ôta un soulier. On les

---

<sup>1</sup> Renseignements obligeamment fournis par M. Bondallaz, préfet de la Glâne.

mit tous dans un grand sac de toile blanche; après qu'il eut été fortement remué, les jeunes gens vinrent les uns après les autres, tirer un soulier et ils dansaient avec la personne dont ils avaient tiré la chaussure. La coutume, cependant, paraît manquer un peu de poésie, tout au moins de finesse! A ce jeu succède la danse du balai. Un jeune homme monte sur le pont, pendant la danse, avec un balai — acheté pour la circonstance — et choisissant d'un coup d'œil une belle qui valse, il va frapper devant le couple; la jeune fille vient alors à lui, et le cavalier abandonné s'en va de la même façon à la recherche d'une autre danseuse. Avouons qu'un balais, dans la fraîcheur et la légèreté des robes, ce n'est pas non plus ce qu'il y a de plus distingué... Les jeunes filles, par contre, lorsque c'est leur tour, se servent d'un coussin, et s'y mettent à genoux avec un gracieux sourire. Et l'effet, personne n'en doute, est beaucoup plus heureux qu'avec un balai... De temps en temps a lieu aussi la danse des mariés. Les gens mariés, donc, seuls ont le droit d'y prendre part. Et c'est très joli de voir danser les parents sous la « surveillance » des enfants.

Vers onze heures la danse cesse et l'on commence à chanter les « coraules ». Ce sont des chansons populaires (le nom vient probablement du grec: *xoros*, et *aulé*, chœur et flûte, danse au son de la flûte) que l'on dansait en rond un peu partout jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. La célèbre coraule du comte de Gruyères parcourut quatre lieues en dansant, jusqu'à Château-d'Œx, par Enney. On l'appelle la « grande coquille ». On dansait autrefois les coraules à Fribourg « sur les places publiques et dans les quatre bannières ». Toute la ville y prenait part avec des flambeaux. Kuenlin en parle précisément à propos d'Estavayer:

« Dans la ville d'Estavayé, il existe encore un usage qui jadis était presque général dans tout le canton, c'est celui de chanter dans les belles soirées d'été et d'automne des chansons nationales ou rondes, connues sous le nom de « coraoulés », sur la place de Moudon. Quelques-unes de ces chansons sont patoises, d'autres moitié françaises. Ces rondes ont une mélodie en général qui a quelque chose d'original, pour ceux qui savent apprécier cette musique

de la nature, si l'on peut s'exprimer ainsi, où l'art n'y est pour rien<sup>1</sup>. »

Maintenant, hélas, cette coutume délicieuse est tout à fait tombée, sauf aux soirs de bénichon où retentissent à nouveau, sous le ciel étoilé, ces refrains légers. Jeunes gens, jeunes filles font une grande ronde. Ils chantent par exemple: « Nous n'irons plus aux bois... » Qui dans le canton de Fribourg n'a jamais fredonné cet air ? Et lorsque quelqu'un a été embrassé par celui ou celle qui est au milieu de la ronde — « embrassez de vos beaux yeux » — c'est à son tour de « faire la révérence » et il sort de la ronde, qui se continue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus personne sur le pont de danse...

C'est ainsi que la soirée se termine...

Pourtant, — c'est peut-être regrettable — même à Estavayer la bénichon tend à disparaître, en apparence du moins. Il y a deux ou trois ans, je me souviens avoir vu encore un pont de danse devant l'hôtel de ville, un « carroussel » sur la place de la poste. Cela mettait de la vie au centre de la cité ! Maintenant plus rien. Tout se passe à la gare et près du château. Plus d'écho joyeux sous les arcades sonores...

Je revenais des chevaux de bois de la place du château, où je m'étais amusé à regarder le délire des bambins qui, la bouche pleine de rires clairs, tournaient, tournaient sur leurs folles cavales, ainsi que le plaisir naïf de quelques bonnes vieilles gens, qui voulaient sans doute remémorer leurs souvenirs d'enfance, et j'arrivai sur la place de l'église. Or, il est là un rectangle que forment le clocher et un des contreforts. Et dans ce recoin qui semble abrité, aux jours de tempête comme aux heures calmes où palpitent les vents du soir, tourne légère ou précipitée, une ronde de feuilles. En voyant cette valse monotone, assoupie par instants, je songeais aux insouciantes foules qui de même tournent, emportées par un vent de folie ou d'ivresse, pour retomber ensuite comme ces feuilles mortes, lassées de tout plaisir.

*Etienne Suter.*

<sup>1</sup> Kuenlin, *Dict. du cant. de Fribourg*, 1832, p. 76.

## LE COIN DU PATOIS

Nous avons l'intention d'offrir à nos lecteurs la primeur de l'une des pièces patoises primées au concours de Gruyères, le 6 août 1933. Toutefois, le comité de l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes ayant décidé d'éditer prochainement ces divers travaux sous la forme d'une plaquette, nous a prié de renoncer à notre projet, afin de donner plus de valeur à la future publication.

En formant les meilleurs vœux pour le succès de cette nouvelle édition, nous nous faisons un devoir de la recommander d'ores et déjà à tous les fervents qui s'intéressent à la cause du patois dans notre canton.

Grâce à l'obligeance du comité de l'association gruérienne pour le costume et les coutumes nous avons le très grand plaisir de publier ici l'allocution de bienvenue prononcée par M. Cyprien Ruffieux, président de dite association, à la fête de Charmey, le 31 juillet 1932, intitulée: « Ou Payi dè Tzèrmè ? » et un texte de M. l'abbé Max Biemann, révérend curé de Crésuz, 1<sup>er</sup> lauréat au concours de Gruyères, qui a bien voulu écrire pour nos *Etrennes*: « Chublyâdè, j'ojalè !... »

### I. OU PAYI DÈ TZÈRMÈ !

*O !... payi dè Tzèrmè, tan galé, tan d'amâ,  
Rintyè d'oure ton nom, mon kà chè chin gurlâ.  
Léche mè lè lzantâ, chu la fin dè ma ya,  
Tè charâ chu mon kà tanly'a mon dèri dzoa.  
Payi di brâvè dzin, plyin dè fu, plyin dè chan,  
Chin djémè rékoulâ è lodoulon innan !  
Payi to botyatâ, dè roujè to garni,  
Lè pekoji ou bâ, l'èlhèla ou vani.  
Kemin on fin trèjoâ ly-an chu lè bin kalchi,  
T'i to l'inverenâ dè mon è dè vani.  
Le bon Dyu l'a lodji po le plyéji di dzin,  
Dè dzouyo, dè chindâ, l'in d'a batyi to plyin.  
Ache ! lè-j-èthrandji ke vignon ché d'amon  
Ch'inrèvan to redyè, dzoyâ to l'a dèbon.*

*Payi dou mèlyou fre è di bi-j-armalyi  
Ke prèpâron tan bin chi bon lathi trintchi.  
Payi di bon luron è di galé grahyâ,  
Ke chin tan rêzigni marlchandon pâ lou kâ ;  
Le balyèron prou chur ou plye galé bokon  
Ke charè kemin fô le prindre chin fathon !...  
Lè filyè dè Tzèrmé, tan galéjè grahyâjè,  
Cheron prou chur por là di bin bounè-j-èpâjè.  
In chouchpirin to plyan, din lou kâ, to prèvon,  
Dèmandon ou bon Dyu le plye galé luron.  
Ch'invan fére le toa dè totè lè tzapalè,  
Po dèmandâ i Chin d'ihre bounè femalè :  
A Chin Pyéro dou Prâ, on tréto bon patron,  
Dèmandèron bin chur on galé maryalzon ;  
In pachin a Chin Djan, ch'invan a Lidèrè  
A Chin'Ana préyi ke to ly-alich'adrè ;  
Che fô grèpi ply'amon, ly-oudron a Chin Garin  
Ly dre on pili mo ke to ly-alichè bin.  
I préyèron achebin Nothra Dona dou Pon  
Ke lou grahyâ rèlyi chè manlignichan bon.  
E, po to bin fourni, kan cheron règalâyè,  
Ch'indoudron rèmarhyâ Nothra Dona di-j-Achè !...  
Le Djâvro travèchi dèchu on fyè bi pon,  
No van no-j-inbreyâ on trochenè ply'amon ;  
No trôvèrin dyora, chin tru grantin lzèrtchi,  
Bin betâ, chin brinlâ, po mon plye grô plyéji :*

*Kreju, mon veladzè*

*Yô ly-é ourâ lè-j-yè.*

*Ly-è lé, to fyè to bi*

*Po rêdzoyi Tobi !*

*Plyantâ dèjo lè Mon, yô kemin armalyi*

*Tzantâvo to dzoyâ lè-j-é dè mon payi,*

*Chè molhrè krânamin,*

*E to tyé, to kontin,*

*Chè moujè inrè ly*

*Ke va dyora vouèri*

*Totè lè maladi*

*Ke rinon le payi.*

*Portan... lè gonhla pâ,*

*T'in poré bin mankâ !...*

*In fajin on bon chô dri avô le Ryô-Bê,  
No trôvèrin Thêrgna, bin veri a l'adré ;  
Velâdzo to katchi, k'on vè... in'arouvin,  
Yô chon di bi bolyè è di bin brâvé dzin.  
L'é ly è bon è frè, on travè dou bon pan,  
Ly a dêlyè rupâ po dêhyindre la fan.  
No van izanpâ ply'amon, che no chin pâ maji,  
Balyi on pili loa tantyè a l'Abayi.  
Lé hô no trôvèrin, chin pi le demândâ,  
To chin ke no judrè po no rêpikolâ.  
Lé hô prêyon por no nouhrè bon mouêno blyan,  
No rêchouêvon tréti le kâ dêchu la man.  
No jó lè rêmarhyâ dêvantyè dè parli  
E lou dre : a rêvèr'on dzoa in paradi !...  
E rè on lordo chô pêr dêchu Bremingâ,  
Le Grô Bron, le Yantzè... tâtzin dè pâ no lyâ !...  
Balavouërda !... Tru lyin, ly oujo pâ alâ.  
Cheri portan le ka dè ly chè rêgalâ  
In medzin on kartyi dè ha bouna molèta,  
On gujignon dè pan, in bèvechin kartèta.  
Chan pâ ti le paté, no jó pâ ly chobrâ,  
No-j-an don bin mêlyâ dè no rêjintornâ.  
Ora ly-é bin tan chyâ ke n'in puyo rin mé,  
M'invé prindre on bon bin din nolhron dzouno lé.  
In chaluin Tzalthi, la loa dè Monthêrvin  
M'invé ou kabarè bêr'on bon vèr'dè vin.  
Po pâ mé vo réchi è pâ vo dêpitâ,  
I bêvo n'a gordja : A la bouna chindâ !...*

Tobi di-j-élyudzo.

Le 31 juillet 1932.

## CHUBLYADÈ, J'OJALÈ!

### 1

*Galé furi, du la plyânnâ y montaniè,  
Te koa dzoyâ, in chènin tè trèjoâ !  
Tè balè hlyâ, la vèrdyâ di kampaniè  
Po l'armailli vâlyonatana tan tiè dè l'oâ.*



2

*Galé furi, le tzan dè lè hlyotzètè  
Va rèhrenâ lantiè pri di vani ;  
Ton mi dè mè, avoui chè maïentzètè,  
No vin grahyâ po le tin dè poi.*

3

*Galé furi, chèjon dè ti lè dzouïo,  
Po l'armailli è po lè dzin dou bâ,  
Kan le rèvin lè jilyè è lè dzouno  
Chinton lou kâ galiâ pri dè ch'ourâ.*

4

*Lè j'ojalè ke rapertzon la lanna,  
Bâtechon ti on ni po ly tzantâ,  
Dè bon malin, chublyoton à la Marianna  
« Fâ kemin no, l'yè tin dè lè mariâ !*

5

*Mon ni l'yè fè, lou rèpon la Marianna,  
L'y choubrière cholèta po tzantâ ;  
Djèmé, djèmé léchèri me n'anhlyanna,  
L'âmo bin tan ke ne pu la tyihâ.*

Refrain :

*Mon ni l'yè bin galé,  
Y ne manko dè rin,  
Chublyâdé, j'ojalè,  
Ma por mè ne ché rin.*

Max Biemann.

Crésuz, le 9 novembre 1933.

## LE MÆNNERCHOR DE ZURICH A FRIBOURG

Le venue, en nos murs, le 24 juin 1933, de la célèbre et nombreuse phalange des chanteurs de Zurich a revêtu les proportions d'un événement et cela tant par la pensée qui a guidé les 250 aèdes des bords de la Limmat que par le concert qui en a été le centre et les paroles, tombées de bouches autorisées lors des diverses réceptions et manifestations qui ont eu lieu à cette occasion.

La Société de chant de la ville de Fribourg et le Mænnerchor de Fribourg, flanqués d'un comité officiel, ont reçu nos bons amis de Zurich avec une évidente cordialité à laquelle ont correspondu les paroles et les gestes de bienveillance, d'amitié et de sentiments patriotiques des chanteurs, du comité et des orateurs zurichois.

Un concert d'ensemble eut lieu, au théâtre Livio gracieusement pavoisé, où le Mænnerchor de Zurich et la Société de chant de Fribourg unirent leurs voix dans des chœurs patriotiques allemands et français de Baumgartner, Bovet et Doret, ainsi que dans le motet à 7 voix *Exaudi Deus* de G. Gabrieli. Chaque société se produisit individuellement, ainsi que le petit chœur *Chambre 24* du Mænnerchor. Ce fut, dirent les chroniqueurs une audition bien remarquable et dont le produit s'en alla à des œuvres de bienfaisance de notre ville.

La réception qui suivit le concert fut très brillante et très cordiale; conseillers d'Etat, présidents, rédacteurs divers, délégués au verbe chaleureux, tous firent retentir le théâtre Livio, en allemand ou en français, des paroles les plus enthousiastes, dans lesquelles vibraient les plus purs accents du vrai patriotisme et de la bonne entente confédérale.

La *Liberté* du 26 juin 1933, par la plume de H. H., rapporte tout cela dans les termes suivants:

«Après le concert, un *Sængerkommers* réunit dans le même local les exécutants, le Mænnerchor de Fribourg et les invi-

tés. A la table d'honneur, présidée par M. le préfet Renevey, on remarquait M. le conseiller d'Etat Bovet, président du comité de réception ; MM. Bernard Weck et Chatton, conseillers d'Etat de Fribourg ; M. Streuli, conseiller d'Etat de Zurich ; M. Hæberlin, conseiller national de Zurich ; M. Gygax, président du Grand Conseil de Zurich ; M. Plancherel, recteur de l'Ecole polytechnique fédérale ; M. Bondallaz, préfet de Romont ; M. le conseiller communal Spicher, représentant de la ville de Fribourg ; M. Thomann, président du *Mænnerchor* de Zurich ; M. Hermann Hofmann, directeur du *Mænnerchor* de Zurich ; M. Troyon, président de la Société des chanteurs suisses ; M. Helfer, directeur du *Mænnerchor* de Fribourg ; M. le chanoine Joseph Bovet, de nombreux journalistes zurichois qui ont témoigné à leurs collègues fribourgeois une aménité dont ceux-ci garderont le meilleur souvenir.

M. le préfet Renevey dirigea, avec sa maîtrise habituelle, la partie oratoire.

M. le conseiller d'Etat Bovet, président du comité de réception, affirma qu'une sincère amitié lie Fribourg à Zurich et que nous étions fiers de posséder au milieu de nous le *Mænnerchor* de Zurich qui soutient d'une façon si distinguée la réputation des chanteurs suisses même au delà de la frontière. Il remercia les chanteurs zurichois d'avoir consacré la recette du concert à des œuvres de bienfaisance. M. Bovet fit ensuite un historique documenté, intéressant et instructif des relations entre Fribourg et Zurich. Il rappela notamment que 200 Fribourgeois, sous la conduite de Rodolphe de Vuippens, avaient en 1460 aidé les Zurichois à conquérir le pays de Thurgovie. A Morat, les Fribourgeois ont combattu aux côtés des Zurichois, après que Zurich eut beaucoup soutenu la requête de Fribourg d'être admis dans la Confédération. En 1834, le Tir fédéral a eu lieu à Zurich. A cent ans de distance, ce sera le tour de Fribourg de recevoir les tireurs confédérés. En 1850, la Société de chant de la ville de Fribourg a été couronnée à Zurich.

Faisant allusion à la situation politique de l'heure présente, l'orateur a souligné que le meilleur « front » était

constitué par les chanteurs, garde d'honneur des idées de famille et de patrie, carré invincible contre lequel se briseront les efforts conjugués des menées subversives d'extrême gauche.

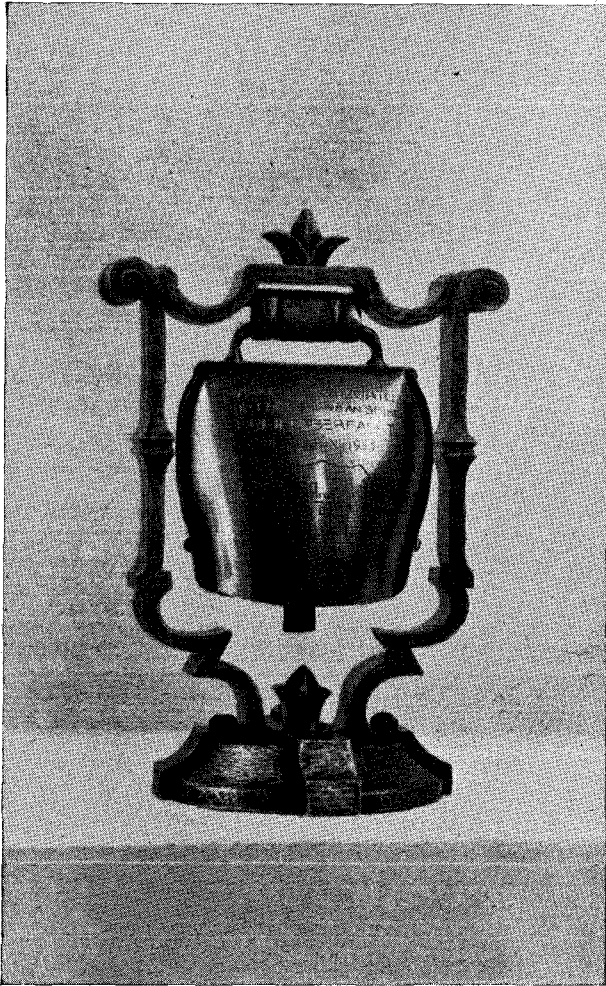
M. Bovet a remercié les Zurichois de la sympathie qu'ils ont témoignée à notre barde fribourgeois, M. le chanoine Joseph Bovet. Puis il a porté son toast à l'avenir de l'art du chant comme source d'apaisement social et à l'union toujours plus étroite entre Fribourg et Zurich. La Société de chant de Fribourg a offert au *Mænnerchor* de Zurich, à titre de présent et de souvenir, une clochette du pays de Fribourg.

M. Helfer, directeur du *Mænnerchor* de Fribourg, a dit, en langue allemande, la joie des Fribourgeois d'accueillir les Zurichois. Le *Mænnerchor* de Zurich et le *Mænnerchor* de Fribourg se rencontrent à Fribourg pour la première fois, mais nombreux sont les membres d'une société qui ont passé dans l'autre. M. Helfer a cité des noms.

Puis le chant des armaillis (*Ranz des vaches*) a retenti, exécuté par M. Steinauer et le groupe choral fribourgeois. Un petit armailli et une fillette, costumée en Fribourgeoise, ont fait en dialecte suisse allemand un compliment fort bien tourné, qui est allé au cœur des Zurichois.

M. Thomann, président du *Mænnerchor* de Zurich, a rendu hommage à M. le chanoine Bovet, bien connu à Zurich. Le chant ne doit pas être un but en lui-même. Sa mission est plus élevée. Le chant doit avoir pour but l'amour de la patrie suisse, de la dignité humaine, de la liberté. M. Thomann a invité les Fribourgeois à aller bientôt à Zurich. Il a annoncé que le *Mænnerchor* de Zurich avait proclamé membre honoraire M. le chanoine Bovet et, aux applaudissements de l'assistance, il procéda à la remise solennelle du diplôme. La clochette offerte par les Fribourgeois servira de cloche présidentielle.

M. Gygax, président du Grand Conseil zurichois, a eu l'attention de s'exprimer dans un français excellent et de célébrer les mérites du canton de Fribourg qui cultive le plus pur esprit helvétique et l'internationalisme dans le bon sens du mot, grâce à sa majorité paysanne. M. Gygax a rendu un délicat hommage à plusieurs Fribourgeois de



Cliché Mænnerchor, Zurich.

Cadeau offert par la Société de chant de la ville de Fribourg  
et le Mænnerchor de Fribourg au Mænnerchor de la ville de Zurich.

marque: Georges de Montenach, le colonel de Techtermann, Gonzague de Reynold, M. le recteur Plancherel, M. le conseiller fédéral Musy.

M. Stréuli, conseiller d'Etat, a apporté le salut de la ville et du canton de Zurich. Il a remercié les Fribourgeois de leur accueil sympathique. Il a rappelé les souvenirs du 450<sup>me</sup> anniversaire de la bataille de Morat et de l'anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

M. Spicher, conseiller communal, a prononcé une allocution au nom de la ville de Fribourg. Le *Mænnerchor* de Zurich, la Société de chant de la ville de Fribourg et le *Mænnerchor* de Fribourg poursuivent le même idéal: le culte de l'art et l'amour de la patrie. Les sociétés de chant sont les gardiennes de nos plus chères traditions.

M. le chanoine Joseph Bovet a dit toute son émotion d'être reçu membre honoraire du *Mænnerchor* de Zurich et d'avoir eu l'honneur de diriger la société de Nægeli et de Hégar.

Les discours furent coupés par les productions du *Mænnerchor* de Zurich, de M. Wind, ténor de Zurich, et du Groupe choral de Fribourg. La soirée se prolongea tard dans la nuit.»

Malgré une bien malencontreuse pluie, la manifestation patriotique du dimanche matin eut lieu selon le cérémonial prévu par un actif comité de réception, présidé par M. le conseiller d'Etat Bovet. Voici ce qu'en a dit notre quotidien de Fribourg:<sup>1</sup>

« Les membres du *Mænnerchor* de Zurich se sont réunis le lendemain matin sur la place de la gare. Un cortège s'est formé sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Marro et a parcouru les rues de Fribourg. La pluie maussade et persistante n'avait pas découragé une foule nombreuse de curieux d'accourir sur le passage du cortège. Celui-ci était ouvert par la musique de Landwehr, jouant un alerte pas-redoublé. Puis venaient les représentants des autorités cantonales et communales et le comité de réception, l'imposante phalange du *Mænnerchor* de Zurich, précédé de

---

<sup>1</sup> *La Liberté* du 24 juin 1933, n° 146.

sa magnifique bannière, portée par un prestigieux banneret en costume bleu ; les drapeaux des sociétés de Fribourg ; une délégation de l'*Alemannia* et de la *Fryburgia* ; le *Mænnerchor* de Fribourg ; la *Concordia*, exécutant une marche entraînante ; enfin la Société de chant de la ville de Fribourg.

Le cortège s'est rendu sur la place de l'hôtel de ville, où une averse plus violente fit surgir aussitôt une forêt de parapluies ruisselants. Après le Cantique suisse chanté par toute l'assistance et accompagné par la musique de Landwehr, M. le syndic Aeby monta sur la tribune, décorée aux couleurs de la ville et du canton, et adressa une vibrante allocution aux chanteurs de Zurich. Il leur dit en termes éloquentes l'émotion profonde qu'ils avaient procurée par leur concert de samedi soir et la fierté de la ville de Fribourg d'avoir eu la visite d'un si magnifique ensemble de chanteurs. Il souligna la nécessité, à l'heure actuelle, de développer le culte de l'idéal pour dégager les esprits des préoccupations matérielles. Il remercia les chanteurs zurichois d'avoir montré avec tant de ferveur leur attachement à nos traditions patriotiques. Ces traditions, déclara M. le syndic Aeby, nous les défendrons contre tous ceux qui veulent les détruire. Les Zurichois et les Fribourgeois s'affirmeront comme les fils d'une même mère, les épis d'un même champ.

Les chanteurs zurichois chantèrent alors, dans un superbe rythme, un chant patriotique qui fit une profonde impression sur l'assistance, puis, M. le conseiller communal zurichois *Kruck* remercia la ville de Fribourg et les sociétés de chant pour leur réception qui, a-t-il dit, laissera au *Mænnerchor* de Zurich un souvenir impérissable.

Les Zurichois déposèrent une superbe couronne sur le monument de nos soldats morts.

Sous la direction de M. le chanoine Bovet, toute l'assistance chanta le *Vieux chalet*, accompagné par la *Concordia*.

Mais déjà les confortables autocars des Chemins de fer électriques de la Gruyère étaient là, attendant les chanteurs zurichois. Ceux-ci y prirent place, salués par les accents de la *Libre Sarine*, par la musique de Landwehr, tandis que la foule sympathique leur adressait un dernier adieu.

Les chanteurs zurichoïses se rendirent dans la Gruyère, où la pluie, malheureusement, leur tint presque constamment compagnie. Ils dinèrent, d'une manière excellente, à Broc, à l'hôtel Bellevue, où d'aimables paroles furent encore échangées. Un certain nombre de personnalités fribourgeoises, parmi lesquelles M. Bovet, conseiller d'Etat, ont accompagné les chanteurs de Zurich dans leur promenade. Nos hôtes rentrèrent à Fribourg vers la fin de l'après-midi, pour regagner leurs foyers par les trains du soir. Ils étaient enchantés de leur course dans notre canton. »

L'harmonieux contact des admirables chanteurs zurichoïses avec notre public, ses autorités et nos chanteurs, le remarquable esprit artistique et patriotique qui les animent laisseront un souvenir bienfaisant et durable chez nous. Il nous est agréable de le souligner encore une fois, dans ces lignes, pour nos chers amis du *Männerchor* de Zurich <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur le *Männerchor* de Zurich et sa visite à Fribourg, lire les excellents articles de J. R. dans le *Chanteur Fribourgeois*, organe officiel de la Société de chant de la ville de Fribourg, 1933, n<sup>os</sup> 1 à 5.





D'après une photo. S. Glasson, Bulle.

## LE MONUMENT CHENAU A BULLE

Le dimanche 24 septembre, par une magnifique journée d'arrière-été, a été inauguré à Bulle le monument à la mémoire de Pierre-Nicolas Chenaux. Chacun connaît suffisamment les grands traits de l'histoire de ce héros populaire, pour qu'il soit inutile de revenir sur le récit de son expédition malheureuse. Ce que l'on sait moins, c'est que ce mouvement insurrectionnel qui précédait de quelques années la grande Révolution a eu des échos à l'étranger et tout particulièrement à Paris. En effet, deux des lieutenants de Chenaux, Huguenot et Sudan, qui avaient été faits prisonniers, furent condamnés le 5 mai 1781 et envoyés aux galères du roi de France, à Brest. C'est là, que sur l'intervention du Club Helvétique et du Club des patriotes, qui s'étaient fondés entre temps et qui comptaient pas mal de Fribourgeois bannis à la suite du mouvement insurrectionnel, les galériens furent délivrés le 3 juillet 1790. Ils partirent pour une arrivée triomphale à Paris, après avoir été acclamés et fêtés dans toutes les villes qu'ils traversèrent. Ils furent reçu en grande pompe par l'Assemblée nationale, après avoir parcouru les rues

de Paris au son des fanfares d'un régiment suisse. Quant aux chaînes qu'ils avaient portées pendant onze ans, elles furent déposées en l'église des Prémontrés. Enfin la Comédie donna ce soir-là, en leur honneur, une pièce de circonstance intitulée: « l'honnête criminel »!

L'idée d'un monument à la mémoire de Pierre-Nicolas Chenaux prit naissance en 1877, lors d'une réunion du Cercle des Arts et Métiers, à Bulle. Quelques personnalités, — entre autre l'avocat Morard, le général Castella, M. Léon Glasson, — firent circuler des listes de souscription, et organisèrent une collecte à cette intention. En 1893, l'avocat Morard, qui détenait les pièces et le dossier relatifs à ce projet, en faisait le dépôt auprès des autorités communales de la ville de Bulle. Celles-ci, à leur tour, en 1894, remirent au Cercle des Arts et Métiers, initiateur du mouvement, le fonds Chenaux qui s'élevait à cette époque à 1300 fr. environ, en le priant de gérer et de réaliser l'œuvre projetée. Depuis, à plusieurs reprises des dons furent recueillis, mais il fallut attendre de nombreuses années, jusqu'en 1932, exactement, pour qu'un comité se constituât. Entre temps, en effet, M. Louis Blanc avait par testament légué une certaine somme, à condition que le monument fût érigé dans les cinq ans. Ce geste fait dans un moment propice mit en mouvement l'élaboration d'un Comité d'exécution qui eut la composition suivante:

*Président* : M. Léonard Rouvenaz, présid. du Cercle des Arts et Métiers.

*Trésorier* : M. Joseph Pasquier, D<sup>r</sup> en médecine.

*Secrétaire* : M. Louis Blanc, D<sup>r</sup> en droit, notaire.

*Membres* : M. James Glasson, syndic de Bulle.  
M. Emile Dupasquier, syndic de La Tour.  
M. Aug. Murith, syndic de Gruyères.  
M. Lucien Despond, député.  
M. Félix Glasson, député.  
M. Auguste Barras, pharmacien.  
M. Antoine Morard, administrateur.  
M. Henri Chollet.

Un concours fut ouvert entre artistes fribourgeois, pour l'érection d'une fontaine surmontée de la statue de Che-

naux. Le jury ne décerna aucun premier prix, mais retint pour un concours restreint les projets de

M. Louis Weber, architecte à Bulle,

M. Chassot, technicien, à Genève et

M. Paul Dupasquier, dessinateur à Bulle.

Enfin le deuxième concours permit de retenir définitivement le projet de MM. Paul Dupasquier à Bulle et Angst sculpteur à Genève. C'est celui qui a été réalisé et que nous voyons aujourd'hui sur la place du Château à Bulle. Il comprend une fontaine de forme décagonale en grès de la Molière, avec au centre un magnifique bloc de la même teinte gris bleuté d'où s'échappent quatre goulots en fer forgé du plus heureux effet. Une série de marches en pierre de taille permet d'y accéder et donne à l'ensemble un caractère de proportion très réussi. Enfin, dominant le tout, en un bronze magnifique, la statue du héros. Chenaux est représenté vêtu du seyant costume d'aide-major, avec l'ample jaquette, les bottes et l'épée. Sa main droite est rejetée en arrière dans un geste de révolte contenue, la gauche serre l'épée qui est encore au fourreau. Le chef nu, les yeux dirigés droit en avant, il semble prêt à se mettre à la tête de ses troupes, tandis que ses lèvres prononçaient ces fières paroles : « Point de soumission ! ».

Cette œuvre dont les qualités artistiques sont indéniables fait le plus grand honneur à celui qui l'a conçu, M. Paul Dupasquier à Bulle, auteur également du monument aux morts de cette ville, et à celui qui l'a réalisé, avec le grand talent que chacun lui connaît, M. Angst sculpteur à Genève.

Il convenait également de rappeler la mémoire de Pierre-Nicolas Chenaux dans son village natal de La Tour-de-Trême. C'est pourquoi le comité d'exécution du monument fit apposer dans le riant village voisin de Bulle, sur le rocher même qui supporte la haute tour de garde, une plaque de marbre dont l'inscription rappelle la mémoire de cet illustre enfant de la Tour-de-Trême.

La remise de cette plaque à la municipalité de la Tour-de-Trême eut lieu également le dimanche 24 septembre. Deux excellents discours furent prononcés à cette occasion : l'un

par M. le député Félix Glasson, au nom du Comité et l'autre par M. Emile Dupasquier, syndic. Ajoutons encore que



Photo. S. Glasson, Bulle.

Le monument Chenaux.

la veille un office de requiem avait été célébré à l'église de La Tour, à la mémoire de l'aide-major infortuné du régiment de Gruyère.

Parti de la Tour, le cortège d'inauguration se rendit à Bulle où il traversa aux sons des fanfares les rues pavoisées pour se rendre devant le château où devait avoir lieu la cérémonie.

M. Rouvenaz, président du Comité d'organisation, dans un discours remarquable fit l'exposé du mouvement insurrectionnel et l'historique du monument qu'il remit à la ville de Bulle. Celle-ci par la voix éloquente de son syndic, M. James Glasson, président du Grand Conseil, reçut le don de cette fontaine artistique. Puis, M. Piller, conseiller d'Etat, apporta le salut du gouvernement cantonal. Ce fut enfin le tour de M. Musy, conseiller fédéral, dont chacun attendait avec impatience les fortes paroles, toujours respectueusement écoutées. Dans une splendide envolée, l'éminent magistrat clôtura cette série de discours, qui tous avaient fait une profonde impression.

A l'Hôtel de Ville, dans une intimité des plus charmantes, une collation fut servie, qui réunit les participants à cette belle fête. Au dehors la vie du paisible chef-lieu gruérien avait repris son cours habituel, arrêté un instant par cet acte de reconnaissance à son héros populaire. Au bord de la fontaine quelques enfants en costume d'armailli jetaient encore des fleurs dans les eaux transparentes et formaient devant le monument, avec le décor des grands tilleuls, un tableau saisissant de grâce et de naturel.

*Louis Blanc.*

## LE CAMP D'INSTRUCTION DU LAC-NOIR (ALT. 1050 m.)

La brigade de montagne était prévue depuis le 27 janvier 1925, date à laquelle un arrêté du Conseil fédéral autorisait le Département militaire fédéral « à constituer, au fur et à mesure de l'accroissement des effectifs » et « dès que les effectifs des troupes du train et l'équipement de montagne le permettront, une brigade de montagne formée dans la 2<sup>me</sup> division par le passage à l'organisation de montagne de 2 régiments d'infanterie, 1 état-major de brigade d'infanterie, 1 compagnie de sapeurs et 2 compagnies sanitaires ». (Arrêté du Conseil fédéral du 27 janvier 1925, art. 12.)

Ce fut le 6 mai 1930, que le Département militaire fédéral constitua la brigade de montagne de la 2<sup>me</sup> Division, avec l'infanterie suivante: l'état-major de la brigade 5, l'état-major du régiment 7, les bataillons 14, 15, 16, l'état-major du régiment 10, les bataillons 17, 23, 90, l'état-major du régiment de l'andwehr 42 et les bataillons 107 et 110.

On pourrait croire, en lisant ces textes, que seuls importaient, pour la constitution de la brigade de montagne, l'« accroissement des effectifs » en particulier, des « troupes du train », et la fabrication de l'équipement de montagne.

Mais, si la question se résolvait ainsi administrativement le plus important restait à faire: transformer ces troupes de plaine, en troupes de montagne. Le rôle de l'administration militaire était fini; celui des commandants de troupes et des instructeurs commençait.

La tâche qui s'imposait si brusquement à eux, était double: d'une part, faire une troupe de montagne avec les cadres et les troupes déjà instruits, d'autre part former les nouvelles classes de cadres et de recrues pour la montagne.

On ne disposait pour les premiers que des cours de répétition annuels; on pouvait par contre utiliser les écoles pour les seconds.

Les programmes déjà lourds des cours d'instruction se chargeaient donc d'une «branche», d'une «discipline» nouvelle. Il ne suffira plus dorénavant de faire l'éducation militaire de l'homme, de lui donner une instruction technique, de l'instruire pour le combat, isolé ou en subdivisions, de l'accoutumer aux règles de la vie militaire, d'assouplir et fortifier son corps par des exercices de gymnastique, de l'initier aux moyens auxiliaires de combat et de protection de l'infanterie; il ne suffira plus d'essayer d'inculquer au soldat des données élémentaires sur la puissance du feu, qui est pour ou contre lui, de le faire vivre dans la réalisation bien imparfaite du temps de paix, la vie du combat ou la vie de son unité au combat, de l'exercer enfin aux missions de combat qui peuvent lui incomber ou être confiées à son unité. Il faudra maintenant, en plus de ce programme formidable, «acclimater» l'homme à la montagne, lui apprendre à vivre dans la montagne, à y organiser la marche générale du service.

L'exposé même du programme permet de conclure que l'acclimatation était quasi impossible à créer pendant les cours de répétition, où par l'excentricité des places de mobilisation (Fribourg, Bienne et Soleure pour les troupes d'élite) deux à quatre jours (mobilisation, marches d'aller et retour, démobilisation) peuvent être considérés comme régulièrement perdus. Il ne pouvait donc être question pour les troupes incorporées que d'adapter militairement à la montagne les cadres et les hommes, montagnards de naissance ou pratiquant la montagne. Aussi l'acclimatation de la brigade ne fut en fait pas réalisée. On ne le reconnaîtra pas, que si l'on ferme les yeux ou si l'on s'attarde aux performances d'une patrouille alpine ou de corps sélectionnés. Ce sont cependant des compagnies entières qu'il faut amener en état au combat.

Pour parler d'une brigade de montagne, il faudra donc attendre tout au moins — car les trois chevrons réglementaires ne suffisent pas — que le personnel de 1930 soit complètement remplacé ou ne constitue plus qu'une minorité. Il faudra jusque là faire de l'instruction en terrain de mon-

tagne sans vouloir chercher l'acclimatation à tout prix, sous peine de compromettre la réalisation du but poursuivi. Il faudra enfin compter sur la collaboration — comme on l'a fait en matière de tir, avec la Société Suisse des Carabiniers ou en matière d'instruction complémentaire avec l'Association Suisse des Sous-officiers, des sociétés « civiles » (clubs alpins, clubs de ski).

\* \* \*

Si d'emblée il était vain de compter sur les cours de répétition pour former, avec des hommes de plaine, une brigade de montagne, on devait, par contre, songer à la nouvelle génération de troupes et de cadres, en faire des soldats et des chefs, non pas sur les anciennes places d'armes, qui, pour la 2<sup>me</sup> division, sont sur le plateau ou dans le Jura, mais dans la montagne, combiner l'instruction et la préparation à la vie militaire avec l'acclimatation.

C'est à cette exigence primordiale que doit répondre le camp d'instruction du Lac-Noir, exigence dominée par l'utilisation stratégique normale de la brigade 5, destinée à collaborer dans les Préalpes ou les basses Alpes. Ce camp ne remplira toutefois son but que si on l'utilise non seulement pour des « grandes courses » prolongées d'écoles de troupes de montagne, qui se passent encore en majeure partie dans des villes, mais pour des écoles entières.

\* \* \*

Quand il s'est agi de choisir l'emplacement destiné au camp d'instruction de la brigade de montagne de la 2<sup>me</sup> division, plusieurs cantons se mirent sur les rangs et sollicitèrent le choix de leur territoire. Disons en passant que parmi ceux, où se recrute l'infanterie de la brigade (Fribourg, Berne, Soleure), Fribourg avait de grandes chances de voir sa requête prise en considération. Le Commandant de la 2<sup>me</sup> division, se mettant en quête d'une région convenable, s'arrêta au Lac-Noir. D'un accès facile, au confluent de trois vallées, à proximité de cols communiquant avec les différentes parties du pays et rapidement atteints, au milieu d'un terrain varié, le



Lac-Noir présentait de multiples avantages, pour l'instruction, tant en été qu'en hiver.

C'eût été à fin contraire que de construire une caserne. Des baraquements s'imposaient.

Leur disposition respective et leurs plans furent discutés par les services de la Confédération et le Département cantonal des bâtiments. Les études et les pourparlers durèrent plus de six mois.

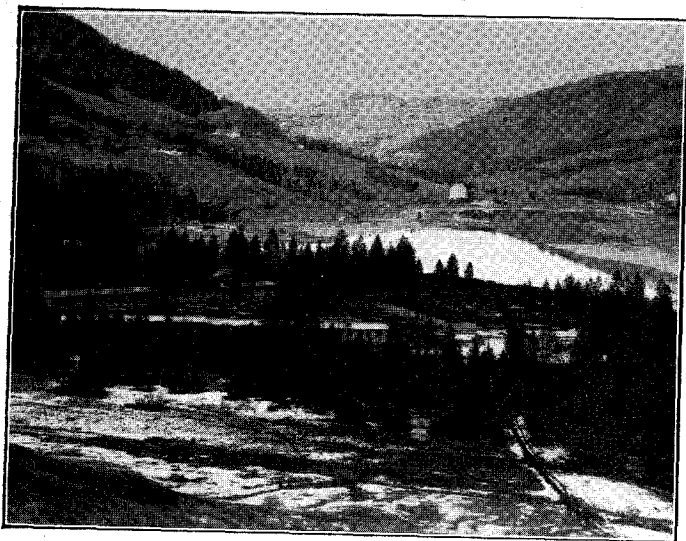


Photo. V. Lorson, Fribourg.  
Baraquements militaires du Lac-Noir. Vue générale.

On se mit enfin d'accord sur le projet N° 7 et le 26 avril 1932, le Conseil d'Etat adressait au Grand Conseil un message et le projet d'un décret autorisant l'établissement du camp d'instruction et ouvrant un crédit de fr. 560 000.— pour la réalisation du projet.

Une convention fut préalablement passée avec la Confédération.

Le canton se chargeait de la construction d'une baraque d'été, d'une baraque d'hiver et d'une baraque pour écuries

sur un emplacement de 67 300 m<sup>2</sup>, selon plans approuvés par le département militaire fédéral, avec toutes installations intérieures et extérieures.

La Confédération payait au canton, chaque année, une redevance du 5% de la dépense totale, à concurrence toutefois d'un maximum de fr. 560.000.—.

La convention était conclue pour une durée de 20 ans, avec renouvellement tacite de 5 ans en 5 ans.

La Confédération se réservait le droit de rachat. Elle avançait par ailleurs les sommes nécessaires à la construction, à concurrence d'un maximum de fr. 560 000.— au taux de 4%. La Confédération cédait gratuitement au canton deux baraques montées jadis au Spitalacker, à Berne, pour des bureaux, elle en effectuait gratuitement aussi le transport au moyen de camions militaires.

Le Grand Conseil discuta et vota le décret nécessaire dans sa séance du 11 mai 1932. Si les avantages indiscutables que la Haute-Singine retirerait de cette construction parurent, à tous les députés, évidents; le côté financier de l'opération provoqua quelques observations. Il paraissait difficile que l'on pût faire, sans charge supplémentaire pour la caisse de l'Etat, le service de l'amortissement de la dette et pourvoir à l'entretien et aux réparations avec le 1%, qui restait effectivement à l'Etat, encore que le contrat pouvait en principe être dénoncé par la Confédération au bout de vingt ans.

Les travaux pour l'édification des baraquements furent confiés par l'Etat de Fribourg à la maison Winckler & C<sup>ie</sup> S.A., à Fribourg, qui avait élaboré les six projets et devis, qui servirent de base aux discussions, ainsi que le projet n° 7, qui fut choisi.

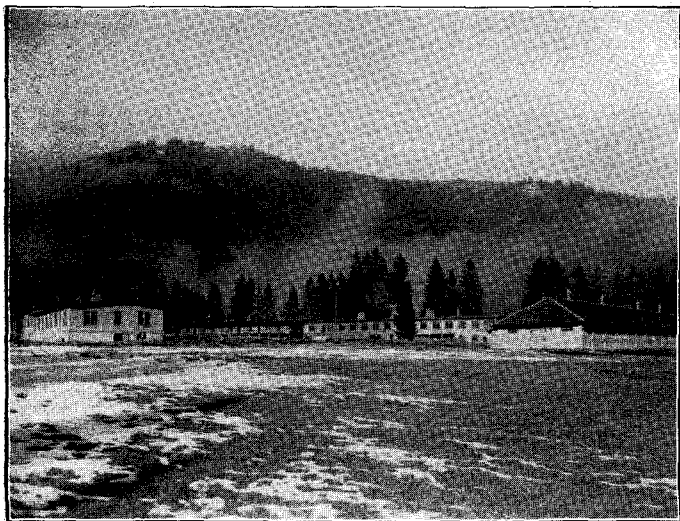
Un rideau d'arbres cache aux yeux du voyageur les constructions, qui ne déparent pas le site.

Elles comprennent:

Une baraque A (104 m. 60 × 12 m. 60) avec sous-sol et rez-de-chaussée; au sous-sol la cuisine avec ses dépendances, un local de douches avec vestiaires, un local de chauffe, un local de matériel d'incendie et les dépôts de compagnie; au rez-de-chaussée, un premier groupe avec 15 chambres

d'officiers pour 38 officiers, une salle à manger avec terrasse et trois bureaux, un second groupe avec 4 locaux pour 224 soldats, meublés de lits de camp superposés ( $2 \times 2 \times 14$ ) pour 56 hommes par chambrée, de rayons à paquetage et de rateliers d'armes et donnant sur une galerie extérieure.

Une baraque *B* (109 m. 20  $\times$  12 m. 60) avec sous-sol et rez de chaussée; au sous-sol les dépôts de munitions; au



Phot. V. Lerson, Fribourg.

Baraquements militaires du Lac Noir. Vue générale.

rez-de-chaussée, un premier groupe avec l'infirmierie (chambre du médecin, local pour les visites sanitaires, chambre des infirmiers, une tisannerie, un local pour les bains, 4 chambres de malades pour 26 hommes); un second groupe avec 5 locaux pour 280 hommes, aménagés comme les locaux de la baraque *A*, et le corps de garde pour deux groupes, avec 4 cellules d'arrêts.

Une baraque pour écuries *C* (58 m. 80  $\times$  10 m. 10) divisée en deux groupes, aménagé chacun, pour loger 72 chevaux ou mulets.

Les baraques *A* et *B* possèdent une installation sanitaire (W.C. et urinoirs avec chasse d'eau).

Le camp a son eau, provenant de deux sources qui alimentent un réservoir de 150 000 litres. Quatre bornes hydrants assurent la défense contre l'incendie.

\* \* \*

Ainsi s'est élevé au milieu de nos montagnes fribourgeoises le camp d'instruction de la brigade de montagne de la 2<sup>me</sup> division.

Point n'est besoin pour elle de haute montagne; son champ de manœuvre et de combat sera vraisemblablement les préalpes et les basses alpes. C'est à cette montagne qu'elle doit s'acclimater, c'est là qu'elle doit apprendre à vivre en montagne. Et certes le Lac-Noir est la région favorable s'il en est, dans le secteur de la 2<sup>me</sup> Division.

Nous n'avons pas à décrire le pays; ceux qui le connaissent verront immédiatement les raisons de ce choix judicieux.

L'éducation du soldat est la même en plaine qu'à la montagne, si ce n'est qu'elle doit être particulièrement solide en montagne à cause de l'effort plus constant et plus total qui s'impose à l'homme. L'instruction technique de l'homme, l'instruction pour le combat de l'homme et des subdivisions ne diffèrent point de celles qui sont nécessaires pour la plaine. Aussi voyons-nous le règlement d'exercice qui en est la base n'employer que cinq ou six fois le mot « montagne » exclusivement à l'occasion de l'organisation des marches ou des colonnes (voir R.E. 1930 ch. 254, 255, 334, 488, 498, 503, 509) et seulement à partir de l'étude de l'unité ou du corps de troupes. L'organisation et l'engencement intérieur de la compagnie ou du bataillon pour le combat ne changent point (qu'il s'agisse de l'attaque, de la défense ou de la retraite) en plaine et à la montagne. L'utilisation des armes y est sensiblement la même. Les missions de combat, qui peuvent incomber au fantassin individuellement ou aux troupes d'infanterie sont aussi les mêmes, encore qu'en montagne le « compartimentement » du terrain, en excluant bon nombre d'actions ou

de réactions, presque toujours possibles en plaine ou en terrain libre, impose le choix de la solution ou diminue le nombre des facteurs à considérer.

Mais la montagne aura tôt fait de reprendre son tyrannique empire dès qu'il s'agira de s'y mouvoir et dès qu'il s'agira d'y maintenir les conditions nécessaires à la vie de la troupe.

Mouvement en montagne: si la montagne permet au chef de moins prévoir « en large », elle exige de lui qu'il prévoit plus « en profondeur ». Tout mouvement de troupe ordonné et commencé devient en montagne définitif pour une phase de l'opération. Les rectifications, encore possibles, quoique souvent difficiles en plaine, sont exclues en montagne. L'influence du chef sur le mouvement n'existe plus en réalité qu'à l'origine de l'action; la difficulté ou tout au moins la lenteur des transmissions empêchent les interventions ultérieures. Le dernier homme devient le gardien isolé de sa part de la mission de son unité. Il jouera son rôle, dès la distribution des ordres, sans autre contrôle à tous les degrés de la hiérarchie que celui de sa conscience et du sentiment de responsabilité, que lui inculque la confiance que son chef a mise en lui. Apprendre un mode nouveau de l'exercice du commandement, apprendre la conscience stricte de l'exécution, dans un état de relative indépendance, apprendre à compléter, loin du chef, la mission qui vous a été confiée dans la mission générale de son unité, c'est à quoi doit tendre l'instruction d'une troupe de montagne.

Maintien des conditions de vie nécessaires à la troupe qui doit être et rester en état de combattre: La difficulté des transports et l'impossibilité de vivre « sur l'habitant » oblige l'homme à porter avec lui ce qui doit le loger (tente et couverture), ce qui doit le nourrir jusqu'à l'arrivée des convois ou servir à préparer sa nourriture (bois), servir à combattre (plus grande quantité de munition). La pauvreté de la nature lui impose une vie pleine de privations.

Alors qu'en plaine toutes ces questions sont relativement simples, en montagne, le logement, le ravitaillement tant en vivres qu'en eau, pour les hommes et les chevaux, en munitions, posent d'incessants problèmes, dont la solution

exige un effort de chacun, en dehors même de toute situation tactique.

Les conditions climatiques, d'une importance moindre en plaine peuvent constituer en montagne des difficultés insurmontables.

Il n'est pas jusqu'à la marche proprement dite qui doive s'apprendre.

Toute cette organisation reste dépendante de l'acclimation proprement dite de l'homme de la plaine — car nos hommes sont avant tout de la plaine — à la montagne, dépendante de l'adaptation aux conditions de la vie physique dans la montagne.

C'est à cette instruction spéciale et à cette transformation que doit aider le camp d'instruction du Lac-Noir.

Le pays se prête à tous les exercices qu'impose à une troupe de plaine sa transformation en troupe de montagne, à une transformation de gens de la plaine en militaires de montagne. La difficulté reste moyenne, par conséquent surmontable par chacun.

C'est en restant dans ce cadre que l'on arrivera à former une troupe qui réponde à sa dénomination. Exiger plus, franchir l'étape du Lac-Noir, ce serait aller au-devant de l'échec.

C'est là que vont passer des générations d'élèves officiers, d'élèves sous-officiers et de recrues, des chefs de sections, de futurs commandants de compagnie et de bataillon. C'est là que la brigade de montagne se préparera à sa tâche et que se formeront son esprit et son amour de la montagne.

L. D.

## CHAPELLE DU RÖHRLI

Dans la vallée de la Singine chaude, peu avant d'arriver au Lac-Noir, on voit à gauche de la route cantonale une nouvelle chapelle qui dresse sa gracieuse silhouette au milieu du romantique paysage alpestre. C'est la nouvelle chapelle du Röhrlü ou im Rohr.

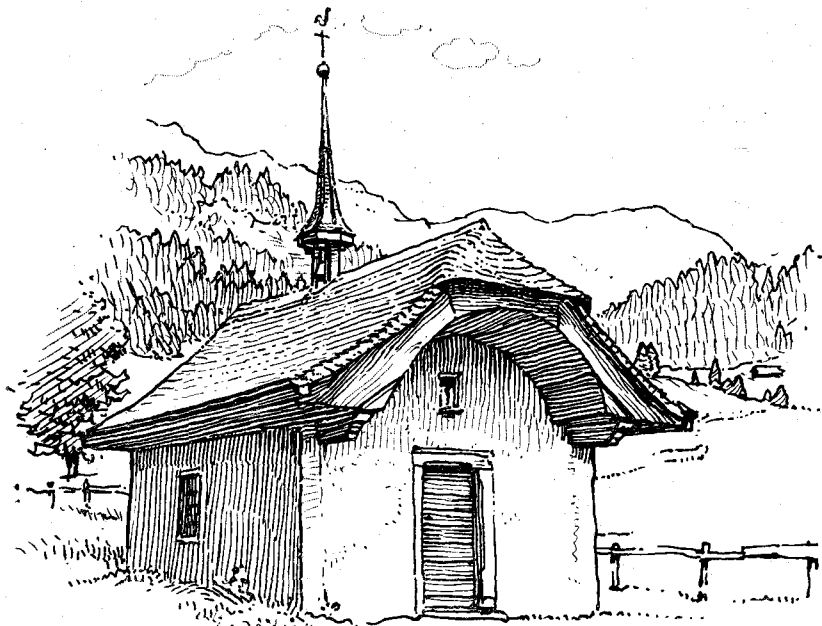
Les touristes se souviennent encore de l'ancienne chapelle, située à droite de la route actuelle. Cette ancienne chapelle avec son allure simple et rustique avait été fondée par Hans Eltschinger de Dirlaret en 1791, dédiée à sainte Anne et construite avec les aumônes recueillies un peu partout dans le district de la Singine et même dans le reste du canton<sup>1</sup>. Cette chapelle devait permettre aux armaillis et aux habitants des montagnes d'avoir de temps en temps une sainte messe le dimanche. En effet ce petit sanctuaire de sainte Anne a rendu bien des services à cette vaillante population, qui demeure si loin de son église paroissiale de Planfayon. La chapelle de Ste-Anne devint même un lieu de pèlerinages, où bien des fidèles vinrent déposer leur fardeau de soucis aux pieds de la grande sainte. Mais, la chapelle n'ayant pas une dotation suffisante, ne pouvait être entretenue convenablement. Des contestations s'élevèrent et l'autorité religieuse se vit obligée d'intervenir à plusieurs reprises. Les orages et les inondations de ces dernières années avaient gravement menacé et même endommagé la vieille chapelle. D'autre part le besoin d'une chapelle convenable près du Lac-Noir se faisant sentir de plus en plus, une assemblée des citoyens habitant la vallée du Lac-Noir, réunis à la maison d'école de la Lichtena, le 26 décembre 1931, prit la décision d'entreprendre la construction d'une nouvelle chapelle.

L'assemblée paroissiale de Planfayon du 31 janvier 1932, sanctionna la décision prise auparavant et constitua un comité de construction. Ce comité était composé des per-

---

<sup>1</sup> Sur l'histoire de l'ancienne chapelle du Röhrlü, consulter les *Annales tribourgeoises* de 1913, p. 86-92, art. de M. Fr. Ducrest.

sonnes suivantes: M. le rév. curé Schuwey, de Planfayon, président; M. Vorlet, gendarme; M. Riedo, garde-chasse; M. Sévérin, cantonnier. L'initiative suscita des générosités de toute part et le comité réussit bientôt à réunir les fonds nécessaires pour commencer la bâtisse. M. l'architecte Guido Meyer, de Fribourg, eut la grande amabilité de



L'ancienne chapelle  
du Röhri.  
(Dessin de H. Robert.)

dessiner les plans de la nouvelle chapelle à titre absolument gratuit et il en surveilla l'exécution. M. Brusa, entrepreneur à Guin, dirigea les travaux de maçonnerie avec autant de compétence que de dévouement. M. Lörtscher de Planfayon, fit la charpente, M. Bæriswyl, couvreur, le toit, et M. Bir-Baum fit les travaux de menuiserie, le tout avec du bois offert gratuitement par la commune de Planfayon et par des particuliers. M. Delmonico décora la chapelle d'une



peinture discrète et de bon ton d'après les indications de M. Cattani, professeur au Technicum.

La nouvelle chapelle est construite sur le terrain donné par le propriétaire actuel de l'ancienne chapelle, M. Biemann, de Dirlaret. Pour mettre la chapelle à l'abri des inondations de la Singine on choisit un terrain situé au-dessus de la route cantonale.

Les travaux furent commencés durant l'été 1932 et à la fin juin 1933 tout était terminé, si bien que le 5 juillet 1933

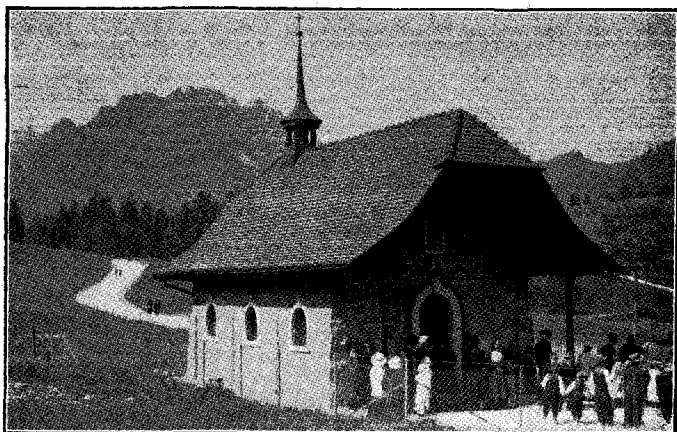


Photo. Mulhauser, Fribourg.

La nouvelle chapelle du Röhrl.

M. le rév. curé de Planfayon, Alexandre Schuwey, en délégation de S. E. Mgr Marius Besson, évêque du diocèse, procéda à la bénédiction du nouveau sanctuaire, au milieu d'une grande affluence de fidèles. M. le chanoine Philipona, enfant de la paroisse de Planfayon, y prononça le sermon de circonstance. Au modeste repas qui suivit la cérémonie religieuse et qui réunit le comité, l'architecte, les différents entrepreneurs et artisans ainsi que les représentants de l'autorité civile et religieuse, le président du comité, M. le rév. curé de Planfayon, remercia cordialement toutes les

personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à la construction de cette jolie chapelle.

Durant cet été, tous les dimanches et fêtes, une messe matinale a été célébrée dans ce nouveau sanctuaire. Ce progrès a été salué avec une grande satisfaction aussi bien par les habitants de la vallée que par les nombreux touristes et amateurs du Lac-Noir. Tout le monde aime cette nouvelle chapelle parce qu'elle est très heureusement adaptée au caractère du paysage alpestre et parce qu'elle pourvoit aux besoins religieux d'une population très éloignée de son église paroissiale. Que ce sanctuaire, devenu la propriété de la paroisse de Planfayon, et dans lequel a été placé l'autel de l'ancienne chapelle, reliant ainsi le présent au passé, soit le point de départ de la future paroisse de la Vallée du Lac-Noir!

Chan. *Alphonse Philipona*,  
curé de St-Jean.

## LES SOUVENIRS NUMISMATIQUES DES TIRS FÉDÉRAUX

Le tir fédéral, qui aura lieu en 1934 à Fribourg, mettra en circulation des monnaies de fête de cinq francs et de cent francs qui seront en quelque sorte la reprise d'une tradition en partie abandonnée depuis l'année 1885. Le souvenir des écus de tir ou « Schützentaler » est resté très vivace dans nos populations, mais bien peu nombreux sont ceux qui en connaissent l'origine et la nature exacte.

La frappe de monnaies de circonstance, à l'occasion des grandes fêtes de tir, remonte au milieu du XVII<sup>me</sup> siècle déjà. Cet usage n'est du reste pas propre à la Suisse car on connaît de nombreux cas où des Etats ont fait frapper des monnaies de circonstance qui revêtent un peu le caractère des timbres-poste que l'on émet pour commémorer de grands événements. Citons un seul exemple: les ½ dollars, dits du Jubilé, frappés aux Etats-Unis. M. Ant. Henseler, de Fribourg, dans un article daté du 5 juillet 1883, publié par le Bulletin de la Société suisse de numismatique, pense que la plus ancienne médaille de tir est une médaille d'or, portant le millésime de 1632, frappée par les Exercices de l'arquebuse et de la carabine de Genève. Quant à la première monnaie de tir proprement dite, elle aurait été frappée, en 1657, par la même société. Cette monnaie portait le joli nom de mousqueton, probablement parce que l'avvers représente une aigle double éployée, sommée de la couronne impériale et tenant dans ses serres un mousquet. Le revers est aux armes de Genève. Les monnaies ont souvent tiré leur nom de leurs dessins. Ainsi en est-il de l'écu, des florins, des couronnes, des louis, des napoléons. Ces « mousquetons » étaient des quarts d'écu valant vingt-quatre sols.

Il faut aller ensuite jusqu'en 1829 pour retrouver une médaille de tir, le premier souvenir numismatique des tirs fédéraux proprement dits. Cet honneur revient à Fribourg qui fit frapper quatre pièces d'or dont un exemplaire

est actuellement conservé au Musée historique de Fribourg à côté d'une pièce de dessin identique, mais en bronze doré. Ces pièces ont été battues sur le coin des «écus neufs», émis en 1813 par la Monnaie cantonale de l'Etat de Fribourg. Le millésime de 1813 a été effacé au burin. Le revers porte, sans être accompagné d'aucun dessin, les mots «Eidgenössisches Ehr und Freyschiessen Ehrengabe 1829». Ces pièces étaient censées représenter cent francs fédéraux, mais elles contiennent, en réalité, pour 144,93 francs d'or.

Monsieur l'abbé Fr. Ducrest a consacré à la médaille d'or du tir fédéral de 1829 à Fribourg une étude dans les «Annales fribourgeoises» (Année 1917, pages 263 à 269).



Nous apprenons ainsi que cette médaille a été acquise par le musée fribourgeois en 1915 au prix de fr. 850.—. Cette médaille d'or, disait M. Ducrest, souvenir du premier tir fédéral célébré à Fribourg, est et restera l'une des perles de notre cabinet numismatique cantonal.

Le musée cantonal de Fribourg possède également deux pièces du même type, très légèrement modifié et en argent. Nous n'avons rien pu retrouver à leur sujet dans les revues et traités de numismatique consultés. Le cliché ci-dessus reproduit une des pièces en argent, tandis que le cliché paru à la page 265 des Annales fribourgeoises, année 1917, reproduit les pièces d'or. On se rendra compte que ces pièces n'ont pas été frappées sur le même coin.

Le tir fédéral de Berne en 1830 fit également frapper une médaille de tir sans valeur nominale.

On vit apparaître ensuite de véritables monnaies de tir à Coire en 1842 et à Glaris en 1847. A cette époque, la Confédération ne possédait pas le droit de battre monnaie. Celui-ci était encore un des privilèges de la souveraineté cantonale. Ces deux monnaies de fête avaient une valeur de quarante Batzen, soit quatre francs suisses. On peut admettre qu'elles eurent cours légal car elles figurent dans le tableau des monnaies que la Confédération eut l'obligation de rembourser au moment de l'institution de la Monnaie fédérale par la loi du 7 mai 1850. Les porteurs furent effectivement invités à les échanger contre la monnaie fédérale mais, sur les 6000 écus frappés à Coire, 1758 seulement ont été présentés à l'échange et des 3200 écus de Glaris, 1037 écus furent échangés.

Entre ces deux tirs, Bâle en 1844 puis, après Glaris, Aarau en 1849, Genève en 1851 et Lucerne en 1853 firent frapper des médailles, genre écu, mais ne portant aucune indication de valeur. Ici s'arrête la première série de huit souvenirs numismatiques de tirs fédéraux qui n'offre aucun caractère d'unité.

\* \* \*

Dès 1855, à l'occasion du tir de Soleure, on voit apparaître un écu de tir sans valeur légale, mais que le public fait circuler et accepte volontairement à sa valeur nominale. La deuxième série des souvenirs numismatiques de tir commence. Elle durera jusqu'en 1885.

L'écu de Soleure ne se distinguait que très difficilement de la pièce de cinq francs officielle qui était à l'effigie de la fameuse Helvétia assise. Toute la différence résidait dans la tranche. Elle était cannelée dans la monnaie officielle, tandis que les écus de tir portaient l'inscription : « \* Eidgen. Freischiesen (sic). \* Solothurn 1855 \* » On remarquera la faute d'orthographe échappée à cette inscription : un seul « s », au lieu de deux, au mot « Freischiessen ». Cette pièce a été imitée par de faux monnayeurs qui ont involontairement redressé la faute d'orthographe des pièces véritables. Les écus de tir de Soleure peuvent se reconnaître encore au millésime 1855 car cette année-là

aucune monnaie légale de cinq francs ne fut frappée. La Monnaie fédérale, bien que créée par la loi, n'avait pas encore installé ses ateliers. C'est ainsi que les écus de tir de Soleure, comme du reste la monnaie officielle de l'époque, furent frappés à Munich.

On peut être surpris aujourd'hui que les autorités fédérales aient consenti cette frappe de monnaie qui était de nature à induire le public en erreur sur son véritable caractère. Pour comprendre l'attitude des autorités fédérales à cette époque, il faut se rappeler qu'à ce moment la valeur du métal qu'on incorporait dans l'écu correspondait à sa valeur nominale, tout comme il en est de nos jours pour les pièces d'or. On vivait alors sous l'empire du bimétallisme monétaire. Il arrivait même que, par suite des variations du prix du métal argent par rapport à l'or, les pièces de cinq francs valaient plus que leur valeur nominale. Ainsi, en 1850, elles valaient 5 fr. 05. Entre 1851 et 1869, la pièce de cinq francs ne tomba que cinq fois en dessous de sa valeur nominale : le cours le plus bas entre ces deux dates fut de fr. 4,97 en 1868 et le cours le plus haut, fr. 5,14, fut atteint en 1864. On comprend qu'il importait peu dès lors de prévenir le public qu'on ne lui remettait pas une monnaie légale puisqu'il avait en mains une valeur correspondante en métal.

Ce quiproquo se continua jusqu'en 1885 en dépit de la baisse de la valeur du métal argent. Cette baisse, du reste, n'avait, à ce moment, amputé qu'assez peu la valeur intrinsèque de l'écu qui valait encore quatre francs en 1885. Mais la pièce de cinq francs était toujours censée incorporer cinq francs d'argent métal, par suite de la fiction du cours de change fixe de l'Union monétaire latine. Ce cours de change fixe, qui se traduisait par la proportion  $1 : 15 \frac{1}{2}$ , était la base du bimétallisme monétaire.

Ces circonstances ont fait que la croyance au cours légal des écus de tir n'a pas encore disparu de nos jours. Si l'on interroge les personnes qui ont eu l'occasion de se servir des écus de tir acceptés des banques et des administrations publiques comme moyen de paiement, elles vous répondront toutes sans hésiter qu'ils avaient

cours légal et cependant le doute n'est plus permis à ce sujet. Nous avons eu sous les yeux quelques arrêtés, non publiés, du Conseil Fédéral autorisant ces frappes d'écus, mais toujours sous la réserve expresse qu'ils n'auraient pas cours légal. L'album commémoratif du centenaire de la Société suisse des carabiniers, publié en 1924, dit bien: « Dem Taler wurde aber nie die Eigenschaft einer kursfähigen Münze zugestanden ». Le directeur de la Monnaie fédérale, M. Platel, dit notamment dans un article paru en 1889 dans le Volkswirtschaftlicher Lexikon de Furrer: « Dieselben wurden bis anhin unter staatlicher Kontrolle in der eidg. Münzstätte geprägt und erhielten demzufolge die Wertbezeichnung von fünf Franken, haben jedoch bloss fakultativen Kurs und werden von den öffentlichen Kassen nicht angenommen ».

Après 1855, les tirs fédéraux frappèrent des écus de tir, mais en choisissant des empreintes différentes de celle de la monnaie officielle. Néanmoins, le module, c'est-à-dire le diamètre, l'épaisseur et le poids de la pièce, de même que le titre d'argent, furent toujours identiques à ceux des écus légaux. Voici le tableau de frappe de ces quinze écus :

| <i>Année</i> | <i>Lieu</i>    | <i>Nombre d'écus frappés</i> |
|--------------|----------------|------------------------------|
| 1855         | Soleure        | 3 000                        |
| 1857         | Berne          | 5 191                        |
| 1859         | Zurich         | 6 000                        |
| 1861         | Stans          | 6 000                        |
| 1863         | Chaux-de-Fonds | 6 000                        |
| 1865         | Schaffhouse    | 10 000                       |
| 1867         | Schwytz        | 8 000                        |
| 1869         | Zoug           | 6 000                        |
| 1872         | Zurich         | 10 000                       |
| 1874         | St-Gall        | 15 000                       |
| 1876         | Lausanne       | 20 000                       |
| 1879         | Bâle           | 30 000                       |
| 1881         | Fribourg       | 30 000                       |
| 1883         | Lugano         | 30 000                       |
| 1885         | Berne          | 25 000                       |
| <b>Total</b> |                | <b><u>210 191</u></b>        |

L'avvers de ces souvenirs numismatiques, dès l'année 1857, représente tantôt une allégorie (cinq pièces) ou sujet historique (une pièce), tantôt une Helvétia (trois pièces), tantôt un arquebusier debout (quatre pièces) rappelant un peu le porte-épée qui orne le revers de toutes les monnaies cantonales après l'unification de l'étalon de valeur en Suisse. Enfin, on remarque au droit un sujet héraldique, genre adopté pour le revers de onze pièces. Au revers encore, trois vues de villes : Lausanne, Fribourg et Lugano.

Un seul écu, celui de St-Gall en 1874, représente un épisode de l'histoire suisse : les premiers moments de la bataille de Morat d'après un tableau du peintre Walch. Hans de Halwyl, la tête découverte, le genou gauche en terre, tient de la main gauche la bannière des Confédérés pressée sur son cœur. Ses troupes en prière sont massées au second plan. Le bras droit étendu, il leur indique de son épée le soleil perçant la nue. Devant lui : Morat, le lac et le Mont Vully.

\* \* \*

Dès la fin de l'année 1885, le Conseil fédéral interdit de nouvelles frappes d'écus de tir. Il craignait de se trouver en conflit avec la convention internationale de l'Union monétaire latine du 6 novembre 1885 dont l'article 8 suspendait, pour tous les Etats contractants, les nouvelles frappes de pièces de cinq francs.

Comme le public croyait encore à la force libératoire des écus de tir, le Conseil fédéral jugea bon de faire paraître, en janvier et février 1886, des communications officielles annonçant qu'à l'avenir les caisses de la Confédération refuseraient les écus de tir. Mais ces publications ne suffirent pas à détromper le public car en 1894, la Revue suisse de numismatique reproduisit une lettre adressée par la Caisse d'Etat fédérale à un commerçant qui avait demandé l'échange d'écus de tir contre des monnaies légales. Cette lettre dit notamment : « Nous regrettons de ne pouvoir répondre affirmativement au désir exprimé dans votre lettre du vingt courant ; mais



L'administration fédérale s'est toujours refusée à reconnaître le caractère de monnaie aux écus de tir qu'elle ne considère que comme médailles ». En 1914 enfin, la Société suisse de numismatique tenta à nouveau d'obtenir de la Confédération qu'elle reconnût a posteriori le cours légal aux écus de tir. Le président de cette société fit, en date du 24 août 1914, une démarche auprès du Département fédéral des finances. Celui-ci refusa en invoquant la convention monétaire internationale de 1885.

C'est ainsi que dès 1887 commence un troisième âge de la numismatique des tirs fédéraux. L'écu de tir était tellement entré dans les usages qu'il ne pouvait totalement disparaître. Le Conseil fédéral n'ayant plus permis que les médailles-écus portent la mention de cinq francs les tirs fédéraux continuèrent de frapper des sortes d'écus dont un grand nombre présente les mêmes propriétés que les anciens, mais sans y faire figurer aucune indication de valeur. C'est la série des médailles de tir proprement dites qui va jusqu'au dernier tir fédéral de 1929 à Bellinzone. Ces médailles au nombre de onze ne servirent jamais de moyens d'échange, mais elles parvinrent aux tireurs de la même manière que les anciens écus de tir. Elles ne trouvent pas leur place dans les collections de monnaie. Aussi ont-elles une valeur marchande généralement inférieure à celle des anciens écus de tir.

Il est important de relever ici de quelle manière les écus de tir entraient dans la circulation car on s'est demandé souvent si, ayant servi pendant un certain temps de moyen d'échange, ils n'auraient pas dû être retirés de la circulation. Les monnaies de fête et médailles des trois séries étaient remises aux tireurs comme « primes ». Les primes sont des objets d'art, des montres, des médailles portant la mention du tir qui les a fait confectionner et qui ne peuvent être acquises que par des tireurs en contre-valeur de droits financiers attachés au résultat de leur tir. Ainsi, lorsqu'un tireur a droit à une bonification de soixante-dix centimes par carton (coup centré), le tireur qui entend recevoir une prime c'est-à-dire un objet catalogué vingt-et-un francs, devra tirer trente cartons. Celui qui entendait recevoir l'écu de tir ou la médaille devait tirer

sept cartons et payer la différence. Le droit de tirer se payant par le prix de la passe, les bons tireurs arrivent à obtenir les « primes » à un prix inférieur à leur valeur de catalogue tandis qu'elles reviennent un peu plus cher aux mauvais tireurs. Mais ceux-ci n'y perdent généralement rien car, les « primes » n'étant jamais mises dans le commerce, si ce n'est comme « antiquité » acquièrent toujours une valeur supérieure à leur prix de catalogue, d'où probablement l'origine du mot « prime » attribué à ce genre de souvenirs. Les personnes qui désirent obtenir ces objets-souvenirs, sans être tireurs, ne peuvent les acheter qu'à ceux-ci. Les tireurs les revendent au prix qu'ils leur ont coûté en prenant quelquefois même un petit bénéfice. Or, les écus de tir ont toujours été jusqu'ici des « primes ».

Au Tir fédéral de 1934, à Fribourg, qui introduira, selon notre classification, le quatrième âge des écus de tir, ceux-ci n'auront plus le caractère de « primes », mais ils serviront uniquement aux échanges, sans avoir cours légal. Le public pourra les acquérir au prix nominal tout simplement en conservant les pièces qui pourraient lui échoir suivant les hasards de la circulation.

Le Conseil fédéral a autorisé le comité des finances du Tir fédéral de Fribourg à faire frapper au maximum 40 000 bons de 5 fr. en argent et 2000 bons de 100 fr. en or. Les pièces de 5 fr. auront les mêmes propriétés que les nouvelles pièces de 5 fr. de la Confédération. Les bons de 100 fr. auront le même volume que les nouveaux écus, mais seront en or, au titre de 900 millièmes. La valeur intrinsèque de ces pièces d'or approchera de 85 fr. La prime de 15 fr. qui écherra à l'entreprise du Tir fédéral, est bien minime si l'on songe que les pièces d'or de 100 fr. frappées par la Confédération, à raison de 5000 pièces en 1925, se négocient couramment de 150 à 180 fr. Il est à peu près certain que les pièces d'or de 100 fr. du Tir fédéral, qui auront une valeur de souvenir que ne possèdent pas les pièces de la Confédération, acquerront une valeur marchande supérieure à leur valeur nominale.

Ces pièces seront frappées à la Monnaie fédérale qui remplira ainsi une des missions que lui ont assignées ses fondateurs. En effet, dans son message du 6 janvier 1854, le Conseil fédéral indique, comme douzième motif justifiant la création des ateliers de la Monnaie fédérale, le fait qu'ils pourront frapper les « Schützentaler » et éviter ainsi qu'ils ne sortent de Munich ou des ateliers français. Tout comme les monnaies légales, les monnaies de fête du prochain tir porteront la lettre monétaire B, signe distinctif des ateliers de la Monnaie fédérale.

Le caractère des monnaies de fête du quatrième âge, comme nous l'avons appelé, sera en somme celui des bons de monnaie frappés par les chambres de commerce françaises et qui, à l'heure actuelle, circulent encore en France, tout comme les monnaies légales. Les chambres de commerce françaises ont reçu l'autorisation d'émettre des bons, sortes de jetons, en contrevaieur de dépôts d'espèces qu'elles durent effectuer auprès de la Banque de France. En Suisse, il est des sociétés de consommation qui ont émis des sortes de bons de monnaie et l'on connaît dans l'histoire quelques précédents, notamment la monnaie que les Jésuites firent frapper à Fribourg en 1840. Cette monnaie, qui était remise aux élèves pour servir de paiement auprès d'un nombre de commerçants limité de la ville de Fribourg, était couverte par des dépôts correspondants des élèves auprès des Pères Jésuites. L'avvers de ces bons de monnaie reproduit la silhouette du « Pensionnat », l'actuel bâtiment qui abrite l'orphelinat, des écoles et le séminaire de Fribourg. Ces jetons ou chèques métalliques, comme on pourrait les appeler, ont trouvé place dans toutes les collections numismatiques. Corragioni, dans son *Histoire monétaire de la Suisse*, leur consacre une mention tandis qu'il n'en accorde aucune aux écus de tir.

Si l'on admet que la première condition à exiger d'une pièce métallique, qui prétend trouver place dans une collection numismatique, doit être qu'elle ait servi aux échanges, on peut dire que les bons de monnaie du Tir fédéral de 1934 et, espérons-le, des tirs qui suivront, auront une valeur de collection plus grande que celle des anciens écus de tir qui n'ont jamais été frappés en vue de servir de

moyens de paiement. La question de savoir si les écus de tir doivent trouver place dans les collections de monnaies a été discutée à plusieurs reprises au sein de la Société suisse de numismatique. Voici comment M. F. Haas répond à cette question dans la revue de cette société, année 1893. L'auteur estime que les écus de tir doivent trouver leur place dans les collections de monnaies. Il en donne les cinq raisons suivantes :

- 1° ils sont frappés par la Monnaie fédérale ;
- 2° ils sont du même poids, du même module et du même métal que les pièces officielles ;
- 3° ils sont soumis au même contrôle que les pièces de 5 fr. ;
- 4° ils portent la mention : 5 fr. ;
- 5° ils ont tous une tranche cannelée ou gravée, ce que ne portent jamais les simples médailles.

Les monnaies de fête du Tir fédéral de 1934 auront, comme nous l'avons dit, une raison de plus d'être admises dans les collections de monnaies, raison essentielle : elles serviront aux échanges.

Le comité des finances compte, dès le mois de juin 1934, mettre une bonne partie des monnaies de tir en circulation dans le public. Chacun pourra se les procurer en les demandant aux banques ; et tous les commerçants, sans en avoir l'obligation légale, les accepteront en paiement puisque le remboursement leur sera assuré jusqu'au 31 août 1934 par un dépôt de garantie qui sera constitué à la Banque Nationale Suisse ou à la Banque de l'Etat de Fribourg. Les pièces porteront du reste la mention de la date jusqu'à laquelle elles pourront être remboursées en monnaie légale. Le public, ainsi, ne sera pas induit en erreur comme il l'a été autrefois.

Si l'on songe avec quel soin jaloux les médailles et les écus sont conservés par les tireurs, et ils sont nombreux, puisqu'on compte que 40 000 environ participeront au tir de Fribourg, il n'est pas douteux qu'un grand nombre de pièces ne seront pas présentées à l'échange. Il est à remarquer que les tireurs qui voudront continuer leur collection de médailles de la troisième série, devront nécessairement

conserver des écus de tir puisque la « prime » médaille sera supprimée.

Mais, nous demandera-t-on peut-être, pourquoi n'avez-vous pas songé à une émission de monnaies de fête ayant cours légal ? Ce fut, en réalité, notre première pensée mais, à l'étude, nous dûmes rapidement nous convaincre qu'il était, sinon théoriquement, du moins pratiquement impossible de la réaliser. La Confédération, sans doute, n'est plus liée par aucune convention monétaire internationale limitant son droit de frappe, mais l'article 11 de la loi fédérale sur la monnaie du 3 juin 1931 dispose que les excédents de recettes résultant de la frappe des monnaies sont affectés au fonds de réserve de la Monnaie. Sans modification de la loi, il n'aurait donc pas été possible de faire participer l'entreprise du tir au bénéfice de l'opération et d'autre part, la durée de circulation pour une monnaie légale appelée à se répandre dans tout le pays n'aurait pu être limitée à une courte période de fête. Le département fédéral des finances, qui montra d'emblée une extrême bienveillance au comité des finances du Tir fédéral, aurait désiré trouver une solution qui permet de réaliser le cours légal. La Direction générale de la Banque Nationale Suisse qui s'intéressa vivement à la question chercha, elle aussi, à prouver toute son active sympathie aux organisateurs du Tir fédéral, mais ce fut en vain que l'on tenta de s'éloigner du « bon de monnaie », idée du comité des finances à laquelle avait adhéré d'emblée M. le directeur de la Monnaie fédérale.

On a reproché aux tirs fédéraux de 1879 à 1885 d'avoir fait frapper un trop grand nombre d'écus de tir. Le journal « Le National » publia, en 1883, un article critiquant sévèrement les frappes fortes de Bâle, Fribourg et Lugano. Il résumait ses critiques en disant que toutes les frappes inférieures à 10 000 pièces étaient trop faibles, mais qu'on ne devrait pas dépasser le chiffre de 20 000. Si Fribourg fait frapper 40 000 écus, ce nombre ne dépréciera pas la valeur d'affection des écus, car les pièces qui seront retirées de la circulation au 31 août 1934 seront mises au creuset. Il ne restera ainsi plus en circulation qu'un nombre suffisant tout juste à satisfaire les désirs des personnes tenant

à les conserver. Il est possible que les tirs fédéraux qui suivront suscitent de nouveaux collectionneurs de ce genre de souvenirs; ces collectionneurs, désirant posséder une collection complète, chercheront à se procurer l'écu de Fribourg, ce qui pourra en augmenter la valeur. Il aurait été difficile de s'en tenir au nombre de pièces préconisé par « Le National » en 1883, car il faut bien tenir compte de l'accroissement de la population et du développement considérable qu'ont pris les sociétés et les fêtes de tir depuis cette date.

Le comité des finances espère bien réaliser un bénéfice sur l'opération grâce aux pièces qui ne seront pas présentées au remboursement jusqu'au 31 août 1934, mais ce bénéfice risque fort de se trouver entièrement absorbé par les charges financières extraordinaires dont parle M. Bernard de Weck, président du comité d'organisation, dans son article sur le Tir fédéral de 1934, publié dans les « Etrennes » de cette année.

Nous disions, en débutant, que les monnaies de fête sont un peu comme ces timbres-postes que l'on émet pour commémorer de grands événements. On a plaisir à sortir de temps en temps de la monotonie des dessins mille fois vus en utilisant des timbres de circonstance qu'on ne voit défiler sous ses yeux que pendant peu de temps. Les écus légaux, quoique fort beaux, à l'avant du moins, sont devenus banals tant on les voit circuler. On aura plaisir à sortir de cette banalité et de sentir que pendant quelques semaines, à Fribourg, toute la vie, même l'acte de payer et de recevoir une somme d'argent, vont être imprégnés d'un air de fête.

Et puis, faut-il rappeler qu'on ne fait pas volontiers cadeau d'une somme d'argent en monnaie vulgaire. On s'efforce de trouver des pièces d'or alors que, pratiquement, on pourrait s'acquitter tout aussi bien en billets de banque ou en monnaie courante. Ce que l'on recherche, c'est à envelopper son cadeau d'une forme précieuse. Une pièce de vingt francs en or ne vaut pas plus de quatre écus, mais les écus représentent la somme nue et l'or est comme un écrin qui enchâsse la valeur d'échange. Les monnaies de fête du Tir fédéral de Fribourg seront des écrins non seulement précieux, mais artistiques et rares.

*Henri Hayoz.*

## Lettres d'autrefois.

### UNE RELATION INÉDITE

### DU TIR FÉDÉRAL DE ZURICH EN 1834.

Dans quelques mois, pour autant que la situation économique actuelle ne s'aggrave pas d'ici là ou que d'autres événements, plus tragiques encore, ne viennent pas troubler la tranquillité de notre pays, Fribourg sera en fête<sup>1</sup>. Notre cité se sera parée de tout son charme ancien et de toute sa grâce nouvelle pour recevoir les hôtes qui lui arriveront de tous les points de la Suisse et de l'Etranger à l'occasion du Tir fédéral de 1934.

Partout des fleurs, partout des drapeaux, partout visages accueillants des personnes et des choses... partout portes des vieux hôtels aristocratiques et portes des maisons modernes seront largement ouvertes par l'hospitalité traditionnelle des Fribourgeois.

Là-bas, dans la plaine de Givisiez, le va-et-vient de la foule des tireurs et des curieux, le crépitement des balles, les flots d'harmonie de nos fanfares, les chants de nos chorales, le tumulte de la cantine, le brouhaha des forains et de ce que, en 1881, on avait appelé la « Rue des Nations », les discours, le choc des verres, les tonnerres d'applaudissements, l'émulation et le calme des concurrents nous feront songer au tir fédéral d'il y a un siècle exactement, au tir fédéral de Zurich qui eut lieu du 13 au 19 juillet 1834.

---

<sup>1</sup> Rappelons-nous qu'il y aura vingt ans en 1934 que Fribourg, parée de tous ses charmes hospitaliers, recevait avec joie et fierté les nombreux sous-officiers suisses venus de tous les points du pays pour prendre part à la fête fédérale des sous-officiers qui devait avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 3 août ? Les cloches du 1<sup>er</sup> août au lieu de sonner l'allégresse, la paix, l'action de grâce, sonnèrent alors la mobilisation. Le Président du comité d'organisation (M. le major Eugène Vicarino, décédé en 1917 au service de la patrie) dut se contenter en guise de discours d'ouverture, de lancer un vibrant et solennel appel au dévouement de tous les patriotes. Et ce fut le départ précipité de tous les participants pour courir chacun où le devoir l'appelait.

La Suisse était alors au lendemain des événements de 1830; elle était, comme l'on dit de nos jours, à un tournant de son histoire. Et où est-elle aujourd'hui si ce n'est à un nouveau tournant de son histoire, au lendemain d'événements qui la mettent devant une *angoissante inconnue* ?

En faisant des recherches pour un tout autre objet, nous avons mis la main sur quatre lettres adressées, en juillet 1834, au Conseil d'Etat par Charles Schaller, avoyer de



Le D<sup>r</sup> BUSSARD



Charles SCHALLER

Clichés obligeamment communiqués par la Direction du D.H.B.S.,  
à Neuchâtel.

Fribourg, député à la Diète qui se tenait à Zurich et, comme tel, invité par le Comité directeur<sup>1</sup> à prendre part au dîner, à la journée officielle du tir fédéral, le 17 juillet. Nous publions ces lettres in extenso; elles sont encore si actuelles qu'on les dirait écrites d'hier.

Le 10 juin 1834, le Grand Conseil du canton de Fribourg, procédant à la nomination des députés à envoyer à la Diète, avait désigné comme tels: Charles Schaller, avoyer,

<sup>1</sup> Ce fut à la journée officielle du tir fédéral de 1830, à Berne, que les membres de la Diète prirent part pour la première fois au banquet officiel. Depuis 1848, il est de tradition d'inviter à la journée officielle non seulement le Conseil fédéral, le Tribunal fédéral, l'Assemblée fédérale, mais aussi le Corps diplomatique et les gouvernements cantonaux. (Album du centenaire de la Société suisse des carabiniers, 1824-1924, p. 198.)



et le Dr Bussard <sup>1</sup>. Le 18 juillet 1834, le Conseil d'Etat prit connaissance du rapport de sa délégation sur la 5<sup>me</sup> séance de la Diète, auquel était joint une relation sur le tir de Zurich <sup>2</sup>. La voici :

ZURICH, ce 15 Juillet 1834.

Messieurs,

A l'appui de ce que j'eus l'honneur de vous dire dernièrement, relativement aux difficultés qu'éprouvait encore le visa des passeports, je me fais un devoir de vous donner l'information suivante :

Le surlendemain du jour où je vous écrivis à ce sujet, M. le Chancelier Amrhin me confia que le Ministre d'Autriche, en lui demandant si sa note levant les difficultés avait bien été communiquée à tous les Cantons, lui avait donné pour motifs de cette question les plaintes amères qu'il venait de recevoir des régences du Tirol et du Vorarlberg sur les difficultés que

<sup>1</sup> A.E.F., Reg. des délibérations du Grand Conseil, 1833-1834, p. 483. Charles-Joseph Schaller, fils de Bêat-Louis-Nicolas, né à Fribourg, le 18 novembre 1772, décédé à l'abbaye de Rheinau, le 30 juillet 1843, fut membre du Conseil des Deux Cents 1795-1798, chancelier d'Etat 1803-1814, conseiller d'Etat 1814-1843, avoyer du Conseil d'Etat 1833-1835. Homme politique de grande valeur, il représenta à maintes reprises son canton comme député à la Diète où il joua un rôle prépondérant. Celle-ci le désigna entre autre comme arbitre fédéral dans le conflit entre le canton d'Uri et les entrepreneurs de la route du Gothard, et l'envoya en qualité de médiateur fédéral, en 1831, entre le gouvernement de Bâle et la campagne insurgée, puis en 1833, dans le canton de Schwyz, et, en 1839, dans celui du Valais. (Sa biographie dans *Etren. frib.* 1878, p. 65-67.)

Jean-François-Marcellin Bussard, né à Epagny, le 11 mars 1800, décédé à Fribourg, le 4 avril 1853. Dr en droit civil et droit canon 1825, avocat 1827, il obtint la même année la chaire de droit à Fribourg qu'il occupa jusqu'à sa mort. Membre de l'Assemblée constituante de Fribourg 1830, député au Grand Conseil 1831-1853 et président de ce corps 1849-1850, il collabora activement à l'œuvre législative du régime libéral-radical; juge au tribunal d'Appel 1831-1838; député à la Diète 1832-1836, 1848. Le Dr Bussard présida, avant 1848, la société cantonale des carabiniers fribourgeois. Juriste éminent et brillant orateur, Bussard fut aussi poète à ses heures; il est l'auteur de l'hymne fribourgeois *Les bords de la libre Sarine*, musique de J. Vogt, et de chansons patoises dont la plus populaire est la ballade de *Djan dè la Boilletta*. Il avait épousé la sœur du grand homme d'Etat lucernois: Casimir Pfyffer, dont il sera souvent question ici. (*D.H.B.S.* II, 371, art. de Aug. Sch. et *La Grugère illustrée*, fasc. 6, p. 105-110, où l'on trouvera une biographie plus détaillée.)

<sup>2</sup> A.E.F., Manual du Conseil d'Etat 1834, p. 476.

les ouvriers de ces provinces éprouvaient à pénétrer dans le canton de Fribourg où ils avaient jusques là trouvé toujours des facilités et l'occasion de gagner leur vie.

Je répondis à M. le Chancelier que l'Etat de Fribourg avait tout aussitôt et dans la même mesure que les cabinets étrangers s'étaient relâchés de leurs hostilités envers la Suisse, retiré les moyens de représaille auxquels il avait dû recourir dans l'intérêt de son bon droit et de sa dignité; que si les ministres étrangers n'en avaient pas reçu immédiatement avis ils devaient l'attribuer à la versalité de leur marche diplomatique, puisqu'ils avaient notifié à chaque canton en particulier le commencement des hostilités, et que, pour en annoncer la fin ils s'étaient servi de la voie du Vorort. Qu'au surplus il était évident que les plaintes venues du Tirol et Voralberg (plaintes dont j'étais vraiment enchanté) devaient leur naissance à une date antérieure à la cessation des chicanes faites à la Suisse, et que certainement à l'heure qu'il est on en agissait, dans le canton de Fribourg, envers les Autrichiens, sur le même pied que le Ministre d'Autriche en agissait envers les Fribourgeois. M. le Chancelier me dit qu'il en informerait M. de Bombelles, et dès lors, je n'entendis plus parler de cette affaire.

Il paraît que les hommes qui se sont décidés à mettre à tout moment en question l'existence de la Confédération se proposent de profiter de l'affluence qu'il y a dans ce moment à Zurich pour faire encore l'essai de leurs forces. Aujourd'hui, après la séance de la Diète, le Président annonça qu'il y aurait séance demain et que sur jeudy la Diète était invitée à dîner au tir fédéral de la part du Comité directeur. Il désigna comme objet de la délibération dans la séance de demain le § 22 (*questions concernant les frontières et les relations territoriales*) et le § 12 (*état de l'armée fédérale; organisation de la Landwehr*). M. Casimir Pfifer, Député de Lucerne<sup>1</sup> exprima le vœu, fondé, dit-il, sur le ton précis de ses instructions, que l'on mette à l'ordre du jour pour demain le § 55 de la circulaire, qui concerne les étrangers réfugiés en Suisse<sup>2</sup>. La Diète, consultée par le Président, s'en

---

<sup>1</sup> Casimir Pfyffer, 1794-1875, D<sup>r</sup> en droit, avocat à Lucerne, professeur de droit au lycée. Député au Grand Conseil, dès 1826 où il appartient au groupe libéral; il se déclara, avec son frère Edouard, pour la séparation des pouvoirs et pour la démocratie représentative. Président de la Cour d'Appel 1831-1841, député à la Diète à plusieurs reprises, au Conseil national 1848-1863, président 1854, plusieurs fois président du Tribunal fédéral. Colonel à l'état-major judiciaire, juge à la Cour suprême de Lucerne 1857-1871. Auteur d'ouvrages de droit et d'histoire. (*D.H.B.S. V*, 280.)

<sup>2</sup> Les mouvements populaires des Etats voisins, eurent leur répercussion jusque dans notre pays qui traversait, lui aussi, une période des plus agitées

tint à l'ordre du jour proposé par celui-ci, la demande de Lucerne n'ayant été appuyée que par Berne et Bâle-Campagne.

Le Député de Lucerne déclara alors qu'il ne se laisserait pas retenir longtemps à mouvoir cette question, selon qu'il en avait reçu l'instruction positive. A quoi il fut répliqué par le Président que le Vorort ne tarderait que de peu de jours à mettre sous les yeux de la Diète toutes les pièces officielles et nommément les notes tout récemment reçues.

Cet après-midi nombre de Députés m'abordèrent pour savoir ce que je ferais si, comme ils croyaient en être certains, le Député de Lucerne persistait à mouvoir demain cette question, en vue, ajoutèrent-ils, de faire du bruit et produire quelque agitation dans le Public.

On ajouta que dans la séance de ce matin, M. Gonzenbach, secrétaire d'Etat, avait reçu un avis d'une personne se disant bien informée, comme quoi il était en projet d'essayer de compromettre la Diète et d'amener du désordre le jour où les membres de la Diète devaient dîner au Tir fédéral.

Je répondis que si M. Pfifer élevait demain la question du § 55, je ne mettrais aucun obstacle à ce qu'il s'acquittât de ses instructions si réellement elles lui en font un si pressant devoir: mais que je refuserais d'entrer en matière avant que cette question importante eut été préalablement mise à l'ordre du jour. Que quant au reste, j'envisageais tout cela comme de fausses terreurs dont il ne fallait tenir aucun compte, et que mon avis était qu'il ne fallait jamais prendre conseil de la peur. Ces messieurs m'approuvèrent et promirent d'être de mon avis.

Je vous communique, Messieurs et chers Collègues, ces particularités anecdotiques, parce qu'elles pourront contribuer, mieux-être que le protocole de la Diète, à vous signaler l'atmosphère qui règne dans ce moment. S'il se présentait plus tard quelque incident digne de votre attention je me ferais un devoir de vous en présenter la physionomie, copiée fidèlement et d'après nature.

---

De nombreux réfugiés politiques allemands, polonais, italiens, venus chercher un asile sur notre territoire avaient abusé de l'hospitalité suisse en fondant des associations révolutionnaires et en tramant des complots qui amenèrent des complications diplomatiques avec les puissances étrangères. Celles-ci sommèrent la Suisse à ne plus tolérer ces foyers de conspiration sur le sol helvétique et à renvoyer ces réfugiés par trop turbulents. Les Suisses profitèrent de l'occasion qui leur fut donnée au tir fédéral de 1834 pour manifester leur mécontentement contre la faiblesse des autorités à l'égard des diplomates étrangers qui s'étaient ingérés dans les affaires de notre pays. (Pour plus de détails, consulter Joh. Dierauer, *Histoire suisse*, tome V, 2<sup>me</sup> partie, pp. 685-737.)

La députation de Fribourg conservera dans tous les cas l'attitude calme qui convient à l'autorité et aux intérêts qu'elle représente.

Veuillez me croire, Messieurs, dans les sentiments de la plus parfaite considération.

*Voire dévoué Collègue,*  
CH. SCHALLER<sup>1</sup>.

Nos conseillers furent vivement intéressés par la lettre que leur avoyer avait pris l'initiative de leur envoyer; aussi, tout en remerciant la députation de son rapport, ajoutèrent-ils: « Nous vous prions, en même temps, M. « l'Avoyer, de recevoir nos remerciements pour les détails « pleins d'intérêt que renferment sa lettre du 15 et Nous « vous serons infiniment obligés de vouloir bien, indépen- « damment des objets traités en Diète, continuer à Nous « tenir au courant de ce qui se passe à Zurich en dehors de « cette Assemblée et qui est de nature à exercer quelque « influence sur elle.

« Nous savons, du reste, d'avance que, quels que soient « les événements, la Députation de Fribourg conservera la « position ferme et honorable qu'elle a tenu jusqu'ici<sup>2</sup>... »

La réponse du gouvernement fribourgeois n'était pas arrivée à leurs destinataires que déjà deux nouvelles lettres lui parvenaient de l'avoyer Schaller sur les événements de Zurich. Le Conseil d'Etat en entendit la lecture dans sa séance du 21 juillet<sup>3</sup>. On y trouvera une description vivante de la journée officielle et des incidents qui l'accompagnèrent. On y verra aussi figurer les carabiniers fribourgeois sous la conduite de Savary<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> A.E.F., Correspondance de Messieurs les Députés à la Diète ordinaire de 1834.

<sup>2</sup> A.E.F., Correspondance extérieure du Conseil d'Etat, 1833-1835, n° 307, lettre du 18 juillet 1834.

<sup>3</sup> A.E.F., Manual du Conseil d'Etat, 1834, p. 484.

<sup>4</sup> Jean-Pierre Savary, de Montagny, secrétaire du Conseil de Police 1827, préfet de Gruyères 1831, adjoint au Chancelier d'Etat 1832, préfet de Fribourg 1834. Il avait été nommé, en 1828, second commissaire organisateur du tir fédéral de 1829, à Fribourg, et président de la société des carabiniers de Fribourg, le 8 juin 1834. (A.E.F., Fichier.)

ZURICH, le 16<sup>e</sup> Juillet 1836.

*Messieurs et Chers Collègues !*

L'ouverture Casimirienne, dont l'annonce mettait hier en émoi plusieurs membres de la Diète, n'a pas eu lieu : Le fauteuil de Lucerne a été, pendant toute la séance de ce jour, abandonné au 2<sup>e</sup> Député, le médecin Steiger.

Il en sera de même, j'en ai l'intime conviction, de l'autre panique que l'on a cherché et que l'on cherche encore à jeter dans les esprits, savoir : le dîner de demain au tir fédéral. Aujourd'hui encore, j'ai été mis dans la nécessité de contester à ce sujet et de chercher à rassurer bien des esprits. Je ne conteste pas la possibilité de quelque scène passagère, par laquelle l'opinion publique se ferait jour sur le compte de tel ou tel individu, même en l'envisageant comme le représentant de tel ou tel parti. Par exemple, l'un de ces jours, un particulier de Stäfa, rédacteur de la feuille ultra radicale des bords du lac, fut chassé trois fois de la tribune qu'il voulait occuper, sans pouvoir parvenir à se faire écouter. De même, j'ai la conviction que si *Schmid* de Lachen, qui au tir de Lucerne occupait sans cesse la tribune et y déclama dans le sens le plus démagogique, s'il voulait, dis-je, l'occuper demain pour s'y faire entendre, dans quel sens que ce fut, il en serait chassé impitoyablement, quoique membre de la Diète. Il restera vrai néanmoins que cette réunion de carabiniers fédéraux si brillante, si nombreuse, montre le même bon esprit que toutes les précédentes ; on pourrait même dire qu'il s'est encore amélioré par l'épreuve des tems, au point qu'il fait l'admiration de tous les étrangers, diplomates et autres. Nous nous faisons une fête, mon collègue et moi, de voir arriver le détachement fribourgeois, et de nous réunir à lui pour la présentation du drapeau cantonal. L'on attend demain matin le détachement réuni des St-Gallois et Appenzellois, dont la force est annoncée devoir dépasser 400 hommes. Le détachement des Grisons est fort de 114 hommes. Aujourd'hui sont arrivés les tireurs de Strasbourg qui veulent, disent-ils, faire revivre leurs anciennes liaisons avec les Suisses et leur donner des preuves de leur sympathie. Plusieurs Grecs qui sont ici, prennent part avec enthousiasme à cette fête militaire nationale, qu'ils appellent les jeux olympiques des Républiques Suisses. On ignore encore si les carabiniers Strasbourgeois présenteront un drapeau. S'ils le font et que ce soit le tricolore, il sera salué de 22 coups de canons.

Veillez croire, Messieurs, à la continuation de l'attachement et des sentiments distingués de

*voire dévoué Collègue,*  
CH. SCHALLER<sup>1</sup>.

ZURICH, ce 17<sup>e</sup> Juillet 1843.

*Messieurs,*

Cette grandissime Réunion au tir fédéral, à laquelle était conviée la Diète, et qui aujourd'hui encore inspirait des craintes au président et à quelques membres de la Diète, s'est passée, ainsi que j'en avais la certitude, avec le calme et la dignité qui caractérisent et honorent le Peuple Suisse. Le concours était prodigieux. Toute la matinée, pendant le dîner encore, des députations de carabiniers se succédaient à la fête: celle de Fribourg dut attendre une heure sur la route que son tour d'être présentée put arriver. Le discours de son orateur, débité avec cette chaleur qui est propre à M<sup>r</sup> Savary fit une grande impression sur les nombreux auditeurs: J'ai vu plus d'un œil se mouiller et laisser échapper des larmes. Les St-Gallois et Appenzellois réunis ont présenté un spectacle qui n'a pas été vu jusqu'ici dans ces réunions: Ils se sont présentés avec leur musique et leurs divers drapeaux et chœurs de chanteurs au nombre de près de 900 carabiniers. La grande baraque (cantine) destinée aux repas, et que l'on estime pouvoir contenir au-delà de 3000 convives, était pleine à ne pouvoir s'y mouvoir: au dehors, sur toute l'immense place, et dans les nombreux et vastes édifices où l'on trouve à se rafraîchir, il n'y avait pas foule; non, c'étaient des flots de peuple qui allaient et venaient comme ceux d'une mer agitée. Force fut à nombre de personnes de rentrer à Zurich pour y trouver à manger, et pourtant aussi dans l'intérieur il y a encombre partout. Eh bien, je n'ai pas entendu parler d'un désordre ni d'un accident.

Pendant que l'on était à table les toasts suivants ont été portés et accompagnés de discours plus ou moins longs, les uns très chaleureux et énergiques:

Par le Bourguemaitre Hirzel, Président de la Diète:  
à la Confédération Suisse, unie, paisible et pacifique.

Par le Président Keller, de Zurich:  
à la foi dans la patrie.

Par le pasteur Bornhauser, de Thurgovie:  
à une meilleure Constitution fédérale, pour la conquête de laquelle le peuple doit combattre sans relâche.

---

<sup>1</sup> A.E.F., Correspondance de Messieurs les Députés à la Diète ordinaire de 1834.

Par le colonel quartier-maitre Dufour:  
aux combattans pour l'honneur national et l'indépendance de la patrie.

Par M<sup>r</sup> Casimir Pfifer:  
à une plus réelle nationalité Suisse.

Par le Bourguemaitre Hesse de Zurich (Président du Comité d'organisation du tir fédéral):

à la Diète de 1834, avec invitation au peuple de lui donner des pleins pouvoirs pour faire le bien de la patrie.

Par le Landammann Baumgartner, de St-Gall:

à la disparition de toutes les barrières et à la naissance d'un seul droit de Cité Suisse.

Par l'avocat Curty, de Rapperschwil:  
à la Suisse indépendante, forte, unie et libre.

Par M<sup>r</sup> Bussard, député de Fribourg:  
à l'union sincère de tous les Suisses, quels que soient leurs opinions, leur langue, leur culte, leurs mœurs et habitudes <sup>1</sup>.

Depuis le diner, la baraque ne cessant d'être comble, la tribune n'a cessé d'être occupée: L'on y pérorait encore lors de mon départ. Le peuple, comme il est d'usage, applaudissait, parfois très vivement, souvent sans discernement, mais sans sortir de son calme et de sa gaieté.

Le discours de M<sup>r</sup> Curty, qui fut débité avec le ton, l'accent et les mines et gestes d'un inspiré, fut aussi celui qui éveilla le plus de sympathies. Il commença par la critique de tout ce qu'il avait trouvé de trop pâle dans les manifestations de ceux qui l'avaient précédé à la tribune.

Désirant que ces détails ne nous paraissent pas dépourvus de tout intérêt, je vous réitère, Messieurs, l'assurance des sentiments distingués dans lesquels j'ai l'honneur d'être

*Votre dévoué Collègue*

CH. SCHALLER <sup>2</sup>.

Le Conseil d'Etat fut « bien aise d'apprendre que le meilleur ordre avait régné dans cette belle et nombreuse réunion » et il espérait qu'il en serait de même dans celle qui devait avoir lieu le 20 juillet <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> On retrouve dans cette énumération les noms des principaux hommes politiques de l'époque.

<sup>2</sup> A.E.F., Correspondance de Messieurs les Députés à la Diète ordinaire de 1834.

<sup>3</sup> A.E.F., Correspondance extérieure du Conseil d'Etat, 1832-1835, p. 334, n° 314, lettre du 21 juillet 1834.

Le gouvernement fribourgeois n'attendit pas longtemps les nouvelles de la fameuse journée du 20, car le jour même Schaller lui adressait sa dernière relation :

ZURICH, le 20 Juillet 1834.

Messieurs,

Informé que ce n'est pas ici seulement, mais encore plus dans le reste de la Suisse que l'on a cherché à inquiéter les esprits sur les suites des réunions qui ont lieu à Zurich dans ce moment, je me fais un devoir de compléter les informations que j'ai cru devoir vous adresser précédemment à ce sujet.

Le tir fédéral s'est terminé hier soir, la rentrée n'ayant eu lieu qu'au moment de la nuit close. Plus nombreux et plus visité qu'aucun des précédents il a fourni la preuve irréfutable que le Peuple Suisse est digne de la liberté et qu'il sait se respecter. Un seul incident peu grave en lui-même, est venu apporter hier quelque trouble à cette belle réunion nationale. Le colonel Guiguer de Prangin, entrant hier dans un des cafés établis à la place de tir y fut accueilli par les cris de *vive Berne, vive la liberté, vive le Colonel Dufour, à bas le Colonel Guiger*, proférés par une bande d'hommes turbulens (Bernois, Vaudois, Zurichois), un petit nombre pourtant, et ayant à leur tête un nommé Meyer d'ici, rédacteur du *Freyheitsfreund*, homme de 27 à 28 ans, perdu de réputation. Le Colonel prit le parti de se retirer, mais il fut poursuivi jusques à la grande baraque des repas par la même troupe et aux mêmes cris, jusques à ce qu'enfin la garde s'en mêla, et voulut arrêter Meyer; des carabiniers accourus eussent fait un mauvais parti aux crieurs si des hommes paisibles ne s'étaient interposés. — Le bruit s'étant répandu hier soir qu'un charivari était encore réservé au Colonel Guiguer, la Police avait pris des mesures: mais je me suis assuré qu'une foule considérable s'était groupée autour de son logement, décidée à faire bien mauvais accueil à quiconque viendrait entonner le charivari. Heureusement il n'en fut rien.

Restait la grande réunion populaire, convoquée sous le titre de *Grande assemblée nationale helvétique* par les Comités de Salut public. Persuadé que j'étais que cette assemblée ne servirait qu'à dévoiler encore plus la faiblesse de ce parti, j'avais vu avec peine les craintes sérieusement proclamées à ce sujet par la Nouvelle Gazette de Zurich et quelques autres feuilles; craintes qui ne pouvaient servir qu'à donner un peu d'importance à cette puissance imaginaire. Cependant, pour n'être pas exposé à vous mal informer en ne le faisant que sur oui-dire, je me suis rendu moi-même au lieu



désigné, afin de juger par moi-même de son importance, de sa tendance et du degré d'exaltation que l'on parviendrait à lui inspirer. L'assemblée était indiquée pour l'heure de midy, dans un lieu dit *die Wiese*, au bord de la Sihl, à quelques cents pas au-dessus de son confluent avec la Limmath. En y arrivant, je remarquai une tribune élevée, formant un carré, sur laquelle étaient placés une table et des chaises. L'un des angles était décoré d'un drapeau fédéral; tout le bord de la galerie était orné de draperies aux couleurs fédérales. Sur l'une des faces de la tribune était affiché un carton, portant l'inscription suivante:

*Ruhner Muth und freys Wort sind des Vaterlandes Hort.*

aux avenues de la place étaient trois arcs en verdure, ayant chacun une inscription:

L'une: *Friede, aber ohne Schande. Lieber Tod als Sklavendebande.*

L'autre: *Für des Volkes Rechten fallen, ist des schönste Tod von allen.*

la 3<sup>me</sup>: *Treu zu schirmen jeder schwöre unsre Freyheit, unsre Ehre.*

En face de la tribune un mur était décoré de draperies noires, pour honorer, ainsi que l'expliqua le Président du Comité, la mort d'Aeberli, l'un des martyrs pour la cause du peuple.

L'ouverture se fit longtemps attendre, sans doute parce que les Directeurs attendaient toujours l'arrivée de cet immense Volkzahl, dont il était fait mention dans leurs discours préparés d'avance. Hélas, il était 2 heures qu'à peine l'on comptait 300 à 400 personnes sur toute la place, presque tous curieux plutôt qu'acteurs, en grande partie composés de femmes et enfans. Enfin depuis 2 heures arrivèrent beaucoup de promeneurs des deux sexes et de tout âge, et à 2 heures et demi le spectacle commença. Un détachement de la Société du chant, arrivé avec son drapeau, entonna quelques chants à 4 voix; ensuite le Président du Comité de sureté de ce canton, homme qui a dissipé 300 000 à 400 000 florins, ouvrit la séance de la grande assemblée nationale par un court discours, analogue à la circonstance. Encore un chant, pendant lequel les meneurs se concertaient sur la tribune. J'y remarquai le fameux Troxler et une douzaine environ de figures à moi inconnues. Le chant étant fini, le véritable hystrion de la journée s'empara de la parole, armé qu'il était d'un immense rouleau de papier, dans lequel il retrempeait de tems à autre sa mémoire. C'était le Docteur Henne de St-Gall. De ma vie, je n'ai vu, ni entendu quelqu'un qui sut s'approprier mieux, plus naturellement et avec plus de succès le rôle de Bouffe d'une assemblée populaire, et dont l'imagination fut plus riche en saillies triviales et en comparaisons à la portée de la multitude. Il pérorait assez longuement, répétant au bout de chaque phrase les mots

de *Freünde, Brüder, Eidgenossen*. Quelques bravos, clairsemés, répétés par un petit nombre de voix, lui servaient d'encouragement. Il finit par proposer 2 résolutions à adresser à la Diète et à faire sanctionner par les assemblées populaires dans tous les Cantons: l'une tendante à improuver le Vorort dans sa dernière réponse aux notes des puissances, et à faire déclarer par la Diète que la Suisse seule a le droit de juger si un réfugié s'est rendu indigne du droit d'asyle, en protestant formellement contre toute intervention à cet égard. — La seconde tendant à déclarer à la Diète que c'est à la Nation qu'il appartient de faire conclure un pacte et non à la Diète, ni aux Grands Conseils des Cantons.

Ces résolutions furent adoptées unanimement, en ce sens que 300 mains au plus se levèrent pour leur adoption, et, aucune pour leur rejet, quoique le nombre des assistants de tout âge et de tout sexe fut d'environ 2000 personnes, mais qui n'étaient là que comme curieux et nullement comme membres actifs de l'assemblée. Aux acclamations que firent entendre les acceptans en levant la main il fut répondu par des huées d'une assez grande multitude placée à l'autre rive de la Sihl. — Trois jeunes gens, qui, en passant par là avaient crié à bas coururent risque d'être maltraités par les fidèles: mais l'orateur Hene chercha à les apaiser en disant: *Freünde, Brüder! seyd ruhig und gelassen: lasset eine jede Blümle si angebohrne Farb und eine jede Vogel sis Schwänzle, wie's ihne angewachsen ist.*

Après ces grandes opérations les chanteurs repartirent en chantant, leur drapeau en tête, et chacun s'en fut promener de son côté, fort peu enthousiasmé de ce qui venait de se passer. Un individu que la curiosité avait amené de 6 lieues d'ici, me dit: Das schint mer eigetlich u dumme Sach: J wött, i wär deheim blibe.

En finissant ce récit, sur l'exactitude duquel vous pouvez compter, je vous réitère, Messieurs, l'expression des sentimens infiniment distingués dans lesquels j'ai l'honneur d'être

Voire dévoué collègue

CH. SCHALLER<sup>1</sup>.

Le Conseil d'Etat ne manqua pas d'exprimer à son avoyer toute la satisfaction qu'il avait éprouvée à la lecture de son compte-rendu sur la manifestation patriotique de Zurich. « Nous vous remercions, ajoutait le gouvernement, « des détails aussi piquants que caractéristiques que vous

<sup>1</sup> A.E.F., Correspondance de Messieurs les Députés à la Diète ordinaire de 1834.

« nous avez donnés sur cette réunion et qui sont également  
« à nos yeux une nouvelle preuve de la raison du Peuple  
« Suisse et du bon esprit qui l'anime <sup>1</sup>. »

Nous aurions voulu citer en terminant quelque article de journal fribourgeois sur le tir de Zurich ; nous aurions ainsi entendu un son de cloche de chez nous. Mais hélas ! nous savons par l'étude si fouillée que M<sup>lle</sup> Jeanne Niquille, D<sup>r</sup> ès-lettres, a consacrée *aux débuts de la presse politique fribourgeoise*, dans les *Annales fribourgeoises* de 1930 que soit le *Courrier fribourgeois*, soit le *Journal du canton de Fribourg*, soit le *Véridique*, n'existaient plus en 1834. Seul *L'Ami du Progrès*, qui leur succéda au début de janvier 1834 aurait certainement renseigné ses lecteurs sur le tir de Zurich et en particulier sur la participation des Fribourgeois, mais cette gazette eut une existence éphémère, puisqu'elle disparut déjà à la fin juin de la même année <sup>2</sup>. G. Cx.

## MOTS POUR RIRE

Tzinperlè n'in d'a prê n'a tôla bombardâye, ke ly-è chou frèjêrê: pou pâ pi chè tigni chu lè piôtè chin bêtékulâ. Ache ! fô le vère: inpakotâ du lè pi a la titha, inbavulyi, dèkucheri, ètzêrà ; n'è pâ mé n'a dzin, chinblyè on patyè dè kandrelyè ke roubaton cholètè inke-bâ.

Dzâtyè ou mërlo, ke le vi arouvâ din chi l'ètha, ly fâ:

— Ma, ma, Pinperlè ! èbin t'i galé !... A ta fèna, tyè ly vâ-tho dre in'arouvin ?...

— A... a...m... ma fèna ?... ly deri... bon dzoa... ly... chèvou... dza tzêrdji dè dre le richto...

<sup>1</sup> A.E.F., Manual du Conseil d'Etat, 1834, p. 490 et Correspondance extérieure 1833-1835, p. 335, n° 318, lettre du 25 juillet 1834.

<sup>2</sup> La *Neue Zürcher-Zeitung* a publié, dans ses n°s des 18 et 23 juillet 1834, des comptes-rendus succincts de cette fête de tir, mais bien moins intéressants que les lettres ci-dessus.

Djan è Dzâtyè, ke ch'èthan pâ rè yu du n'a fyërta binda dè-j-an:

— Bon ! bon ! mon vilyo Djan ! Kemin chin tè va adi ?

— I va, i va... chu vèvo du ly-a kotyè mè.

— Chu bin vèvo, mè, du l'an dèvan.

O ! chin m'èthenè rin... ly-é tota ma ya rèmarkâ ke t'avé adi mé dè tzanthe tyè mè...

\* \* \*

— D'la gym. d'la gym ! chin ly-è d'la bourtyâ !

— Tyich'tè, patifou ! Rin dè mèlya : chin droblyè la fouârthe, balyè la chindâ è on vin galyâ plye vilyo.

— Nothrè-j-anhyan n'in fajan rin, è portan...

— Ly-é veré, n'in fajan rin ; ache !... te vè... chon ti moà...

\* \* \*

— To le mondo chè plyin ke l'èrdzin ly-è rà, è portan on pou rin fére chin'èrdzin.

— Tyè chichyè k'on pou fér'ôtyè chin'èrdzin.

— Tyè don ?

— On pou fére di dévalè...

\* \* \*

Chez le photographe. Souriez un peu, monsieur.

— Faites retirer ma belle-mère... et je sourirai...

\* \* \*

*Lui.* — Il ne fallait pas m'attirer, pour me repousser maintenant.

*Elle.* — Je vous ai attiré, moi ?

*Lui.* — Bien sûr ; ne m'avez-vous pas dit que votre père est millionnaire ?...

\* \* \*

*Elle.* — Dire que si tu ne m'avais pas épousée tu serais taxé comme célibataire...

*Lui.* — Mais le malheur, c'est que t'ayant épousée, je suis taxé... d'imbécile.

\* \* \*

# † NÉCROLOGIES

**M. le doyen Joseph Colliard.** — Le 28 novembre 1932, sous un ciel gris et humide, un nombre imposant de prêtres et la paroisse tout entière de Dompierre conduisaient à sa dernière demeure, M. le doyen Joseph Colliard. Tous sans exception, portaient visiblement le deuil de ce prêtre disparu d'une manière si inattendue que plusieurs reçurent la nouvelle de sa mort avant celle de sa maladie. Le jeudi 17, en effet, M. le doyen Colliard, faisant l'appel, au début d'une leçon de catéchisme, se sentait brusquement indisposé et n'avait plus que la force de congédier ses enfants et de rentrer chez lui. Il perdait bientôt l'usage de la parole, mais devait garder presque jusqu'au bout pleine et entière connaissance. Une infirmité, dont il souffrait surtout depuis le début de l'été et qu'il avait négligée, jointe à des complications, vint à bout en une semaine de cette nature en apparence si solide et faite pour atteindre l'âge respectable de plusieurs de ses parents. Muni des Sacraments de l'Eglise et soutenu par la présence de deux confrères, M. le doyen Colliard mourait pieusement le jeudi 24 novembre 1932.

Cousin germain de Mgr Placide Colliard, de regrettée mémoire, bourgeois de Châtel-St-Denis et d'Attalens, Joseph Marie Colliard était né au hameau de Corcelles le 14 octobre 1867. De bonne heure orphelin de père et de mère, il fut élevé par trois tantes qui toutes devaient ne le précéder que de quelques années dans la tombe. Avec plusieurs de ses compatriotes, il commençait ses études littéraires à l'Ecole latine de Châtel, faisant à pied, matin et soir, le trajet entre les deux localités; les achevait au collège d'Evian et venait enfin à Fribourg, fréquenter les cours du Lycée tout en portant la soutane du Séminaire. Après les quatre ans de théologie, il était ordonné prêtre par Mgr Deruaz le 23 juillet 1893. Le 5 septembre de la même année, il devient premier vicaire en date de M. le Dr Pierre Alex, curé de Bulle depuis deux mois seulement.

Exactement deux ans plus tard, le 14 septembre 1895, il est appelé à descendre de la Gruyère dans la Broye pour y occuper le poste de Dompierre, vacant par la démission de M. l'abbé Am. Berger. Le 15 septembre 1914, il est nommé doyen du décanat d'Avenches, succédant à M. Jean-Bapt. Limat, curé de Villarepos.

Il y avait, en M. le doyen Colliard comme deux hommes, celui qu'il était dans la plus stricte intimité et celui qu'il semblait être, qu'il mettait par une sorte de coquetterie, —

et Dieu sait si curé de Dompierre et coquetterie étaient synonymes, — à afficher. Le second a pu, pour certains du moins, desservir l'autre et lui valoir d'être apprécié en dessous de sa valeur. Ennemi de toute pose, il ne faisait pas figure de ce qu'on appelle un brillant sujet, un homme supérieur; mais, pour qui connaît tant soit peu les circonstances locales et régionales, le fait d'avoir occupé le même poste pendant 37 ans est un témoignage qui en dit long. Sans être prêtre,

on peut aisément deviner ce que ça représente, entre les heures ensoleillées avec ses chères abeilles, de journées sombres et solitaires. Connaissant à merveille sa paroisse, il en fut le guide avisé, le réconfort imperturbable dans les mauvais jours, le bienfaiteur généreux et discret. S'il put mener à bien certaines œuvres en faveur de son église, des événements imprévisibles se dressèrent devant d'autres initiatives et ne contribuèrent pas peu à miner sourdement sa santé, sans altérer sa belle humeur. Sans avoir des aptitudes spéciales, il aimait le chant, comme en témoigne la très grande part qu'il prit à la fondation de la Cécilienne décanale aussi bien que celle qu'il eut dans la création de la vaillante société de musique, la Ste-Cécile. Trente sept ans de ministère pastoral, c'est avoir beaucoup vu et observé, au-dedans et au dehors de sa paroisse. Ses appréciations sur les hommes et les choses n'auraient peut-être pas toujours supporté



l'estampille officielle, ce qui ne veut pas dire qu'elles fussent par là dénuées de fondement. Ce portrait est, à dessein fort incomplet, car il doit répondre à la physionomie de ce prêtre qui ne livrait pas à tout venant le fond intime de sa pensée, en forçait parfois l'expression au risque d'être mal compris, louangeait peu mais aussi détestait souverainement d'être lui-même louangé. Ceux qui l'ont bien connu et pratiqué, ses confrères du décanat en particulier, l'aimaient, non pas au sens banal du mot, mais dans toute sa force et il le leur rendait bien. Avec ses paroissiens, ils ne perdront pas de sitôt le souvenir ému de ce vaillant curé, de cet ami judicieux et charmant que fut M. Joseph Colliard, curé-doyen de Dompierre. \* \* \*

*La Liberté*, 25 XI 1932, n° 272. *Semaine cathol.* 1. XII 1932, n° 48, p. 741.

**M. Alexis Rosset, député.** — Un homme qui eût pu parvenir, s'il l'avait désiré, à de hautes destinées terrestres, grâce à sa droiture et à ses remarquables dons d'intelligence et de cœur, s'est éteint à Prez-vers-Noréaz, le 2 décembre 1932. Nous avons nommé M. Alexis Rosset, député. Une maladie sournoise minait depuis quelques années sa robuste constitution, qu'un labeur acharné d'un demi-siècle avait finalement ébranlée.

Dans les multiples et délicates fonctions qu'il a exercées, M. Rosset se montra avant tout un chrétien éprouvé. Il n'en fut pas moins un ardent défenseur du bien-être moral et matériel de ses concitoyens. Ses qualités exceptionnelles d'administrateur eussent pu être utilisées dans une sphère plus étendue que celle de sa commune de Prez; mais c'était un modeste. Au surplus, il aimait la vie noble et simple des champs et chérissait profondément ce coin de notre terre fribourgeoise. Il le prouva lorsqu'il prit sa retraite d'instituteur en 1910, en entreprenant l'exploitation d'un domaine à Prez. Dès lors, l'ancien « régent » allait donner toute sa mesure dans le domaine public comme il avait donné une forte empreinte sur l'esprit et le cœur de ses élèves durant sa carrière pédagogique.

M. Rosset naquit à Montagny-la-Ville, le 29 janvier 1863. Il entra à l'École normale d'Hauterive en 1877, obtint son brevet d'enseignement primaire en 1880. La même année, le Conseil d'Etat lui confiait le poste d'instituteur de Prez-vers-Noréaz. Plaçant avec raison l'éducation au-dessus de l'instruction, il forma toute une génération, lui inculquant, par la parole et surtout par l'exemple, de solides convictions religieuses et des sentiments de droiture, de loyauté, en un mot, le sentiment du devoir. Il y

réussit pleinement. Si la sympathique population de Prez est actuellement si fidèle aux principes religieux et aux traditions ancestrales, elle le doit en grande partie au zèle de M. Rosset.



Tout en remplissant à la satisfaction générale ses fonctions d'instituteur, il s'acquittait brillamment de ses fonctions d'organiste et de directeur de chant. Il fut, dans ce domaine-là, l'appui ferme et désintéressé de son curé. En outre, en collaboration avec M. le doyen Raboud,

alors curé de Courtion, il fut, en 1888, l'un des promoteurs du mouvement cécilien qui, à l'heure actuelle, est en plein épanouissement. De plus, il réorganisa et dirigea la fanfare de Prez de 1901 à 1910.

De janvier 1881, à mars 1899, il fut un secrétaire communal capable et dévoué. Il assumait encore les fonctions de buraliste postal de 1894 à 1924. La Caisse d'épargne de Prez, Corserey et Noréaz, son « œuvre », fut fondée le 2 février 1897. Cette petite Caisse d'Épargne, qu'un instituteur de campagne actif et prévoyant avait fondée dans le but d'inculquer à ses élèves la notion de l'épargne, se développa si rapidement que, à l'heure actuelle, elle est garantie par les biens des trois communes précitées, dispose d'un fonds de réserve de 188 000 fr. et son roulement commercial annuel se chiffre par plusieurs millions de francs. En outre, les trois communes garantes ont déjà reçu de cette Caisse la somme de 56 400 fr., et les paroisses corres-



pondantes, 13 050 fr. ! Que d'heures M. Rosset dut prélever sur son sommeil pour établir scrupuleusement ses comptes ! De 1904 à 1913, il fut président de la Caisse de retraite du corps enseignant.

En 1910, l'heure de la retraite avait sonné ! L'ancien pédagogue allait-il jouir paisiblement d'un repos mérité ? Non ! M. Rosset était un homme d'action et il voulut consacrer ses forces, jusqu'à l'extrême limite, au bien de son pays. Agé alors de 47 ans, il était encore vigoureux et robuste, malgré l'énorme somme de travail déjà réalisée, sans compter les nombreux soucis que lui causa sa nombreuse famille éprouvée à maintes reprises par la maladie et des deuils cruels. Profondément convaincu de la destinée éternelle de l'homme, le père de famille puisait, dans sa foi vivace et agissante, une énergie indomptable qui lui infusait, à chaque coup du sort, un courage nouveau.

Ayant dit adieu à ses élèves comme éducateur, il allait collaborer activement avec eux désormais comme citoyen.

Du 24 avril 1911 au 16 mars 1926, il est membre de la Commission scolaire. Ce que M. Rosset fut à l'égard des jeunes instituteurs qui lui succédèrent au poste de Prez, ceux-ci seuls peuvent le dire : un conseiller sage et prudent, un ami sincère et dévoué.

Un citoyen si capable et dévoué aux intérêts de l'Eglise et du pays ne pouvait demeurer ignoré. Il fut appelé au Grand Conseil en 1911. Il y déploya une activité intelligente et désintéressée. Le Corps enseignant, en particulier, bénéficia de ses courageuses interventions et de ses justes conceptions de l'ordre social. Le Parlement fribourgeois perd en lui un de ses plus dignes représentants.

Nommé censeur de la Banque de l'Etat le 29 novembre 1913, il conserva ce poste jusqu'à sa mort. Il fut également secrétaire-caissier de l'Hospice du district de la Sarine depuis le 21 avril 1900.

Il servit tant et si bien les intérêts de ses concitoyens qu'il fut reçu bourgeois de Prez en 1917.

Le 26 mai 1920, il eut la joie de voir la réalisation d'un de ses plus chers désirs : l'inauguration du bâtiment de la Caisse d'Epargne, dont la gracieuse silhouette se dresse à la sortie ouest du village.

Le 2 décembre 1932, le cher disparu vit se réaliser son grand rêve: l'entrée dans l'Eternité glorieuse. Car il avait la *Foi*, cette foi qui exclut le doute, cette foi qui se joue des difficultés, cette foi enfin qui vivifie tous nos actes. Nous ne pouvons oublier sa haute stature qui se dressait, respectueuse et digne, dans l'église paroissiale de Prez qu'il visitait chaque jour à l'heure de la célébration des saints mystères. Il se désaltérait fréquemment à la source de la Vie: l'Eucharistie. Il fut un fervent pratiquant de la dévotion au Sacré-Cœur en communiant tous les premiers vendredis du mois. Et c'est en ce premier vendredi du mois de décembre 1932 que le Sacré-Cœur est venu recueillir l'âme de son fidèle serviteur. Au milieu de ses souffrances, il fit preuve d'une résignation toute chrétienne et engagea la lutte suprême avec une telle confiance que son entourage en fut profondément édifié.

Soucieux de mener une vie chrétienne intégrale, il entra de bonne heure dans la milice du Tiers-Ordre franciscain. La Fraternité de Prez perd en lui un fidèle disciple de saint François, et la paroisse de Prez, un fervent chrétien. Mais ses exemples restent et passeront à la postérité. *P. M.*

*La Liberté*, 3 XII 1932, n° 282; *Le Fribourgeois*, 5 XII 1932; *La Gruyère* 6 XII 1932.

**M. Félix Thévoz, secrétaire-chef de service à la Police cantonale.** — Ceux qui ont connu et apprécié M. Félix Thévoz, chef de service à la Direction de la police cantonale, n'oublieront pas que le fonctionnaire défunt s'est acquis bien des mérites et des droits à la reconnaissance générale par son dévouement aux affaires publiques, durant environ 33 ans, par sa condescendance envers chacun et toutes les personnes qui sollicitaient son concours en n'importe quelle circonstance.

Félix Thévoz, dont l'état de santé laissait gravement à désirer depuis quelques années, est décédé à l'âge de 57 ans, le 10 décembre 1932, à Recco, en Italie, où il faisait une cure dans le but de restaurer ses forces bien affaiblies.

La Providence en a disposé autrement et il nous est un réconfort de penser que la sombre visiteuse n'a pas surpris M. Thévoz sans qu'il ait fait ses préparatifs de départ pour un monde meilleur.

M. Félix Thévoz avait débuté dans les bureaux de l'Industrielle; de fait, il avait une véritable vocation pour la carrière administrative. Le 5 janvier 1900, il était entré à la Direction de la Police cantonale, comme simple expéditionnaire d'abord, puis une année après, comme secrétaire en remplacement de M. Béat Collaud qui avait passé à l'Agriculture. Il était donc depuis plus de trente ans à la tâche et il connaissait à fond les rouages administratifs. Il était en même temps secrétaire de la commission de l'Institut de Drognens, de la commission de la Santé publique, de celle du sanatorium cantonal et de la commission extraordinaire pour la suppression des auberges.

L'Association des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat qu'il présida de 1926 à janvier 1932, a bénéficié de sa constante sollicitude. Il avait un cœur d'or pour ses collègues dans l'épreuve et dans le deuil. Félix Thévoz a droit au pieux souvenir de tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Le défunt fut non seulement un fonctionnaire zélé et empressé dans le sens de l'intérêt général du pays, mais il avait de plus l'esprit ouvert au développement de toutes les bonnes causes: défense des principes d'ordre politique et social, organisation professionnelle des fonctionnaires et employés de l'Etat, marche prospère de la société de chant de la ville de Fribourg, autant de questions qui lui tenaient fortement à cœur et en faveur desquelles il a travaillé comme collaborateur ardent et comme promoteur clairvoyant. Puisse-il avoir trouvé déjà la juste récompense de tout le bien accompli si généreusement! *F. Barbey.*



**Le P. Albert Kapper, cordelier.** — Le 12 décembre 1932, la mort ravissait à l'affection de ses confrères, de ses anciens élèves et de ses nombreux amis, le Révérend Père Albert Kapper, cordelier, longtemps professeur au Collège St-Michel.

Le P. Albert Kapper naquit à Bobenheim dans le Palatinat rhénan le 29 mai 1863. Après d'excellentes études littéraires et philosophiques au collège de Spire, il s'inscrivit à la Faculté de médecine de Munich. Mais un appel d'En-Haut lui fit entrevoir un idéal plus en rapport avec ses aspirations et le 15 novembre 1885, le jour de sa fête, le P. Albert émettait les vœux simples au couvent des Cordeliers de Würzbourg en Bavière. Ordonné prêtre le 21 août 1887, le jeune religieux consacra les prémices de son activité sacerdotale au ministère paroissial dans quelques couvents de son pays. Un autre avenir cependant lui était réservé.



Fribourg, à cette époque, prenait un nouvel essor intellectuel grâce à l'initiative de M. Georges Python. Le jeune chef d'Etat ne tarda pas à confier l'enseignement des classes littéraires allemandes du collège St-Michel aux Pères Cordeliers, les confrères et, pour ainsi dire, les héritiers du Père Girard. Le choix des supérieurs, ratifié par le gouvernement, se porta entre autres sur le P. Albert Kapper. Le jeune religieux arriva en 1889 à Fribourg qu'il ne devait plus quitter. Nommé définitivement professeur le 25 juillet 1890, il conserva ce poste jusqu'en 1930. Quarante années consacrées à la formation intellectuelle d'étudiants qui, plus tard, transmettront aux nouvelles générations les leçons reçues de leur maître ! Cette tâche lourde de responsabilités, le P. Albert la prit à cœur, dès la première heure, avec toutes ses exigences et toutes ses fatigues. Le souci de se perfectionner dans la branche qu'il enseignait l'engagea

à continuer ses études de philologie à l'Université de Fribourg où il obtint, en 1894, la licence ès lettres.

Son activité d'ailleurs ne se dépençait pas seulement en faveur des élèves du collège, car le P. Albert s'occupait aussi du ministère de la prédication et de la confession. A peine libéré des labeurs de la classe, il avait hâte, le samedi soir, de se rendre dans les paroisses du district de la Singine pour y annoncer la parole de Dieu et s'asseoir au tribunal de la pénitence.

Malgré une activité aussi débordante, le P. Albert, pressé par la confiance de ses confrères, dut remplir de nombreuses et lourdes charges administratives au sein de la communauté de Fribourg. Tour à tour procureur, vicaire et maître des clercs, il fut en outre gardien de 1899 à 1902, puis de 1911 à 1915, comme aussi préfet du Pensionnat du Père Girard de 1913 à 1917. La santé la mieux constituée devait s'user rapidement à pareil labeur. Il y a cinq ou six ans, le P. Albert sentit ses forces diminuer. Le 28 juillet 1930, il put encore célébrer son jubilé professoral par une dernière messe solennelle. Mais bientôt des chutes répétées firent diagnostiquer une sclérose de la moelle épinière. Il s'ensuivit une paralysie qui cloua le malade au lit pour le reste de ses jours. Quelle croix pour ce prêtre encore débordant de zèle et désireux de se dévouer encore ! Mais cette croix, il l'accepta généreusement, le regard tourné vers le divin Modèle, témoin de ses souffrances, mais aussi de sa patience et de sa pieuse résignation. Le 9 décembre 1932, une crise de cœur vint annoncer une fin prochaine. Trois jours plus tard, entouré de ses confrères et muni de tous les secours de notre sainte religion, le P. Albert entra dans l'éternité où il est allé recevoir la récompense d'une vie consacrée tout entière à Dieu et aux âmes.

*Fr. André Murith, cordelier.*

**M. Joseph Esseiva, pharmacien, 1861-1933.** — Avec lui disparaît un bon citoyen et un vrai Fribourgeois. Il avait du reste de qui tenir: n'était-il pas le fils du bon docteur Esseiva qui passa sa longue vie en faisant le bien ?

Il naquit à Fribourg le 25 juillet 1861. Après avoir fréquenté le collège de Thonon-les-Bains, il continua ses études classiques et universitaires à Fribourg et à Berne, où, le 2 mai 1891, il obtint le diplôme de pharmacien.



Il s'installa à la rue du Pont-Suspendu en 1893, et il s'y fit apprécier, auprès de ses nombreux clients de la ville et de la campagne, par sa profonde honnêteté professionnelle et par son amabilité. Vers la fin de sa vie, il subit le mouvement migrateur ascendant et installa en juin 1923 sa pharmacie à la rue de Romont. Après une assez longue maladie il mourut chrétiennement le 15 janvier 1933.

Joseph Esseiva connut trois passions, sa famille, sa profession, sa patrie. Excellent père de famille, il pouvait être fier de ses

enfants. Patriote convaincu, il sut s'intéresser à la chose publique et lui apporter le concours d'une grande intelligence et d'un rare dévouement. Ainsi dans l'armée, il conquist le grade de capitaine d'infanterie (Bat. 104) et sut gagner l'estime de ses hommes. En outre, pendant 17 années il fit partie du Conseil général de la ville de Fribourg et y joua un rôle bienfaisant. Enfin, il était très répandu et très estimé dans les sociétés patriotiques, spécialement au C.A.S. et dans la société de tir de la ville, où il laisse le souvenir d'un sociétaire zélé et très écouté.

Sa modestie ne l'empêcha pas de rendre de signalés services dans tous les milieux. On ne saurait mieux résumer toute cette belle vie que par les mots: dévouement et patriotisme.

*Dr L. Comte.*

**M. le Dr Firmin Jaquet, botaniste.** — Le 28 janvier 1933, décédait à Fribourg, M. le Dr Firmin Jaquet et le 30 janvier, une foule considérable d'élèves, d'amis et de connaissances accompagnait à sa dernière demeure le savant modeste qui, dix jours auparavant, vouait encore tout son cœur et tous ses soins à l'entretien des herbiers de notre Musée.

Originaire de Fuyens, né à Grenilles, le 22 septembre 1858, Firmin Jaquet fréquenta l'école de Villaz-St-Pierre jusqu'à sa quinzième année. Après avoir travaillé pendant six ans comme domestique à Granges-Paccot et à Farvagny, il put réaliser son ardent désir d'entrer à l'École normale d'Hauterive. C'est à l'ombre du vieux cloître que M. Jaquet sentit s'éveiller le goût de la botanique à laquelle il allait consacrer plus d'un demi-siècle d'incessant labeur.

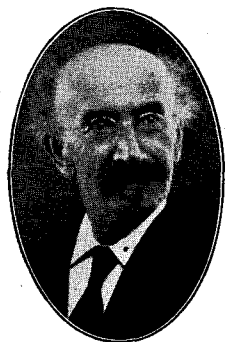
Pendant trente-quatre ans, M. Jaquet consacra le meilleur de ses forces à l'enseignement primaire dans les villages de Grangettes, Botterens, Châtel-sur-Montsalvens et Granges-Paccot. Ce fut vraiment partout l'éducateur chrétien digne de la respectueuse affection de ses élèves.

Dieu bénit le foyer que fonda M. Jaquet. Mais que de sacrifices et de privations lui demanda l'éducation de quatorze enfants dans la condition qu'était celle de l'instituteur d'alors !

Dès son arrivée à Grangettes, en 1881, M. Jaquet établit son premier herbier, encouragé dans sa tâche par le chanoine Castella, curé de Romont. Durant trois ans, il explora la flore du Gibloux et des préalpes fribourgeoises. Appelé à Botterens puis, deux ans plus tard, à Châtel-sur-Montsalvens, il devint le vaillant « botaniste du val de Charmey ». Inlassable et joyeux, il passait et repassait dans les vallées et les montagnes de nos alpes fribourgeoises, distinguant avec une rare sagacité toutes les variétés de la végétation. Ce furent ensuite une série ininterrompue de voyages d'explorations botaniques dans les Alpes suisses, le Jura, les Alpes françaises, le littoral méditerranéen, la Ligurie, les Apennins, les îles de Toscane, la Corse, les Pyrénées. Chacune de ces expéditions, réalisées dans des

conditions matérielles extrêmement modestes, lui permettait non seulement d'enrichir les collections du Musée, mais de faire des échanges fructueux avec de savants spécialistes de France, d'Espagne et d'Italie.

Malheureusement, M. Jaquet n'a pas laissé de notes sur ses nombreux voyages. Il a écrit cependant, trois notices intéressantes sur ses nombreuses excursions en Corse, au Vully et dans la chaîne des Morteys. Ces relations sont écrites avec l'enthousiasme du botaniste, fier de signaler à chaque pas les merveilles de la flore qu'il explore.



Les grands botanistes de la Suisse et de l'étranger s'honoraient de la collaboration de notre compatriote. Dès 1897, M. Jaquet était en relations avec les principaux instituts et les botanistes les plus célèbres d'Europe et même d'Amérique.

Après la publication du *Catalogue raisonné des Alchimilles fribourgeoises*, en 1902 et la description d'Alchimilles, en 1907, l'au-

torité de M. Jaquet dans la détermination de ce genre critique fut universellement reconnue. Il en fut de même pour les ronces et les épervières. L'autorité scientifique dont jouissait notre modeste savant était la légitime récompense de ses recherches incessantes, de ses travaux et de ses nombreuses publications botaniques dont une courte notice ne nous permet pas de faire l'énumération.

M. Jaquet entra au service du Musée des sciences naturelles en 1918 et y fut définitivement attaché en qualité d'assistant de botanique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1919. M. Jaquet céda alors au Musée sa magnifique collection de plantes. Dès ce moment, il voua tout son temps, sa science, et son habileté, aux explorations et aux échanges, aux publications scientifiques et à la revision de nos herbiers. Tous les visiteurs de la salle de botanique du Mu-



sée de Pérolles admirent la parfaite ordonnance des collections due au travail diligent et soutenu de notre regretté savant.

L'Université de Fribourg rendit un légitime hommage à la science et aux travaux de M. Jaquet, en le proclamant docteur *honoris causa*, le 15 novembre 1921, à l'occasion du 25<sup>me</sup> anniversaire de l'ouverture de la Faculté des sciences.

Membre dévoué de la ligue suisse pour la protection de la nature, M. Jaquet est intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil d'Etat pour réprimer les déprédations stupides commises par ceux qui arrachent les plus belles fleurs de nos alpes.

Ses relations avec ses correspondants et avec les étudiants furent toujours empreintes d'une parfaite cordialité.

Rendons hommage à M. le D<sup>r</sup> Firmin Jaquet qui, malgré le rude labeur de l'école, a trouvé le temps de collaborer si efficacement au progrès de la science botanique.

Nous gardons fidèlement le souvenir de ce savant si simple, si modeste, de ce bon chrétien et de ce citoyen dévoué à son cher pays de Fribourg qui, — comme il le disait — « a participé si largement du geste béni du divin Semeur et qui nous sera d'autant plus cher que nous connaissons mieux la parure dont le Créateur a bien voulu le revêtir ».

P. Perriard.

*La Liberté*, 30 I, 1933, n° 24, art. de H. S. et 3 et 17 II 1933, n° 28 et 40; *Bulletin de la Soc. frib. des sciences naturelles* 1933: L'activité scientifique du D<sup>r</sup> Firmin Jaquet, botaniste, par Hubert Savoy; *Bulletin pédagogique* 1933, art. de Emile Gremaud; *Almanach catholique* 1934.

**M. l'abbé Elie Bise, curé-doyen de Vuisternens-en-Ogoz.** — Depuis quelques années la santé de M. l'abbé Bise laissait fort à désirer et inspirait de vives inquiétudes à son entourage. Il souffrait de crises cardiaques et d'essoufflement très pénibles et toujours plus fréquentes. Le malade ne se faisait pas illusion sur son état et, en prêtre profondément surnaturel et de conscience très délicate, il se tenait prêt à paraître devant Dieu au premier appel.

Il fut frappé d'apoplexie en rentrant à la sacristie, après sa messe, le 2 février dernier, en la fête de la Purification de la sainte Vierge. Il expira au bout de quelques instants, sans avoir repris connaissance... On disait autour de son lit funèbre: « Le bon Doyen est allé faire au Ciel son action de grâces après la messe ». Délicate attention de la Providence et de la Très Sainte Vierge qui rappelaient ce prêtre pieux et zélé à cette heure et en ce jour béni !...

L'abbé Elie Bise avait à peu près 76 ans, étant né le 15 avril 1858, à Murist (Broye).

Il avait l'esprit vif et ouvert, comme il sied aux ressortissants de la partie la plus chaude du canton ; il était d'un caractère doux et affable, très enjoué en société. Tel il dut se montrer à l'Ecole normale d'Hauterive où, sur le désir de ses parents, il se prépara à devenir instituteur. Ses examens de brevet passés avec succès, il est nommé instituteur à Villaz-St-Pierre ; bientôt, il est rappelé à l'Ecole normale comme remplaçant de M. Maurice Progin, professeur démissionnaire.

Aimant l'enseignement et doué d'un véritable sens pédagogique, M. Bise semblait avoir trouvé sa voie et paraissait destiné à fournir une longue et fructueuse carrière de professeur. Cependant, il était réservé à une dignité plus haute. Sous l'influence si heureuse de l'abbé R. Horner, aumônier de l'Ecole normale, le jeune homme sentit naître en lui le désir et l'amour de la vocation sacerdotale. Il reçut de M. Horner lui-même, les premières leçons de latin, puis il entra au collège St-Michel pour y suivre les dernières classes de l'enseignement classique.

Son ardeur au travail et sa brillante mémoire lui permirent d'avancer à grands pas. Il devint surveillant au Collège et suivit bientôt le cours de philosophie de M. J.-B. Jaccoud. De son rapide passage au Collège, il garda toutefois un souvenir précis et vivant des hommes et des choses qu'il y rencontra. C'est alors qu'il apprit à connaître la Société des « Etudiants suisses », en devint membre actif en 1880 et se montra très assidu aux séances de travail des réunions annuelles. Nature généreuse et enthousiaste, il s'attacha d'instinct au grand mouvement catholique de

cette époque et aux belles initiatives de l'inoubliable chanoine Schorderet. Il fut, dès lors, ce qu'il resta toute sa vie : dévoué à toutes les nobles causes qui ont pour but l'exaltation de la sainte Eglise, la propagation de la foi, le progrès spirituel, moral et temporel du peuple et de toute la patrie suisse.

Déjà en automne 1881, il entra au séminaire diocésain. « Il y cultiva avec amour toutes les disciplines théologiques. Son goût de l'étude et la souplesse de son esprit supplèrent à ce que sa formation littéraire avait d'incomplet. » L'abbé Bise dut être le séminariste modèle : piété profonde, esprit de soumission sincère et de charité aimable, ardeur au travail, enjouement, tout devait le rendre également cher à ses directeurs et à ses condisciples, sans parler de sa maturité de caractère qui faisait de lui un aîné respecté et souvent consulté.



Il reçut l'ordination sacerdotale le 25 juillet 1885. Envoyé comme vicaire à Bottens (Vaud), il est rappelé déjà l'année suivante, par Mgr Mermillod et nommé au poste de curé de Vuisternens-en-Ogoz.

Il y restera jusqu'à sa mort, plus de 46 ans. « *Magnum aevi spatium* » ! « Je veux mourir curé de Vuisternens », déclarait-il quelquefois. En effet, il resta sur la brèche jusqu'à la fin, il travailla sans relâche, en dépit des avertissements de l'âge et d'une maladie angoissante...

Quelle somme de travail représente ce long ministère paroissial !

Il fut le bon pasteur, vigilant et dévoué. M. l'abbé Bise se donnait tout entier aux devoirs de sa charge, constamment préoccupé du bien spirituel et moral de ses ouailles. Il eut à cœur d'intensifier la vie religieuse des âmes autour de lui. L'instruction à donner en chaire et au catéchisme, la fréquentation des sacrements, la visite des malades, l'activité des confréries, etc., telle était sa constante préoc-

cupation. Dans les entretiens avec les paroissiens, il visait constamment à éclairer et à élever les âmes. Il y parvenait d'autant mieux que sa culture étendue et variée, son humour naturel et sa bienveillance foncière éclataient en toute occasion. Il ne cessa de mettre ses gens en garde contre les abus de la boisson et des fêtes profanes.

Les enfants formaient la portion chérie de son troupeau. Le bon pasteur et le vrai pédagogue qu'était l'abbé Bise allaient de préférence aux petits et aux innocents. Il savait les attirer et les gagner par sa douceur, sa parole enjouée et paternelle, par ses leçons si bien mises à leur portée. Il les aimait jusqu'à la faiblesse même: ce dont personne ne songeait à lui faire un reproche...

Si occupé qu'il fut dans cette paroisse de 550 âmes, l'abbé Bise trouvait encore des loisirs pour la lecture. Il se tenait au courant de toutes les questions intéressant la vie de l'Eglise, l'état du diocèse et du canton. Sur tout, il émettait des jugements judicieux et personnels. Certes, une conversation avec lui n'était jamais banale.

On l'a relevé déjà avec justesse, l'abbé Bise était remarquablement doué sous le rapport de l'esprit et du cœur: «Ecrivain, poète et même musicien à ses heures». Il écrivait avec une grande facilité, dans un style toujours clair, alerte et élégant. Sans parler de nombreux articles parus dans divers journaux et dans les revues diocésaines, M. Bise publia en 1910 une « Notice sur la paroisse de Murist et la Seigneurie de la Molière » (Imprimerie Butty & Cie, Estavayer; 196 pages, 7 illustr.), qui prouve son goût d'historien averti et laborieux. En 1911, il fit paraître un premier livre de poésies intitulé « Au pays du cœur » dont le R. P. Alexis, O.C., donna dans le Journal d'Estavayer un compte-rendu aussi fin que justement élogieux; enfin, en 1913, ce fut la publication d'une nouvelle série d'essais poétiques: « Les gloires de la Patrie ». Ce dernier volume qui, comme le précédent, touche à presque tous les événements et personnages marquants de la Suisse, se distingue par une inspiration vive et fraîche, par l'élévation des pensées et des images, et par la grâce des vers. Les observations spirituelles y abondent.

Notre écrivain aimait et comprenait l'histoire dans le bon sens du mot. Il se fit chroniqueur en rédigeant au jour le jour un journal détaillé des grands et menus événements de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz (une vraie mine de renseignements pour l'histoire de ces 45 dernières années) et en laissant des notes sur l'établissement et les débuts de la paroisse de Villarlod (fondée en 1910).

Pendant de longues années, M. Bise fut le traducteur du volumineux rapport annuel des « Missions intérieures de la Suisse ». Nul mieux que lui ne connaissait la situation exacte des paroisses mixtes de notre pays, nul n'y prenait plus d'intérêt.

Tant de mérites et de talents divers avaient depuis longtemps signalé le curé de Vuisternens à l'attention et à la sympathie de ses supérieurs et de ses confrères. Aussi, tous applaudirent à sa nomination en 1912 comme Doyen du décanat de St-Prothais qu'il dirigea avec sagesse et bonté jusqu'à la fin de 1932.

Parmi les vertus du vénéré défunt, un trait m'a particulièrement frappé: c'est sa ressemblance assez caractéristique avec saint François d'Assise. Il était un partisan convaincu du Tiers-Ordre franciscain et il était lui-même tout pénétré du véritable esprit de saint François: simplicité, amabilité, dédain du confort et des richesses, austérité même, tout cela faisait de lui une figure à part.

Sa modestie pouvait le faire passer aux yeux des gens non avertis pour un curé de campagne très ordinaire, alors qu'il était en réalité une nature richement douée et qu'il aurait pu briller sur un théâtre plus étendu. Il faut le répéter: le bon Doyen de Vuisternens n'avait rien du dillettante et ne se servit de son talent qu'en vue de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Quel plus bel éloge à l'adresse d'un prêtre ?

L'abbé Elie Bise nous laisse à tous le souvenir d'un prêtre exemplaire, d'un grand travailleur, d'un noble cœur qui a fait grand honneur à notre diocèse et au canton de Fribourg.

A. Genoud, curé.

**M. le D<sup>r</sup> Alexandre Haas, professeur au Collège.** —

A la rentrée des Rois, maîtres et élèves du Collège St-Michel apprenaient, non sans quelque émotion, que M. le D<sup>r</sup> Alexandre Haas était alité, gravement malade. Le mal devait s'aggraver rapidement et, le 7 février 1933 déjà, emporter le sympathique professeur de sciences naturelles.

M. Haas n'avait que 51 ans. Il était né à Monterschu (paroisse de Cormondes) dans une famille de braves campagnards. Après ses classes primaires, il avait suivi, à Fribourg, les cours du gymnase allemand et du Lycée; il y avait acquis une solide culture classique.



En automne 1903, il entra à la Faculté des sciences de notre Université et il termina brillamment ses études, huit ans plus tard, par une thèse de doctorat sur la résistance du bois à l'infiltration.

Entre temps, dès Pâques 1906, Mgr Jaccoud, recteur du Collège, l'avait chargé de quelques cours de physique et de chimie. C'est au service de cet établissement d'instruction supérieure qu'il devait rester jusqu'à sa mort et donner le meilleur de lui-même.

Professeur dans l'âme, il savait animer ses cours. Il s'attachait à la description minutieuse des phénomènes scientifiques et de leur enchaînement, plus encore à la recherche de leurs causes. A cet effet, il était toujours au courant des dernières publications. De temps en temps, dans un moment d'enthousiasme, il faisait un magnifique exposé ou donnait une vue synthétique d'une grande question; bref, il emportait son auditoire. Ses collègues et amis seuls, savent quelle somme de travail il a fourni et peuvent entrevoir jusqu'où il serait arrivé si les circonstances avaient été plus favorables.

M. Haas aimait à glisser quelques excellentes réflexions dans les oreilles de ses jeunes auditeurs comme aussi à les orienter sur le choix d'une carrière. Plus tard, une fois

que ses élèves avaient quitté le Collège, quel plaisir il éprouvait à les rencontrer, à rappeler le beau temps de leurs études, à voir le chemin qu'ils avaient parcouru !

Aux examens, il posait toujours les questions sous une forme originale : « Avez-vous déjà vu des yeux de pomme de terre ? Pourquoi dit-on que les araignées ont le cœur sur la main ? » etc.

Le professeur Haas fut aussi un charmant collègue. Aimable, spirituel, il avait toujours un trait d'esprit à lancer, un problème à soulever, un souvenir à évoquer, quelque piquante anecdote à raconter. Serviable, il vous donnait des explications fort intéressantes concernant la biologie, son domaine préféré ; il vous montrait avec fierté les appareils scientifiques qu'il avait pu obtenir (mais non sans peine, parce que coûteux) pour ses différents cours.

Hélas, on ne le voit plus se promener, près du Collège et de la Bibliothèque cantonale, un peu rêveur, ses moustaches au vent, son brissago aux lèvres, mais son souvenir reste profondément ancré au cœur de ses collègues et de ses anciens élèves.

Un ancien élève,  
*J. Jordan*, professeur au Collège.

*La Liberté*, 8. II. 1933 ; Compte-rendu et catalogue du Collège St-Michel, 1932-1933, p. 19 ; *Freiburger Nachrichten*, 8 II, 1933.

**M. Edouard Guhl, directeur de la Brasserie Beauregard.** — Le 23 mars 1933, un long cortège funèbre, parti de l'avenue Beauregard, à Fribourg, accompagnait au cimetière de St-Léonard la dépouille mortelle de M. Edouard Guhl, directeur de la Brasserie Beauregard.

Celui qui s'en allait ainsi vers le champ du repos, escorté par une foule en deuil, avait été un grand travailleur, qui s'était élevé, à la force du poignet, à une situation des plus influentes.

M. Edouard Guhl était Thurgovien ; mais il était né à St-Imier, le 1<sup>er</sup> mars 1864. Son père y tenait l'hôtel des XIII cantons qui jouissait d'une excellente réputation. Le fils, cependant, ne se sentait pas la vocation d'un hôte-

lier ; il voulait être brasseur. Après deux années d'études secondaires à Berthoud, il partit pour l'Allemagne, pays des grandes brasseries. Il fit l'apprentissage du métier à Constance et à Munich, alla se perfectionner en Belgique et en France et conquit ses premiers galons de contre-maître de brasserie à Paris.

Revenu au pays, il fonda, en 1888, à Montreux un commerce de bière qui alla prospérant rapidement. Ce trafic le mit en relations avec la Brasserie de Beauregard, qu'avaient créée en 1883 à Fribourg l'entrepreneur notaire Burgy et M. le conseiller d'Etat Menoud. M. Guhl était ainsi bien placé pour savoir que la bière de Beauregard était d'un débit facile et prévoir que la brasserie fribourgeoise prospérerait. En 1897, il décida, avec son frère, de prendre des intérêts dans l'affaire, qui devint la Brasserie Beauregard, Fribourg et Montreux et dont il ne tarda pas à prendre la direction, tandis que son frère restait gérant du dépôt de Montreux.



Sous l'impulsion énergique de M. Edouard Guhl, la Brasserie de Beauregard se développa rapidement, créa de nombreux dépôts pour le service d'une clientèle qui allait sans cesse en s'élargissant et s'incorpora d'autres brasseries, comme celles de Lausanne, de Bulle, de Moudon, de St-Imier. Les qualités éminentes dont M. Edouard Guhl faisait preuve dans ses fonctions directoriales le mirent en vedette dans le monde des affaires et lui valurent d'être appelé à la présidence de la Société des brasseries de la Suisse romande, au comité de la Société suisse des brasseurs, au conseil d'administration de l'Assurance mutuelle vaudoise, de la Société immobilière de Bel-Air, à Lausanne, de la Société du Schweizerhof, à Berne. Les actionnaires de la Grande Brasserie Beauregard lui confièrent, outre les fonctions d'administrateur-délégué, la présidence de la société.



Les Fribourgeois, qui ont vu à l'œuvre pendant trente-cinq ans M. le directeur Guhl, ont admiré comment ce concitoyen d'adoption s'était identifié à eux, s'imprégnant de l'esprit et des sentiments fribourgeois, prenant vivement à cœur les intérêts de Fribourg, montrant, en un mot, une âme foncièrement fribourgeoise.

M. Edouard Guhl fut un chef d'entreprise modèle, donnant à son personnel l'exemple d'une application au devoir qui ne connaissait pas de défaillance et sachant encourager et récompenser la fidélité par des marques de bienveillance et des actes de générosité. Il avait établi pour le personnel de la Brasserie de Beauregard une caisse de secours en cas de maladie et une caisse de retraite. Il traitait ses subordonnés avec affabilité et s'en faisait aimer, tout en exerçant son autorité avec la fermeté nécessaire.

Le directeur de la Brasserie Beauregard était naturellement inscrit au rôle des membres de presque toutes les sociétés de la ville de Fribourg. Il y en eut qui eurent une part spéciale à sa sollicitude: nos associations patriotiques et militaires, d'abord (il avait servi dans la cavalerie), et ensuite la Société de développement de la ville de Fribourg et l'Association pour la défense des intérêts de Beauregard-Gambach-Les Daillettes. M. Edouard Guhl était vice-président de la première de ces sociétés et il présidait la seconde depuis sa fondation, en 1924, où elle se créa sous la menace des projets des Chemins de fer fédéraux, qui voulaient placer la nouvelle gare de Fribourg à un endroit où elle eût intercepté une des principales routes d'accès à la capitale, condamnant le quartier de Beauregard à un fatal isolement. Ce danger fut conjuré, au prix d'une campagne mémorable, dans laquelle les précieuses qualités d'intelligence et de caractère de M. Guhl aidèrent grandement au succès.

M. Edouard Guhl s'était bien rarement accordé du repos. La mort l'a enlevé quand il commençait à pouvoir se décharger d'une partie de sa lourde tâche sur de plus jeunes épaules. Il a été par excellence l'homme du devoir et nous ne doutons pas que Dieu ait récompensé sa droiture de conscience et sa bonté de cœur.

A. D.

**Dr Auguste Collomb.** — C'est sans doute ma qualité de « Genevois » qui me vaut le douloureux honneur d'évoquer ici la mémoire de celui qui fut le meilleur Genevois des Fribourgeois de Genève.

Né à Portalban (« pays des hommes illustres » disait le bon docteur avec son sourire plein de malice), il était devenu ardemment genevois et il aimait sa patrie d'adoption au même titre que sa patrie d'origine. Et pourtant sa formation première ne devait pas l'inciter à diriger ses pas du côté



de la Rome protestante. Elève tout d'abord du Collège St-Michel, de ce Collège qui est la pépinière du clergé fribourgeois et des hommes d'Etat catholiques, il entra ensuite, croyant à l'appel du Seigneur, au Grand Séminaire de Fribourg. Dès sa prime jeunesse, il manifestait ainsi son amour du prochain qui fut la règle de sa vie. Il ne devint pas médecin des âmes, il put satisfaire son immense besoin de sacrifice en vouant toute son activité, en donnant tout son cœur au soulage-

ment de la souffrance humaine.

Le cher docteur Collomb était, en effet, par dessus tout, un homme bon. Depuis la fin de ses études jusqu'à sa mort, Collomb fut le « bon docteur » de l'hôpital Rotschild, celui qui accueillait ses patients avec ce sourire devenu légendaire, sourire sans lequel on n'aurait plus reconnu Collomb.

Combien de malades n'a-t-il pas soulagés ? Combien de patients n'a-t-il pas guéris ? Et je ne crois pas trahir un secret en disant que Collomb est mort victime de ses scrupules professionnels et de son sentiment de devoir poussé à l'extrême. Il lui eût suffi de consentir lors des derniers mois à prendre ce congé que sa santé réclamait, que sa famille et ses amis lui conseillaient pour qu'il fût encore au milieu de nous.

La bonté de Collomb ! Comment ne pas évoquer son dévouement durant la guerre ? Un hôpital français avait été

créé à Ferney. Les blessés de la vue affluèrent. Collomb offrit son concours et, chaque semaine, il se rendit à Ferney soigner ces malheureux, leur apportant le secours de sa science et en même temps le réconfort d'une parole chrétienne. Dois-je dire aussi que jamais il ne demanda une rémunération quelconque pour ses services poussant même la générosité jusqu'à fournir gratuitement les appareils indispensables dont l'hôpital était dépourvu. Après la guerre, le gouvernement français lui décerna la médaille de la reconnaissance française.

Et à côté de ses occupations professionnelles, Collomb trouva le temps de s'intéresser à la chose publique. Mais, là encore, on rencontra chez lui cette modestie qui avec la bonté constituait le fond de son caractère. Il n'eût tenu qu'à lui d'entrer triomphalement dans les Conseils du Pays et de tenir au Parlement genevois la place que lui valurent ses mérites et que lui aurait accordée la grande considération dont il était entouré. Il s'y refusa, préférant à une charge pénible parfois, mais honorifique aussi, l'humble fonction de président du Cercle Indépendant. Pendant plusieurs années, il se dépensa sans compter cherchant à amener au Cercle de nouveaux éléments, s'efforçant d'intéresser les membres par des conférences multiples et donnant à tous l'exemple de la plus parfaite conduite.

Je ne serais pas complet si je ne disais pas également ce que fut Collomb « Etudiant suisse ». Il semble que ces détails ne devraient pas avoir place dans cette publication qui n'est pas une revue d'étudiants. Je les y introduis, malgré tout, car Salevia fut la seconde famille du cher docteur.

Lorsque Collomb vint à Genève, Salevia, qui avait été fondée lors des luttes kulturkampfistes, avait disparu. Il appartenait à un Fribourgeois de la faire renaitre de ses cendres. Et ce fut, dès ce moment, l'union la plus intime entre Collomb et Salevia. Président de la jeune section, il ne tarda pas à entrer au comité central à côté de Giuseppe Motta. Puis, ses études terminées, il devint bientôt secrétaire de la Vieille Salevia pour accéder plus tard à la charge de président, charge qu'il assumait jusqu'à sa mort.

Il fut pour les jeunes, l'ami de chaque instant leur donnant de judicieux conseils, sans se muer pour autant en

frère prêcheur ne cherchant qu'à morigéner. Les jeunes avaient bien senti en Collomb leur ami, eux qui, à chaque occasion cherchaient à lui prouver leur profonde affection. En 1913, Salevia faisait bénir un nouveau drapeau. Ce fut, dit à l'époque, un journaliste, une fête fribourgeoise par le cœur. Le parrain du drapeau était en effet, le cher D<sup>r</sup> Collomb et la marraine la section sœur la Sarinia (mais que ces temps sont lointains, n'est-ils pas vrai, mes bons amis de la Vieille Sarinia !). Plus tard, ce fut Collomb qui au nom des Vieux-Saleviens présida aux fêtes inoubliables du cinquantenaire de Salevia. Enfin, l'an dernier la Vieille Salevia célébrait à son tour son jubilé. Collomb dirigea ces agapes, mais déjà sa santé était chancelante et ses intimes se rendaient compte que le bon Docteur était « touché ».

Je m'arrête ici. Je n'ai pu donner qu'une opinion infime de la vie du D<sup>r</sup> Collomb, je n'ai pu évoquer qu'en un très pâle tableau la physionomie si douce, si bonne, si souriante du grand ami que nous avons perdu. Je m'en excuse auprès de mes lecteurs et je veux terminer par cet extrait d'un article nécrologique paru dans le *Mondain* : « Le plus juste, il le fut : droit comme il l'était, il ne tolérait pas les compromissions, aimant la justice, il souffrait de toute injustice.

Tel, il a toujours vécu, et tel, il aurait dû vivre longtemps encore. Les yeux qui l'ont aimé, tous les yeux qu'il a sauvés pleurent et la seule consolation possible sera le lumineux souvenir de celui qui était, avec tant de modestie, modération et pondération, parmi les plus excellents, sages et justes des hommes ».

Ch. DUCRET,  
*Président du Tribunal de Genève.*

Le D<sup>r</sup> Auguste Collomb était né en 1867, à Portalban, lieu d'origine de sa famille. Après de brillantes études au Collège St-Michel, à Fribourg, puis à l'Université de Genève, il obtint son diplôme de médecin et le grade de docteur.

Il se fixa définitivement à Genève et débuta dans la carrière comme médecin-occuliste à l'hôpital Rothschild, où l'on soigne gratuitement les maladies des yeux. Ce fut dans cet établissement charitable où il est resté pendant plus de trente cinq ans, soit jusqu'à sa mort, que M. le D<sup>r</sup> Collomb donna toute la mesure de ses capacités scientifiques. Il avait ouvert à Genève un cabinet de consultation privées qui obtint rapidement une très grande renommée. Il fut pendant trente ans, *privat-docent* d'ophtalmologie

à l'Université de Genève; il a publié de nombreux travaux scientifiques. Le Dr Auguste Collomb est décédé à Genève, le 5 mai 1933.

*La Liberté*, 6, 8, 9 V 1933; *La Suisse*, 7 V 1933; *Le Mondain*, 13 V 1933; *Le Journal de Genève*, 11 V 1933; *La Tribune de Genève*, 9 V 1933; *Le Courrier de Genève*, 7 V 1933; *Le Journal d'Estavayer*, 9 V 1933; *Le Jura bernois*, 8 V 1933; *L'Indépendant*, 8 V 1933; *Monat-Rosen*, 15 VII 1933; *Almanach catholique de la Suisse française*, 1933; *La Revue médicale de la Suisse romande*, 25 VI 1933; *Le Journal paroissial de Notre-Dame* (Genève), VI 1933; *Bulletin de Delley-Portalban*, V 1933.

**Le colonel Jules Repond, ancien commandant de la Garde suisse pontificale.** — Le 11 mai 1933 mourait à Rome, à l'hôpital des Fate-Bene-Fratelli, le colonel Jules Repond; il succombait soudainement des suites d'une intervention chirurgicale, alors que son état laissait espérer sa prochaine sortie de la clinique de l'île du Tibre, où il s'était fait conduire au début d'avril.

Selon son désir, le colonel Repond fut inhumé à Rome, dans la chapelle mortuaire de la Garde Suisse pontificale au Campo Santo Verano, où ses amis romains, ses anciens officiers de la Garde, sont venus lui rendre un dernier hommage.

Retracer la vie du colonel Repond, c'est parler de la carrière d'un homme qui fut tour à tour ou à la fois: juriste, politicien, journaliste, militaire, archéologue, mais avant toute chose, il faut relever la fière indépendance, la haute conscience du devoir qui marquèrent toute sa vie, qui ont pu interrompre la régularité, la continuité de sa carrière, mais lui ont donné son unité de caractère. Il a accompli à la lettre la belle devise qu'il s'était choisie, qu'il a inscrite en tête de son journal :

« Fais ce que dois,  
Adviénne que pourra. »

A côté de la qualité exceptionnelle des dons naturels qui devaient permettre à Jules Repond de parcourir la carrière la plus brillante et la plus rapide dans les sphères où ses goûts le portaient, il possédait, ainsi que nous l'avons relevé, une fierté, une droiture, une indépendance de caractère qui devaient l'amener à combattre et à se heurter contre

les intérêts particuliers ou les compromissions politiques. Il ne céda pas, mais les circonstances mirent un terme prématuré à ses ambitions les plus légitimes ; sans murmurer, il se résigna, ses convictions profondément religieuses donnaient un sens à ses épreuves.

Le colonel Repond fut un caractère, dans toute l'acceptation du terme et en cette époque, où l'on en déplore particulièrement l'absence, il est bon de relever et de rendre hommage aux mérites d'un homme qui accomplit sans faiblesses ce que lui dictait sa conscience, ce qu'il jugeait la vérité et son devoir.

Né à Fribourg le 11 juin 1853, Jules Repond, était originaire d'une vieille famille de Villarvolard, en Gruyère ; son père, Joseph Repond, chef de bataillon, député au Grand Conseil, fut inspecteur des forêts du canton de Fribourg. Jules Repond fit ses études aux collèges de Fribourg et de Feldkirch, où il mérita les meilleures places, puis il suivit les cours de droit des universités de Munich, de Paris et de l'Ecole de Droit de Fribourg. Licencié en droit en 1878, quelques mois plus tard le Conseil d'Etat le nommait professeur de droit Romain à l'Ecole de Droit, poste qu'il occupa jusqu'en 1886. En 1880 il passait ses examens



d'avocat après un stage de quatre ans dans l'étude de M. Wuilleret ; il ouvrit aussitôt un bureau d'avocat qui fut bientôt très achalandé.

Dès cette époque, Jules Repond s'intéressa et prit une part active à la vie politique fribourgeoise ; cette branche de son activité devait atteindre son point culminant lors de son élection au Grand Conseil, en 1882, comme député de la Gruyère et membre du parti libéral conservateur. Ne se pliant docilement à aucune majorité, l'avocat Repond devait bientôt entrer en lutte contre le régime conservateur au pouvoir, les divergences qui l'en séparaient étaient de nature exclusivement politique. Il serait trop

long et ce n'est pas le lieu de raconter et de juger cette page de l'histoire fribourgeoise. Repond perdit dans la lutte son poste de professeur à l'Université, et sa clientèle d'avocat.

Si le terrain cantonal se fermait à l'activité de Jules Repond, une autre voie s'ouvrait devant lui ; le Conseil fédéral le chargeait d'une mission de confiance. Il était envoyé à Madrid pour négocier avec le gouvernement espagnol, le paiement des pensions allouées, par les précédents souverains de ce pays, aux officiers et soldats suisses qui y avaient servi. Ce travail, dont il s'acquitta avec succès, nécessita de nombreux voyages en Espagne, aux Baléares et se termina en 1898.

Déjà auparavant Repond avait fait ses premières armes de journaliste : correspondant de Fribourg de la *Gazette de Lausanne*, dès 1881, il assumait, durant une année et jusqu'à sa disparition, la rédaction du *Bien Public*, l'organe du parti libéral-conservateur ; il était préparé à occuper le poste que lui offrait la *Gazette de Lausanne*, celui de correspondant de Berne de ce journal : le premier il imprima un caractère personnel à ce poste, lui donna une envergure inconnue à ce jour ; mais non content d'adresser à son journal des articles vigoureux et clairvoyants sur la politique fédérale, il traita tous les principaux événements de notre vie nationale et se jeta lui-même dans l'action en organisant le referendum contre la loi Forrer sur les assurances, il fit campagne contre la loi sur le rachat des chemins de fer, sur la Banque d'Etat, le monopole des allumettes, pour la loi sur la réorganisation militaire, qu'il prônait déjà en 1896, etc., etc.

Repond quittait la *Gazette de Lausanne* en 1902 et entrait au *Journal de Genève* en qualité de correspondant de Berne ; il y demeura jusqu'en 1905. On ne saurait célébrer que sa retraite de ces deux journaux n'ait eu pour cause des divergences politiques et confessionnelles avec leur rédaction ; loyal et indépendant, Repond n'admettait pas que son opinion soit l'objet de marchandages et, tolérant, il défendait courageusement les principes catholiques lorsqu'ils étaient menacés ou attaqués.

Venu habiter Belfaux en 1906, dans la propriété de Cheneleyres qu'il venait d'acquérir, Repond ne se désintéressa

pas de la vie publique, il voua son activité à des campagnes de conférences sur les sujets qui lui tenaient à cœur et il poursuivit sa collaboration à différentes revues. En 1907, il assumait la présidence centrale du Club Alpin suisse, alpiniste ardent et enthousiaste dès sa prime jeunesse, il avait été, durant de nombreuses années, président de la section Moléson du C.A.S.

À Belfaux même, préoccupé des questions sociales et économiques rurales, il fondait, en 1907, une caisse Raiffeisen, la première du canton, en 1909, la nouvelle Société de laiterie, et il faisait construire une des premières laiteries à vapeur; à son initiative est due également la route de Belfaux à Autafond.

Partisan convaincu de l'abstinence, Jules Repond mit au service de la lutte anti-alcoolique, ses qualités de propagandiste et de polémiste, il fut membre du comité de la Fédération abstinentes suisse.

Homme politique au premier chef, Repond avait des goûts militaires non moins prononcés. Sa carrière s'étend sur une période de 32 ans et elle fut particulièrement rapide. Lieutenant d'infanterie en 1876, il prenait ses grades et le commandement des bataillons 16, puis 17; promu lieutenant-colonel en 1893 on lui confiait le Régiment 8, puis le 5<sup>me</sup>; en 1902 il était nommé colonel-brigadier et commandait la 3<sup>me</sup> brigade jusqu'en 1908, où il demanda sa mise à disposition. Une fois encore les intrigues brisaient sa carrière.

L'activité militaire du colonel Repond fut marquée par la discipline très stricte, mais juste qu'il imposa à ses troupes, et par ses efforts en vue de diminuer chez les soldats les abus de la boisson.

Les circonstances semblaient le condamner à se résigner à une retraite hâtive, lorsque sa Sainteté Pie X, l'appela, en 1910 au commandement de la Garde suisse Pontificale, en remplacement de Meyer de Schauensee qui venait de mourir.

Sur ce nouveau terrain, si différent, le colonel Repond déploya les mêmes qualités d'énergie, d'initiative qu'il avait montrées au service de l'armée suisse; il réforma la Garde de fond en comble, il mit fin aux abus qui s'étaient glissés dans ce dernier corps de troupes suisses au service de l'é-



tranger, il rétablit la discipline et en fit une unité ayant une valeur combattive et non pas seulement de parade, il lui donna un règlement, obtint pour elle un statut financier stable qui permit un meilleur recrutement, et réintégra dans ses anciennes prérogatives.

Certaines de ces réformes, celles en particulier qui touchaient au « douce farniente » de la troupe, ne furent pas acceptées sans peine et l'on se souvient que le commandant dut réprimer en 1913, une émeute fomentée par quelques mauvaises têtes, son sang-froid et son énergie limitèrent ces scènes regrettables.

Encouragé et soutenu par le Souverain Pontife le commandant, ne s'attacha pas seulement à la réorganisation militaire de la garde, mais il entreprit de lui redonner son ancien prestige en lui rendant, entre autre, son ancien uniforme; il se fit archéologue et les études les plus longues et les plus patientes lui permirent de reconstituer et de réintroduire le costume de la Renaissance italienne: à côté de la grande tenue, il pourvut la garde d'un uniforme d'exercice plus pratique, quoique strictement historique. Le fruit de ses recherches sont relatées dans un magnifique volume: *le costume de la Garde suisse pontificale et la Renaissance italienne*.

En 1921, le commandant Repond se démit de ses fonctions, ayant accompli la tâche pour laquelle il avait été désigné, il emportait en témoignage des services rendus, le titre de commandeur des ordres de St-Grégoire et de Pie IX, que lui avait conférés Pie X.

Poursuivant ses études archéologiques dans la retraite qu'il avait prise, il séjournait chaque été dans sa propriété de Chenaleyres et passait l'hiver dans les pays du soleil qui l'avaient attiré et conquis dès sa jeunesse. Il publia différents articles dans la revue « Biblica » et dans l'*Illustration vaticane*; en 1931 l'Institut Pontifical d'archéologie chrétienne édita le *Secret de la draperie antique* «(de l'himation grec au pallium romain)». Cette étude représente le couronnement des recherches minutieuses qui l'avaient occupé les dernières années de sa vie, et dans lesquelles il trouvait la paix et une tranquillité bien méritée.

**M. Benjamin Erne, directeur de la Banque de l'Etat.** — Ce fut une bien triste nouvelle qu'apprit le matin du 1<sup>er</sup> juin 1933 la population de la ville de Fribourg. M. Benjamin Erne, directeur de la Banque de l'Etat, était décédé pendant la nuit, des suites d'une hémorragie consécutive à une maladie de foie pour laquelle il se soignait depuis quelque temps, sans qu'elle eût cependant laissé prévoir un dénouement si rapide.

Né en 1886, M. Erne avait 34 ans, lorsqu'il fut choisi, en 1900, entre de nombreux candidats, pour remplacer au poste de directeur de notre principal établissement de crédit, M. Charles Schnyder, appelé à la Banque nationale.

Ce choix se révéla excellent.

D'une intelligence vive, Erne s'était de bonne heure voué à la banque. Après un très bon apprentissage dans son canton d'origine, à Baden, auprès de l'Union de banques suisses, il ne tarda pas à avancer dans la carrière et travailla successivement à la Banque fédérale, succursale de la Chaux-de-Fonds, pendant trois ans, puis en Angleterre pendant sept ans, ce qui lui permit de se familiariser à fond avec la technique bancaire et



la langue anglaise.

Appelé ensuite à Goeteborg (Suède), il y demeura deux ans. Après la guerre, on lui confia un poste de directeur à la Banque du Rhin, à Cologne, puis un poste à la Banque d'Alsace, à Strasbourg. C'est de là qu'il vint chez nous, le 11 novembre 1920.

Pendant les quelque treize ans où il dirigea la Banque de l'Etat, il fit preuve des plus grandes qualités que l'on puisse demander au titulaire d'un poste de ce genre.

Sa tâche n'était certes pas facile, car tout familier qu'il fût avec les exigences du métier, la direction d'une banque d'Etat était pour lui chose nouvelle. On peut être, en effet, un banquier excellent, et connaître à fond l'art de faire des bénéfices, sans posséder, pour autant, les qualités né-

cessaires pour la gérance d'un établissement devant concilier son but lucratif avec celui qui lui est formellement assigné par la loi, de procurer de l'argent à bon compte à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Or, sans mésestimer les précieuses collaborations dont il fut entouré, on doit reconnaître que M. Erne réalisa avec le plus grand succès, pendant tout le temps qu'il passa à la Banque, ces deux buts en quelque sorte contradictoires.

La Banque réussit, en effet, à tenir les taux débiteurs les plus bas tout en apportant, chaque année, à la Caisse de l'Etat des sommes importantes et en triplant ses réserves.

Et pourtant, malgré le travail énorme et la grande responsabilité qui lui étaient imposés, Erne traitait toutes choses avec une humeur égale et une amabilité qui le rendaient particulièrement sympathique.

Il fut, il est vrai, un grand modeste, ne recherchant guère la société, mais un modeste dont les connaissances approfondies de l'art bancaire et des langues, ainsi que les nombreuses relations extérieures valurent à l'établissement qu'il dirigeait de précieux avantages.

Ses qualités morales ne le cédaient en rien à ses aptitudes professionnelles. Aussi, en bon chrétien qu'il était, garda-t-il toujours une confiance et un calme inébranlables dans les difficultés, et dernièrement encore au milieu des circonstances adverses qui depuis deux ou trois ans affectent si durement le monde de la finance.

Il s'en est allé sans voir la fin de la crise. D'autres continueront son œuvre et feront pour le mieux en s'inspirant de son exemple. Quant à nous, nous garderons de ce bon serviteur du pays fribourgeois, un souvenir particulièrement reconnaissant.

R. C.

*La Liberté*, 2 VI, 1933; *L'Indépendant*, 2 VI 1933; *Freiburger Nachrichten*, 2 et 8 VI 1933.

### **M. l'abbé Adolphe Creux, révérend curé de Rue. —**

Le vendredi, 16 juin 1933, vers la fin de l'après-midi, les paroissiens de Rue avaient la profonde douleur d'apprendre la mort de leur vénéré pasteur, M. l'abbé Creux.

M. Creux naquit le 8 janvier 1876 à Kallnach (Berne) où son père était occupé à des travaux de construction de voie ferrée. Ce dernier, originaire du Val d'Aoste, avait acquis la bourgeoisie de la commune fribourgeoise de Chandon. Les occupations de M. Creux, père, nécessitant de fréquents déménagements dans les milieux les plus divers, le jeune Adolphe fut placé à l'orphelinat de Montet, Broye. C'est là qu'il reçut une partie de son éducation. Ses bonnes dispositions pour l'étude le firent entrer au collège de St-Maurice, en Valais, puis à St-Michel de Fribourg. Bachelier, il étudia la médecine pendant deux ans à Lausanne, mais le jeune homme était appelé à une destinée bien plus haute. L'automne 1897, il entra au séminaire diocésain. Après son ordination sacerdotale en 1901, il devint l'auxiliaire dévoué et apprécié de M. l'abbé Gapany, curé de Montet dont l'âge et la maladie avaient affaibli les forces. En 1905, M. Torche, directeur de l'orphelinat Marini, qui connaissait mieux que quiconque le jeune prêtre, eut la satisfaction de le voir devenir son collaborateur en qualité d'aumônier de l'établissement. Les larmes que versèrent les orphelins lorsqu'il les quitta en 1908, disent assez le bon cœur de l'apôtre et du pédagogue émérite.



M. Creux fut successivement curé de Sorens en 1908, de Barberèche en 1913 et de Rue en 1921. C'est dans cette dernière paroisse qu'il a été ravi à l'affection de ses ouailles après une longue et très pénible maladie durant laquelle il fut un sujet de grande édification par sa patience et sa résignation à la volonté divine. Dans tous les postes qu'il occupa, il fit constamment preuve d'un vrai zèle surnaturel, d'une grande dignité et d'une ponctualité remarquable. Malgré une santé délicate, il supporta courageusement les obligations d'un ministère parfois pénible et plein d'écueils. Par sa charité, sa bonté, sa délicatesse et son esprit de justice, il n'a laissé que des regrets et son amour de la paix lui ont permis de surmonter bien des difficultés.

Nous avons dit que M. le curé Creux était un véritable apôtre. Ah ! comme il savait nous faire aimer Dieu dans ses leçons de catéchisme qu'il rendait si attrayantes ! Quel sujet d'édification il était pour ses servants de messe et ses paroissiens !

Ce bon prêtre s'intéressait activement au bien du peuple. Il était l'homme aux initiatives généreuses qui ne marchandait jamais son concours éclairé. Sa vive intelligence ne demandait qu'à s'exercer. Sa pensée claire et méthodique sentait le besoin de se communiquer. Sa conversation était agréable pour les profanes autant que pour les lettrés. Il avait toujours quelque chose de captivant à apprendre aux enfants. C'était un pédagogue-né. Enfant, nous n'avions pas de plus grand bonheur que de l'accompagner dans les courses que nécessitait son ministère. Comme nous étions heureux d'être l'objet de ses aimables taquineries !

M. Creux s'intéressait avec succès à l'étude des langues les plus diverses, c'était un linguiste remarquable. Il s'occupait beaucoup des langues internationales. Il fut aussi un sténographe de la première heure.

Que Dieu daigne exaucer nos vœux et rendre au centuple à cet excellent prêtre tout le bien qu'il a fait durant sa vie terrestre si dignement remplie. L. D.

*La Liberté*, 17 et 22 juin 1933, n<sup>os</sup> 139 et 143 ; *La Semaine catholique*, 22 VI 1933.

**Félix Chevalley.** — Le samedi matin 5 août 1933, est mort à l'évêché, M. Félix Chevalley, qui fut le valet de chambre fidèle et dévoué de sept évêques : c'est une figure sympathique et très connue qui a disparu, qui laisse le meilleur souvenir. M. Chevalley, bourgeois d'Attalens, était né en Savoie. Il était le plus jeune d'une nombreuse famille, dont tous les membres — un seul excepté — sont morts âgés de plus de 80 ans. C'est en avril 1879, à l'âge de 27 ans, sous l'épiscopat de Mgr Marilley, que M. Chevalley entra comme valet de chambre à l'évêché : il devait garder cet emploi pendant 54 ans.

Que de fois, durant ce grand nombre d'années, M. Chevalley a-t-il passé dans les cures de nos paroisses, accompagnant son évêque à des visites pastorales et des confirmations: l'aménité de son caractère, sa distinction, sa serviabilité, son expérience, le faisaient apprécier de tout le monde.



M. Chevalley était très généreux; il employait une partie de ses économies à faire discrètement le bien autour de lui; on connaît son très beau testament en faveur des aspirants pauvres à l'état ecclésiastique; M. Chevalley avait, en effet, pour les prêtres un grand respect et un dévouement sans borne.

Personne n'oubliera la bonne figure de cet excellent serviteur, qui a passé en faisant le bien, et dont la vie restera comme l'exemple d'une admirable fidélité.

*La Liberté*, 5 VIII 1933, n° 181; *Semaine catholique*, 10 VIII 1933, n° 32, p. 481.

**Le docteur Etienne Perroulaz.** — Le 24 août 1933, un cortège imposant accompagnait à l'église paroissiale de Bulle, puis à sa tombe creusée dans la bonne terre gruyérienne, la dépouille mortelle du Dr Etienne Perroulaz décédé le 21. Contrastant avec de précédentes obsèques de personnalités ayant occupé ailleurs en Suisse de hautes situations officielles médicales, cette foule grave et recueillie, où toutes les communes de la contrée et toutes les conditions se trouvaient représentées, était bien l'é-mouvante manifestation d'un deuil public et de la gratitude de toute une population à l'égard de celui qui, dans sa longue et laborieuse existence, soigna et soulagea tant de corps douloureux, partagea la sollicitude et les angoisses de tant de familles éprouvées par la maladie de l'un des leurs, se donna tout entier, sans répit et sans réserve, à sa belle tâche de médecin.

Né le 14 novembre 1853 à Fribourg, dont sa famille était originaire et où il fréquenta les écoles primaires, le jeune Perroulaz, encouragé par son oncle, l'abbé Etienne Perroulaz, qui avait discerné ses dispositions studieuses, alla faire ses études classiques dans le collège de l'antique abbaye d'Engelberg, à laquelle il conserva un fidèle attachement. Orienté vers la médecine, il s'initie à cette science d'abord à l'Université de Berne, où son oncle, devenu curé de cette ville, lui offre l'hospitalité dans son presbytère. Etienne Perroulaz s'enrôle dans la « Burgundia » et il reste jusqu'à sa mort un membre de la Société des Etudiants suisses. Mais la persécution survient; son protecteur est brutalement chassé de sa cure et doit lui-même accepter l'hospitalité d'autrui; le jeune étudiant émigre alors à Bâle où, dans une atmosphère tranquille et laborieuse, il poursuit et termine ses études, couronnées par le diplôme fédéral de médecin en 1877. Pendant deux ans encore, il perfectionne sa formation pratique dans le service du professeur Kollmann, où on cherche à le retenir, puis conquiert en 1879 le doctorat en médecine par une thèse sur le bassin spondylolisthésique. Longtemps après, en 1929, la Faculté bâloise tint à marquer le cinquantième anniversaire de ce grade académique en adressant au Dr Perroulaz un document fort élogieux.

Déclinant des offres flatteuses, qui lui auraient permis de poursuivre sa carrière dans les hôpitaux bâlois, mais soucieux de venir à son tour en aide aux autres membres de sa famille, il vient s'établir à Riaz d'abord, où il reste deux ans, puis à Bulle où, pendant 52 ans, il se dépense sans ménagements au service d'une très nombreuse clientèle: en dehors du service militaire obligatoire, il ne connaît pas de congés et ce n'est que tardivement, sur la fin de sa vie, qu'il consent à prendre quelques vacances annuelles. De jour et de nuit, par tous les temps, il répond inlassablement à tous les appels: à pied, à cheval ou en voiture, sur un tricycle bientôt démodé, puis sur une « démocratique » bicyclette à laquelle il reste obstinément fidèle, il affronte l'hostilité des éléments, la pluie, la neige, les bourrasques, le froid et ces chemins cahoteux que nous ne connaissons plus, pour porter secours indifféremment au pauvre comme au

riche. Sa robuste constitution lui permet de supporter ces fatigues et ces intempéries, mais la maladie même n'arrête pas son zèle : souffrant lui-même, il va à d'autres souffrances et, victime d'un accident qui lui fracture des côtes, le troisième ou quatrième jour déjà, méprisant la douleur et l'essoufflement, il reprend vaillamment sur son « vélo » la visite de ses malades. Il s'occupe, il lit beaucoup ; amateur éclairé de musique, il prend dans quelques concerts un rare délassement ; sévère et même dur pour lui-même, haïssant chez les autres l'oisiveté et le gaspillage du temps,



il ne supporte pas de perdre le sien. Aussi, a-t-il mainte occasion de s'impatienter, mais ses impatiences et ses brusqueries ne trompent guère, car on sait qu'il cache sous des dehors parfois bourrus une âme sensible et compatissante. Il est charitable, mais à bon escient et discrètement, cachant avec soin ses générosités ; ainsi il lui arrive parfois de glisser dans la main de la femme digne de pitié l'argent des honoraires que vient de lui verser un mari buveur et égoïste.

Sa conscience professionnelle, sa réserve, sa discrétion et son souci scrupuleux du secret professionnel, ses connaissances médicales étendues et son expérience, son dévouement éprouvé lui avaient conquis une nombreuse et fidèle clientèle. La sûreté de son jugement, sa pondération, sa droiture ennemie de toute intrigue lui assurèrent également l'estime et le respect de ses confrères. Par ailleurs, son intégrité, sa perspicacité, ses compétences en affaires le faisaient rechercher des milieux financiers : la Banque populaire de la Gruyère, la Société électrique, les chemins de fer gruyériens bénéficièrent durant de longues années de son activité et de la confiance qu'il inspirait. Sincèrement dévoué à la chose publique, il occupa avec sa conscience coutumière sa place dans la commission scolaire, organisa et présida longtemps l'Ecole ménagère, si discutée d'abord et maintenant justement appréciée.



Mais l'œuvre capitale du Dr Perroulaz fut la création de l'hôpital de district de Riaz. Dès son établissement en Gruyère, il en avait reconnu la nécessité : à une époque où notre pays ne possédait pas d'hôpital cantonal, où n'existaient pas les facilités de transport des malades dont nous bénéficions actuellement, où les ressources médicales de l'hospice de Bulle étaient insuffisantes et ne se prêtaient guère à des développements progressifs, il réussit à faire partager sa conviction aux communes intéressées et, en 1885, il avait la joie de procéder à l'installation de cet hôpital à Riaz dans un domaine ayant appartenu à l'ancien conseiller d'Etat Charles. Dès lors, avec une inlassable persévérance, il s'appliqua à le maintenir à la hauteur d'exigences et de besoins toujours croissants. Grâce à ses remarquables qualités d'administrateur, à son application minutieuse à surveiller les détails et à prohiber toute dépense inutile, il réussit, tout en ménageant les budgets communaux et en se contentant de prix de pension extrêmement modiques pour les malades, à constituer les ressources importantes qui devaient permettre d'édifier les belles, claires et confortables constructions actuelles.

Cet hôpital, qui débuta avec 16 malades et 168 journées d'hospitalisation pour l'année de fondation 1885, vit, par une progression régulièrement croissante, le nombre des malades atteindre 693 et celui des journées d'hospitalisation 44 673 pour la dernière statistique annuelle (1932). Il fut, jusque sur son lit de mort, la préoccupation du Dr Perroulaz, son œuvre de prédilection : notre confrère lui avait donné sa physionomie propre et l'avait imprégné de son esprit : esprit de simplicité, d'économie, de travail soutenu, de dévouement ; car il était également soucieux de tout ce qui pouvait assurer la guérison et le bien-être de ses malades et d'autre part d'éviter les dépenses inutiles et le gaspillage des deniers publics.

En 1887, le Dr Perroulaz avait trouvé en M<sup>lle</sup> Herr, de Baden, la femme d'élite, la compagne admirable et merveilleusement compréhensive qui fut le centre rayonnant de son foyer et son soutien aux heures d'épreuve.

Fidèle en ses amitiés, dévoué pour les êtres souffrants, sobre de paroles, dominé par la pensée de son devoir, il

apportait aussi à l'accomplissement de ses devoirs religieux cet esprit d'exactitude, de loyauté et de soumission : on le voyait bien quand ce grand fumeur s'imposait spontanément pendant tout le Carême la dure privation de tout cigare ; on le vit surtout quand, voyant venir le terme de sa vie, il demanda lui-même les derniers sacrements, et supportant sans murmure les souffrances et la déprimante impression d'un affaiblissement progressif, s'appliquant néanmoins à ne pas perdre le peu de temps dont il pouvait encore disposer, il se prépara avec calme et résignation, en pleine lucidité, à rendre son âme à Dieu. A ses enfants émus, il donnait l'ultime recommandation de « vivre en bons chrétiens » et leur laissait, et non seulement à eux, mais à ses confrères, à ses amis et à tout le pays, l'exemple précieux de toute une vie de labeur, de probité et de dévouement.

D. G. C.

*La Liberté*, 22 et 25 VIII 1933 ; *L'Indépendant*, 23 VIII 1933 ; *Le Fribourgeois*, 22 VIII 1933 ; *La Gruyère*, 22 VIII 1933 ; *La Feuille d'avis de Bulle*, n° 67, 1933 ; *Monat Rosen*, 73<sup>me</sup> année, n° 3, p. 47 de la chronique.

**M. Alexandre Levet.** — Tous les instituteurs, tous les négociants de Fribourg, tous les nombreux visiteurs qui ont passé à Hauterive depuis plus de cinquante ans, des mendiants et des commis-voyageurs aux magistrats des sommets de la hiérarchie, ont connu M. Levet, professeur et économiste à l'École normale. Ils l'ont vu circuler à pas menus autour du vieux monastère, soucieux que tout soit bien à sa place, que les abords soient propres, que les travaux soient exécutés à temps ; ils l'ont trouvé dans son magasin encombré des denrées et marchandises dont les écoliers peuvent avoir besoin, livres, cahiers, crayons, sans doute, et aussi du cirage, du savon, des... pastilles contre la toux, etc. ; ils l'ont rencontré qui s'en venait à Fribourg sur un vélo surmonté d'un petit panier noir, ou, le samedi, juché sur un char à provision, aux côtés de son fidèle et dévoué Pierre, lequel tenait un fouet avec gravité, mais prenait grand soin que le cheval, au reste fieffé paresseux, ne s'échauffât pas au travers du bois de la Glâne et surtout à la montée des Daillettes.

M. Levet faisait si bien partie d'Hauterive que, depuis son départ en 1925, on n'y concevait ni séance, ni festivité, ni examen de fin de semestre et de fin d'année sans lui. Il y représentait tout le passé de l'établissement, puisqu'il y avait séjourné trois ans comme élève, cinquante et un an comme maître et huit ans comme hôte de toutes les réjouissances. Ce passé, il le contait avec précision et pittoresque, dans ses événements les plus divers, les décès, les mutations, l'incendie de 1884, où il joua son rôle de sauveteur avec courage et sang-froid, les histoires amusantes surtout, qui ne manquent pas dans une institution où vivent côte à côte des jeunes gens étourdis et facétieux, des professeurs parfois dotés d'un brin d'originalité. Ses collègues ne se faisaient pas faute de le taquiner, heureux de provoquer les répliques malicieuses que lui dictait sa joviale bonhomie.

M. Alexandre Levet est né à Rue, le 15 octobre 1851. Il était l'aîné de cinq garçons d'une famille aux ressources fort modestes. Ses goûts l'auraient porté vers le sacerdoce. Il dut se contenter de l'apostolat encore bien méritoire d'un maître d'école. Il entra donc à



Hauterive en 1868. Mais il eut à cœur qu'un des siens le remplaçât, et, en 1889, il eut le bonheur de voir monter à l'autel, en l'église de Rue, grâce à ses sacrifices, un frère cadet, M. l'abbé Joseph Levet, plus tard curé de Villars-sous-Mont, décédé en 1913 comme aumônier de la maison des Sœurs d'Ingenbohl, à Ueberstorf.

Pourvu d'un brevet en 1871, M. Levet fut immédiatement nommé à Granges (Veveyse). Il n'y resta que trois ans. En 1874, la Direction de l'Instruction publique le rappelait à l'École normale comme professeur et surveillant. Le directeur en était alors M. Gillet, qui venait succéder à M. Pasquier ; l'aumônier se nommait M. l'abbé Schorderet, le futur fondateur de l'Œuvre de St-Paul. Une année plus

tard, M. Schorderet était remplacé par M. l'abbé Horner, qui fit de M. Levet son intime ami, l'entraîna dans ses excursions à travers nos montagnes fribourgeoises, dans les expéditions pédagogiques aussi qui aboutirent à la fondation de la Société fribourgeoise d'éducation et au renouvellement des méthodes de notre enseignement primaire.

Le surveillant se montrait, nous dit-on, fort strict dans ses exigences ; homme de devoir, il entendait que les autres le fussent aussi. Le professeur fut chargé des branches de la première année : français, arithmétique, géographie, auxquelles d'autres vinrent se joindre, voire la gymnastique. Ses leçons devenant plus nombreuses, il fut quelque peu déchargé de la surveillance ; on le para du titre de préfet de discipline ; ce n'est qu'après vingt-quatre ans de cette tâche astreignante ingrate et désagréable qu'il put en quitter le fardeau pour prendre celui de comptable-économe, en 1898, tout en restant professeur, double besogne qu'il conserva jusqu'à sa retraite. Il s'y montra d'une fidèle assiduité, d'une probité scrupuleuse, de beaucoup d'esprit pratique et d'une serviabilité patiente dont les élèves abusaient, qui venaient le relancer jusque dans sa famille, hors des heures de magasin, pour un bec de plume, un lacet de soulier...

— Mais renvoyez-les donc, grondait-on dans son entourage.

— Et si demain le premier n'a pas ses devoirs faits, faute de plume ? Je ne puis pourtant pas laisser circuler cet autre avec une chaussure non fermée...

Il était celui à qui l'on s'adressait pour tous les bons offices ; il consolait les uns, remontait les autres, morigénait avec bonté, soignait les bobos les plus divers, un abcès d'un coup de canif, un estomac récalcitrant, parfois un cœur endolori, d'un verre de cordial. Ses collègues, eux aussi, s'attardaient volontiers auprès de lui, chez lui souvent, dans son accueillante et chère famille ; il savait si bien encourager, excuser, calmer les impatiences, éteindre les susceptibilités...

Cependant l'âge venait qui courbait son dos, alourdissait ses pas, rendait fatigants ses voyages au chef-lieu. Les

instituteurs du canton avaient célébré, à Bulle, le 9 juin 1921, le cinquantenaire de son brevet d'enseignement. Les élèves et ses collègues de l'École normale lui avaient préparé grand gala dans le réfectoire des moines, garni de cinquante couronnes de lierre et paré de fleurs à foison, le 25 novembre 1924, pour le cinquantenaire de son entrée en fonction à Hauterive. Ces attentions l'avaient fort touché, mais l'avaient averti de la fuite du temps et des forces. En 1925, il obtenait sa démission, avec les plus vifs remerciements du Conseil d'Etat pour ses longs et loyaux services. Il vint habiter, rue Geiler, à Fribourg, un modeste et tranquille appartement qu'il partageait avec M. le chanoine Bovet. Les beaux jours, il cultivait, selon des méthodes à lui, un étroit jardinet où poussaient quelques légumes et beaucoup de roses. Quant le ciel maussade lui interdisait de sortir, il lisait, il priait. Tous les matins jusque quinze jours avant sa mort, il assistait à la messe dans la chapelle de la clinique du docteur Clément et il tenait à la servir; les habitués se souviendront longtemps de certaines mémorables bénédictions du dimanche où le prêtre était assisté de deux clercs, dont l'un comptait plus de quatre-vingts ans et l'autre moins de trois...

Le 12 septembre 1933, M. Levet, se mit au lit; le médecin, appelé par sa famille inquiète, déclara le mal inexorable et prompt. Le bon chrétien qu'il fut toujours ne s'émut pas; il demanda les derniers sacrements, les reçut le 13, en pleine connaissance, répondant aux prières, montrant une joie si sincère d'aller au ciel, de voir Dieu, qu'elle se communiqua bientôt à son entourage, aux visiteurs, étonnés d'un tel accent de foi, d'un tel élan d'espérance. Il s'éteignit doucement le 21 septembre, et, depuis le 23, sa dépouille mortelle attend la résurrection à l'ombre de la nouvelle église de Siviriez. E. D.

**M. le professeur Louis Pidoud.** — M. Louis Pidoud est né le 8 avril 1875, à Montagny-la-Ville, d'où sa famille est originaire. Il entra à Hauterive, en automne 1892, petit et frêle, mais intelligent et travailleur. Aussi se plaça-t-il d'emblée au premier rang. M. l'abbé Dessibourg, qui venait de prendre la direction de l'École normale, avait discerné ses qualités d'esprit et de caractère; il ne craignit pas de l'appeler, dès la fin de ses études, à collaborer avec lui; sorti d'Hauterive en juillet 1895 comme élève, il y retourna en octobre comme professeur et surveillant. Surveillant, il le resta jusqu'en 1924 et, professeur, jusqu'en juillet 1932, où la maladie l'obligea à se retirer.



Ce fut donc une carrière tout unie que poursuivit M. Pidoud jusqu'au seuil de la vieillesse, toute de labeur consciencieux et de dévouement au service des futurs instituteurs. Ponctuel lui-même, minutieux dans la pratique du devoir, il exigeait pareille régularité, pareille exactitude dans l'observance de la règle, dans la remise des travaux écrits, dans la récitation des leçons. Ses élèves l'estimaient tout en le craignant; ils contractaient sous sa direction des habitudes

d'ordre, de propreté, de tenue, de précision, dont ils bénéficiaient, tout en n'appréciant pas toujours à sa valeur, sur le moment, le bienfait de cette formation. Ils témoignaient du moins, comme disait l'un d'entre eux, que « ce qu'on avait appris avec lui, on le savait pour toujours », ce qui est bien quelque chose.

M. Pidoud a enseigné dans toutes les classes de nombreuses branches, en particulier le français, la géographie et l'instruction civique. Sa branche favorite était la géographie. Il avait suivi les cours si suggestifs de M. Jean Brunhes et ceux de M. Raymond de Girard, à l'Université. Il connaissait notre canton dans ses recoins les plus cachés; il avait longé toutes les vallées importantes de notre Suisse et franchi la plupart de ses cols. Ses expéditions étaient soi-

gneusement préparées sur la carte et dans les études des livres. Aussi ses leçons étaient-elles fort captivantes ; elles ouvraient l'intelligence de ses auditeurs à la science de la terre et développaient leur esprit d'observation. Il avait au reste le don de trouver les exemples topiques, de les expliquer avec suite et clarté, pour aboutir à ces idées nettes « qu'on sait pour toujours ».

Ses conversations étaient également pleines d'attrait, lorsqu'il voulait bien conter ses voyages, lesquels, entrepris à pied avec le maximum d'allégement de bagages, de simplicité de vie et de frugalité, comportaient souvent quelques aventures. Il était volontiers taquin et ses réflexions ne manquaient pas de causticité. Fort modeste au demeurant, discret, réservé à l'égard de ceux qui n'étaient pas ses intimes, il ne se poussait jamais en avant et veillait à ne pas se faire remarquer. Aussi, à part ses anciens élèves (tous les instituteurs du canton) et les familiers d'Hauterive, on ne l'a que peu connu.

Sa robustesse apparente provenait de sa stricte hygiène plutôt que de sa constitution, demeurée fragile. Au cours de l'année 1931-32, un mal insidieux vint le miner, qu'on crut être du rhumatisme. Très souffrant, il prit sa retraite en juillet 1932, espérant se remettre auprès de ses frères, au milieu de ses nombreux neveux et nièces, qui le chérissaient tendrement. Ni les soins des spécialistes ni les traitements des cliniques ne purent enrayer les progrès d'une maladie implacable et lente. Il se sut très tôt perdu. La perspective de longues souffrances l'effraya d'abord beaucoup. A coup de volonté, il dompta ses craintes, demanda les secours des derniers sacrements trois mois avant sa fin, mit ordre à ses affaires et prescrivit tous les détails de son enterrement, après quoi il s'abandonna bien chrétiennement aux desseins de la miséricorde divine. Les dernières semaines furent très douloureuses. Le 23 septembre 1933, un samedi, le jour de la semaine qu'il avait demandé à Dieu de choisir pour sa mort, il expira après une pénible agonie. Son corps repose dans la tombe même de sa mère auprès de l'église solitaire et silencieuse de Montagny.

D. F.

**M. Henri Aëby.** — Un affreux accident plongeait, le 24 septembre 1933, une nombreuse famille de Fribourg, dans la désolation.

M. Henri Aëby, alpiniste expérimenté, faisait, en compagnie de quelques uns de ses amis de la Section Moléson du Club Alpin, l'ascension de la Schwarzefluh, dans le massif du Kæseregg.

Une intéressante escalade, suivie d'une halte remplie de cordialité au sommet, permettait de ne pas douter de la complète réussite de la course.

Mais tandis que la descente s'opérait par le versant Sud-Est, dans la direction du petit lac supérieur de Walop,

Henri Aëby subitement perdit pied, et sans qu'on eût le temps de lui porter secours, fit sous le regard de ses amis angoissés, une chute de quatre vingts mètres environ, sur des gazons rapides, entrecoupés par des rochers. La mort fut instantanée.

Cette tragédie poignante qui se déroula en quelques secondes, produisit sur ceux qui en furent les témoins, l'effet terrifiant qu'on s' imagine.

Elle eut, dans l'âme de tous ceux qui connaissaient le défunt, le plus douloureux écho.

Fort bien doué, Henri Aëby avait fait au Collège St-Michel d'excellentes études. Les ayant continuées durant une année à l'Université d'Innsbruck, il revint à Fribourg, pour y suivre des cours à la Faculté de droit et y accomplir un stage au Greffe du Tribunal cantonal.

Son but n'était pas toutefois de devenir homme de lois, mais bien d'enrichir ses connaissances pour traiter avec plus de compétence, les affaires qui se présenteraient dans la profession de banquier, qu'il se proposait d'embrasser.

Après un apprentissage à la Banque cantonale de Niedwald, il ne tarda pas à occuper la place qui lui était réservée à la Banque Weck-Aëby à Fribourg.





L'activité qu'il y déploya lui valut en 1899, à la mort de son père, M. le Conseiller National Paul Aeby, syndic de Fribourg, de devenir associé de l'Etablissement.

Henry Aeby a consacré peut-on dire, sa vie tout entière à la bonne marche et au développement de la Banque, se spécialisant dans l'administration de propriétés foncières, sans perdre de vue pour cela les autres intérêts à sauvegarder.

En homme consciencieux, il défendait avec fermeté les intérêts qui lui étaient confiés. Son esprit éveillé et son expérience rendaient avec lui, les relations plus faciles.

Les fonctions publiques n'excitèrent pas sa convoitise et la politique ne le passionna pas, bien qu'il se montrât très soucieux de tout ce qui se passait dans notre petite République à laquelle il était très attaché.

Henry Aeby éleva huit enfants en vrai père et en vrai chrétien. Au culte familial, il en joignit un autre.

Comme son travail réclamait un délassément, son cœur ouvert aux beautés de la nature le lui indiqua dans la montagne. Pendant de longues années il fit partie du Club Alpin dont il devint membre vétérane. Malgré ses 61 ans, nombreuses étaient encore les courses auxquelles il s'associait. Ses compagnons regretteront longtemps ce collègue avenant, serviable, plein de vie, d'entrain et de bonne humeur communicative.

L'Alpe qu'il a aimée, qu'il a si souvent parcourue, et qui a recueilli son dernier soupir, paraît s'être montrée cruelle envers lui. Ne lui a-t-elle pas d'autre part, prodigué ses inappréciables réconforts, ne lui a-t-elle pas procuré des amitiés précieuses et des joies que ne connaît pas l'amertume.

*G. de G.*

## MOTS POUR RIRE

### *Musique et paternité.*

Un père de famille, musicien par dessus le marché, a voulu « noter » chaque membre de sa progéniture. L'attaque commença par Do-minique ; le second bébé s'appela Rémy ; vinrent ensuite Mi-chel et Fa-bien, puis Sol-ange, La-zare et Si-mone.

Les époux triomphants n'avaient pas prévu l'arrivé d'un huitième rejeton. Perplexité !... Quand tout à coup ils s'écrient : Octave !

Et la gamme était complète.

\* \* \*

*Quiproquo.* — Vous vous êtes donc fiancée à mon fils ? Vous auriez dû d'abord vous adresser à moi.

— J'y ai pensé... mais... tout compte fait... je préfère votre fils...

\* \* \*

— Nous sommes criblés de moustiques, n'oubliez pas de mettre au lit de Madame ce qu'elle vous a recommandé.

Ah ! oui... un mousquetaire...

\* \* \*

Madame à sa cuisinière :

— Chez moi, ma fille, on a l'habitude de manger les restes.

— Madame peut être tranquille, je les lui garderai soigneusement.

\* \* \*

Un père de famille mettait son fils en garde contre la manie de faire des procès :

— Deux avocats, vois-tu, c'est comme deux lames d'une paire de ciseaux ; elles croisent leurs tranchants impunément, et ce n'est jamais que ce qui est entre deux qui est mordu....

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Calendrier pour 1934. . . . .                                                       | 4   |
| Autorités fédérales. . . . .                                                        | 19  |
| Pouvoir législatif cantonal . . . . .                                               | 21  |
| Pouvoir exécutif. . . . .                                                           | 25  |
| Direction de l'Instruction publique et des Archives . . . . .                       | 26  |
| Direction de la Justice, des Cultes, des Communes et Paroisses . . . . .            | 39  |
| Direction de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce . . . . . | 45  |
| Direction de la Police et de la Santé publique . . . . .                            | 63  |
| Direction des Finances . . . . .                                                    | 68  |
| Direction militaire, des Forêts, Vignes et Domaines . . . . .                       | 72  |
| Direction des Travaux publics . . . . .                                             | 76  |
| Pouvoir judiciaire . . . . .                                                        | 78  |
| Professions patentées. . . . .                                                      | 93  |
| Syndics et secrétaires communaux. . . . .                                           | 99  |
| Etablissements de crédit public. . . . .                                            | 106 |
| Entreprises électriques . . . . .                                                   | 107 |
| Cultes . . . . .                                                                    | 108 |
| Commune de Fribourg . . . . .                                                       | 110 |
| Taxes postales. . . . .                                                             | 117 |

\* \* \*

|                                                                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Les noces d'or sacerdotales de Monseigneur Quartenoud (L. W.) . . . . .                                             | 1   |
| Le Tir fédéral de 1934 (B. de Weck, conseiller d'Etat, président du Comité d'organisation du Tir fédéral) . . . . . | 5   |
| La Gruyère qui chante. I. La XVI <sup>me</sup> Fête cantonale des chanteurs fribourgeois à Bulle . . . . .          | 11  |
| II. La Fête du costume à Gruyère (R. Jans) . . . . .                                                                | 22  |
| Ecole d'aujourd'hui: L'Auge (Pierre Aeby, syndic) . . . . .                                                         | 34  |
| Le costume singinois (Paul Kessler) . . . . .                                                                       | 38  |
| Le contingent des vieux grenadiers (Vindex) . . . . .                                                               | 58  |
| Le centenaire de la Société de S. Vincent de Paul (J. B.) . . . . .                                                 | 71  |
| Aux Sciernes d'Albeuve: Le Préventorium « Le Rosaire » (E.-P. Dupraz) . . . . .                                     | 75  |
| Au fil de la lecture (J. d'A.) . . . . .                                                                            | 90  |
| L'église d'Ependes incendiée (Louis Evéquo) . . . . .                                                               | 92  |
| La Bénichon au pays de Fribourg (Etienne Suter) . . . . .                                                           | 102 |
| Le coin du patois (Tobie di-j-èlyudzo) . . . . .                                                                    | 125 |
| Chublyadè, j'ojalè! (Max Biemann) . . . . .                                                                         | 126 |
| Le Mannerchor de Zurich à Fribourg . . . . .                                                                        | 128 |
| Le monument Chenaux à Bulle (Louis Blanc) . . . . .                                                                 | 135 |
| Le camp d'instruction du Lac-Noir (L. Dupraz) . . . . .                                                             | 140 |
| Chapelle du Rôhrli (Chan. Alphonse Philipona, curé de St-Jean) . . . . .                                            | 149 |

|                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Les souvenirs numismatiques des tirs fédéraux (Henri Hayoz) . . .                                          | 153 |
| Lettres d'autrefois: Une relation inédite du tir fédéral de Zurich en<br>1834 (Georges Corpataux). . . . . | 165 |
| Mots pour rire . . . . .                                                                                   | 177 |

\* \* \*

|                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------|-----|
| Joseph Colliard, doyen (***) . . . . .                            | 179 |
| Alexis Rosset, député (P. M.) . . . . .                           | 181 |
| Félix Thévoz, chef de service (F. Barbey) . . . . .               | 184 |
| P. Albert Kapper, cordelier (Fr. André Murith) . . . . .          | 186 |
| Joseph Esseiva, pharmacien (D <sup>r</sup> L. Comte) . . . . .    | 188 |
| D <sup>r</sup> Firmin Jaquet (P. Perriard) . . . . .              | 189 |
| Elie Bise, doyen (A. Genoud, curé) . . . . .                      | 191 |
| D <sup>r</sup> Alexandre Haas, prof. (J. Jordan) . . . . .        | 196 |
| Edouard Guhl (A. D.) . . . . .                                    | 197 |
| D <sup>r</sup> Auguste Collomb (Ch. Ducrest) . . . . .            | 200 |
| Jules Repond, colonel (A. R.) . . . . .                           | 203 |
| Benjamin Erne (R. C.) . . . . .                                   | 208 |
| Adolphe Creux, curé (L. D.) . . . . .                             | 209 |
| Félix Chevalley (J. A.) . . . . .                                 | 211 |
| D <sup>r</sup> Etienne Perroulaz (D <sup>r</sup> G. C.) . . . . . | 212 |
| Alexandre Levet (E. D.) . . . . .                                 | 216 |
| Louis Pidoud (D. F.) . . . . .                                    | 220 |
| Henri Aeby (G. de G.) . . . . .                                   | 222 |

\* \* \*

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Mots pour rire . . . . . | 224 |
|--------------------------|-----|

**Faire plaisir...**

à toute la famille,  
en apprêtant, pour vendredi,  
la délicieuse fondue de la

**Laiterie BULLIARD**

37, RUE DE ROMONT

Téléphone 4.24

**Hygiène et Economie**

LE GAZ à la cuisine.

LE COKE DE GAZ à la chaufferie.

GOUDRONS ET CARBOLINEUMS à prix très bas.

Scories fines pour faux-planchers

**USINE A GAZ**

**FRIBOURG**

*Téléphone N° 35.*

**Fonderie  
et Atelier Mécanique  
de Fribourg S.A.**

Fonderie de fer - Réparations - Usinage - Constructions

Téléphone N° 25.

# Hoirie J. Tarchini & C<sup>ie</sup>

Rue Grimoux 26

**FRIBOURG**

Téléph. 5.21

## Entreprises de gypserie-peinture

Construction de voûtes, décoration, travaux d'églises  
Revêtement en néo-stuc, pierre peinte — Planchers  
sans joints — Faux-bois et marbres — Papiers peints.

Téléph. 5.21

# COQUELINE

MARQUE DÉPOSÉE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

## LAPP

### SIROP CONTRE LA COQUELUCHE

Meilleur remède contre la toux,  
l'enrouement, les maladies de la gorge, etc.  
pour enfants et adultes.

**LE FLACON: 2 Fr. et 3 Fr. 80**

En vente dans toutes les pharmacies

Dépôt général :

**PHARMACIE LAPP, FRIBOURG**

## VITRAUX D'ART ET VITRERIE

# KIRSCH & FLECKNER

**FRIBOURG, Pérolles 26**

Grands stocks de verre à vitres. Verres en couleur

Glaces-vitrages, etc.

Croquis à disposition. Prix modérés.

# GREMAUD & TACCHINI

Entreprise de maçonnerie

Bétons armés

Bureaux : VILLA NOËL, Péroles.

Tél. 7.13

# FRIBOURG SPICHER & C<sup>IE</sup>

Garage de la Gare,

Tél. 8.62

Succursale du Capitole

» 15.29

Appartement

» 8.32

●  
Grands garages chauffés avec  
boxes particuliers ~ ~ ~

Ateliers de réparations

Dépannages — *Service jour et nuit*

Toutes fournitures pour automobiles  
aux meilleures conditions

Echanges et ventes de voitures

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFEVRERIE

Réparations en tous genres

Achat d'or et d'argent.

# J. Hugentobler

FRIBOURG (Suisse)

Rue de Lausanne, 19.

Téléph. 2.93

Oignons à fleurs — Graines potagères — Graines  
fourragères — Graines de fleurs — Insecticide — En-  
grais pour fleurs — Mastic à greffer — Raphia.

Se recommande

**ERNEST J. VATTER**  
**COMMERCE DE GRAINES**  
FRIBOURG, rue du Pont-Suspendu, 77

# CALORIE

FRIBOURG, Grand'Fontaine 24 -- Tél. 1.44

Chauffages centraux — Brûleurs à mazout

Chauffages d'églises - Installations sanitaires

## Spécialités :

Chauffage central à eau, vapeur, air. Distributions  
d'eau chaude. Cuisine à vapeur. Fourneaux de ménage.

Buanderies-Laiteries à vapeur. Ventilation.

*Projets et devis sans frais ni engagement.*

**L. POCHON, directeur.**

## Teinturerie Fribourgeoise

Magasin ; rue des Epouscs

Téléph. 7.93

Magasins et ateliers ; Grands'Places, 26.

FRIBOURG

Teinture et lavage chimique de tous vêtements et tissus,  
à des prix défilant toute concurrence — Service soigné  
et rapide — Expédition par poste dans toute la Suisse.

**NOIRS DEUILS TOUS LES JOURS**



## Tuilerie de Fribourg à Guin S. A.

Drains de 5-30 cm. de vide, briques creuses, briques pleines et perforées, dalles pour écurie, tuiles plates, tuiles à double emboîtement, tuiles parallèles et faitières en couleur rouge naturelle ou vieillies.

**Spécialités :** Plafonds armés en briques creuses : système « Faber » et autres.

## CHAUSSURES

SPORT, SKI, LUXE, TRAVAIL  
RAYON SPÉCIAL POUR ENFANTS  
ENVOI A CHOIX - RÉPARATIONS

## Chaussures Modernes

AROLA S. A.

Rue de Romont 26

Téléphone 5.89

**FRIBOURG**

## E. GLASSON & C<sup>ie</sup>, Bulle

TELEPH. Bulle 32 - Palézieux 26 - Château-d'Œx 39

Compte de chèques et virements postaux II-25

**Branche I :** *Matériaux de construction.*

**Branche II :** *Cuirs bruts et tannés. Engrais chimiques.*

**Branche III :** *Vins en gros et détail.*

## MOTOS-VÉLOS

des meilleures marques

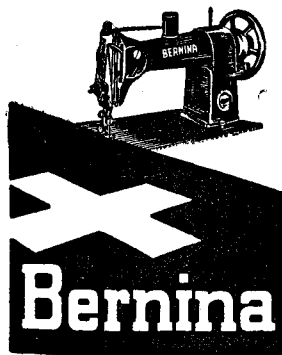
GRANDS ATELIERS DE RÉPARATION ET REVISION

### F. LORSON

Criblet 23 — Téléphone 870

FRIBOURG

GARAGES MOTOS



Dans chaque ménage  
suisse

une machine à coudre.  
suisse

## Bernina

merveille de l'industrie  
suisse.

Demandez prospectus à l'agence exclusive pour  
le canton de Fribourg:

## E. Wassner S.A.

## Commerce de Bois

et Combustibles

### Vve M. Duriaux

Téléphone 3.10      FRIBOURG

# **G. HOGG-MONS ET FILS**

**Entreprise générale  
Bâtiments et travaux civils - Bétons armés**

# **La „ZURICH“**

**Compagnie générale d'Assurances  
contre les accidents et la responsabilité civile  
à ZURICH**

conclut des

Assurances INDIVIDUELLES contre les accidents ;  
Assurances COLLECTIVES: des maîtres et d'élèves, de pensionnats,  
d'écoles, d'ouvriers, de domestiques de maison,  
des assurances agricoles à l'hectare ;  
Assurances contre la RESPONSABILITÉ CIVILE: d'entreprises  
de tous genres, de propriétaires d'immeubles,  
d'automobilistes et de motocyclistes ;  
Assurances contre le CASCO: détérioration d'autos.

S'adresser à

l'Agence générale pour le canton de Fribourg:

**XAVIER THALMANN :—: FRIBOURG**

et à LOUIS VIGNOLA, inspecteur, Avenue du Moléson, 8, FRIBOURG

# **Magasin L. SCHNEIDER**

10, rue St-Pierre

**FRIBOURG**

Tél. 7.77

**TISSUS — SOIERIE**

riches et simples pour

**Costumes — Tailleurs — Robes — Manteaux — Four-  
nitures pour la couture — Escompte pour couturières**

**Echantillons à disposition.**

Entreprises électriques fribourgeoises



## Production et distribution de l'énergie électrique

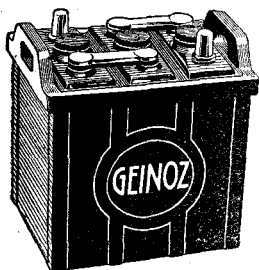


### CUISINE ÉLECTRIQUE

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise

Tous devis et renseignements sont fournis  
gratuitement par les

Entreprises électriques fribourgeoises



FABRIQUE D'ACCUMULATEURS  
**GEINOZ, Fribourg**

Les meilleures batteries pour  
AUTOS, MOTOS, T.S.F.,  
éclairage, etc.

Maison fondée en 1900. - Tél. 3.11.

# L'HELVETIA

Compagnie suisse d'assurances contre l'incendie à St-Gall  
fondée en 1861

assure votre mobilier, vos récoltes et machines à des  
conditions avantageuses contre l'

## INCENDIE

vous présente aussi sa police ménage, étant une com-  
binaison D'INCENDIE, VOL, DEGATS D'EAU en une  
seule police simple et bon marché.

Agences locales dans tout le canton — Agence générale à  
Fribourg, Grand'rue 14 — Tél. 673 — Chèques IIa 137  
M. Ls. Bulliard, inspect. de la Winterthur-Accidents.



## MAZOUT (1<sup>re</sup> qualité)

BENZINE ET HUILES

LIVRAISON PAR CAMION-CITERNE  
ET PAR FûTS

QUALITÉ ET QUANTITÉ GARANTIES

**CARBURANTS ET LUBRIFIANTS S. A.**

Tél. 15.47 - FRIBOURG - Tél. 15.47

# EIGENMANN, CHATTON & C<sup>ie</sup>

G. EIGENMANN & C<sup>ie</sup>, SUCCESSEURS

TÉL. 23 - FRIBOURG - TÉL. 23

## ÉPICERIE FINE

Spécialité de cafés verts et torréfiés. Rôtisserie de cafés.  
Spiriteux. Conserves. Tabacs et cigares.

# CONSERVATOIRE-ACADÉMIE DE MUSIQUE

FRIBOURG (SUISSE)

•  
ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉTAT  
•

DIPLÔME OFFICIEL  
POUR L'ENSEIGNEMENT  
MUSICAL

Classes instrumentales /  
Classes de chant / Cours  
théoriques / Cours d'en-  
semble / Histoire de la  
Musique / Chant grégo-  
rien / Cours pour  
organistes catholiques.

=====  
*Tarif et renseignements  
par la DIRECTION.*

## BOUCHERIE - CHARCUTERIE

# C. Mæder - Chavillaz

Rue de Lausanne, 12 - FRIBOURG - TÉLÉPHONE 13.04

SPÉCIALITÉ DE PATÉS FROIDS  
BŒUF - VEAU - MOUTON - PORC (Premier choix)  
CHARCUTERIE FINE ET FUMÉE

VINS ET LIQUEURS  
**JEAN MEYER**

FRIBOURG TÉLÉPHONE 1.73  
ORANGEADE ET CITRONNADE  
EAUX MINÉRALES

Anémie — Chlorose — Surmenage  
Dépressions nerveuses — Convalescence — Insomnies

# Dragées Maravilha

aux plantes du Brésil

Reconstituant de premier ordre

Adjuvant des globules blancs

Favorise la lutte phagocytaire

Supplée aux déficiences de l'organisme

Prix de la boîte : **Fr. 4.75**

**Concessionnaire: R. WUILLERET, pharm., FRIBOURG**

Adénites — Vieux rhumes — Affections des voies  
respiratoires — Prétuberculose

# GEORGES SCHAEFFER

Criblet, 13-15 — FRIBOURG — Téléphone 655

Chauffages centraux. — Installations sanitaires.  
Chauffages à air chaud pour églises. — Laiteries  
et fromageries à vapeur. — Ventilations.

*Références de premier ordre.*

PROJETS ET DEVIS SUR DEMANDE

## Gypserie et peinture en bâtiments

RÉPARATIONS ET TRANSFORMATIONS  
TRAVAUX D'ÉGLISES

Enseignes - Voûtes en « Rabitz » - Décoration

# ARTHUR DUBEY

Rue L. Chollet, 1

FRIBOURG

Quartier d'Alt

Tél. 4.05

(SUISSE)

Tél. 4 05



# Cardinal

## LA BONNE BIÈRE

**Fine - Tonique - Rafrâichissante**



## Laiterie Centrale

Propriété de la Société des producteurs de lait  
de Fribourg et environs

**MAGASINS :**

TOUR HENRI N° 11

PEROLLES, 61

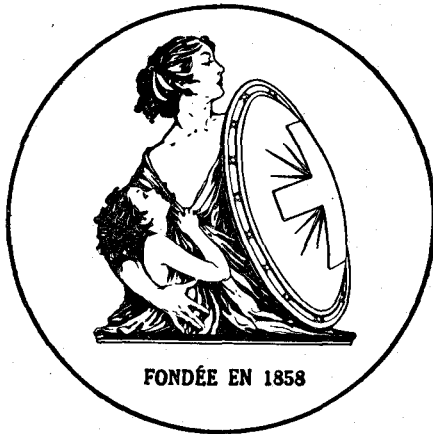
HOTEL DE VILLE

CHAMP DES CIBLES

Lait — Crème — Beurre — Fromage — Yoghourt



**La Suisse** a débuté en  
**1858**



Il y a de cela **75 ans**, pour propager l'idée de l'assurance-vie, qui n'était pas répandue comme aujourd'hui. Elle a vu dès lors sa clientèle s'accroître d'année en année, l'assurance-vie combinant le sens de l'épargne et de la sécurité pour soi et les siens.

**La Suisse**

**Assurances-vie et accidents**  
fondée en 1858, célèbre son  
**75<sup>me</sup> anniversaire en**

**1933**

**Agent général :**  
**P. Bastian, Place de la Gare 38, Fribourg**

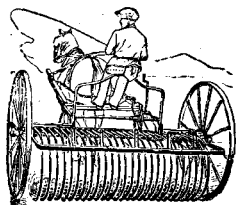
ATELIER DE RELIURE  
**J. HANDRICK-MORIGEAU**

TÉLÉPHONE 8.91 — FRIBOURG — RUE GRIMOUX, 6



ENCADREMENT

SPECIALITÉ DE REGISTRES ET TRAVAUX EN CUIR  
TRAVAUX D'ART



**Machines agricoles**

pour culture du sol en tous  
genres et de fenaison.

Batteuses, bottelleuses,  
moulins à vanner,  
Moulins-concasseurs et  
broyeurs à fruits,

Hâche-paille, coupe-paille et coupe-racines,  
Charrues, buttoirs et arracheuses,  
Lessiveuses, bouilleurs et romaines,  
Articles galvanisés, bidons à lait et outils aratoires,  
Installations de fermes complètes, courroies,  
Moteurs à benzines « Bernard et Conord »,  
Tracteurs et faucheuses à moteur,  
Pièces de rechange pour toutes marques,  
Catalogues et devis gratis, facilité de paiement.

**MAURICE ANDREY, machines agricoles,**

Fribourg, Beauregard 8c

Téléphone No 8.01

Commerce de Vin

**Les Fils d'Ignace Esseiva**  
**Fribourg**



Maison fondée en 1855

# Caisse Hypothécaire

du

Canton de Fribourg

FRIBOURG, GRAND'RUE 25

SOCIÉTÉ ANONYME

instituée par la loi du 3 décembre 1853 et administrée avec le concours  
et sous la surveillance de l'Etat.

Téléphone N° 74.

Compte de chèques postaux II a 100

**Capital social : Fr. 6,000,000**

entièrement versés

dont l'intérêt 4 % est garanti par l'Etat de Fribourg

Réserves au 1<sup>er</sup> janvier 1933 . . . . . Fr. 2,770,000.-

Prêts hypothécaires . . . . . » 43,342,350.-

Obligations ou cédules hypothécaires  
émises par l'Etablissement . . . . . » 37,766,965.-

Prêts hypothécaires dans le canton de Fribourg seulement par obligations remboursables par amortissement annuel du  $\frac{1}{2}$  % au moins et du 10 % au plus.

Emission d'obligations ou de bons de caisse de Fr. 200 au moins, à terme de trois à huit ans aux conditions les plus favorables, coupons annuels ou semestriels.

En vertu de l'art. 80 de la loi du 3 décembre 1853 sur l'établissement de la Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg, les tuteurs, curateurs et, en général, toutes les personnes morales soumises à la surveillance de l'Etat, peuvent placer, **sans autorisation spéciale**, les capitaux dont ils ont la gérance, en actions et en cédules de la Caisse Hypothécaire.

## CARNETS D'ÉPARGNE

Disposant de caveaux, la Caisse Hypothécaire se charge de la garde de titres et de tout objet précieux, ainsi que de la gérance de valeurs à des conditions très favorables. Elle met en location des compartiments de coffre-fort.

**LA DIRECTION,**

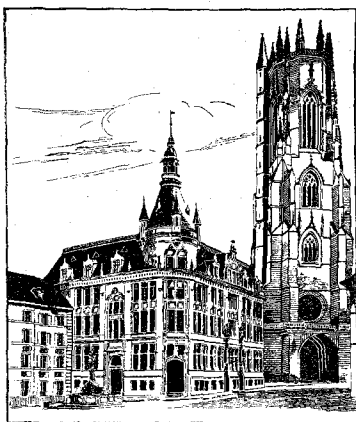
# Banque de l'Etat de Fribourg

CAPITAL : Fr. 30,000,000.—

**GARANTIE DE L'ETAT**

**10 Agences** : St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farnagny, Morat, Romont, Tavel  
**et**  
**77 Correspondants d'épargne** dans les principales localités du Canton de Fribourg.

Traite  
toutes  
opérations  
de  
Banque



Compte  
de  
chèques  
postaux  
Il a 49

RÉCEPTION DES DÉPÔTS D'ARGENT :  
contre **OBLIGATIONS** à terme fixe au porteur  
ou nominatives.  
en **COMPTES DE DÉPÔT** à vue et à terme  
fixe.  
sur **CARNETS D'ÉPARGNE**, avec ou sans tire-  
lire.

aux  
meilleures  
conditions.

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg, nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.